This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 07590861 0

CHRONIQUES

DE

JEAN D'AUTON,

PUBLIÉES POUR LA PREMIÈRE FOIS EN ENTIER,

D'après les manuscrits de la Bibliothèque du Roi,

AVEC UNE NOTICE ET DES NOTES,

PAR

PAUL L. JACOB, BIBLIOPHILE.

Livres nouveaulx, livres vieilz et antiques.
ÉTIENNE DOLET.

4

TOME QUATRIÈME.

PARIS.

SILVESTRE, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

RUE DES BONS-ENFANS, N° 30.

1835.

R. A. H.

Cogs.

NEW YORK
PUBLIC
LIBRARY

CHRONIQUES

DE

JEAN D'AUTON.

SUITE

DE LA SIXIÈME PARTIE.

XXIV.

Du nombre de l'artillerie, de la munition d'icelle, et des noms d'aucuns des canonniers et autres officiers qui étoient à cedit voyage.

Après cesdites choses, que le roi et chacun se reposoient, en attendant l'entrée dudit seigneur à Gênes, comme je fisse lors inquisition, sur le lieu, des exploits de la guerre, pour iceux rédiger en ma chronique, je me trouvai une après-dînée sur le gravier, au lieu où étoit l'artillerie, laquelle étoit entre le logis du roi et un bourg nommé Rivereu, sur le milieu du chemin dudit gravier; et là m'enquis et demandai à aucuns de ceux qui gar-

doient icelle artillerie, où étoit le capitaine de ladite artillerie, lesquels le me montrèrent; dont à lui m'adressai, disant : « Capitaine, j'ai charge du roi de m'enquérir ici de toutes les choses qui se feront, pour icelles mettre et rédiger par écrit. Et pour ce que j'ai su que êtes le maître de son artillerie, je me suis adressé à vous pour vous prier qu'il vous plaise me faire avertir du nombre, et de la munition, et de l'exploit de ladite artillerie, et des noms de ceux qui en ont la charge. » Lequel capitaine me fit mener au logis du contrerôleur, où là trouvai ledit contrerôleur, le trésorier, le prevôt et les commissaires de ladite artillerie, auxquels dis ma charge, et comment ledit capitaine m'avoit là fait adresser, pour m'enquérir desdites choses; desquelles iceux m'avertirent volontiers, et me baillèrent par écrit ce que j'en ai ci enregistré.

Pour commencer donc, dirai au premier du nombre des pièces d'icelle artillerie. Premièrement, y avoit six gros canons serpentins, marqués, quatre aux armes de France et de Milan, et deux aux armes de Luxembourg, que feu Louis, monseigneur, comte de Ligny, fit fondre en Ast; quatre coulevrines bâtardes, neuf moyennes, huit faucons; cinquante hacquebuttes à crochet sur chevalets, bien aisées à manier, lesquelles se portoient sur le col des

pionniers, voire jusques au sommet des plus hautes montagnes.

Après, dirons des munitions : où avoit soixante charrettes, chargées les vingt-six à boulets serpentins, quatre de boulets à coulevrines bâtardes, quatre pour les moyennes et faucons, six charrettes de poudres amenées de France, à chacune charrette huit barils, trois de fil de botte et de trait, deux charrettes où étoient les forges, trois chargées de pelles, piques et tranches, deux chargées d'aisseaux pour servir auxdites pièces, une chargée de charbon pour les forges, une pour les outils des charrons, deux pour porter les hacquebuttes, une pour les charpentiers, une pour les câbles et poulies, une pour les chargeurs, et trois pour les tentes. Et outre ce qui avoit été apporté de France, fut pris à Tortone quatorze charrettes à bœufs, chargées de boulets, et onze, de poudre.

Et pour tirer et mener tout le charroi susdit, avoit quatre cent six chevaux, pris à Bourges, à Orléans et à Troyes en Champagne. De laquelle artillerie étoit capitaine un nommé Paul de Beusserailhe, seigneur d'Espic; le prevôt étoit Ferry Utel, Bernardin Bochetel, contrerôleur; le trésorier, maître Florimond Frotier; les commissaires étoient Guérin Maugué, Pérot d'Oignois, Étienne de Champellais et Louis Benoît. Audit lieu avoit cinquante

canonniers, desquels étoient Jacques d'Aussel, Pierre de Salleneuve, Thibaut d'Archet, Lubin Foucaut, Jean Champion, Guillaume de la Fontaine, capitaine des pionniers, Jean de Layne, Robinet Lescot, Robin Carneu, Jean Garnier, Jean Guérin, Claude Liger, Pierre de La Rochelle, et autres, jusques au nombre de cinquante. Les conduiseurs du charroi étoient Odille de Doyac, capitaine; Claude de Salins et Jean Bence.

Avec le train de ladite artillerie, avoit deux cents mineurs françois et dauphinois, sous la charge d'un nommé Claude du Port, leur capitaine, lesquels étoient tous experts au métier de quoi ils servoient.

XXV.

Comment le roi entra en armes en sa ville de Gênes, et comment il fit apporter toutes les armes de ladite ville dedans le Palais.

Les logis furent marqués, et les quartiers départis par les maréchaux et fourriers desdits logis du roi, et six cents hommes d'armes mis en ladite ville de Gênes. Et ce fait, le jeudi, vingt-huitième jour du mois d'avril, en l'an susdit mil cinq cent et sept, le roi, sur les huit heures du matin, partit de son

logis du camp, armé de toutes pièces, vêtu d'un riche saie d'orfévrerie, l'armet sur la tête, tout empanaché de plumes blanches, monté sur un coursier tout noir, bardé de même accoutrement qu'étoit son saie; et ainsi, avec tous ses gens d'armes à cheval, se mit à chemin, tirant droit à Gênes, où jà avoit fait mener son artillerie.

Au-devant de lui, jusques au bourg de Saint-Pierre-d'Arène, faubourg de Gênes, lui vinrent trente citadins génevois, des plus solennels de la ville, lesquels conduisoit un nommé messire Galéas Visconte, Milanois, étant à pied avec eux, vêtu d'un saie de drap d'or. Lesquels Génevois avoient leurs chefs découverts, et tous robes noires, habillés en deuil, les têtes rases, et bien peineux. Lorsqu'ils arrivèrent en la présence du roi, ils mirent les deux genoux en terre, criant miséricorde. Et ce fait, après avoir été longue pièce à genoux, se levèrent, et là dirent plusieurs choses, en excusant le peuple de la ville de Gênes.

A quoi le roi n'entendit, mais se mit à chemin. Au-devant de lui et les premiers, marchèrent les cent Suisses de sa garde, tous armés de leurs hallecrets, et empanachés, la hallebarde au poing, lesquels marchèrent en bon ordre : devant eux étoit leur capitaine à cheval. Après, marchoient Antoine de Lor-

raine, duc de Calabre, en armes et richement accoutré, et Jean Stuart, duc d'Albanie; après, René de Bretagne, comte de Pointièvre; messire Berault Stuart; Odet de Foix. Puis, assez loingnet marchoit Charles, duc de Bourbon, sur un gros coursier bien bardé, et lui, armé et richement accoutré, lequel étoit chef de tous les archers de la garde du roi. Après, étoit le seigneur de Laval, armé et monté à l'avantage. Puis marchoient les quatre cents archers de la garde, tous à pied, armés de leurs brigandines et salades, vêtus de leurs hoquetons. Au derrière d'eux, étoient aussi à pied messire Jacques de Crussol et messire Gabriel de La Châtre, capitaines desdits archers. En après, étoient grand nombre de seigneurs françois et italiens, comme François d'Orléans, duc de Longueville; Alphonse d'Este, duc de Ferrare; Francisque de Gonsago, marquis de Mantoue; Jean Guillerme, marquis de Montferrat; le comte de Vendôme, jeune enfant; Jacques de Bourbon, comte de Roussillon; et messire Robinet de Fremezelles. Après ceux-là, cheminoient les trente Génevois, que messire Galéas Visconte conduisoit. En ensuivant, marchoit le grand-écuyer; puis, les trompettes, qui sans cesser sonnoient à relais. Le roi marchoit après, armé et monté, en la manière que j'ai dit. Après lui, avoit quatre cardinaux, c'est à sa-

voir : maître Georges, cardinal d'Amboise; maître René, cardinal de Prye; le cardinal d'Alby, et le cardinal de Finale. Messire Charles d'Amboise marchoit après, monté sur un coursier bai, vêtu, sur son harnois, d'un saie blanc, couvert d'orfévrerie moult riche, ayant l'épée toute nue au poing, comme capitaine, dompteur et vainqueur desdits Génevois, sous la main du roi. Après, suivoient messire Louis de Brézé, grand-sénéchal de Normandie, et messire Guyon d'Amboise, seigneur de Ravel; et après eux, marchoient les deux cents gentilshommes de la maison du roi, desquels ils étoient capitaines. Et puis, grande suite d'hommes d'armes, la lance sur la cuisse, avec leurs archers, et un million de peuple. Ainsi s'en alla le roi passer par-devant la Lanterne nommée la tour de Codefa, et tirant droit à la ville, passant devant le môle, où avoit huit galères armées, dont les quatre étoient françoises, sous un capitaine françois, nommé Pregent de Bidoulx, et les autres quatre étoient du roi d'Aragon, desquelles étoit capitaine un Espagnol nommé Miquel Pastour; lesquelles galères, à la passée du roi, tirèrent si très-horriblement, qu'il sembloit que tout dût abîmer. Messire Galéas, capitaine du château, fit pareillement, à l'arrivée du roi, tirer toute l'artillerie du château; tant que, tout autour des montagnes, et sur

la ville de Gênes, sembloit que tout tremblât : car l'un coup n'attendoit l'autre, et si y avoit telle pièce qui tout ensemble en tiroit, d'une traînée, onze ou douze; ce qui petoit gros comme le cul d'enfer. Droit au Palais s'en alla descendre, et monta tout armé jusques en sa chambre, où là se fit désarmer, en attendant à couvrir.

Tantôt qu'il fut entré en la ville, les Allemands qui le suivoient en queue approchèrent la porte, cuidant illec entrer en armes : ce que ne voulut le roi, doutant qu'ils missent les mains au pillage : de quoi avoient moult grande envie et attente, comme ceux qui pensoient que ladite ville leur dût être abandonnée et butinée aux gens d'armes, ce que ne fut; car pour le mieux fut avisé que le roi, à qui elle étoit, la devoit garder pour lui, et défendre contre tout autre, ce qu'il fit; et pour obvier au vouloir d'iceux Allemands, les portes furent fermées sur eux, et mis gens d'armes à grand nombre, pour les garder, et artillerie dedans le portail embouchée, droit à la venue d'iceux, lesquels furent tout le long du jour en armes, encontre lesdites portes; et là se cuidèrent mutiner, et charger sur les coffres des seigneurs, qui avoient tout leur sommage là dehors. Plusieurs gentilshommes, et moi avec eux, arrêtés dedans une maison, près la porte, pour là regarder et en-

registrer à la passée l'ordre de l'entrée du roi et de ses gens d'armes, comme d'aventure demeurés hors la ville avec cette ennuyeuse compagnie, passâmes ce jour. La nuit venue, iceux Allemands, et grand nombre d'aventuriers françois, s'en retournèrent au lieu où ils avoient tenu leur dernier camp; lesquels, après bien dringuer, s'entreprirent de paroles par les chemins, et se battirent bien étroit, tant que d'un côté et d'autre en eût plusieurs de morts et de blessés; et n'eût été que leurs capitaines à grands coups de hallebardes les départirent, entre eux eût été sanglante besogne exploitée. Toujours étoient en pique; et là où les François les trouvoient mal apparentés, très-mauvaise compagnie leur faisoient, et eux de même aux François; en somme, les plus forts étoient toujours les maîtres des logis, et avantageux; au surplus, et tant étoient iceux Allemands outrecuidés, que au regard d'eux estimoient les piétons françois à si peu de chose, que un d'iceux en cuidoit valoir deux. Et à ce propos dirai que, ce même jour, comme iceux Allemands et aucuns François fussent devant la porte de Gênes, comme j'ai dit, je vis là, entre iceux Allemands, un d'eux, n'ayant sur son dos vaillant la valeur de trois sous, lequel, au prendre et départir du vin qui là se vendoit, eut question avec un gros jeune varlet fran-

çois, ayant un pot au poing pour avoir du vin : lequel Allemand, combien qu'il vînt après, voulut être servi le premier, pensant être le plus homme de bien ; le varlet, qui avoit soif, dit : « Dea, je suis ici le premier que vous, et premier serai servi, car les premiers vont devant. » Et ce dit, se voulut avancer de faire emplir son pot. Mais l'Allemand, qui avoit le sien au poing et la hallebarde en l'autre, mit son bâton contre une muraille près de là, et tout soudain en mauvais françois, commença à dire : « *Ha ! velain, velain, appartient-il vous servi premier que moi?* » Et ce disant, print le varlet par le collet et le voulut faire reculer. Mais le varlet fut vert, et se tint ferme; et voyant que l'Allemand le vouloit gouspiller, lâche son pot, et happe aussi son homme au collet, et du collet à la perruque, où bien à point se commencèrent à pellauder, et donner l'un à l'autre gros coups de poing sur la tête et par le visage. Là s'assemblèrent grand nombre d'autres Allemands et laquais françois, lesquels voyant ce combat, qui n'étoit qu'à coups de poings, et à cause de débat de vin, se commencèrent tous à rire, et les laissèrent battre longuement, jusques à ce que l'Allemand, qui avoit eu un coup de poing sur le nez jusques au sang, voulut mettre la main à la hallebarde, et le varlet, à l'épée : dont furent départis par leurs compagnons, les-

quels, enquis du tort, blâmèrent l'Allemand, combien que volontiers eussent eu ensemble, et de léger, question de plus; mais, d'un côté et d'autre, avoit grosse bande, parquoi cessèrent, et firent boire les deux compagnons ensemble et emplir leurs pots. Ainsi mépriſoient, iceux Allemands, les piétons françois, disant que, sans le secours de leurs Ligues, les gens d'armes à cheval de France n'auroient sûr renfort de leurs piétons, car peu d'ordre tiennent en bataille, facilement sont épartis, et à grand'peine ralliés. Et de vrai, combien que prou de gens de pied soient en France bons combattans, hardis, et légers à la guerre, toutefois les Allemands tiennent communément meilleur ordre, et plus mal aisés sont à rompre, et mieux duits au rallier; mais tant y a que, au plus des fois, sont difficiles au paiement, souvent rétifs à la besogne, et toujours prompts au pillage.

Pour rentrer en compte, le roi étoit lors en son Palais de Gênes, où là fit loger les seigneurs de son sang, maître Georges, cardinal d'Amboise, et grand nombre des autres seigneurs de France, autour de lui; et voulut que tous les quatre cents archers et les cent Allemands de sa garde, avec leurs capitaines, fussent tous logés dedans le Palais, qui étoit moult grand et spacieux, garni de grandes salles, belles galeries, et bonnes chambres

et à grand nombre ; et aussi fit, au dedans de la place dudit Palais, monter sept grosses pièces d'artillerie, charger et atîtrer droit à la passée et entrées d'icelui, et là dedans faire toutes les nuits le guet à ses gardes.

Le même jour de son entrée, fit dépêcher la poste pour aller à Rome, où écrivit à François de Clermont, cardinal de Narbonne, pour l'avertir de la prise de Gênes et de son entrée ; afin que le pape et les Romains, qui de ce ne croyoient rien, en fussent clairement assurés, et du tout avertis : ce qui ne fut bien au plaisir du pape ; car, sitôt qu'il eût vu les lettres du roi, écrites dedans le Palais de Gênes, et su la manière de la prise d'icelle, ledit Père-Saint (selon le rapport d'aucuns qui lors étoient à Rome) fut trois jours en sa chambre, sans vouloir parler que à peu de gens ; disant, aucuns, que sa chière le pouvoit lors montrer être bon Génevois : aussi étoit-il né de Savone, terre de Gênes. Le double des lettres du roi fut transmis, par ledit cardinal de Narbonne, à Naples, au seigneur de la Guiche, qui là étoit ambassadeur pour le roi envers le roi d'Aragon, auquel présenta le double desdites lettres du roi, et dit au capitaine Gonsales Ferrand : « Signor capitaine, ne faites plus de doute que le roi mon maître ne soit dedans Gênes ; car voyez ci le double des lettres écrites dedans son Palais à

Gênes, lesquelles il a envoyées à Rome, à monseigneur le cardinal de Narbonne, signées lesdites lettres de sa propre main. » Lesquelles nouvelles semblèrent étranges audit roi d'Aragon et à Gonsales, tant que, après ce, furent long-temps sans dire mot. Je ne sais si le plaisir qu'ils eurent des bonnes nouvelles, ou l'avancement de la gloire des François, leur imposa silence; mais tant fut, que, après quelque temps, ledit roi d'Aragon dit qu'il étoit bien joyeux de la victoire du roi, qui, en si peu de temps avoit fait œuvre si grande et chose tant louable.

Les nouvelles furent tantôt publiées par toutes les Itales et les Allemagnes, et autres contrées de la chrétienté, voire jusques en Turquie: ce qui sembla chose non ouïe à chacun et cas de merveilles à tous; vu la soudaineté de la prise, et la force du lieu, qui sembloit être inexpugnable à tout le monde, et, sans famine, imprenable à jamais; dont plusieurs demeurèrent en erreur de la vérité, et en doute du fait, long-temps après.

Le roi, qui lors étoit dedans son Palais de Gênes, sut que hors la ville avoit encore grand nombre de ses gens, avec tout le sommage: commanda, le lendemain de son entrée, que les portes fussent ouvertes, et là mises grosses gardes, ce qui fut fait; et ainsi sommiers et charroi entrèrent, et quelque nombre

d'Allemands et autres gens de pied, pour aller querir vivres et autre provision, pour les autres qui étoient hors la ville.

Ce même jour, qui fut un vendredi, vingt-neuvième du mois d'avril, le roi fit crier à son de trompe, dedans la place du Palais, par trois cris de trompette, en françois et italien, que tous ceux de Gênes, de quelque état qu'ils fussent, eussent, dedans le lendemain au soir, à apporter toutes les armes qu'ils tenoient en leurs logis et maisons de Gênes, comme cuirasses, brigandines, salades, hallebardes, piques, partisannes, rondelles et pavois, vouges, haches et épées, et, en somme, tous autres bâtons de guerre; et que tous ceux qui, après le jour dit, aucunes armes retiendroient ou céleroient, dès-ores étoient déclarés rebelles et désobéissans au roi, leurs personnes et biens confisqués. Ce fait, commissaires furent ordonnés pour faire enregistrer les noms de ceux qui rendroient les armes et icelles recevoir. Ce qui fut moult ennuyeux aux Génevois, qui, par les places de la ville, à grosses turbes, se pourmenoient, baissant le chef et haussant les épaules, comme tristes et ébahis, doutant encore avoir pis; parquoi, ne se firent plus presser à bailler leurs armes, mais les firent porter toutes audit Palais et mettre là dedans une chapelle où étoient les commissaires pour recevoir icelles armes et avoir les

noms de ceux qui les rendoient; car plusieurs riches Génevois, honteux de rendre ainsi leurs armes, prièrent leurs hôtes françois de les prendre pour néant; dont aucuns en voulurent avoir quelques pièces qui leur semblèrent belles et riches; mais cela fut défendu de par le roi, à la peine de la hart, de non en prendre aucune chose : parquoi chacun des Génevois fut contraint aller au Palais, et là faire porter toutes ses armes, tant que, ce jour et le lendemain, ne firent autre métier, si que ladite chapelle, qui étoit grande et spacieuse, en fut toute pleine et empêchée. Ce fait, le roi commanda que lesdites armes fussent abandonnées aux gens de pied françois et allemands, desquels avoit grand nombre en la ville, qui départirent le butin, tout ainsi que sans noise chacun en put avoir, et puis mirent leur paquet au col. Tant d'armures y avoit, que là ne se trouva page, ni varlet, ni autre, qui voulût mettre la main au pillage, qui n'en fût tout chargé. Et voyant, les Génevois, ainsi emporter leurs armes, Dieu sait quelle patience ils eurent; mais autre chose n'en purent faire, fors que penser ce qu'ils voulurent.

Le roi, voyant que de la force et trahison des Génevois n'avoit plus garde, envoya ses Allemands en leurs pays, lesquels fit payer par messire Thomas Bouhier, chevalier, général de Normandie, en la présence de messire

Charles d'Amboise, son lieutenant; lesquels Allemands furent très-mal aisés à contenter, demandant paie pour leurs varlets et porteurs de bagues, et pour leurs ribaudes, dont avoient grand nombre : leur paiement fait, se mirent à chemin, droit à Bourg de Busale. Aucuns d'eux demeurèrent derrière, pensant que sûrement pourroient passer; mais, entre Pontadême et Busale, leur sortirent en queue, des montagnes de Poulceuvre, grand nombre de paysans, qui les chargèrent au derrière, bien étroit, en manière que cinq d'iceux Allemands furent, par lesdits vilains de Poulceuvre, tués; les autres se rallièrent, et, à coups de piques, rechassèrent iceux vilains jusque dedans leurs montagnes, où illec se sauvèrent; et voyant, iceux Allemands, que autre mal ne leur pouvoient faire, mirent derechef le feu par les maisons et villages de là autour, qui encore n'étoient tous brûlés.

Au roi fut dit lors et acertainé que, durant le temps qu'il étoit devant Gênes, ceux d'Alexandrie semèrent nouvelles que son armée étoit défaite, et les François tous morts; parquoi voulurent courir sus à ceux de France qui là étoient demeurés, mêmement à ceux de sa Chapelle, qu'il avoit là laissés au partir dudit lieu d'Alexandrie : lesquels, après la prise de Gênes, s'en allèrent là devers le roi, et lui dirent que lesdits vilains d'Alexandrie,

au moyen desdites nouvelles, s'étoient voulu révolter et mettre en armes, pour aller garder les chemins d'entre Gênes et Alexandrie, afin que les François ne pussent passer pour eux retirer, ni avoir par là secours; et tant en firent, que les licols de leurs chevaux coupèrent, et mirent leurs malles en la rue, prêts à les vouloir détrousser et tuer; et si grand' peur leur firent, entre autres à un nommé Prioris, maître de la Chapelle, qu'il cuidoit être mort. Quoi plus? si n'est qu'ils eurent tous si belles affres, qu'ils délogèrent sans trompette, et s'enfuirent en Ast, où surent tantôt après que le roi étoit avec son armée dedans Gênes; auquel lieu s'en allèrent, et lui contèrent lesdites choses : de quoi le roi fut très-mal content, tant qu'il fut presque délibéré de la faire détruire et mettre le feu dedans; mais dit que autrement les puniroit, jusques, du tout, fût duement asavanté. Ce qu'il fit, car il manda aux Allemands, qui s'en alloient en leur pays, que trois mille d'eux séjournassent dedans jusques ils eussent de ses nouvelles; aussi y envoya trois mille cinq cents laquais, lesquels tous ensemble y séjournèrent plus de six semaines, et Dieu sait comment ils payèrent là leur écot : somme, ils y firent tout le sanglant pis qu'ils purent, tellement que à la parfin la ville leur demeura, que les vilains aban-

donnèrent, jusques le roi eût fait déloger leurs hôtes, qui leur fut bien à tard.

XXVI.

Comment le roi envoya à Rome, devers le pape, deux de ses gentilshommes.

Le roi, qui lors avoit et savoit nouvelles de tous pays, sut pour vrai que le roi des Romains, mal content de la prise de Gênes, disoit et faisoit dire publiquement par les Allemagnes, que le pape lui avoit mandé que le roi n'entreprenoit le voyage de delà les monts, si n'est pour vouloir usurper le papat et faire du Saint-Siége de Rome à sa volonté, et aussi pour se faire là couronner empereur, et occuper toutes les Itales, comme fit jadis Charlemagne; et que, à cette fin, voulant ledit Père-Saint obvier à ce, s'en étoit allé de Bologne à Rome. Dont pour savoir la vérité de ces nouvelles, le roi fit à Gênes dépêcher deux de ses gentilshommes, nommés, l'un messire Jean de Saints, l'un de ses échansons, et l'autre fut le seigneur de Gimel, lesquels envoya à Rome devers le pape, avec lettres de créance et instructions : desquels gentilshommes, ledit seigneur de Gimel alloit pour demeurer à Rome ambassadeur, et ledit échan-

son, pour rapporter au roi ce qui seroit fait envers le pape, et la réponse de son dire.

Leur dépêche faite, partirent de Gênes le cinquième jour du mois de mai. Et pour avancer leur voyage, le roi les fit mener par mer, à deux des galères de Pregent, et à un capitaine espagnol nommé Miquel Pastor, capitaine de quatre galères que le roi d'Aragon lui avoit envoyées pour le servir à sa guerre de Gênes, lequel Pastor, avec les autres Espagnols desdites galères, contenta à leur plaisir et leur fit riches présens et grands dons; puis avec eux fit embarquer sesdits gentilshommes, pour mener avec leurs galères et celles dudit Pregent jusques à Rome. Quatre jours furent sur mer, puis arrivèrent à Civitavecche, port de mer, à une journée près de Rome par terre, où ne voulut arrêter ledit Miquel Pastor, ne prendre port, mais avec ses galères passa la route, tirant droit à Naples, vers son maître le roi d'Aragon. Les autres deux galères de Pregent demeurèrent là, pour attendre si messire Jean de Saints s'en voudroit retourner par mer.

Devers le pape s'en allèrent lesdits gentilshommes françois; auquel présentèrent les lettres du roi, et dirent leur créance, contenant, en somme, que le roi vouloit savoir comment la sainteté du pape vouloit vivre

et demeurer avec lui, comme étant douteux et mal assuré de l'intention de son vouloir, et ce, pource qu'il pensoit à sa venue le trouver à Bologne, dont s'en étoit parti et retiré à Rome, sans l'avoir attendu, comme lui avoit mandé; et comme par les Allemagnes étoit bruit que le roi des Romains disoit et faisoit publiquement dire que le pape lui avoit mandé que le roi ne prenoit ledit voyage, si n'est pour s'efforcer d'usurper le Saint-Siége apostolique et en faire à son vouloir, et aussi pour se faire par force couronner empereur et occuper toutes les Itales. Lesquelles choses montrèrent par lettres, et dirent de bouche au pape, et en outre, lui dirent: « Quant au regard de l'usurpation du papat, à ce point ne répondoit le roi, disant que la chose d'elle-même se doit penser impossible à faire par raison, et incroyable à entreprendre, vu que lui et ses prédécesseurs ont toujours été protecteurs de l'Église et défenseurs de son droit; aussi, quant à ce que ledit seigneur se vouloit faire couronner empereur et occuper les Itales, que à ce n'avoit onc pensé, mais disoit être ces choses controuvées et mises par l'invention du roi des Romains; mais pour répondre du tout à la principale cause qui le mouvoit de passer les monts, c'étoit pour vouloir voir la sainteté du pape à Bologne, comme ledit Père-Saint

lui avoit mandé, et pour conférer et traiter avec lui du bien de l'Église et profit de la chrétienté, et aussi pour la cause de la rebellion de sa ville de Gênes, qu'il vouloit remettre entre ses mains, et réduire à la raison, comme il avoit jà par armes fait, et étoit dedans, ayant le peuple et toute la ville à sa merci, pour en faire à son plaisir, et du tout à son vouloir; dont, toutes cesdites choses considérées, s'émerveilloit grandement de ce que ledit Saint-Père lui avoit mandé qu'il l'attendroit à Bologne (que par armes lui avoit peu de jours devant soumise, et rendue à sa sainteté et obéissance, et fait tout le secours et service que bon fils doit faire au père), ledit Père-Saint s'en étoit allé à Rome sans le vouloir attendre, comme lui avoit promis; et aussi s'émerveilloit de ce que le roi des Romains s'étoit jacté, touchant les paroles susdites; mais tout ce nonobstant, le roi, comme roi Très-Chrétien et obéissant fils de l'Église, étoit délibéré de toujours se montrer par effet protecteur de la sainteté apostolique et vrai défenseur de l'Église; et au surplus prioit le Père-Saint, pour avérer la chose, que son plaisir fût envoyer devers le roi des Romains message exprès pour savoir d'où lesdites paroles étoient venues, et faire en manière qu'il pût clairement connoître ce bon vouloir dudit Père-Saint. » A quoi fit le-

dit Saint-Père réponse, en disant, au regard des paroles que Maximilien, roi des Romains, a fait publier et semer par les Allemagnes : «Je réponds que onc ne les dis, ne n'en sus jamais rien. Et quant à ce que le Très-Chrétien roi de France s'émerveille de ce que ne l'ai attendu à Bologne, comme je lui avois mandé, ne faut qu'il pense que pour sa venue me soit retiré à Rome, mais fut pource que audit lieu de Bologne me trouvai si mal de ma personne, que les médecins me défendirent la demeure, disant, si j'avois ma santé pour recommandée, que besoin m'étoit de changer l'air, et me retirer ici, ce que je fis. Et en outre, de ma part, je veux être, et demeurer tout temps envers ledit très-christianissime roi de France, tout ainsi que le bon père doit faire envers l'obéissant fils, prêt à toute heure à lui faire tout le plaisir, secours et amitié, que entièrement se pourra étendre ma puissance. Et au surplus, tout en présent, dépêcherai messages pour mander au roi des Romains qu'il me fasse savoir d'où sont procédées et issues lesdites paroles, pour en avertir tout au vrai votredit maître christianissime, roi de France.» Et ce dit, ledit messire Jean de Saints prit congé du pape, et s'en revint en poste devers le roi, lequel avertit de toutes lesdites choses. Le seigneur de Gimel demeura à Rome devers le pape, pour

le roi, et les deux galères de Pregent s'en revinrent droit à Gênes.

Le roi, dedans sa ville de Gênes, étoit lors à séjour, où de jour en autre délibéroit de ses affaires, en s'enquérant de ceux qui avoient été cause principale de la division et révoltement de Gênes, et mis le peuple en vouloir de prendre les armes et faire rebellion contre lui : de quoi fut tantôt averti, et tant, qu'il eut les noms de tous les mutiniers, desquels l'une part étoit en la ville et les autres étoient fuitifs; dont délibéra faire grâce et pardon à ceux qui s'étoient mis entre ses mains et rendus à sa volonté, et punir les absens comme criminels de lèse-majesté, rebelles à justice et défians de miséricorde; parquoi, mit gens de toutes parts à chercher et prendre ceux qui, à sa venue, s'étoient absentés; et, entre autres, sut qu'un nommé Démétrius Justinian, des plus gros de la ville et l'un de ceux qui le plus avoit mis le peuple et celui entretenu en obstination de rebellion, étoit hors de Gênes dedans une sienne place, sur la côte de la mer. Parquoi, transmit là un nommé Pregent de Bidoulx, capitaine de quatre galères, et avec lui un autre nommé Mollart Suffray Alemant, seigneur du Riage, bien accompagnés par mer pour prendre ledit Démétrius Justinian, lesquels s'en allèrent sans bruit avec quelque guide de Gênes, qui les mena droitement par

mer vis-à-vis du lieu où étoit celui Démétrius : lesquels, le plus célément qu'ils purent, gagnèrent terre, et, déguisés, s'en allèrent secrètement droit audit logis où entrèrent soudainement, leurs épées au poing; et, ce voyant, ledit Démétrius voulut vider, mais fut suivi sitôt, qu'il n'eut loisir de trouver issue sûre pour s'enfuir, ni lieu secret pour se cacher; si fut pris et ramené à Gênes, et mis en bonne garde et sûre main, jusque le conseil eût vu en son affaire et ordonné de son procès. Plusieurs autres fuitifs furent pris et menés à Gênes, où, après leur procès fait, furent aux uns, par les places de la ville, tranchées les têtes, et écartelés, et les autres pendus à potences par les cantons des rues, et les autres attachés près des portes de ladite ville; en manière que, par toutes les rues, paroissoit, à ces enseignes, que justice avoit manié les rebelles si aigrement, que tous ceux de leur secte, voyant le spectacle de sévérité, étoient transis de peur et effrayés de crainte, comme attendant d'heure en autre la venue des bourreaux et la corde au col. Mais le roi, sur tous autres le plus humain, ne voulut la mort de tous ceux qui, contre sa majesté, l'avoient justement desservie, mais seulement d'aucuns de ceux qui, à la prise du Castellat, avoient à ses gens usé de cruelle tyrannie, comme est dit dessus, ou d'autres commisseurs de crimes

tant damnables que de toute grâce fussent frustrés ou forclus de miséricorde, dont l'exécution de justice fut, par le pouvoir de clémence, adoucie. Toutefois la ville de Gênes, n'ayant encore plénière grâce, étoit épouvantée du châtiment des malfaiteurs et soucieuse de sa douteuse aventure; et, pour y vouloir au mieux pourvoir, furent aucuns Génevois envoyés devers le roi, de par la ville, le prier que son plaisir fût d'avoir pitié de son pauvre peuple et prendre de chacun d'eux le serment de fidélité, et l'amende honorable et profitable, selon sa bonne ordonnance et l'avis de son conseil : à quoi voulut bien entendre, comme prince très-humain, et, pour ce, ordonna tantôt après tenir siége royal, et mettre fin en ces affaires.

XXVII.

Comment le roi tint en son Palais de Gênes siége royal, où les Génevois lui firent le serment de fidélité, et d'une harangue faite en italien, avec la réponse de même.

Dedans la grande cour du Palais de Gênes, fut dressé un grand échafaud, touchant aux degrés de l'entrée de la porte, par où l'on monte en la salle dudit Palais; et sur celui

échafaud, un autre petit échafaud, sur lequel étoit une haute chaire, préparée pour le roi, et couverte de drap d'or, et le dessus couvert d'un poêle, semé de fleurs de lis, et le bas couvert d'un drap pers, semé aussi de fleurs de lis. Et là, aux deux côtés, étoient bancs et chaires mises, pour asseoir les seigneurs du sang et les cardinaux qui là étoient. Aux deux côtés, étoient les gentilshommes et les archers de la garde, à deux rangs, prenant dudit échafaud, en tirant jusques à la porte de l'entrée du Palais, pour faire là entrer le peuple et garder la presse. Lorsque tout fut prêt, le roi se mit en chaire, et autour de lui, tous les princes et cardinaux qui là étoient; et tous ses chambellans avec ses archers du corps. Et ce fait, un roi d'armes, nommé Dauphin, fit là son cri, *de par le roi*, que chacun eût à faire silence, à la peine d'être désobéissant audit seigneur.

Après toutes ces cérémonies, grand nombre de peuple de Gênes entra dedans le Palais, et entre eux fut un docteur génevois, nommé messire Johan de Ilice, lequel s'approcha de l'échafaud du roi, et là, dessus se mit, les deux genoux à bas et les yeux tendus vers le ciel, portant piteuse et ébahie chère; lequel, à voix basse et tremblante, dit en langue italienne l'oraison qui s'ensuit :

Seguita la proposizione fatta per messer Joanne de Ilice, dottore di Genova, al Cristianissimo re Luigi duodecimo, re di Francia, duca di Milano e signor di Genova, in nome del popolo Genovese.

Cristianissimo e invintissimo re, unico e supremo signor nostro in terra, questa vostra divotissima città di Genova, e universalmente gli abitanti in quella, veramente riconoscono gli infiniti meriti e beneficj della Maestà vostra, per il passato da noi ricevuti, esser tali, e tanti, che rendono tutti noi, ed i posteri nostri, *in perpetuum*, obbligatissimi, a dover alla Maestà vostra rendere e riferire non quelle grazie e laudi che si converrebbero, ma quelle che possiamo per le debili nostre facultà. Ma veramente, clementissimo re, i preteriti beneficj e grazie, al tutto supera e avanza questo ultimo singolarissimo e preclarissimo dono di clemenza, che degnata sia venir personalmente a liberarci di tanta servitù e cattività, in quanta per colpa, non percio di grande numero di uomini di male affare, eravamo ridotti, quali essendo seguiti dalla vulgar e cieca gente, con le arme, e a forza, la città hanno indotta a errore. Ma la clemenza vostra infinita, imitando il nostro redentore Gesù (e noi percio seguendo no

la infruttuosa di Iuda, ma di Pietro salutifera penitenza; e considerato con gli occhi al ciel levati, che tarda non fu mai la grazia divina), è stata tanto superabondantissima, che non rispettato il detto errore, ci è venuto a liberar e redimere in modo tale, Cristianissimo re, che così come per tutto il mondo la Maestà vostra a sua grande gloria e laude, è insignita e decorata Cristianissima meritissimamente, si le può e debbe aggiungere il trionfal titolo di clementissima, se non superior, *saltem* non inferior, ma coeguale a gli altri decorati titoli. E perchè poi vostra somma clemenza ne ha ricevuti a sua bona grazia, e sotto il tutissimo clipeo di sua protezione, cessato è ogni male, seguito ogni bene; e Cristo in croce sta, con le braccia aperte, a perdonare ad ogni uno che a lui si torna, ed il suo errore riconosce. Percio tutti universalmente, in virtù di questo nuovo e trionfal titolo di clemenza, in terra prostrati, supplicano la Maestà vostra si degni concedere le infrascritte grazie e riqueste.

Prima, che vogli universalmente perdonare, secondo parrà e indicherà essa somma clemenza.

Secondo, rimettere e cancellare la pena e multa pecuniaria a la vostra città inflitta, per lo error predetto.

Terzio, a noi concedere e condonare i pri-

vilegi, grazie, esenzioni, immunità, e altri a questa città consueti.

Quarto, così come discese l'anima del glorioso Cristo al limbo, per redimere e liberar le anime, gia lungo tempo cattivate, così in memoria di sua santissima passione e liberazione predetta, si supplica, e umilmente richiede, che degnar si vogli la Maestà vostra, per questo suo avvento liberare i suoi cittadini, fin al presente giorno nel Castelletto ritenuti, e quelli graziosamente condonare alle isconsolate madri, alle afflitte mogli, ai tribolati parenti, a perpetua laude e gloria della Maestà vostra; et acciochè no patisca il giusto per l'ingiusto.

Non ometterò, clementissimo re, l'altro preclaro dono, che a noi *etiam* deve esser condonato, in costituire un regio governatore, sotto il governo del quale, per sua virtù, somma prudenza, e ingegno, speriamo questa città, con tutto il suo distretto, dover esser talmente retta e governata, che grande gloria ne risulti alla Maestà vostra, ed a noi utile pacificamento, e stabilità perpetua. La qual città, con ogni sua pertinenza, non con qual si dee, ma con qual si può umiltà, *et genibus flexis*, prostrata in terra, devotissimamente si raccommanda, inducendo e allegando il detto del Psalmista : *Cor contritum et humiliatum, rex, ne despicias; amen.*

Seguita la risposta fatta per messer Michele Rizo, dottore, consigliere, e maestro di richieste ordinario de la maison del prefato Cristianissimo re, per commandamento di sua Maestà.

È sentenza de' filosofi, che perfidia nuoce tanto a la generazione umana, quanto giova la osservanza della buona fede: *Perfidia tantum incommodi humano generi adfert, quantum salutis bona fides præstat.* Questa perfidia non solamente ha sommerso le città, terre, e provincie, come si legge nelle istorie di Capoa, Numanzia, e Cartagine, e molte altre città e provincie; ma una parte della natura angelica cascò in ruina per quella irreparabilmente. El nostro padre Adamo per la ribellione e inubbidienza verso il suo signore, fu condennato, lui e la sua posterità, in perpetuo. E *quantum* che nostro signore e redentore Gesù, ci abbia redento col prezioso sangue, nondimeno nostra natura resta imbecille e inferma, per la detta colpa. O popolo Genovese, mi se concedesse tanto ingenio, memoria e facundia, che io potessi condegnamente considerare, commemorare, ed esplicare la gravità di vostra esecrabile perfidia! Ma la grandezza ed enormità di quella offuscano l'intelletto, perturbano la memoria,

ed impediscono la lingua. Però che quando considero la perfidia de' Cartaginesi verso Zantippo Lacedemonio, che è esistimata gravissima; quelle d'Annibale verso i Nocerini e Acerini, di Digneo Domicio contra Bituito, re di Avernia; di Servio Galba contra le tre città di Portogallo; tutte insieme non sono a comparare a questa vostra usata e commissa verso il Cristianissimo e pietosissimo re nostro. E mi duole che non la possi bene esplicare, affinchè si intendesse meglio la somma clemenza e bontà di sua Maestà Cristianissima.

Mi ricordo, e credo molti di noi presenti ne abbino memoria, che nell' anno della natività del nostro Signore mille quatro cento nonanta nove, nel mese di ottobre, riconoscendo che nostro vero e natural signore era lo Cristianissimo re di Francia, e che lungo tempo la città vostra avea prosperato sotto lor dominio e ubbidienza, e massimamente nel tempo del re Carlo Magno, e poi di recente e fresca memoria, sotto il dominio del re Carlo sesto, e del re Carlo settimo; e se alcuno altro dappoi avea governato e dominato la città vostra, era infeudato dal re Cristianissimo di Francia, riconoscendo in diretto e supremo signore, eleggeste di vostra spontanea voluntà, e proprio moto, sedici notabili cittadini, ai quali, per comune decreto di

vostro gran consiglio, *nemine discrepante*, donaste commissione ed autorità di mettere la città vostra, e distritto di quella, all'ubbidienza di sua Cristianissima Maestà, come a vero, naturale e supremo signore gli fare e prestare il debito sacramento di fedeltà. I quali vostri ambasciadori si trasferirono a la città di Milano, dove sua Maestà era in quello tempo, e gli fecero solennemente la detta fedeltà. E nel mese di novembre seguente, nella grande sala di questo palazzo, *me proponente*, tutti i capi di casa, e uomini capaci di ragione, ratificando la detta fedeltà, e tutto quanto per i detti ambasciadori era stato fatto, di novo si obbligarono e giurarono la fedeltà in mano di monsignore di Ravestein, per sua Maestà, affirmando che la riduzione della città vostra alla sua ubbidienza era riformare lo stato di essa città, che per algun tempo era stato deturpato e difformato per la tirannia de alcuni, e vostri particulari odj e inimicizie intestine.

Sed quis furor, ô populi, et quæ tanta dementia, cives? Che è quello che vi ha indutti a ribellione contra il re Cristianissimo nostro signore, il qual ha fatto verso voi tutto quello che era conveniente a giusto, pio ed amorevole signore, incontinente che siete venuti alla ubbidienza sua? Ha fatto cessare tutte le vostre parzialità, che erano causa spesso di ogni vostro

male. Ha ordinato farvi amministrare giustizia, così al ricco, come al povero, senza eccettuar persone. E se alcuno mancamento è stato in la giustizia, la colpa si può dare a voi, che non avete avvertito a sua Maestà. Vi ha diffeso da tutte oppressioni e violenzie, favorito tutti i vostri commercj e mercanzie e per tutta vostra navigazione, con le bandiere e insegne della sua Maestà, siete stati honorati e carezzati. E *quantum* che tutta Italia abbia sentito i danni e incommodi della guerra, sola la vostra città, e lo Genovese, hanno goduto la pace. Che è quello che vi mosse, o popolo Genovese, a dimmenticarvi di tanti beneficj, *etiam* per voi commemorati, e il tranquillo e dolce stato nel qual voi eravate, e venir contra il sacramento della fedeltà, e metter la città vostra, le persone, gli onori, ed i beni, in cosi evidente ruina. Che se la somma clemenza e pietà del re Cristianissimo non avesse ovviato, per voi non è rimasto di rovinare e sovvertere perpetuamente il tutto. Che è quello che ha possuto fare il re Cristianissimo, in vostro beneficio, che abbia lasciato di farlo? E può dire come dice il nostro Signore, *Populo meus, quid feci tibi?*

Longo tempo è, che i predecessori vostri hanno conosciuto non poder esser senza giusto signore. Ed è sentenza di filosofi, *quòd sub justo principe vivere, summa est libertas.*

Se voi non aveste signore, e voleste elegger uno, a pena trovareste simile al re Cristianissimo. Se consideriamo l' origine e genealogia, è la più antica e continuata de Cristiani. Perocchè il re Cristianissimo è lo cinquanta uno discendente del primo re. Se consideriamo le virtù sue, tutto è pieno di religione, di giustizia, pietà, prudenza, fortitudine, e temperanza. E se la presenza di sua Maestà non mi rivocasse dal proposito, dubitando incorrere vizio di adulazione, io vi mostrerei che con tutti quelli che sono laudati nelle antiche e moderne istorie, di religione, di giustizia, di pietà, di prudenza, di fortezza e temperanza, sua Cristianissima Maestà si può comparare. Lo sanno i sui sudditi. Lo sanno i suoi servitori, i quali sono continuamente presso di sua Maestà. Lo potete per esperienza conoscere, voi, popolo genovese, che avete nuovamente esperto la sua magnanimità in avervi vinto con tanta celerità, e si gran bontà in volervi perdonare si gran colpa. Et nientedimeno, accecato popolo, avete procurato mettervi fuori della ubbidienza di sua Maestà. Voi pigliastevi le armi nel principio, facendo tumulto e sedizione, e commettendo *crimen læsæ majestatis*. E perpetraste poi omicidj e ruberie, e per violenza cacciaste i nobili, che sono i principali di vostra città.

Donastevi ad intendere venir a venia, e domandar grazia, e perdono, promettendo posar le armi, e rimettere il tutto al pristino stato. Ei bono, e clementissimo re, liberalmente vi perdonò, sperando che doveste riconoscere sua bontà e clemenza e disponervi del tutto al suo servizio, come fece il buon Cinna Romano verso Ottaviano imperadore, poichè gli donò la vita, che li poteva giustamente togliere. Ma voi ciechi di furore, e ingrati, andando da mal in peggio, avete occupato i castelli e terre che si tenevano per i suoi capitani, assegiate altre, le quali sua gente d'arme colle sue bandiere difendeva, impedito e depredato le vittualie e uomini che si mandavano alle sue fortezze e castelli, preso il Castellazo, e sotto fede, crudelmente trucidato gli uomini, assegiato e combattuto il suo Castelletto. E quel ch' è peggio, vi avete munito e fortificato per resistere a sua Maestà, la qual veniva in persona. Non considerando che la forza vostra verso quella di sua Maestà è simile a quella d'una pulice ad uno elefante.

O dannata e detestabile perfidia! O somma demenza! Se io volessi pesare la qualità e gravità dei vostri delitti ed eccessi, e commensurarli con degna pena, non solo gli uomini, ma le mura e la terra, meriterebbero perpetua eversione; e tutti gli tormenti esquisiti per Phalaris, e Dionisio, e altri tyranni, non

sarebbero sufficienti. Io so bene che vi dispiace intendere esprobrare e detestare l' errore vostro; ma vi conosco di tanto ingenio, che conoscete che il detto errore è piu grande, e merita più grave riprensione. Io conosco nel volto e nell' abito, che siete Genovesi, ma i fatti e le opere sono contrarie, e più presto da inimici, avendo esposta la patria a così gran pericolo. E son certo che, quando vi considerate, i capelli si rivoltano insuso, e le viscere si commuovono.

Sed respexit vos oculo pietatis clementissimus rex, et misertus est populi sui. Non è minor la gloria di sua Maestà Cristianissima in aver temperato la giusta indignazione sua verso voi, che avervi vinto, e ridotto a sua ubbidienza. E quando considero i casi, per i quali Valerius Publicola, Furius Camillus, i due Scipioni Africani, Marco Marcello, Marco Catone, Archita Tarentino, e gli altri sono laudati della virtù di temperanza, senza dubbio, in questo caso, il re Cristianissimo è degno di maggior laude, il qual mi ha commandato rispondere a la supplicazione vostra :

Che sua Maestà perdona e rimette a tutti i Genovesi i delitti, tanto di lesa maestà, nel primo o secondo capo, quanto altri, qualsivoglia, e di qualsivuole gravità e importanza, in fino al presente giorno, riservata la ragione del terzo, il quale potra proseguire ci-

vilmente e criminalmente, come le piacerà. E intende sua Maestà Cristianissima, che siano inclusi in la presente grazia, cosi gli assenti come i presenti, *dummodò ipsi* assenti infra uno mese dal presente dì, comparino davanti il governatore, e il suo locotenente, e giurino in sue mani la fedeltà a sua Maestà Cristianissima; la qual eccettua, e esclude dalla detta grazia solamente quelli che ha fatto particolarmente nominare.

Et ultra, ex plenitudine gratiæ, rimette e dona la multa e pena di cento mila scudi, inclinando a essa vostra supplicazione. E vi restituisce e rintegra a gli onori, dignità e beni vostri.

E circa lo articulo de' privilegj, quale sono quì in pronto, sua Maestà, per conservare la autorità regia, ha ordinato che siano rotti attualmente, cancellati e brucciati. E nientedimeno usando di sua pietà e clemenza, poichè gli avrete fatto et prestato lo debito sacramento de fedeltà, vi farà leggere le concessioni, privilegj e ordinazioni, i quali intende che abbiate.

E a l'ultima parte di vostra supplicazione, sua Maestà ha deputato alcuno per intendere se sono prigioni di buona guerra, o no. E in ogni caso, li fara così bene trattare, che voi, e loro, avrete causa di contentarvi.

O somma bontà! o inestimabile pietà! o

immensa magnanimità! Dovete dunque, popolo genovese, riconoscere perpetualmente uno tanto beneficio e dono, che sua Cristianissima Maestà vi ha fatto in questo dì, restituendovi la patria, l'onore, la vita, donne, figliuoli e beni, e lo dovete con perpetua memoria celebrare, affinchè nè voi, nè vostri successori, abbiate ad incorrere mai più in simile errore. Pèrocche como sua Maestà ha usato al presente di somma pietà e clemenza, ricascando, bisognerebbe usare di immenso rigore e somma severità, la qual dovesse cedere in esempio perpetuo a tutti sudditti.

Pource que tous n'entendent entièrement le langage italien, et que dedans les susdites harangue et réponse, sont maintes choses recommandables, dignes de record, alléguées afin que chacun en puisse avoir connoissance et entendre la substance, je dirai ci-après de mot à mot le contenu en icelles, dont l'introïte de la proposition dudit messire Jean de Ilice, référendaire du peuple de Gênes, fut telle :

« Très-Chrétien et invictissime roi, notre souverain et unique seigneur en terre, cette vôtre très-dévote cité de Gênes, et universellement les habitans en icelle, vraiment reconnoissent les bénéfices et mérites infinis de la Majesté vôtre, par vous faits, et par nous reçus, être tels et si grands, que tous nous et nos postères rendent perpétuellement

obligés à devoir rendre et référer, à votre Majesté, non telles grâces et louanges comme nous devons, mais telles que par notre débile faculté pouvons. Mais vraiment, roi très-benin, les prétérits bienfaits et grâces a tous surmonté et passé ce dernier très-singulier et très-noble don de clémence, que soyez daigné venir personnellement nous délivrer de si grande servitude et captivité, et tant que, par la coulpe, non pour ce de grand nombre, d'hommes de male affaire, étions réduits, lesquels, étant ensuivis de la vulgaire et aveuglée gent, par armes et à force, la cité ont mu à erreur. Mais votre clémence infinie, prenant doctrine en notre rédempteur Jésus-Christ (et nous pourtant non ensuivant l'obstination infructueuse de Judas, mais de Pierre la salutifère pénitence, et les yeux au ciel levés, considéré que tarde ne fut jamais grâce divine), a été tant superabondantissime, que, non regardé ladite erreur, vous êtes venu délivrer et racheter, en telle manière, Christianissime roi, que, ainsi comme par tout le monde la Majesté vôtre, à sa grande gloire et louange, est enseignée, nommée et décorée Christianissime à bonne et juste cause, le triomphal titre Clémentissime se peut et doit à lui ajouter; lequel, s'il n'est supérieur, au moins est non plus bas, mais coégal à l'autre honorable titre. Et pource

que votre souveraine clémence nous a reçus en sa bonne grâce, et sous le très-sur écu de sa protection, tout mal cesse, et tout bien ensuit, comme Jésus-Christ étant en la croix, les bras étendus et ouverts, pardonne à tout homme qui à lui se tourne et reconnoît son erreur; pour ce, tous universellement, en vertu de ce nouveau titre de clémence, en terre prosternés, supplions votre Majesté, que nous daigniez bailler et octroyer la grâce et requête qui s'ensuit :

« Premièrement, que veuillez universellement pardonner, et juger selon votre souveraine clémence;

« Secondement, remettre et canceller la peine de grande pécune, à votre cité inflicte pour l'erreur susdite;

« Tiercement, à nous octroyer et donner les priviléges, grâces, exemptions, immunités, et autres libertés à cette cité accoutumées;

« Quartement, ainsi comme l'âme du glorieux Jésus-Christ descendit aux limbes pour racheter et délivrer les âmes jà long-temps là captives, ainsi, en mémoire de sa très-sainte passion et délivrance susdite, chacun vous supplie et humblement requiert, si votre Majesté veut, que daigniez, par cettui votre avènement, délivrer vos citadins, jusques à ce présent jour dedans le Châtelet retenus, et gracieusement les donner à leurs mères incon-

solées, à leurs femmes afflictes, et à leurs troublés parens, à la perpétuelle louange et gloire de la vôtre Majesté, et afin que le juste ne souffre pour l'injuste.

« Je n'omettrai pas, roi clémentissime, l'autre honorable don à nous aussi à octroyer, pour constituer un royal gouverneur, sous le gouvernement duquel, par sa vertu souveraine, prudence et avis, espérons cette cité, avec toutes ses affaires, devoir être tellement régie et gouvernée, que grande gloire en résultera à la Majesté vôtre, et de nous utilité pacifique et stabilité perpétuelle. Laquelle cité, avec toutes ses appartenances, non pas comme se doit, mais comme se peut humilier, et genoux pliés, prosternée en terre, très-dévotement se recommande, en ramenant et alléguant celui dit du Psalmiste : Cœur contrit et humilié, roi, ne dédaigne pas. »

Et, ce disant, tout le peuple de Gênes se prosterna et coucha du ventre en terre, les têtes découvertes.

Ce fait, le cardinal d'Amboise et messire Michel Ris approchèrent la chaire du roi, et là parlèrent assez long-temps ensemble, comme par l'espace de demi-quart d'heure; et puis ledit Michel Ris, commis de par le roi pour répondre à ce que les Génevois avoient fait devant proposer, fit sadite réponse en italien, selon le contenu, comme est ci-dessous rédigé en françois :

«Sentence est des philosophes, que la rebellion et désobéissance autant nuit au genre humain, que l'observance de bonne foi lui donne d'aide : *Perfidia tantùm incommodi humano generi adfert, quantùm salutis bona fides præstat.* Cette désobéissance non-seulement a submergé et détruit les cités, les terres et provinces, comme se lit en l'histoire de Capoue, Numance, et Carthage, et maintes autres cités et provinces ; mais une partie de la nature angélique a mis et chassé en ruine, par elle, irréparablement. Notre père Adam, par la rebellion et inobédience faite vers son Seigneur, fut, lui et sa postérité, à perpétuité condamné ; et, combien que notre Seigneur et rédempteur Jésus nous ait, par son précieux sang, rachetés, néanmoins notre nature en demeure imbécille et infirme par ladite coulpe. O peuple génevois, je me voudrois bien de si grand'mémoire, savoir et faconde, que je puisse condignement considérer, commémorer et expliquer la gravité de votre exécrable déloyauté ; mais la grandeur et énormité d'icelle offusquent l'entendement, perturbent la mémoire et empêchent la langue ; pource que, quand je considère la déloyauté des Carthaginois vers Xantippus lacédémonien, qui est très-grièvement estimée ; celle d'Annibal vers les Nocérins et Acérains, de Digneus Domitius contre Bituite, roi d'Auvergne, et de Servius Galba contre les trois cités de Por-

tugal, toutes ensemble ne sont à comparer à cette vôtre, perpétrée et commise vers le Très-Chrétien et très-piteux notre roi ; et me deulx que je ne la puis bien déclarer, afin que mieux s'entendît la souveraine bonté et clémence de sa christianissime Majesté.

« Je me recorde, et crois bien que maints de vous présens en ont mémoire, que, l'an de la nativité de notre Seigneur, mil quatre cent quatre-vingt-dix-neuf, au mois d'octobre, reconnûtes que votre vrai et naturel seigneur étoit le Christianissime roi de France ; et que long-temps votre cité a prospéré sous la seigneurie et obéissance des rois de France, et mêmement du temps du roi Charlemagne ; et puis, de nouvelle et fraîche mémoire, sous la domination du roi Charles sixième et du roi Charles septième ; et si aucun autre depuis avoit gouverné et dominé votre cité, ce auroit été au préjudice et fraude du Christianissime roi de France ; et en le reconnoissant en direct et souverain seigneur, vous élûtes, de votre franche et libérale volonté et propre mouvement, seize notables citadins, auxquels, par commune ordonnance de votre grand-conseil, nul y contrariant, donnâtes commission et autorité de mettre votre cité et dépendances d'icelle à l'obéissance de sa Christianissime Majesté, comme à votre vrai, naturel et souverain seigneur ; lui faire et bailler le dû serment de

fidélité. Lesquels vosdits ambassadeurs vers lui se transportèrent en la cité de Milan où sa Majesté étoit lors, et là lui firent solennellement ladite fidélité; et au mois de novembre ensuivant, en la grand'salle de ce palais, moi proposant, tous les chefs de maison et hommes capables de raison, en ratifiant ladite fidélité et tout ce que par lesdits ambassadeurs avoit été fait, de nouveau s'obligèrent, et jurèrent la fidélité, en la main de monseigneur de Ravestain, à la Majesté du roi, affirmant que la réduction de votre cité à son obéissance étoit réformer les statuts et la cité qui par aucun temps avoit été enlaidie et déformée par la tyrannie d'aucuns, et vos particulières haines et intestines inimitiés.

« *Sed quis furor, ô populi, et quæ tanta dementia, cives?* Mais, ô peuple et citadins génevois, quelle fureur et très-grande folie vous a induits à rebellion contre le Christianissime roi notre seigneur, lequel a fait envers vous tout ce qui étoit convénient et requis à juste, piteux et amiable seigneur, incontinent qu' êtes venus à son obéissance? Il a fait cesser toutes vos partialités qui étoient souvent cause de tout votre mal; a ordonné vous faire administrer justice, autant au riche comme au pauvre, sans excepter personne (et si aucun défaillement a été en la justice, la coulpe s'en peut donner à vous-mêmes, qui n'en avez sa Majesté averti);

vous a défendus de toute oppression et violence; favorisé toutes vos merceries, changes et marchandises; et par toute votre navigation, avec la bannière et enseigne de sa Majesté, avez été honorés et chéris; et, combien que toute l'Italie ait senti les dommage et perte de la guerre, votre seule cité et les Génevois ont joui du bien de la paix. Quoi! et quelle chose est-ce qui vous a mu, ô peuple génevois, à oublier tant de bienfaits par vous-mêmes commémorés, et le tranquille et doux état auquel vous étiez, et venir contre le serment de la fidélité, et mettre la cité, les personnes, l'honneur et les biens en si évidente ruine, que si la souveraine clémence et pitié du roi Christianissime n'y eût obvié, par vous n'est demeuré de ruiner et subvertir perpétuellement le tout? De ce et cela que le roi Christianissime, pour votre profit et bien, a pu faire, qu' a-t-il laissé de le faire? Il vous peut dire, comme notre Seigneur dit aux Juifs: *Populo meus, quid feci tibi*? Mon peuple, qu'ai-je fait à toi?

« Long-temps y a que vos prédécesseurs ont connu ne pouvoir rien sans juste seigneur. Et est sentence des philosophes que: *Sub justo principe vivere summa est libertas*, qui est à dire que: Vivre sous juste prince est souveraine liberté. Si vous, Génevois, n'aviez seigneur, et vous en voulussiez un élire, à peine le trou-

veriez-vous semblable au roi Christianissime : si nous considérons l'origine et généalogie de celui, elle est la plus authentique et continuée des chrétiens, pource que le roi Christianissime est le cinquante et unième descendant du premier roi de France; si nous considérons sa vertu, toute est pleine de religion, de justice, de pitié, prudence, force et tempérance; et si la présence de sa Majesté ne me revoquât du propos, doutant encourir vice d'adulation, je vous montrerois que, à tous ceux qui sont loués en l'antique et moderne histoire, de religion, de justice, de pitié, de prudence, de force et de tempérance, sa Christianissime Majesté se peut comparer : cela savent ses sujets, cela savent ses serviteurs, lesquels sont continuellement près de sa Majesté; cela pouvez par expérience connoître, vous, peuple génevois, qui avez nouvellement sa magnanimité expérimenté, en vous ayant sitôt vaincus, et sa grande bonté, en vous voulant si grièvement coulpe pardonner; et néanmoins, peuple aveugle, avez procuré vous mettre hors de l'obéissance de sa Majesté : vous avez au commencement pris les armes, en faisant tumulte et sédition, et commettant crime de lèse-majesté; et puis avez perpétré homicides et roberies, et par violence chassé les nobles, qui sont les principaux de votre cité.

« Vous avez donné à entendre venir à raison

et demander grâce et pardon, promettant laisser les armes et remettre le tout au premier état; et le bon et très-humain roi libéralement vous pardonna, espérant que vous dussiez reconnaître sa bonté et clémence, et vous disposer du tout à son service, comme fit le bon Cinna romain vers Octavien empereur, pource qu'il lui donna la vie que justement lui pouvoit tollir; mais vous, aveuglés de fureur et ingrats, en allant de mal en pis, avez occupé les châteaux et terres qui se tenoient par ses capitaines, assiégé aucunes autres que ses gens d'armes avec leurs bandes défendoient, empêché et détroussé les victuailles et hommes qu'on envoyoit à ses forteresses et châteaux, pris le Castellat, et, sur la foi, cruellement occis les soudards qui dedans étoient, assiégé et occupé son Châtelet; et, qui pis est, vous êtes munis tous et fortifiés pour vouloir résister à sa Majesté, laquelle est venue en personne, non considérant que votre force envers celle de sa Majesté est semblable à celle d'un vermet à un éléphant.

« O damnée et détestable perfidie! ô souveraine folie! si je voulois peser la qualité et gravité de votre délit et excès, et en commesurer condigne peine, non-seulement les hommes, mais les murailles et la terre mériteroient perpétuelle éversion; et tous les tourmens exquis par Phalaris, Denys et autres tyrans, n'y se-

roient bien suffisants. Je sais bien qu'il vous déplaît entendre blâmer et détester votre erreur ; mais je vous connois de tel entendement, que connoissez bien que tant plus est l'erreur grande, et plus, grièvе répréhension mérite. Je connois en votre visage et habit qu'êtes Génevois ; mais les faits sont contraires, et plutôt œuvres d'ennemis, en ayant exposé le pays à si grand péril ; et je suis certain que, quand vous le considérerez, que les cheveux se révolteront en sus et les entrailles se meuvront.

« Mais le roi très-humain vous a regardés, de l'œil de sa pitié et a eu merci de son peuple. Moindre n'est la gloire de sa Christianissime Majesté, en ayant tempéré sa juste indignation vers vous, que de vous avoir unis et réduits à son obéissance ; et quand je considère les cas par lesquels Valérius Publicola, Furius Camillus, les deux Scipions africains, Marcus Marcellus, Marcus Cato, Architas Tarentinus, et les autres, sont loués de la vertu de tempérance, sans doute, en celui cas, le roi christianissime est digne de plus grande louange, lequel m'a commandé répondre à votre supplication :

« Que sa Majesté pardonne et remet à tous les Génevois les délits, tant de lèse-majesté au premier et second chef, comme autres délits, quoi qu'ils soient et de quelque importance, jusques au jour présent, réservé le droit d'autrui, qu'il pourra, civilement et criminellement,

ou comme il lui plaira, poursuivre; et entend sa Majesté Christianissime, que, en la présente grâce, soient inclus et compris ainsi les absens comme les présens, pourvu que dedans un mois, de ce jourd'hui, compareront devant le gouverneur ou son lieutenant, et jureront la fidélité entre ses mains à sa Majesté Christianissime, lequel excepte et forclôt de la grâce seulement ceux qu'il fera particulièrement nommer.

« Et en outre, par grâce plénière, remet et donne la taxe et peine de cent mille écus, en obtempérant à votre supplication, et vous restitue à vos honneurs, biens et dignités.

« Et touchant l'article des priviléges, tels sont que promptement sa Majesté, pour conserver l'autorité royale, a ordonné qu'ils soient rompus réellement, cancellés et brûlés; et, néanmoins en usant de sa pitié et clémence, après que lui aurez fait et baillé le dû serment de fidélité, vous fera lire les concessions, priviléges et ordonnances, lesquelles entend que vous ayez.

« Et, à la dernière part de votre supplication, sa Majesté a député aucuns pour savoir si les prisonniers du Châtelet sont de bonne guerre ou non, et, en tout cas, les fera si bien traiter que vous et eux aurez cause de vous contenter.

« O souveraine bonté! ô inestimable pitié!

ô immense magnanimité! Donc devez, peuple génevois, reconnoître perpétuellement un si grand bénéfice et don que sa Christianissime Majesté vous a fait en cette-ci, de vous restituer le pays, l'honneur, la vie, les femmes, les fils et les biens, dont le fait devez avec perpétuelle mémoire célébrer, afin que vous ni vos successeurs ayez à encourir jamais plus en semblable erreur; pource que, comme sa Christianissime Majesté a usé à présent de souveraine pitié et humaine clémence en rechéant, besoin auroit user d'immense rigueur et souveraine sévérité, laquelle devroit céder en exemple perpétuel à tous sujets. »

Là, même en la présence du roi, furent nommés particulièrement tous ceux qu'il ne vouloit être compris en la grâce dessusdite, lesquels furent, en audience, par ledit messire Michel Ris, déclarés commisseurs de crime de lèse-majesté, rebelles et désobéissans au roi, et leurs biens confisqués.

En outre, furent apportés, sur les échafauds, les livres où étoient écrits et enregistrés leurs priviléges, tant des douze anciens gouverneurs du fait politique, des douze de l'office de la baillie, des huit de l'office de la monnoie, que des huit de l'office de Saint-Georges ordonnés sur la recette des îles, châteaux, terres et seigneuries de Gênes; et est à savoir que, de chacun office, étoient moitié des nobles et

moitié du peuple; et, là, voulant le roi user de puissance royale et autorité seigneurieuse, voulut et ordonna lesdits priviléges être en sa présence cancellés, rompus et brûlés (ce qu'ils furent sur lesdits échafauds, et mis en cendres), en retenant à lui et de son domaine toute la souveraineté et seigneurie de ladite cité de Gênes. De laquelle seigneurie, sont les îles et terres qui s'ensuivent: premièrement, y est l'île de Corse, située, en Levant, entre Gênes et Barbarie, à cent milliaires de Gênes près de Sardaigne, terre d'Espagne; dedans laquelle sont villes et cités, comme Boniface, bonne cité et grande, Calvi, Bastia; laquelle île a de tour cinq cents milliaires ou environ; autres fortes places y a sur la rive de la mer du Levant, comme Sarzane, Spédia, Levanto et Cranaro, assises sur rochers et fortes avenues, distant de Gênes: l'une desdites places, de trente milles; l'autre de quarante, l'autre de cinquante et l'autre de soixante; chacune à dix milles l'une près de l'autre, pour, au besoin, donner secours d'heure en autre où métier en seroit; aussi est, de ladite seigneurie de Gênes, une autre île en Grèce, nommée Chio, de laquelle île possèdent grande partie les Justinian de Gênes; autres places et châteaux sont ès parties d'Occident de ladite seigneurie, c'est à savoir: Savone, Nole, Albingue et Vintemille, toutes cités, le gouffre de Rapale, et

le port de Lespèce, Saint-Pierre-d'Arêne, Rivereu, Bosseneau, Pontadême, Jugum, Vultabium, Gavi, Nove, Bourg, Busale, Monjardin, Cabella, Saint-Christophe, Arcora, Sarravalle et Monigue, avec plusieurs autres bonnes places et forts châteaux, desquels je n'ai su les noms. Mais j'ai su par le rapport d'un mien hôte de Gênes, homme autorisé et ancien, que la bourse de Saint-Georges est estimée par chacun an à cent mille ducats, lesquels se lèvent seulement sur la vendition du pain, du vin, des draps, et des autres marchandises qui viennent hors de Gênes en la cité et qui sortent de la cité pour aller ailleurs. Lesquelles îles, villes, cités, châteaux et domaines, le roi mit entre ses mains, et retint à sa seigneurie, où mit et ordonna capitaines, lieutenants et gouverneurs sous lui, pour icelles régir, et entretenir, et du tout à la manière et coutume de France gouverner.

Après, fut dit par celui Michel Ris auxdits Génevois, que le roi les avait pourvus d'un gouverneur, lequel étoit en présence, nommé messire Raoul de Lannoy, bailli d'Amiens, homme d'âge, vertueux, scient, noble et bon justicier, lequel fit là le serment, en mettant les mains sur les Évangiles, jurant et promettant de bien et léalement servir le roi audit office, de faire justice au grand et au petit,

sans acception avoir à personne, et de s'acquitter en manière que à son pouvoir l'honneur du roi y seroit gardé, le bien de la chose publique entretenu, et sa conscience déchargée.

En ensuivant, montèrent sur l'échafaud les quarante officiers susdits, et là, en la présence du roi, firent le serment de fidélité, en baisant la paterne, et mettant les mains sur les Évangiles. Et après que ceux eurent fait leur serment, tout le peuple de Gênes universellement leva les mains, en criant à haute voix : France! France! France! France!

Et tout ce fait, le roi se mit hors de chaire et s'en alla en sa chambre ; et chacun s'en va à son logis.

Les Génevois ainsi mis à la raison, en outre, pour pacifier de l'amende profitable de leur forfait, baillèrent au roi cent mille écus, et cent mille pour le défrai de son armée, et quarante mille pour faire faire un château neuf au lieu où est la tour de Codefa, nommée la Lanterne; lequel devoit être fossoyé, en roc encis, de soixante pas en large, et tant de parfond, que la mer qui frappe là pût passer partout autour. Pour lequel faire et fortifier, le roi ordonna un nommé Paul de Beusserailhe, maître de son artillerie, et seigneur de l'Espy. Outre plus, promirent lesdits Génevois, et furent tenus dorénavant

de soudoyer quatre cents hommes de guerre au Châtelet, et cent au château neuf, pour le roi, et, dedans leur port, entretenir pour ledit seigneur trois galères armées et équipées.

XXVIII.

Comment un Génevois, nommé Demetri Justinian, eut la tête tranchée à Gênes.

Dedans les prisons du roi étoit lors un nommé Demetri Justinian, des plus gros du peuple gras de la ville de Gênes; lequel, comme j'ai dit, avoit mu le peuple à sédition et entretenu en sa rebellion contre le roi, tant, que ledit peuple, après la réduction de Gênes, crioit contre lui à haute voix, disant : « C'est le traître qui nous a séduits par erreur, commus à guerres civiles, divertis d'obéissance, et obstinés à rebellion! » Quoi plus? Son procès fut fait, sur lequel fut, par le conseil, conclu et déterminé que, vu sa désobéissance et rebellion, et l'erreur damnable en laquelle avoit mis et tenu le peuple de Gênes, qu'il étoit digne d'encourir peine capitale : à laquelle fut jugé. Dont furent faits les échafauds, et les choses apprêtées, pour lui trancher la tête, dedans une belle place près du môle de Gênes, et dit, que le douzième jour dudit mois de mai, vigile de l'As-

cension de Notre-Seigneur, seroit exécuté. Chacun courut celle part, tant, que, depuis huit heures du matin, ladite place et les maisons d'entour furent, jusques au soir, toutes pleines de gens du roi et du peuple de la ville, attendant illec la venue de l'heure de ladite dépêche. Mais quand ce fut sur l'heure de vêpres basses, fut dit sur le lieu que ledit Demetri ne seroit pour l'heure exécuté : dont aucuns des vilains de Gênes levèrent les épaules, disant en leur langage : « Je savois bien qu'il n'en mourroit point, car il est garni de denare. » Aussi étoit-il, car lorsqu'il sut que son procès étoit fait, et lui condamné à mourir, voulut donner au roi quarante mille ducats pour être répité de mort. A quoi ne voulut entendre le roi, disant : « Autre chose n'en sera fait, si n'est ce que justice en a ordonné ! » Ce qui fut fait à l'honneur du seigneur et à la crainte de tous malfaiteurs. Et si pour argent en eût été quitte, comme plusieurs disoient, ce que le roi avisoit bien, quelque autre garni de ducats, pensant pour autant en être absous, en cas pareil se fût pu mettre à l'aventure. Mais en advint que le lendemain, qui fut le propre jour de l'Ascension de Notre-Seigneur, sur le point de neuf heures du matin, fut par un prevôt des maréchaux conduit jusques à ladite place et fait monter sur l'échafaud, où

là voulut parler, et dire quelque chose au peuple de Gênes, et commencer quelque propos. Mais le prevôt ne lui voulut donner temps de finir son dire. Et voyant, celui Demetri, qu'il ne seroit ouï, jeta un grand soupir à merveilles, en levant les yeux amont, la face toute pâlie et blême, les bras encroisés, se tint coi assez long-temps. Et ce fait, le bourreau lui banda les yeux; puis, de lui-même se mit à genoux, et étendit le cou sur le chappus. Le bourreau print une corde, à laquelle tenoit attaché un gros bloc, à tout une doulouère tranchante, hantée dedans, venant d'amont entre deux poteaux, et tire ladite corde, en manière que le bloc tranchant à celui Génevois tomba entre la tête et les épaules, si que la tête s'en alla d'un côté et le corps tomba de l'autre. La tête fut mise au bout du fer d'une lance, et portée sur le sommet de la tour de la Lanterne, qui est à touchant, et au dedans du môle de Gênes, regardant celle tête droitement sur la ville. Le corps demeura mort sur ledit échafaud, tout le long de ce jour; puis, fut le soir, avec le congé de la justice, de là ôté, et porté enterrer.

Après que lesdites choses furent mises à fin, la ville de Gênes fut de tous points accoisée, les pays circonvoisins épouvantés, les François tous réjouis, et le roi tout à souhait.

Dont je, qui lors étois audit lieu, voyant la grâce de Dieu si largement étendue sur l'affaire des François, la gloire du roi prospérer, et son honneur accroître, pour commencer à lui vouloir donner louange de son bien-fait, et lui diversifier passe-temps, lui présentai ce peu d'écrit comme s'ensuit :

Or est Gênes-la-Superbe soumise,
Qui onc-mais ne fut au-dessous mise
D'homme vivant, ni par force occupée;
Ains a dompté le pouvoir de Venise,
Terre en la Grèce, et outre-mer acquise,
Pris Sarrasins, et Turcs mis à l'épée,
Espagne en mer vaincue et assoupée,
De Barbares esclavé grosse somme,
De victoires eu plus d'une somme,
Et emporté partout los à grand' erre:
Déchue puis par un seul qui se nomme
Roi de la mer et seigneur de la terre.

Ayant ainsi usé de sa maîtrise,
Longue saison, sans trouver qui lui nuise,
Cuidant tout temps être si haut huppée:
Le roi, voyant qu'elle a faute commise,
A contre elle tant usé de main mise,
Que par armes l'a conquise et happée,
Sa puissance rompue et dissipée
En batailles, où les siens prie et somme
De ruer coups, dont l'un fiert, l'autre assomme;
Chacun François son Génevois atterre:
Là est présent, pour en ordonner comme
Roi de la mer et seigneur de la terre.

Après un chef de si haute entreprise,
Jà n'est besoin que plus on loue ou prise

César, Sylla, Scipion et Pompée;
De Daire aussi, et Cyrus, vous suffise,
D'Alexander et Ninus, qui ont prise
Par long séjour la terre, et usurpée:
Cettui a fait conquête anticipée,
La plus noble qu'onc fit jamais homme,
Digne de tous les triomphes de Rome,
D'immortel los, qui par mort ne s'enterre,
Mais en mémoire éterne le renomme
Roi de la mer et seigneur de la terre.

Prince, gardez bien Gênes et son Dôme;
Puis, reposez sûrement votre somme,
Et ne doutez pique, ni cimeterre,
Ni que nulli vous défasse ou consomme,
Car vous serez et demeurrez en somme
Roi de la mer et seigneur de la terre.

XXIX.

Comment le roi partit de Gênes, pour s'en aller à Milan et à ses autres villes de Lombardie; et de son entrée de Pavie et de Milan avec plusieurs autres nouvelletés.

Lorsque toutes ces choses furent, comme avez ouï, ordonnées et mises à chef, le roi eut vouloir de visiter sa duché de Milan et ses autres pays; mais premier que désemparer Gênes, fit mettre manœuvres, et maîtres d'architecture, à commencer son château neuf, où tantôt furent embesognés plus de cinq cents ouvriers, sans les serviteurs, en

sorte que le commissaire se fit bien fort de rendre ledit château dedans six mois après ce, prêt à mettre dedans les garnisons au couvert; et aussi, pendant ce que ledit château se feroit, afin que les Génevois coutumiers de mutinerie n'empêchassent l'œuvre, ordonna le roi demeurer à Gênes grand nombre de ses gens d'armes et piétons, pour toujours leur tenir la bride roide et les garder de ruer.

Et ce fait, transmit les maréchaux-des-logis avec les fourriers à Bourg, à Busale et à Gavi marquer les logis; et le lendemain de l'Ascension, sur les trois heures du matin, délogea de Gênes, dont chacun se mit après. Toute cette nuit, fut un temps de pluie si très-merveilleux, que tous les chemins étoient pleins d'eau, et tous les fleuves dérivés, mêmement une petite rivière qui descend des montagnes sur le gravier de Poulceuvre, chéant en la mer de Gênes; laquelle rivière étoit, par la force de la pluie, qui toujours continuoit, tant roide, et si très-impétueuse, que c'étoit chose épouvantable à regarder, mais plus dangereuse à passer, mêmement à gens de pied, et à ceux qui au déloger avoient pris basse monture: ce que le roi n'avoit fait, ni les autres, qui avoient de quoi le faire, et leur sûreté pour recommandée. Que fût-ce? plusieurs mal-montés, et sommiers trop chargés, s'en al-

lèrent à vau-l'eau. Et tant advint que, combien que au déloger, et jusques à Pontadême, qui est environ mi-voie de Gênes et de Busale, ladite rivière ne fût encore trop impétueuse, tant s'efforça de pleuvoir, qu'avec l'impétuosité de l'eau elle devint si très-enflée, qu'elle couvroit toute la grève, si que l'on ne pouvoit tenir voie, ni aller droit. Là, fallut à plusieurs mal-montés, et autres, demeurer contre les rochers, pour attendre à vider l'eau, ou se mettre en péril de boire d'autant. Je n'en dirai plus, si n'est que je n'eus onc si grand' peur; car j'en vis plusieurs, par où me falloit passer, étant à la merci des vagues, et entre autres, un nommé maître Pierre Charron, des secrétaires du roi, lequel fut noyé entre Busale et Bourg, sans ce que jamais homme le pût sauver; combien que plusieurs des Allemands du roi, qui là étoient passés à grand danger, et autres à cheval, se missent en leur devoir de le secourir, mais ne surent qu'il ne fût mort.

Le roi, qui s'étoit mis des premiers à chemin et avoit chevauché roidement, avoit gagné le Bourg de Busale, cuidant aller jusqu'à Gavi, six milles près de là; mais la rivière fût tant périlleuse à passer, qu'il demeura pour ce jour audit lieu de Bourg. Les autres qui purent passer allèrent outre. Sur le soir commença le beau temps, et dura toute nuit, tant que

les fleuves furent du tout desséchés et écoulés. Parquoi, le roi délogea le lendemain, et prit son chemin à Gavi, à Nove, à Tortone et à Voguère, tirant à Pavie, dedans laquelle arriva le dix-huitième jour dudit mois de mai.

Au-devant de lui furent les seigneurs de la ville et les docteurs de l'université, jusques à l'entrée du pont du Tésin. Et là fut entre autres un docteur, nommé Jason Maynus, docteur en tout droit, estimé l'un des plus excellents de toute chrétienneté, lequel fit une harangue au roi en latin, tant rhétorique, que tous qui l'entendirent purent bien connoître qu'elle procédoit du plus profond ruisseau de la fons caballine; auquel fut répondu par un nommé maître Étienne Poncher, évêque de Paris, qui pareillement en très-haut et rhétorique latin lui fit sa réponse.

Aussi sortirent de Pavie cent jeunes gentilshommes à pied, tous habillés de blanc, et en pourpoint, lesquels se mirent le plus près du roi qu'ils purent; disant que la coutume étoit, quand leur prince venoit là pour faire son entrée ou de quelque victoire, que les gentilshommes de Pavie devoient être tout autour de lui, en tel habit qu'ils étoient, et ainsi le conduire jusques à son logis; à cette fin se présentoient à faire le devoir qu'ils étoient tenus : à quoi le roi les reçut.

Là, devant l'entrée du pont du Tésin, avoit

un tabernacle de verdure, à l'entrée duquel étoient amont élevées les armes du roi; et au plus bas, à côté dextre, les armes du cardinal d'Amboise, et à senestre, les armes de messire Charles d'Amboise, lieutenant du roi delà les monts. Au dedans de celui tabernacle, étoit attaché un rolet, où avoit en écrit les deux mètres qui s'ensuivent :

Non maris Ionii sunt littora nostra Ticini,
Rex, tibi sed lætos porrigit unda sinus.

Ce qui est à entendre, et à dire :

« O roi, nos rives et entrées ne sont pas tant impétueuses que celles de la mer Ionie, mais sont les ondes douces du Tésin, qui te baillent son joyeux port. »

Dès l'entrée de celui fleuve, tout au travers, jusques à la porte de la ville, avoit un pont couvert, long de deux cents pas ou environ, au milieu duquel étoient attachés les mètres dessous écrits :

Victor ad Eoum sic, Rex, tranabis Araxem,
Tigris et Euphrates sub tua castra fluent.

« Roi très-puissant, ainsi vainqueur, navigueras le fleuve Araxe, oriental, jusques aux parties du Levant; Tigris, avec Euphratès, ainsi sous tes forts ruisselleront. »

A l'entrée de la porte de la ville, étoient en écrit ces mètres :

Conspice, Rex, proprias arces, qui celsa Cepharí
Jam perfracta tuo culmina marte tenes.

« Regarde, Roi, tes propres forteresses, qui, après avoir le haut sommet du mont Capharé brisé et détruit, par tes armes paisiblement obtiens. »

A l'entrée de la grande rue, nommée rue Neuve, avoit un autre tabernacle, couvert d'un drap pers, à la cime duquel étoient les armes du roi, et au-dessous étoient écrits ces mètres :

Ingredere, ô Latii splendor, spes, gloria, norma :
Gens tua victorem cernat ubique ducem.

« O lumière, espérance, gloire, et la règle d'Italie, entre ici; toute la gent d'un côté et d'autre te regarde comme duc victorieux. »

Tout le long de ladite grande rue couverte, étoient amont attachés les écus de France, de Bretagne, du cardinal d'Amboise, et de messire Charles d'Amboise, lieutenant du roi; et tout le dessus de la rue couvert, fait, tout le bas, et au long, à piliers de verdure : et dès l'entrée d'icelle rue, jusques à près l'entrée du château, étoient attachés amont ces mètres, loin l'un de l'autre de quarante pas ou environ :

Rex regum dominator adest, et rector, habenas
Cum Jove divisas qui tenet imperii.

« Le roi dominateur et recteur des rois est

présent, qui les inclinations du monde et puissances divisées tient avec Jupiter. »

Accipe populi plausus et corda frementis,
Qui patrem patriæ præsidiumque vocat.

« Prends les cœurs, l'accueil et l'admiration de ton peuple, de joie tressaillant, qui le vrai secours et bon père du pays t'appelle. »

Alta triumphantem prospexit Roma Metellum,
Clara Ludovici gesta Pavia colit,

« Rome excelse regarda Métellus le triomphant, mais Pavie honore les clairs gestes de Louis. »

Non Apennini salebrosa cacumina montis
Es veritus, vallum, frigora, tela, mare.

« Le sommet très-âpre et chemin mal aisé du mont Apennin, la froideur des glaces, l'empêchement des fossés, les coups des dards, et les ondes de la mer, ne t'ont donné crainte. »

Hannibal ardenti montem dirupit aceto,
Agmina tu infracto vertice tuta locas.

« Avec ardent vinaigre Annibal froissa la montagne, et toi, sans fracture, au plus haut des monts, tout à sûr loges tes gens d'armes. »

Sola Ludovici Ligurem frenare superbum
Dextra valet, Ligurum sunt freta, terra, lacus.

« La seule dextre de Louis peut dompter Gênes-la-Superbe, sous qui sont mers, terres et fleuves. »

Plusieurs autres mètres étoient là mis et faits à la louange du roi, par un écolier de Pavie, nommé maître Georges de Candie; lesquels je laisse pour êchever prolixité de compte, mais dirai que le roi ainsi s'en alla droit au Dôme faire son oraison, et puis au château prendre repos, où séjourna quatre jours. Durant lequel temps, plusieurs banquets et danses en masques furent là faites, où étoient grand nombre de dames, belles à merveilles et habillées moult richement. Les princes et autres gentilshommes françois qui là étoient passèrent ces jours joyeusement.

Et puis, le roi adressa vers sa populeuse cité de Milan : au-devant de lui, à un grand mille loin de la ville, furent les seigneurs et citadins tous à cheval, et à grand nombre, avec les médecins et docteurs, et les enfants, et armuriers de ladite ville.

A l'entrée de la porte de la ville, appelée la porte Tisenys, étoit un spectacle de verdure, fait à beaux arceaux verdoyans, où étoient pendues les armes du roi au plus haut; et aux deux côtés du bas, celles du cardinal d'Amboise, et de messire Charles d'Amboise, lieutenant du roi, et à touchant de ladite porte étoient attachés les mètres qui ci-dessous sont écrits :

In patriam succede tuam, dignissime regum,
Quæ pridem est meritis facta beata tuis.

Hoc deerat, quòd te incolumem spectaret, et hostis
Victorem: tribuunt hæc quoque dona Dei.

« O le plus digne des rois, succède à ton pays, lequel jadis, par tes mérites et bienfaits, est fait sur tous autres plus heureux, auquel ne défailloit autre chose, si n'est que, sain et en bon point, te pût voir, et vainqueur de tes ennemis, ce que la grâce de Dieu t'a donné. »

Dès l'entrée de la ville jusques au grand Dôme, et dès le Dôme en retournant jusques au château, étoient les rues tendues de haies de verdure, et au-dessus couvertes de draps jaunes et rouges; le devant des murailles des maisons, tout couvert de riche tapisserie; et, tant que duroient lesdites rues, toutes les fenêtres, portes et ouvroirs, et autres passées et vues desdites maisons, étoient pleines et empêchées de dames, toutes, ou presque, vêtues et accoutrées de drap d'or et velours cramoisi, ou autres riches saies; au surplus, tant belles, qu'on sauroit à souhait penser, et le plus richement ornées de quoi se pouvoient aviser.

Sur le point de trois heures après midi, le roi entra dedans sa ville de Milan, le vingt et quatrième jour du mois de mai. Pour parler de l'ordre de son entrée de degré en autre, dirai ce que j'en ai pu voir. Premièrement, trois cents des armuriers de ladite ville, tous armés à blanc, et tous emplumés, portant, les

uns, demi-piques, les autres, hacquebuttes, les autres, partisannes, rençons, et grandes épées à deux mains, marchèrent les premiers, à deux rangs; lesquels avoient trois capitaines à cheval, deux devant et un derrière. A la queue d'iceux, étoient grand nombre de Lombards, tous gorrièrement montés et accoutrés. Puis, suivoient le prevôt de l'hôtel et tous ses archers. En après, messire Berault Stuart, capitaine des Écossois de la garde, messire Jacques de Crussol et messire Gabriel de La Châtre, capitaines des archers de la garde françoise; lesquels menoient les quatre cents archers de la garde, tous à cheval, et en armes. Au derrière d'eux, étoient grand nombre de gentilshommes à cheval, françois et lombards. Puis, marchoient à pied quatre cents enfants de la ville, tous en pourpoint de velours, satin et taffetas pers, semés tous de fleurs-de-lis; desquels les aucuns portoient deux à deux, quatre à quatre sur leurs épaules, avec perches propices à ce, grosses tours en feinte, villes et châteaux, glaives et armures de diverses sortes, pour démontrer à ces enseignes l'effet de la victoire du roi et la dépouille de ses ennemis vaincus. Après, étoit un grand curre triomphal à chevaux, dedans lequel étoient assises en chaire les quatre vertus cardinales; c'est à savoir : Justice et Prudence, au-devant de celui curre; et Fortitude et

Tempérance, au derrière; et au milieu, sur une haute chaire, étoit assis le dieu Mars, dieu des batailles, tenant en la main dextre un dard aigu, et en la senestre main tenoit une palme, en signe de victoire. Après, marchèrent les médecins et docteurs de la ville; puis, le capitaine des cent Allemands de la garde, lesquels armés de hallecrets, la pique au poing, et tous empanachés, cinq à cinq marchèrent par ordre. Après, furent les trompettes, qui sonnèrent sans cesse. Le roi fut après, lequel étoit sous un poêle que six des plus grands seigneurs de Milan portoient; et tout autour de lui, étoient les vingt et quatre archers écossois du corps, tous à pied; et lui, ainsi accompagné, étoit monté sur un coursier blanc, vêtu d'une robe de drap d'or trait frisé d'or, le chef couvert d'une toque de velours cramoisi, et dedans avoit une cornette de taffetas rouge. Après lui, étoient les cardinaux d'Amboise, de Ferrare, de Saint-Severin, de la Trimoille, d'Alby, et de Finale. Et après, marchoient le duc de Bourbon, le duc de Longueville, messire Charles d'Amboise, le seigneur Jean-Jacques; messire Galéas de Saint-Severin, grand-écuyer; messire Louis de Brézé, grand-sénéchal de Normandie, et messire Guyon d'Amboise, capitaines des deux cents gentilshommes de la maison du roi, lesquels gentilshommes étoient après leursdits capitaines,

bien montés, leurs haches au poing, et tous vêtus de robes de velours. Après, marchèrent grand'flotte de gentilshommes lombards, et tant de peuple de la ville, qu'on ne pouvoit passer par les rues. Et ainsi s'en alla le roi descendre au grand Dôme, où fit ses dévotes oraisons et offrit larges présents; et ce fait, s'en alla droit à son château, où artillerie tiroit si menu, que l'un n'entendoit parler l'autre : là dedans trouva les mortes-paies et gardes dudit château, en bel ordre, tous en armes, et arrangés à double, depuis l'entrée du pont jusques à la porte de la salle de son logis, lesquels étoient en nombre de cent hommes d'armes et deux cents archers. Là étoient deux capitaines, l'un, nommé messire Gilles de Louvain, François, capitaine du château; et l'autre, Guillaume Creston, Écossois, capitaine de la Roquette.

Pour décrire à plein toutes les choses qui là furent faites, grande prolixité s'en ensuivroit, et par aventure plutôt ennui que fin. Mais toutes les rues étoient pleines d'arcs triomphans et tabernacles de verdure. Et entre autres, entre le Dôme et le château, dedans une rue nommée la rue du Mont-de-Pitié, en laquelle sont les hôtels-dieu et les hôpitaux de la ville, avoit un portail de verdure, tenant tout le travers de la rue, fait à piliers et arceaux de feuilles, et tout couvert

de même, le dedans semé des armes de France et de Bretagne; et dessus avoit un mont artificiel, de la hauteur d'un homme, ou environ, lequel étoit tout autour environné à six rangs et semé d'écus au soleil, où pouvoit avoir mille écus, ou plus; et dessus ledit portail, au plus haut, étoit l'image de Notre-Seigneur, tout nu et flagellé; aux deux bouts et dedans un échafaud qui là étoit avoit deux chaires, parées de drap d'or, dedans l'une desquelles étoit l'image de saint Ambroise, patron et protecteur de Milan, tenant un fouet en la main; et, en l'autre chaire, étoit l'image du roi, ayant le sceptre au poing. Tout autour de celui mont d'or, avoit quatre petits enfants habillés en angelots, tenant chacun une trompette en la main, garnie de bannerolles semées de croix rouges; et au-dessous de ces angelots, quatre autres petits enfants, portant chacun une faille ardente, en signe de feu de joie. Et au pied de celui mont, étoient écrits ces vers:

Exiguus qui collis erat, nunc aureus est mons,
Hoc tua Rex mirum dextera larga facit.

Ce lieu qui lors petit val souloit être
Est maintenant un grand mont d'or couvert.
Ce grand merveille a fait ta large dextre,
Qui aux pauvres a son trésor ouvert.

Tantôt que le roi fut en sa cité de Milan, de toutes parts y vinrent ambassades. Les Vé-

nitiens, voyant la merveilleuse puissance du roi et les excessifs efforts d'armes des François, eurent doute sur leur affaire; mais, pour vouloir faire des bons varlets, transmirent deux ambassades en cour, nommées messire Hiéronyme Trévisan et messire Paul, de Pise, lesquels arrivèrent à Milan le vingt-sixième jour du mois de mai, et s'en allèrent au château, pour vouloir là faire et dire leur charge. Le roi, qui tantôt sut leur venue, entra en salle, où illec lesdits Vénitiens attendoient pour parler à lui, auxquels dit qu'ils dissent leur affaire et ce qui les amenoit. Tantôt se mit en chaire, pour ouïr le dire d'iceux Vénitiens, qui s'approchèrent et commencèrent leur harangue en latin, disant: « Sire, toute la seigneurie de Venise sachant la bonne prospérité de votre Christianissime Majesté, et la triomphale victoire que sur vos ennemis avez glorieusement obtenue, comme vos bons amis, loyaux serviteurs et entièrement confédérés, se réjouissent avec vous, en vous donnant souveraine louange des victoriosissimes effets de votre invictissime puissance, par laquelle avez la redoutée en mer et crainte en la terre, Gênes-la-Superbe, domptée et soumise. Mais, Christianissime roi, si le haut guerdon méritoire de glorieuse renommée avez par la victoire desservi, moindres titres d'honneur par la vertu de clémence n'avez

acquis : dont toute la seigneurie de Venise, en attribuant los immortel à votre Christianissime Majesté, vous offre cœurs, corps et biens, et vivres de son pays, si métier en avez; en recommandant très-humblement l'état de ladite seigneurie de Venise à la bonne grâce de votre Majesté Christianissime. » Et ce dit, voyant, le roi, que, sur cesdites recommandations, jamais telles n'avoient faites, finissoient leur propos, leur fit faire réponse par maître Étienne Poncher, évêque de Paris, lequel leur dit, aussi en latin, que le roi se réjouissoit de leur bonne visitation, laquelle il avoit très-agréable, disant que toujours auroit leur seigneurie en singulière recommandation comme de ses bons amis, alliés et confédérés; et que si le Turc, ou autre de ses ennemis, leur faisoit guerre, que sans faillir les secouriroit et aideroit de sa puissance; et, quant au regard de la haute louange et honorables titres que pour sa victoire ils lui attribuoient, la laissoit à Dieu seulement, de qui viennent toutes victoires, et d'où procèdent toutes vertus.

Pareillement furent là les ambassades de Florence, demandant au roi secours pour soumettre les Pisains, disant : « Sire, vous savez que autrefois nous avez dit que nous donneriez renfort et main armée pour ce faire, et comme avons été toujours bons François et

loyaux à votre Christianissime Majesté ; et en outre, vous avez querelle contre eux, vu que vos ennemis ont contre vous par armes favorisés et soutenus, et donné à eux toute l'aide qu'ils ont pu; parquoi, si ne les châtiez à cette fois, dorénavant ne douteront prendre alliance contre vous et secourir vos autres ennemis : dont devez par raison être du tout enclin à leur faire connoître leur défaut et réparer leur méfait. » Le roi, nonobstant toutes les remontrances des Florentins, ne se mut; mais, comme sage, pensa que le défaut des Pisains n'étoit qu'ils ne fussent à lui soumis, et que de leur franche volonté et libéral vouloir s'étoient plusieurs fois donnés à lui, lesquels, au moyen de quelque bénivolence qu'il avoit eue à iceux Florentins, ne les avoit voulu accepter, ne recevoir sous sa main et sauvegarde; et tout ce considéré, dit : « Si les Pisains ont pris parti ou alliance contre moi, de rien ne m'ont offensé, vu le refus que j'ai fait d'eux et de leur seigneurie, et que foi, hommage, ne promesse, ne m'ont fait, voyant aussi que nécessité les compelle et contraint, et que, premier que les Génevois mussent guerre contre moi, iceux Pisains étoient leurs alliés et confédérés : dont aucun défaut n'ont contre moi commis, par quoi leur dusse faire la guerre, ne secourir autrui contre eux. » Lesquelles raisons par le roi calculées et débattues,

délibéra les laisser en leur entier, ce qu'il fit. Et me fut dit que les Florentins, devant le temps de la guerre de Gênes, avoient promis au roi, s'il passoit les monts, de lui bailler gens et argent, et lui faire tout le secours qu'ils pourroient, de quoi ne firent rien : ce qui peut être, entre autres choses, moyen de la paix des Pisains et du refus de la demande d'iceux Florentins; car le droit veut que à celui qui faût promesse, promesse lui soit faillie.

De Gênes venoient en cour nouvelles; disant les aucuns, que longuement ne tiendroient leur foi et serment les Génevois, si n'est autant qu'ils se sentiroient les plus foibles : ce qui étoit bien à croire, car plusieurs fois en avoient autant fait; mais, pour obvier à ce, le roi leur avoit laissé dedans leur ville si forte main armée, qu'ils n'eussent osé toussir. Les autres disoient que si le roi désemparoit Lombardie, lesdits Génevois ne demeureroient guère de temps après sans faire quelque bruit. Tout plein d'autres nouvelles couroient en cour; et, entre autres, quelqu'un des gentilshommes du roi, venant de Gênes, dit que, depuis la prise et réduction d'icelle, s'étoit trouvé là dedans, où avoit ouï plusieurs des Génevois parler, entre autres un des principaux : et comme ledit gentilhomme et celui Génevois fussent quel-

quefois ensemble, parlant de plusieurs choses touchant la guerre et prise de Gênes; entrant de propos en autre, ledit gentilhomme dit audit Génevois : « Or ça, dit-il, signor génevois, si fortune vous eût été si douce qu'elle vous eût donné tel avantage sur les François comme elle a aux François sur vous, par votre foi, quel parti leur eussiez-vous fait? —Par ma foi! dit celui Génevois, puisque de ce me voulez enquérir par serment, nous autres Génevois étions tous délibérés de mettre à l'épée et sacquement toute votre gent, avèc tous les princes, et cardinaux, et autres, sans en excepter un seul, réservée la personne du roi, que nous eussions gardé entre nos mains pour en faire à la parfin selon l'ordonnance de notre conseil. —Et pourquoi, dit celui gentilhomme, eussiez-vous tant mis à mort de grands princes, cardinaux et autres personnages d'autorité, qui premier que mourir eussent pu payer de rançon sept ou huit cent mille écus ou plus, comme le duc de Bourbon, le duc de Calabre, le comte de Foix et autres, qui pour un million d'or ne fussent demeurés; et le légat de France, et autres seigneurs d'Église, qui eussent pu payer moult grosse somme d'argent? — Tel exploit, dit le Génevois, voulions ores faire, comme pour clore le pas de nos combats, des plus hauts faits d'armes qui furent onc

faits, et en ensuivant les grandes victoires et triomphales œuvres que par ci-devant ont faites nos prédécesseurs; et aussi pour arrondir nos chroniques, et nos gestes magnifier, d'une gloire tant louable et si honorable victoire que eût été cette, disant que, après une telle victoire, nul prince du monde eût osé nous assaillir, ou présumé faire guerre à nous, comme vainqueurs des vainqueurs et dompteurs de la plus forte main du monde. »

XXX.

Comment Paul de Nove, duc de Gênes, fut décapité devant le Palais dudit lieu de Gênes.

Plusieurs des Génevois qui à la venue du roi s'étoient absentés et fuis de Gênes, sachant comme, au jour que les autres Génevois avoient fait le serment, leur grâce avoit été déclarée, s'en retournèrent, et firent le serment, comme avoit été ordonné. Les autres qui n'avoient été compris en ladite rémission demeurèrent où ils purent : dont les aucuns furent pris, et entre autres, le duc de Gênes, nommé Paul de Nove, lequel s'en étoit fui en l'île de Corse, cuidant être là bien à sûr. Mais le roi, sachant qu'il étoit là, avoit donné charge à un nommé Pregent de Bidoulx, capitaine de quatre de ses galères, de s'en aller

vers ladite île de Corse, et prendre ledit Paul de Nove, s'il le pouvoit trouver en lieu pour ce faire. Lequel Pregent, avec deux de ses galères armées, s'en alla vers ladite île, le plus couvertement qu'il put. Or, avoit celui Pregent connoissance à un des patrons d'aucunes barques de Gênes, son bien familier et ami, qui souvent alloit de Gênes en Corse, et de Corse à Gênes, mener vivres et marchandise; auquel parla ledit Pregent, et lui découvrit son entreprise, en lui disant: « Signor, le roi m'a donné charge d'une chose, laquelle je vous dirai volontiers, pourvu que me promissiez aider en mon affaire et que tenissiez la chose secrète; et en ce faisant, feriez un bon service au roi, et à moi un singulier plaisir, et à vous-même un grand profit: car si vous m'aidez à parachever mon entreprise, j'en ferai tel rapport au roi, que toujours serez envers lui pour recommandé. Et en outre, j'ai deux cents écus, tout prêts à vous bailler, si à ce me voulez secourir. » Lorsque ledit Génevois ouït parler de deux cents écus, approcha l'oreille en disant: « Signor Pregent, vous savez que je suis tout au roi et à vous. Et touchant ce que m'avez dit, s'il y a chose en quoi je puisse servir le roi, et à vous faire plaisir, soyez tout sûr, en me faisant promesse, que, à mon pouvoir, tant sûrement et à secret que faire se pourra, à

ce m'emploierai. » Ce dit, ledit Pregent lui dit son intention, et comment il étoit là, par le commandement du roi, pour vouloir prendre Paul de Nove, qui étoit dedans l'île de Corse; ce qu'il ne pouvoit bonnement faire sans l'aide de quelqu'un, disant : « S'il sait aucunement l'entreprise, il s'absentera, ou mettra en lieu qu'on ne le pourra trouver. — Taisez-vous, dit le patron, si vous me voulez bailler les deux cents écus, je vous le mettrai entre les mains, et pour le moins en lieu où le pourrez prendre sans faillir. » Ce dit, ledit Pregent promit par sa foi bailler les deux cents écus, tout incontinent qu'il auroit pris son homme. Tant fut, que ledit patron s'en alla en Corse, où trouva ledit Paul de Nove bien ébahi; et à tant, demanda audit patron, qui venoit de Gênes, comment alloit du tout. « Non guères bien, dit le patron, car le roi de France est demeuré maître, et a fait bannir plusieurs des nôtres et trancher la tête à Demetri Justinian; et crois que s'il vous tenoit, que très-mauvaise compagnie vous feroit. Mais vous êtes ici bien sûrement, et crois qu'il cuide que soyez fui en Grèce. » Après plusieurs autres paroles, ledit patron trouva manière de mener ledit Paul de Nove, par manière de passe-temps, sur la rive de la marine, où avoit plusieurs barques, naux et galères de Gênes et d'ailleurs, et, entre au-

tres, étoient celles de Pregent déguisées, où ledit Pregent étoit, lequel sitôt qu'il le vit, et ses gens en si beau gibier, mit hors quelque nombre de ses gens, armés sous leurs mantes, et leur montra ledit Paul de Nove, disant que soudainement le prissent et menassent à bord, où seroit prêt de le croquer et mettre en sa galère. Ce qui fut fait, car, tout en l'heure, les gens dudit Pregent sortirent, comme pour vouloir aller querir eaux douces, ou autres provisions, pour mettre en leurs vaisseaux; et peu à peu approchèrent tellement, qu'ils lui mirent la main sur le collet, et à coup le guidèrent devers Pregent, qui le fit mettre en sa galère, et fit bailler l'argent audit patron qui l'avoit fait prendre.

Le duc de Gênes, pauvre vieillard, tout ébahi, commença à pleurer, et dire : « Hélas! or, vois-je bien que je suis mort et que, pour la prise de mon corps, ma tête paiera la rançon, combien que je ne l'aie desservi ; car ce que j'ai fait n'a été de mon mouvement, mais pour complaire au vouloir du peuple et obvier à sa fureur, car si je l'eusse refusé, aussi bien m'eussent-ils occis. Or, bien fasse de moi le roi ce qu'il lui plaira ! » En faisant ces plaintes et regrets, fut mené à Gênes, et là fait son procès ; tellement qu'il fut dit et sententié qu'il devoit encourir peine capitale, comme commisseur de crime de lèse-majesté,

combien qu'il ne se trouvoit point qu'il eût pourchassé le titre et honneur ducal, mais que, par le motif du peuple, il eût été élu duc de Gênes; afin que avec l'autre forfait qu'il avoit perpétré, d'avoir entretenu le peuple en sédition et rebellion contre le roi, il fût exemple à tous autres futurs. Après la sentence par la justice donnée, le cinquième jour du mois de juin, dedans la place du Palais de Gênes, fut décapité, et partie de ses biens confisquée, et partie laissée à sa femme : laquelle ne fut jamais consentant, ne contente, qu'il acceptât ledit office, mais lui avoit toujours déloué, et défendu à son pouvoir; parquoi, le roi voulut que sa maison et la plupart de ses biens lui demeurassent. Laquelle exécution donna crainte à tous les Génevois, et merveilles à plusieurs autres.

XXXI.

Des articles contenant la manière d'un tournoi fait à Milan : faits lesdits articles par un roi d'armes françois, nommé Dauphin.

« A l'honneur et louange de Dieu le créateur et de la glorieuse vierge Marie, de monseigneur saint Michel l'ange, de saint Georges, et de toute la cour célestielle! Pour donner

plaisir au roi, et exécuter le noble fait des armes, et pour échever oisiveté, huit chevaliers, ou gentilshommes de nom et d'armes, serviteurs dudit seigneur, sont délibérés de tenir un pas dedans la cité de Milan, contre tous gentilshommes de nom et d'armes, à cheval et à pied, en la manière qui s'ensuit :

« Et premièrement, lesdits chevaliers, ou gentilshommes, tiendront à cheval en harnois de guerre, à quatre courses de lance à fer émoulu, en lice. Et fourniront, lesdits tenants, de lances, de quoi les assaillants en auront le choix.

« *Item*. Après avoir parfait lesdites quatre courses de lance, tiendront à une course de lance sans lice, à fer émoulu, et combattront à l'épée d'estoc et de taille, sans nombre, tant que sera le bon plaisir du roi.

« *Item*. Tiendront, lesdits tenants en harnois de joute, à six courses de lance, à tous venants, à lances à rochet, et porteront, tant assaillants que défendants, telles lances que bon leur semblera, lesquelles seront présentées à un officier d'armes, pour être marquées et être mises d'une longueur.

« Et, pour le combat de pied, se trouveront douze tenants, c'est à savoir : huit tenants et quatre aides, pour la première fois seulement, à une barrière, à un jet de lance, et combat-

tront à la pique d'Allemand, et à l'épée, tant que sera le bon plaisir du roi. Et le combat desdits douze parachevé, tiendront lesdits huit tenants, à ladite barrière, contre tous assaillants.

« *Item*. En ensuivant lesdites armes de pied, tiendront sans barrière, à la pique, et à l'épée de taille, au bon plaisir du roi.

« *Item*. En après, combattront à la hache, sans barrière, comme dessus.

« Puis, combattront à l'épée à deux mains, sans barrière, au plaisir du roi; et fourniront, lesdits tenants, tous bâtons nécessaires pour lesdites armes accomplir, fors seulement de lances à rochet.

« *Item*. Pour tenir ordre desdits combats, tant de cheval que de pied, il y aura deux écus pendus à un perron, gardés par un officier d'armes : desquels écus, l'un sera d'argent, auquel ceux qui voudront accepter le combat de cheval viendront toucher; et l'autre écu sera d'or, auquel ceux qui voudront accepter le combat de pied toucheront; et seront enrôlés par ledit officier d'armes, afin de garder à chacun son ordre, et la manière du combat qu'ils accepteront.

« Et s'il y en a aucuns qui veuillent toucher les deux écus, pour parfaire les deux emprises, c'est à savoir : à cheval et à pied, en tout ou en partie, il leur sera répondu, et

seront reçus par lesdits tenants. Aussi seront tenus lesdits assaillants de porter leurs écus, armoyés de leurs armes, audit officier d'armes, pour les mettre audit perron; autrement ne seront plus reçus.

« *Item.* A été ordonné par le roi, notre sire, depuis ces articles publiés, que le jour que commencera le combat de cheval à quatre courses de lances, à fer émoulu, sera le premier jour de juin prochainement venant, et là chacun sera reçu selon ordre, comme dessus est dit. »

Cesdits articles baillés et publiés, les lices furent faites de deux cents pas de long, dedans la grand' place de devant le château. En entrant dedans ladite place pour aller au château, sur main senestre, furent faits, de la longueur des lices, grands échafauds, pour là, au bout d'iceux, du côté dudit château, être le roi, et les princes et seigneurs, qui avec lui étoient. Dedans iceux échafauds, tout du long furent faits lieux et places propices, regardant dedans les lices, pour mettre et asseoir les dames qui là viendroient. De l'autre côté, fut fait un échafaud, pour mettre les juges desdits combats. Au bout desdites lices, du côté du château, avoit un perron, haut de dix toises, au bas duquel avoit un petit échafaud, pour là être le roi d'armes, ordonné pour recevoir les noms et écus de

ceux qui voudroient accepter le combat. Encontre ledit perron, avoit attachés deux écus, dont l'un étoit d'or, auquel touchoient ceux qui acceptoient le combat à pied; l'autre étoit d'argent, où ceux qui vouloient accepter le combat à cheval touchoient. Entre les lices et les échafauds, avoit une place de quarante pas de large, et de la grandeur des lices, toute garnie et semée de sablon, pour tenir à ferme les chevaux et ceux qui là combattroient. De ce tournoi et combat fut partout nouvelles; si que, de toutes les Itales, y vinrent dames à si grand nombre, que, selon le rapport de plusieurs, y en avoit plus de trois mille, toutes vêtues de robes de drap d'or.

XXXII.

D'aucuns grands banquets et choses joyeuses qui furent lors faites à Milan.

Tandis que les lices et échafauds se faisoient, et qu'on s'apprêtoit pour combattre, danses, et banquets, et autres joyeux passe-temps se mettoient en avant par la ville de Milan; tant que, pour commencer, un nommé messire Galéas Visconte, grand seigneur à Milan, fit un banquet au roi, où princes et cardinaux, avec un grand nombre de gentilshommes et dames, en triomphal état se

trouvèrent, et toutes les gardes du roi. Celui Galéas avoit un sien fils, jeune enfant, lequel fit là confirmer au cardinal de Ferrare, archevêque de Milan, et pria le roi que son plaisir fût que à son fils voulsît donner en sa confirmation son nom, ce qu'il fit volontiers, et fut là nommé Louis, et confirmé par ledit cardinal, qui, pour ce faire, prit les habits pontificaux.

XXXIII.

D'un banquet somptueux que le seigneur Jean-Jacques fit au roi, à Milan.

Après celui banquet, qui fut moult grand, le seigneur Jean-Jacques pria le roi, que, à un autre banquet qu'il lui vouloit faire, fût son plaisir de se trouver; ce que le roi lui promit. Dont ledit seigneur Jean-Jacques, maréchal de France, fit préparer ledit banquet dedans sa maison de Milan, auquel lieu étoient grandes salles tapissées, et galeries et chambres parées, jardins et lieux propices pour la fête, tables garnies et buffets d'argent à tous côtés.

Et pour en savoir mieux au vrai réciter, le jour dudit banquet, dès l'heure du matin, m'en allai audit lieu, où, entre autres choses, je vis là onze grandes cuisines, pleines de

broches, garnies de toutes viandes de volaille et de venaison.

Pour ordonner du service, et dresser les viandes et asseoir les mets, étoient députés à ce huit-vingts maîtres d'hôtel, lesquels portoient chacun un bâton bleu, couvert de fleurs-de-lis d'or. Douze cents serviteurs y avoit, pour porter les viandes et servir aux buffets, desquels la plupart étoient en pourpoint de velours noir; les autres étoient en robe de taffetas et d'autre soie, habillés légèrement, pour diligenter l'affaire.

Pour recevoir les venants et donner lieu au commencement de ladite fête, le seigneur Jean-Jacques fit faire devant sa maison, le long de la rue, une grande salle, de six-vingts pas de long, à deux rangs de piliers de verdure, couverte de draps de bleu, tous semés de fleurs-de-lis d'or et d'étoiles d'or. Tout le long des deux côtés, encontre les tapisseries, commençant à bas, étoient siéges à quatre rangs, en montant comme par degrés, pour là asseoir les seigneurs et autres qui se trouveroient audit banquet. Et au plus haut desdits siéges, en entrant sur main senestre, étoit un échafaud pour les ménétriers, qui là furent dès le matin, sonnant sans cesser de leurs instruments, dont y avoit trompettes, hautbois, tambourins, violes et autres manières de doux instruments. Au bout de ladite salle, avoit un

échafaud grand et spacieux, sur lequel falloit monter par six degrés, où dessus avoit une chaire parée de drap d'or, laquelle étoit là mise et ordonnée pour le roi. Dessus celui échafaud, duquel la place étoit couverte de tapis velu, avoit quatre ou cinq cents carreaux, de drap d'or et de velours cramoisi, pour asseoir les dames conviées audit banquet.

Sur les dix heures du matin, la marquise de Vigève, femme du seigneur Jean-Jacques, et la femme de son fils, comtesse de Misoc, avec grand'suite de leurs dames, furent là assises au pied de l'échafaud du roi, pour recevoir et recueillir les autres dames qui viendroient à ce banquet; et comme aucunes d'icelles venoient, ladite marquise de Vigève et la comtesse de Misoc se levoient de leur siége, et les alloient recueillir jusques à l'entrée de la porte de la salle, et puis les menoient asseoir sur l'échafaud où étoit la chaire du roi; et ainsi recueilloient par ordre lesdites dames, qui là vinrent à pleins chariots; tant que, en moins de deux heures, furent en ladite salle plus de douze cents dames, toutes vêtues de draps d'or ou de soie, et toutes d'accoutrements neufs et tant riches, qu'elles sembloient être reines ou autres princesses. Les unes portoient robes de drap d'or, mi-parti de velours cramoisi, ou de fin satin de diverses couleurs; et plusieurs y en avoit portant

robes toutes de drap d'or frisé; les autres, à grands soleils d'or trait, mi-parti de velours et satin cramoisi. Leur coiffure étoit telle, que tout le front et la chevelure leur paroissoit, dont partie pendoit derrière entortillée, et l'autre leur couvroit la moitié de la joue, descendant près des épaules, en retournant joindre à l'entortillure de derrière. Leurs robes, en plusieurs endroits, étoient découpées et fendues, par où passoit la blanche chemise de fine toile de Hollande : somme, en tous endroits y avoit adresse de voie lubrique et enseignes de blandices féminins. Quoi plus? le seigneur Jean - Jacques avoit convié et envoyé querir lesdites dames, mêmement celles de nom, et les plus belles de Milan, de Pavie, d'Ast, de Plaisance, et des autres villes de la duché, où avoit su trouver femmes de fête et de bonne chère.

Lorsque lesdites dames furent venues et mises en place, instruments sonnèrent à qui mieux mieux. Plusieurs seigneurs, et autres, prirent siége, en attendant le roi à venir, lequel fut là sur l'heure du midi. Avec lui étoient Charles, duc d'Alençon; Charles, duc de Bourbon; Charles, duc de Savoie; Antoine de Lorraine, duc de Calabre; François d'Orléans, duc de Longueville; Gaston, comte de Foix; le comte de Vendôme; monseigneur Jean d'Albret, seigneur d'Orval; Guy de La-

val, seigneur de Laval; René de Bretagne, comte de Pointièvre; Jacques de Bourbon, comte de Roussillon; lesquels furent tous du banquet. Aussi furent à cedit banquet, maître Georges, cardinal d'Amboise; le cardinal de Ferrare, le cardinal de Narbonne, le cardinal de Saint-Severin, le cardinal de Finale, les cardinaux de la Trimoille, d'Alby et de Prye, l'archevêque de Sens, et grand nombre de prélats, les ambassadeurs de Venise, les chambellans et maîtres d'hôtel du roi; et en somme, toute la cour, avec les seigneurs de Lombardie, et autres, qui là étoient avec lui.

Tantôt que le roi fut là venu et mis en chaire, les danses commencèrent. Mais là y eut si grand'presse que, pour donner place aux dames et autres qui vouloient danser, fallut que le roi même, qui étoit amont, descendît, pour faire faire place : ce qu'il fit, et print la hallebarde d'un de ses archers; puis, à tour de bras commença à charger sur ceux qui faisoient la presse, tellement que soudainement la place fut vide et désempêchée, tant que chacun eut lieu pour danser. Charles, duc d'Alençon; Charles, duc de Bourbon; Charles, duc de Savoie; Antoine, duc de Calabre, et les autres princes et seigneurs, et gentilshommes de la maison du roi, qui là furent, dansèrent : dont les aucuns dansèrent en masque,

portant habillements couverts de fleurs-de-lis, sur leurs chapeaux grandes plumes perses et jaunes faites en manière de fleurs-de-lis; les autres, en habits de cordeliers, et les autres en diverses manières et étranges habillements. Quoi plus? les dames dansèrent à relais, les unes après les autres, toute la journée, jusques sur le vêpre, que tables furent couvertes et le banquet tout prêt.

Puis, le roi avec toute la noblesse s'en alla souper. Là dedans, étoient salles, chambres, cabinets, garde-robes et galeries, ordonnées: les unes pour le roi, les autres pour les princes et ambassades, les autres pour les cardinaux et les autres prélats de l'Église, les autres pour les chambellans et maîtres-d'hôtel de chez le roi, les autres pour les généraux et trésoriers, les autres pour les gentilshommes, les autres pour les archers, les autres pour les Allemands de la garde, et les autres pour les valets et serviteurs des seigneurs qui là étoient: lesquels furent tous servis de viandes exquises et de divers mets, avec très-bons vins et de toutes sortes, sans ce qu'il y eut fait service, tant de cuisine que de buffet, que tout en vaisselle d'argent, toutes les pièces marquées aux armes du seigneur Jean-Jacques, ce qui étoit un grand triomphe et merveilleuse richesse. Les dames conviées au banquet furent toutes mises ensemble, le marquis de Mantoue seul avec

elles, si n'est que chacune avoit son écuyer, pour trancher et servir à table.

Après souper, le roi et les princes, avec tout plein de seigneurs et gentilshommes, furent voir les dames, où là devisèrent de plusieurs choses joyeuses et plaisantes. Et ce fait, chacun prit congé; puis, le roi s'en alla à son logis, et la compagnie se départit.

XXXIV.

D'un bastion que messire Charles d'Amboise, lieutenant du roi, fit tenir à Milan, où le roi fut présent avec tous les princes et seigneurs qui là étoient, et grand nombre de dames.

Pour toujours donner divers passe-temps au roi et réjouir les dames, chacun des seigneurs s'efforçoit de faire nouvelles choses: dont, après que le banquet du seigneur Jean-Jacques fut fait, messire Charles d'Amboise, deux jours ensuivant, fit un autre banquet au roi et à toute sa suite, auquel, en lieu de danses, fit faire un bastion, que lui-même avec autres de sa bande voulut tenir contre tous venants. Lequel bastion fit faire en un jardin, près de son logis de Milan, et celui fossoyer tout autour, et fermer de gros bois debout mis en terre et au-devant tout à l'envi-

ron fortifié de planchon à gros clous et chevilles bien attachées; aux deux coins du front de devant, avoit fait faire deux tours défensables, où pouvoient être en chacune d'icelles vingt-cinq ou trente hommes armés, pour défendre lesdites tours; le devant et les côtés, avec lesdites tours de celui bastion, étoient de six pieds de hauteur; et contre le derrière, avoit un haut échafaud pour asseoir les juges du combat.

Le jour du banquet venu, après que ledit messire Charles d'Amboise eut fait publier ledit combat, de sa bande furent Francisque de Gonsago, marquis de Mantoue; Jacques de Bourbon, comte de Roussillon; le comte de Pointièvre; le seigneur de Laval; messire Jacques de Chabannes, seigneur de la Palice; messire Guyon d'Amboise, seigneur de Ravel; messire Germain de Bonneval, messire Mery de Rochechouart, messire Jean de Bessey; Louis de Jaulys, seigneur de Mommor, avec plusieurs autres, jusques au nombre de cent hommes d'armes, choisis entre les gentilshommes de la bande du seigneur de Ravel, et par les compagnies: lesquels se trouvèrent dedans le bastion, tous en armes, au jour ordonné; et si avoient, pour défendre leur fort, gros bâtons embourrés, et l'épée tranchant sans pointe; et avec ce, avoient de grandes perches fourchées, pour repousser

ceux d'en bas, qui s'efforceroient pour monter par échelles ou sur ponts. Et avoient, là dedans, larges tonneaux, tous pleins d'eau, et force éclissoires et artillerie à papier. Messire Louis de Brézé, grand-sénéchal de Normandie, avec les cent gentilshommes de sa bande, étoit des assaillans; aussi étoit messire Robert Stuart, avec ses cent hommes d'armes écossois, et messire Mercure, capitaine des Albanois, et autres, jusques au nombre de quatre cents hommes d'armes : lesquels, sur le point de quatre heures après midi, apportèrent contre ledit bastion ponts et échelles, à tous côtés, et amenèrent grand nombre de pionniers, pour combler les fossés.

Le roi étoit au logis de messire Charles d'Amboise, avec les seigneurs de sa suite, et grand' compagnie de dames, attendant l'heure de l'assaut dudit bastion; et pendant ce, le roi commanda apporter le souper. Et ainsi que le premier service se faisoit, les trompettes du bastion et des assaillants sonnèrent à l'étendard et à l'assaut. Ce fait, sans plus attendre, le roi se leva de table, et toutes les dames, en laissant le souper, pour courir voir assaillir et défendre ledit bastion, et le roi ainsi levé, avec les gentilshommes et dames qui là étoient, s'en alla où étoit le bruit. Ainsi demeurèrent tables couvertes de

viandes, et buffets garnis de vaisselle d'argent et de bons vins à foison : là, étoient plusieurs mordants, qui dès le matin jusques à celle heure avoient été léans, pour seulement vouloir voir le combat, dont aucuns avoient bon appétit; et eux voyant que chacun avoit laissé le souper, prinrent leurs places, et se mirent à dépêcher viandes, si à point, que en un moment ne demeura que les nappes déchargées et vaisselle vide; puis, se torchèrent le bec et coururent au bastion, qui fut assailli moult rudement et défendu à toute force. Premièrement assaillirent une tour nommée la tour d'Auvergne; et là, à grands coups de bâtons embourrés, et à taille d'épée, d'un côté et d'autre longuement se battirent, et tant, que les bâtons embourrés furent tous rompus et coupés, dont grandes fourches, grosses perches et leviers furent mis en besogne. Messire Louis de Brézé, voyant que sans échelles ne feroient rien, les fit dresser et combler les fossés : là se mirent gens d'armes à monter de toutes parts, et ceux du dedans, à tout leurs fourches et leviers, les repoussèrent contrebas, en leur jetant grands seaux d'eau et cercles attachés l'un à l'autre, et coups à toutes mains sur eux, lesquels assailloient à grand effort, mais à la longue furent moult foulés et battus de ceux d'amont, qui grand avantage avoient. Toutefois

lorsqu'ils levoient leur visière, pour regarder à bas, pour prendre haleine, ceux d'en bas leur jetoient grandes pellées de terre mouillée contre le visage; et à coups de perches rompues et gros bouts de bois, leur donnoient là où ils les pouvoient trouver au découvert, tant que plusieurs en blessèrent. Et ainsi se commencèrent à piquer, tant, que le bout de leurs épées s'approchèrent contre les gorges: et est à penser que, s'ils se fussent pu joindre, que mortellement se fussent battus. Messire Jacques de Chabannes, seigneur de la Palice, qui étoit à l'autre tour, voyant ceux d'en bas fouler, et eux revancher à outrance, leur manda que s'ils vouloient aller assaillir la tour qu'il gardoit, que lui et ses gens ne la défendroient qu'à coups de bâtons embourrés: lesquels ne voulurent, mais n'entendoient qu'à charger ceux qui les avoient repoussés. Là étoient les capitaines d'en bas tous ennoircis et barbouillés de fange, pour l'eau que ceux d'amont jetoient dedans les fossés: messire Mercure, qui étoit à bas, avec aucuns de ses Albanois, tous armés à blanc, s'essaya maintes fois de monter; mais, par ceux de dessus, fut toujours rué bas, et tant battu de coups de bâton, qu'il ne savoit à qui le dire, mais il soutint moult grand faix. Les gentilshommes de la bande de messire Louis de Brézé étoient toujours à l'assaut, qui à

coups de perches chargeoient ceux de dessus, tellement que plusieurs de leurs épées et bâtons firent voler des mains à bas. Messire Robert Stuart ne désempara jamais le pied du bastion, où là donna et reçut maint pesant coup. Les Écossois de sa bande s'y portèrent très à point, et maintes fois s'essayèrent de monter : mais toujours ceux de dessus les repoussoient. Là soutinrent plus de deux heures l'assaut, et tant, que d'un côté et d'autre le roi leur commanda reprendre haleine. Qui lors eut du vin, mit le nez à la bouteille.

Et puis derechef fut sonné un autre assaut, où fut apporté un pont sur roues, de la hauteur dudit bastion, et à force de gens approché contre ledit bastion près à combattre main à main, où dessus montèrent vingt hommes d'armes, des gentilshommes de la bande de messire Louis de Brézé et des Écossois de messire Robert Stuart, lesquels marchèrent jusques sur le bord du pont, et commencèrent à combattre main à main, à coups d'épée. Et là fut un Écossois, qui mit le pied sur le bord du bastion, cuidant entrer. Mais ceux du dedans, à gros leviers et longues perches, les repoussèrent, et chargèrent sur eux et sur leur pont, tellement que, pour le faix de ceux qui étoient dessus, et les coups que ceux du dedans donnoient, la moitié de celui pont

tomba par terre, et ceux qui étoient sur celle part, lesquels au choir s'affolèrent. Sur l'autre partie dudit pont, demeurèrent deux Écossois, moult gaillards hommes, lesquels n'abandonnèrent le bord du bastion, mais là, sur ceux du dedans, à grands coups d'épée frappoient au désespéré, sans vouloir jamais reculer; et là reçurent tant de coups de gros bâtons, et mêmement par aucuns désarmés qui ruoient coups au délivre, qu'iceux Écossois furent étonnés, lesquels ne pouvoient être secourus, pource que ledit pont étoit rompu, où nul autre ne pouvoit monter; mais pour ce, ne démarchoient un pas; et si y en avoit un d'iceux, après qu'il étoit étonné et hors d'haleine, se couchoit sur le pont, et, lorsqu'il avoit repris haleine, recommençoit l'assaut, et chargeoit de plus en plus fort; et ainsi le fit par tant de fois, qu'il eut à la parfin d'un levier sur la tête, en manière qu'il fut assommé, et emporté à son logis, où celle nuit le cerveau lui tomba par le nez, et mourut, dont fut dommage. L'autre, son compagnon, tout étonné, fut mis à bas. Les autres de leurs compagnons, à grands perches, chargeoient à tour de bras sur ceux d'amont, et, comme courroucés du mal de leursdits campagnons, avisoient ceux du dedans au découvert; entre autres en choisirent un qui avoit le chef désarmé, auquel

un Écossois donna si à droit d'une longue perche qu'il avoit, que le sang lui fit couler de la tête sur le visage. Et ce fait, ceux d'amont recommencèrent à charger en bas, et jeter grosses tronces de bois, barres et planchons, et ce qu'ils pouvoient. Mais ceux d'en bas étoient toujours bandés à trouver leurs gens au découvert, dont en blessèrent plusieurs, et tous au visage, entre autres, le comte de Pointièvre, messire Jean de Bessey, gruyer de Bourgogne, Pierre de Balzac, baron d'Entraigues, et tout plein d'autres, dont je n'ai su les noms. Mais voyant, le roi, que ses gens se battoient ainsi à outrance, envoya ses archers pour les faire départir, ce que ne purent : dont lui-même descendit de son échafaud, et les alla départir à grand'peine. Car jà tant s'étoient piqués et émus, que ceux qui se pouvoient toucher se mettoient les épées contre les gorges; et crois que si entre eux n'eût eu barrière, que telle chose eût été entre eux exploitée, que le roi y eût eu plus de perte que de plaisir; mais par son commandement, tout fut cessé.

XXXV.

D'un tournoi et combat tenu lors à Milan par messire Galéas de Saint-Severin, et autres Lombards avec lui.

Messire Galéas de Saint-Severin, grand-écuyer de France, avec sept autres Lombards, furent prêts de tenir le pas en la place du château de Milan, où étoient faites les lices, et ordonnée la place du combat, et là attendre tous venants en la manière que par les articles dessusdits est contenu : où se trouvèrent des François grand nombre, desquels furent Gaston, comte de Foix, neveu du roi; Guy, seigneur de Laval, le jeune Candale, François de Maugiron, Jean de Chandion, Guillaume de la Hite, Louis Lermite, et tout plein d'autres gentilshommes de la maison du roi et hommes d'armes des compaignées de delà les monts; aussi se trouva sur les rangs Jean Guillerme, marquis de Montferrat, et d'autres Lombards grosse roûte; lesquels commencèrent à ouvrir le pas, sur le commencement du mois de juin; et là coururent à quatre courses de lance, à fer émoulu. Des premiers courut Gaston, comte de Foix, lequel rompit, aux quatre courses premières, trois de ses lances. Le marquis de Montferrat courut

aussi, lequel fut servi de quatre grosses lances, peintes de rouge, et courut moult rudement et droit, tellement qu'il rompit son bois; et à la tierce course plia son tenant jusques sur la croupe de son cheval, et à peu qu'il n'allât par terre. Les autres aussi coururent, chacun ses quatre courses, et la cinquième hors lice, où furent rompus bois à toutes mains; puis, combattirent à l'épée, où furent donnés plusieurs grands coups.

Le roi étoit là présent en son échafaud; lequel, après que les combatteurs avoient fait leur devoir, les faisoit départir. Les dames à pleins échafauds y étoient aussi, tant gorgiases, que c'étoit une droite féerie.

Dix jours entiers durèrent les joûtes et combats : où fut l'un jour combattu en lice, à course de lance et fer émoulu; l'autre, en harnois de joûte, à lances à rochet; et l'autre, à la barrière, où les tenants eurent quatre aides, pour la première fois, et là combattirent à un jet de lance, et à la pique de Suisse, et à l'épée d'estoc et de taille; puis, combattirent sans barrière, à la pique, et épée de taille, et à la hache, sans barrière, et puis à l'épée à deux mains. Là furent faites armes à merveilles; chacun s'efforçoit de faire tout ce qu'il pouvoit.

Messire Galéas, des tenants, combattit très-bien à cheval, à l'épée; le marquis de Mont-

ferrat rompit là force lances. Le comte de Foix, jeune prince, fut moult prisé, et loué de ses coups de lance, dont en rompit plusieurs. Aussi fut le sire de Laval. Le cheval du seigneur de Candale eut d'une lance au travers du col, ce qui ennuya moult à son maître, car ledit cheval étoit fort puissant, moult vite, et très-à la main, et sondit maître bon chevaucheur. Un des François, assaillant, nommé Louis Lermite, eut, à l'une des courses, d'une lance au travers de l'épaule, dont en porta le tronçon, et fut fort blessé.

A la barrière, et aux combats de pied, eut grandes armes faites. Et là, entre autres firent merveilles deux François nommés Jean de Chandiou, homme d'armes de la compaignée du comte de Ravestain, et Guillaume de la Hite, l'un des archers de la garde de la bande de messire Gabriel de La Châtre; et tant, que à l'un des combats de l'épée à deux mains, celui de Chandiou, jeune, grand et puissant à merveilles, se trouva au combat contre messire Galéas de Saint-Severin, tenant le pas, et bien puissant et adroit chevalier : lesquels, à grands coups d'épée à deux mains, se chargèrent rudement, et tant, que chacun fut loué en ses faits; mais à la parfin, celui de Chandiou haussa si pesant coup d'épée sur la tête dudit messire Galéas, en tirant le coup à soi, qu'il le mit des mains en terre,

et comme il voulut recouvrer pour l'aterrer, le roi dit : Ho ! dont s'arrêta celui de Chandiou.

A la pique combattirent après, où ledit de Chandiou fit merveilles ; aussi étoit-il puissant à l'avantage. Au combat de la pique, furent plusieurs François aux coups départir, entre autres ledit Guillaume de la Hite, lequel adressa à un Lombard, des tenants, bien puissant et homme adroit : lesquels, à coups de pique, percèrent en plusieurs lieux leurs harnois à jour, et jusques au sang ; tant en fut, que celui de la Hite donna tant de coups de pique au Lombard, et si menu, que à la parfin le repoussa tout le travers de la place, en le menant battant jusques au bas de l'échafaud du roi : de quoi ses compagnons n'étoient bien contents ; car il étoit l'un des mieux estimés de leur bande. Mais autre chose n'en fut, si n'est que le roi, voyant celui Lombard en tel parti, leur imposa la paix.

Un autre combat fut fait à la hache par les tenants. Messire Galéas, qui tenoit le pas, voyant lui et ses tenants ainsi outrés, mit en place un des plus puissants et adroits hommes de Lombardie, et le meilleur joueur de la hache, qui plusieurs fois avoit fait armes, comme se disoit. Le roi voulut que Guillaume de la Hite, bon joueur de la hache, et très-puissant, lui fût mis en barbe, lequel fut là amené par son capitaine, accompagné

d'archers de la garde, à grosse puissance. Le duc de Bourbon, le comte de Vendôme, et autres princes, avec les capitaines des gentils-hommes et gardes, étoient tous à cheval, au-dedans des lices, pour icelles garder, et départir les combattants, lorsqu'il plairoit au roi. Le roi étoit à son échafaud avec grande noblesse. Les dames, et tout plein de seigneurs françois et lombards, étoient là pour voir le combat de ces deux champions: tenant les aucuns, pour le Lombard, et les autres, pour le François, qui étoient deux hommes de belle taille, jeunes et verts. Que fut-ce? lorsque iceux furent en place, trompettes et gros tabourins commencèrent à sonner; et lorsque les deux champions marchèrent l'un contre l'autre, comme deux lions, leurs haches d'armes au poing, et de première avenue, ruèrent grands coups, et pesants, en continuant longuement. Le Lombard étoit moult bon joueur de hache, et avoit toujours l'œil à la marche de son homme, pour le vouloir prendre à pied levé; de quoi se donnoit très-bien garde le François, en ruant toujours coups sur le Lombard, qui bien se couvroit : toutefois on n'oyoit que coups sur le harnois de l'un et de l'autre. Le roi étoit là qui regardoit ruer les coups, où prenoit grand plaisir, car ils se battoient à toute outrance. Les dames pareillement avoient là leur passe-

temps, dont plusieurs, pour l'honneur de la nation, eussent bien voulu que le Lombard eût eu du meilleur. Et lorsque le Lombard donnoit quelque bon coup, les autres montroient chère joyeuse; et quand le François, qui frappoit à coups pesants, ruoit sur son homme, iceux Lombards étreignoient les dents et faisoient mate chère. Plus d'une heure dura celui combat, qu'on ne savoit qui auroit du meilleur; et tant se donnèrent de coups, que plusieurs pièces de leur harnois furent percées et déclouées. Que dirai-je plus? ainsi que chacun des combattants mettoit diligence de mettre son homme à outrance, le François avisa son coup, et de toute sa force embarra la hache à deux mains, et la rua droit sur la tête du Lombard, de telle force, que tout plat s'en alla par terre; en manière que, au choir, les pièces de son batte-cul lui renversèrent sur le dos, tellement qu'il eut le derrière tout découvert. Et voyant, le François, son Lombard ainsi tombé, et qu'il mettoit peine à se relever, lui voulut donner un autre coup, pour le mater du tout : ce que le roi ne voulut, mais les fit départir par les gardes des lices. Et voyant, le roi et autres seigneurs étant là, les armes des deux champions, et le grand coup qu'avoit donné celui François au Lombard, estimèrent grandement la valeur des deux, et

plus, celle du vainqueur, combien qu'autres Lombards n'en fussent bien contents.

Ainsi s'étoient continués les combats et tournois dedans la ville de Milan, et tant, que aux courses de lances mêmement, plusieurs furent blessés, et le plus, au rompre des lances, qui furent froissées à droit la poignée : dont furent blessés en la main dextre le marquis de Montferrat, François de Maugiron, Jean de Chandiou, et tout plein d'autres. Là furent faites, par les François et Lombards, armes très-louables, sans autre bruit que de toute joyeuse entreprise et amiables combats.

Toutes ces belles choses mises à chef, les dames venues là se disposèrent en aller ; mais premier le roi leur dit qu'il leur vouloit faire son banquet, ce qui encore les arrêta.

En ce même temps, vint à Milan le cardinal de Sainte-Praxède, que le pape avoit envoyé légat en Lombardie. Au-devant de lui envoya, le roi, le cardinal d'Amboise, légat en France, les cardinaux de Ferrare, de Boulogne, de Saint-Severin, de Clermont, de Finale, de la Trimoille, de Prye et d'Alby, le duc d'Alençon, le duc de Bourbon, le duc de Savoie, le duc de Longueville, le comte de Vendôme, le comte de Foix et grande suite d'autres princes et seigneurs, et gentilshommes de sa maison ;

et de prélats, l'archevêque de Sens, l'archevêque d'Aix, l'évêque de Paris, l'évêque de Périgueux, l'évêque de Soissons, l'évêque de Lodève, l'évêque de Marseille, l'abbé de Fécamp, et tout plein d'autres. Lesquels furent au-devant dudit légat, jusques hors la ville, et ainsi l'amenèrent sous son poêle, jusques au grand Dôme, où là descendit et fit ses oraisons; puis, tout à pied, s'en alla avec lesdits seigneurs loger au Palais, assez près de l'issue dudit Dôme; et le lendemain, s'en alla au château devers le roi, où là lui fit les recommandations du pape, et lui dit plusieurs nouvelles que chacun ne sut.

Aussi, durant ce temps, les docteurs en médecine de Milan, tous ensemble dedans le château en la grande salle, où le roi se trouva, s'assemblèrent; et eux ainsi assemblés, un d'iceux nommé Ambrosius Rosatus s'approcha du roi, et là lui fit une oraison en langage italien, que le roi entendoit assez, lequel dit :

«Christianissime majesté et invictissime roi, notre souverain seigneur, en ensuivant les honorables faits et œuvres immortelles de vos feus prédécesseurs, vivants ores en mémoire et en gestes reluisants, mêmement des triomphants rois, qui jadis par plusieurs fois secoururent et remirent sus le Saint-Siége apostolique, et grandes victoires obtinrent contre les Lombards que par armes soumirent, comme le roi

Desiderius, roi des Lombards, ennemi de l'Église, que le preux roi Charlemagne vainquit en bataille mortelle et emmena prisonnier en France, et autres faits très-recommandables; vous, sire, comme imitateur de leurs bien-faits, en ajoutant à iceux titres de glorieuse renommée, avez par armes soumis les Lombards, et par deux fois à force conquêtés, et les orgueilleux Génevois en bataille vaincus et domptés, qui onc par autres n'avoient été abattus ne soumarchés; et, par la force immodérée de votre redouté exercite, avez toutes les Itales soumis: desquelles choses nous nous réjouissons et louons Dieu, comme très-heureux d'être sous la main et en la seigneurie de tant excellent seigneur et si redouté prince; en suppliant très-humblement votre Christianissime majesté, que votre bon plaisir soit d'avoir toujours pour recommandés notre collége et congrégation, où à présent sont cinquante docteurs en l'art de médecine. »

Ce dit, le roi dit à maître Étienne Poncher, évêque de Paris, qui là étoit présent, l'intention et substance de sa réponse; lequel Poncher leur dit en latin le vouloir du roi: que se réjouissoit de leur bonne visitation, et que moult agréable avoit le haut et bon exercice de médecine, et que toujours les auroit pour recommandés, en reconnoissant leur

grand savoir, sûre expérience, et bonne fidélité.

Maintes bonnes chères et joyeux passe-temps furent lors faits à Milan, où chacun s'efforçoit de faire à qui mieux mieux; et, pour clore le pas, le roi fit son banquet après les autres, et ordonna faire la fête dedans la Roquette du château, où les princes et les cardinaux, avec toutes les dames de fête qui là étoient, se trouvèrent. Le roi s'efforça de festier les dames, lesquelles pour lui complaire firent si bonne chère, qu'elles burent d'autant et à toutes mains.

Après souper, les danses vinrent en place, où le roi même voulut danser, qui très-bien s'en savoit aider; toutefois ne dansa guère; et, comme fut dit, il dansa avec la marquise de Mantoue, belle dame à merveilles; et puis, fit danser les princes et seigneurs qui là étoient, voire les cardinaux de Narbonne et de Saint-Severin, et aucuns autres, qui s'en acquittèrent comme ils surent.

Après les danses, le roi, pour donner nouveau plaisir aux dames, envoya querir ses lutteurs, entre autres deux, dont l'un étoit Breton, l'autre étoit un nommé Olivier, des gentilshommes du duc de Calabre: lesquels étoient les meilleurs et les plus forts lutteurs qu'on sût trouver nulle part; et là, devant le roi et les dames, se donnèrent attrapes, trousses et grands sauts. Tant d'autres plaisants déduits

et divers ébats furent là faits, que ce fut merveilles, et tout à l'honneur du roi et au plaisir des dames, desquelles les unes bien marries de désemparer si tôt, et les autres bien joyeuses de la vue de tant de belles choses, prirent congé du roi et s'en allèrent à leurs hôtels, où, longs jours après, tinrent entre elles paroles desdites choses.

Entre ces bonnes chères et banquets, le cardinal de Ferrare, archevêque de Milan, fit le sien dedans son logis de Milan, où furent conviés les cardinaux d'Amboise, de Narbonne, de Saint-Severin, de la Trimoille, et les autres qui étoient lors à Milan, et là servis et entretenus honorablement. Et tantôt après ce, le cardinal de la Trimoille fut grièvement malade, et tant, que dedans huit jours après il mourut. Dont plusieurs en parlèrent comme ils voulurent, sans dire pourtant que à ce banquet eut trop mangé de sauce; mais toutefois, s'il eût été servi par la main de ses bons serviteurs, mieux à l'aventure s'en fût trouvé. On dit volontiers qu'il ne fut onc si bonne fête, où il n'y eût quelqu'un mal dîné.

XXXVI.

Comment le roi Catholique, Ferrand, roi d'Aragon, étant à Naples, manda au roi qu'il s'en vouloit aller en sondit pays d'Aragon, et que très-volontiers le verroit en passant, s'il étoit son plaisir.

Le Catholique roi, Ferrand d'Aragon, étant lors en son royaume de Naples, avec sa femme, Anne-Germaine de Foix, nièce du roi, sachant tout au vrai les honorables victoires obtenues par le roi et les louables triomphes, dit qu'il s'en vouloit aller en son pays d'Espagne, et qu'il s'en iroit par mer où lui falloit passer par le plus court, et assez près des pays du roi en mer : sur quoi avisa et se délibéra de voir le roi à la passée, non-seulement pour l'envie qu'il avoit de le voir, mais pour crainte qu'il avoit de sa puissance, qui lors occupoit la mer et la terre par où il lui falloit passer; parquoi, lui envoya messages audit lieu de Milan, et lettres contenant comment il étoit sur son partement pour s'en aller en ses pays d'Espagne, et qu'il désiroit surtout à le voir et parler à lui à Gênes ou à Savone ou en quelque autre lieu qu'il lui plairoit. De quoi le roi fut très-joyeux; disant auxdits messagers que, s'il venoit, il

s'essaieroit de le recueillir honorablement, et le traiter à plaisir, et que le très-bien fut-il venu; et au surplus penseroit le lieu plus à main et pour l'aise dudit roi d'Aragon : ce qu'il fit, concluant que à Savone, ville, sur port de mer, de sa seigneurie de Gênes, le recevroit, et que là parleroient ensemble; et dès-lors envoya Gaston, comte de Foix, frère de la reine d'Aragon; avec lui, James, l'infant de Foix, et autres seigneurs de France, pour aller au-devant dudit roi d'Aragon et accompagner le comte de Foix, auquel dit le roi : « Allez vous embarquer à Savone et prenez galères et brigandins pour vous mener jusque-là, où sera le roi d'Aragon, et lui dites que audit lieu de Savone me trouvera, lorsque je saurai sa venue; et me mandez incontinent par vos cursoires toutes nouvelles, et le plus tôt que pourrez. » Ce dit, le comte de Foix et ses gens s'en allèrent embarquer et se mirent sur mer, tirant vers le chemin où pensoient passer le roi d'Aragon. Après qu'ils eurent navigué deux journées, le comte de Foix, qui étoit bien jeune et n'avoit accoutumé la marine, se sentit malade de fièvres; parquoi fallut prendre terre et se reposer quelque temps; et pourtant envoya cursoires en mer, pour savoir si ledit roi d'Aragon étoit prêt : lesquels surent que tantôt monteroit en mer, et que, vers la fête de saint

Jean-Baptiste, seroit à Savone, où le roi lui avoit déjà mandé qu'il se trouveroit.

Le roi envoya aussi à Savone un des maréchaux des logis, nommé Antoine de Pierrepont, dit d'Arizolles, avec partie des fourriers, auquel commanda expressément loger ledit roi d'Aragon dedans son château de Savone, où avoit très-beau logis, et fort, assis sur la mer d'un côté, et d'autre, avoit le dôme et la ville; auquel falloit monter par une droite montée et assez haute. Aussi voulut que les gens dudit roi d'Aragon fussent mieux logés que les siens propres; et attendu que, sans sauf-conduit, ôtages, ni autre sûreté que de sa bonne fiance et vraie fidélité, il se mettoit franchement entre ses mains et en sa seigneurie et danger, voulut et ordonna qu'il fût honoré, logé, et traité tout ainsi ou mieux que sa personne; et à cette cause, transmit à Savone deux de ses maîtres d'hôtel, nommés l'un d'iceux Jean Guérin, seigneur de Colombiers, et messire Rigault d'Oreille, chevalier, seigneur de Villeneuve, auxquels commanda aller audit lieu de Savone, pour là faire le préparatoire et appareil de toutes choses nécessaires pour recueillir, traiter et festier ledit roi d'Aragon; aussi, envoya avec lesdits maîtres d'hôtel partie de ses officiers, pour les servir en cet affaire; lesquels firent telle diligence, que, tout-à-coup, eurent vins

de Languedoc, de Corse, de Provence, et autres, à pleines caves et celliers; et telle provision de volaille, comme poulets, pigeons, cailles, tourtes et autres gibiers, que, en attendant ledit roi d'Aragon, plus de mille et cinq cents pièces se perdirent, combien qu'ils eussent grandes salles et greniers, et autres lieux à ce propices, pour nourrir ledit gibier. Pareillement les citadins de Savone apprêtèrent les choses nécessaires, et ordonnèrent leur affaire, pour recevoir le roi et ledit roi d'Aragon; disant que plus d'honneur ne si haute gloire sauroient jamais avoir, que d'avoir dedans leur ville l'honneur des rois terriens et les plus puissants princes du monde.

Le roi des Romains, ennemi du roi et envieux de sa prospérité, étoit lors aux Allemagnes, bien courroucé de la prise de Gênes, et fort dolent de la gloire des François; disant que encore, s'il peut, leur donnera une alarme; et, pour ce faire, fit asavoir à tous les électeurs de l'Empire, et à tous les tenus et sujets du couronnement, qu'il étoit délibéré et prêt de s'en aller à Rome faire là couronner empereur, en les sommant et requérant, comme obligés et tenus à ce, de le vouloir accompagner et servir; et pour délibérer de la manière de son voyage et tenir, sur ce, conseil, manda les princes, et aucuns prélats des Allemagnes, et seigneurs des cantons et

ligues des Suisses, sujets audit couronnement, lesquels, assemblés, furent prêts d'ouïr le propos et entendre le vouloir dudit roi des Romains, lequel dit en audience :

« Seigneurs et amis, la cause pourquoi vous ai ci assemblés touche plusieurs choses concernant le profit du bien public et l'honneur de notre impériale majesté. Vous savez premièrement comment en toute la chrétienté n'a qu'un seul Empire temporel que nos prédécesseurs, princes allemands, ont longuement obtenu et possédé, lequel Empire ne fut onc vacant si longuement que de nos temps le voyez, combien que, par la voix des électeurs et vouloir du peuple, j'en aie par la grâce de Dieu obtenu la plupart du titre ; et ne reste seulement plus que de m'en aller à Rome là prendre par les mains du Saint-Père le pape la couronne impériale, laquelle, à l'aide de Dieu et par votre bon secours, j'espère de bref aller prendre et recevoir. Et après, assez à clair pouvez être avertis comme le roi de France, notre ennemi, nous a par ci-devant outragé ; et de fraîche mémoire, combien que lui eussions mandé qu'il n'entreprît surprendre sur les droits de la seigneurie de notre Empire, toutefois par armes et à force s'est emparé de la forte cité de Gênes, chambre d'Empire; et icelle soumise du tout à son obéissance et réduite à son do-

maine, pris la foi et serment de fidélité des seigneurs et du peuple de Gênes, mis entre ses mains toute la seigneurie d'icelle, cancellé et annulé ses statuts et priviléges, cassé les coins de la monnoie où notre image est insculpte et inscrite, fait trancher têtes à plusieurs, fait faire forteresses et châteaux, et en somme, ladite cité, au grand préjudice de notre Empire, détenue et usurpée. Et encore fais doute qu'il ne veuille du tout occuper les Itales, et nous contredire le couronnement impérial. Parquoi, à cette cause, vous ai mandé, afin que chacun de vous, comme êtes tenus et obligés, me voulussiez donner, sur ce, conseil, confort et aide. »

Les princes et seigneurs de l'Empire, oyant le dire et proposé du roi des Romains, dirent tous qu'ils étoient prêts et appareillés de toute leur puissance le servir à ses dépens envers tous et contre tous; et que si son argent étoit prêt, que, lorsqu'il voudroit, auroit cinquante mille Allemands, ou plus, si besoin en avoit. Mais, entre autres, les seigneurs des Ligues lui remontrèrent comment le roi de France et eux étoient confédérés, et comment ils avoient eu souvent et espéroient encore avoir grand nombre de ses deniers, au moyen des guerres qu'il avoit eues en Lombardie et ailleurs delà les monts : parquoi n'étoient délibérés de eux déclarer ses ennemis, ne de servir homme

vivant contre lui, si ce n'étoit que au couronnement du roi des Romains voulût contredire; mais sur celle querelle, encontre tous autres, serviroit volontiers ledit roi des Romains. « Or bien, dit-il, soyez prêts au nombre de dix mille, lorsque je vous manderai, pourvu que me veuillez servir envers tous et contre tous. » Les seigneurs des Ligues et cantons, après cesdites choses, envoyèrent ambassades devers le roi, pour lui dire et remontrer comment ils étoient sujets à l'Empire, mêmement à servir l'empereur au voyage de son couronnement : ce qu'il falloit qu'ils fissent, comme sommés et requis de ce faire; mais si de sa part en vouloit avoir quelque nombre, que volontiers lui en bailleroient. Auxquels fit le roi réponse que, s'ils vouloient servir contre lui le roi des Romains, delà en avant se passeroit d'eux, en manière que jamais à sa paie ne seroient, ne n'auroient gages de lui; disant : « J'ai en mes pays de France assez hommes pour me défendre, à l'aide de Dieu, du pouvoir du roi des Romains et de tous ses alliés! » Sur laquelle réponse tinrent conseil les seigneurs des Ligues et cantons: où alléguèrent, les aucuns, comment ils étoient tenus de servir l'empereur, mêmement au couronnement; les autres dirent qu'ils étoient tenus aussi de servir le roi de France, par plusieurs raisons : premièrement, car

avoient alliance et confédération avec lui; secondement, avoient aucuns d'eux gages et pensions de lui; tiercement, que cent hommes de leurs pays tenoit toujours à gages et à la garde de son corps, qui étoit à eux moult grand honneur et profit; quartement, que en si bonne estime les avoit toujours eus, et que, à toutes ses guerres, tant en France comme hors France, les avoit eus à sa solde et à gros nombre, ce qui de moult avoit enrichi et entretenu leurs pays : « et, quant au regard du roi des Romains, onc ne nous fit gagner denier; et si, par aventure, à ce besoin, nous soudoie deux ou trois mois, ce sera tout ce que de lui pourrons jamais avoir, et perdrons pensions et gages et soldes et la bienveillance du roi de France. Pour ce, est le meilleur de dire au roi des Romains, que volontiers le servirons envers tous et contre tous, réservé contre le roi de France. » Et ainsi envoyèrent devers ledit roi des Romains, pour lui dire le vouloir des seigneurs des ligues et cantons des Suisses : de quoi ne fut content; mais autre chose n'en fut, si n'est qu'iceux Suisses furent devers le roi lui dire que, contre lui, ne serviroient le roi des Romains, mais étoient tous prêts de le servir, comme avoient accoutumé.

Voyant, le roi, comment le roi des Romains s'apprêtoit pour passer, disant qu'il passeroit

par la duché de Milan par force, et que moult grand nombre avoit de gens d'armes, comme se disoit; car il étoit bruit qu'il avoit dix mille chevaux et quarante mille hommes de pied, tous prêts à marcher : ce qui fit demeurer le roi encore long-temps delà les monts, délibérant, si ledit roi des Romains veut passer par force, de lui donner la bataille et lui garder le passage, en manière que, premier qu'il le gagne, coûtera la vie de cent mille hommes armés. Et tant ne se fia au dire et secours des Suisses, qu'il n'envoyât en France querir dix mille hommes de pied, et y transmit le capitaine Odet Desie, Guillaume de la Hite, et autres; et manda à un nommé Georges de Durfort, cadet de Duras, et autres capitaines en France, que à toute diligence lui amenassent dix mille Gascons, qui, tantôt après le mandement du roi, furent prêts et mis à chemin.

XXXVII.

Comment le roi partit de Milan pour s'en aller en Ast et à Savone, où se devoit rendre le roi d'Aragon.

Le dixième jour du mois de juin, le roi partit de Milan, où de là s'en alla dîner à Binasque, dix milles loin dudit lieu de Milan;

de là s'en alla droit à Lumel, à Valence, à Félissan et en Ast, où se reposa huit jours, en attendant nouvelles du roi d'Aragon, qui encore n'étoit sur mer.

Le roi, étant en Ast, voulant toujours pourvoir à ses affaires, manda venir par-devers lui tous ses capitaines de delà les monts, auxquels dit : « Vous savez que, jà long-temps a, que je suis deçà les monts, et les exploits d'armes que à l'aide de Dieu nous avons faits sur nos ennemis, lesquels sont, comme savez, soumis à la raison et domptés en obéissance; et en outre comme il a été bruit de la venue du roi des Romains, ce que jà long-temps m'a détenu de par-deçà, me cuidant trouver au-devant de lui; mais est bon à savoir, vu sa longue demeure, qu'il n'est prêt à passer. Or, à toutes fins, j'ai transmis querir dix mille hommes de pied en France, et dix mille ou plus, qui sont de par-deçà, avec quatorze cents hommes d'armes, mes deux cents gentilshommes, et les deux cents archers de messire Jacques de Crussol, pour lui mettre en barbe, s'il en est besoin. Je m'en vais à Savone là où le roi d'Aragon se doit trouver, comme il m'a mandé; et là été quelque temps, je suis délibéré de m'en aller jusques à Lyon. Et afin que si le roi des Romains marche, à sa venue me puisse trouver, et que on ne fasse doute de mon retour, je laisse ici mon écurie, mon

harnois, mes gentilshommes et archers, et tout mon sommage; espérant que, s'il marche, d'être ici six jours après que j'en aurai su vraies nouvelles. Et au surplus, vous veux à tous prier et commander, en tant comme je puis et que vous craignez à m'offenser et désobéir, que vous ayez à obéir au commandement de messire Charles d'Amboise, mon lieutenant-général, tout ainsi que à ma propre personne, et qu'il n'y ait faute; et en ce faisant, connoîtrez au besoin que votre service sera par moi guerdonné et vos bienfaits reconnus. » Ce propos ainsi fini, tous les capitaines françois lui promirent, tous à une voix, de ainsi le faire.

Après ce, le roi sut par ses coureurs que le roi Ferrand d'Aragon étoit prêt à partir de Naples, pour se rendre à Savone, comme entre eux avoit jà été ordonné, et qu'il auroit avec lui la reine sa femme, et grand nombre de dames, et bien quatorze cents gentilshommes de ses gens ; sur quoi avisa que dedans Savone avoit peu de logis, pour recueillir tout son train et celui dudit roi d'Aragon; parquoi, fit un rôle de ses gentilshommes et autres, à peu de nombre, lesquels ordonna aller avec lui, et laissa le surplus en Lastizane et en la duché de Milan. Puis, s'en partit d'Ast, et se mit à chemin, tirant droit à Savone, où arriva le jour de la fête saint

Jean-Baptiste; et là trouva, au dehors de ladite ville, les seigneurs et citadins, les processions et le populaire, pour le recueillir et honorer; lesquels le convoyèrent en bel ordre, tout le long d'une grande rue parée, jusques à la porte de son logis, qui étoit un peu au-dessous du château, le dôme entre deux, (et étoit sondit logis la maison de l'évêque de Savone, moult belle et bien appropriée); là dedans s'en entra, où trouva sa chambre toute dressée, et les officiers de sa maison, pour le servir, chacun en son office. Temps fut de prendre rafraîchissement, car lors la chaleur étoit audit lieu tant extrême, que les plus légèrement vêtus à peine la pouvoient supporter; et avec ce, tant de petites mouches, piquantes comme aiguillons, y couroient, que chacun en portoit la marque : car la nuit sortoient des fentes et trous des chambres des maisons; et ceux qui là dormoient nus et découverts en étoient atteints et piqués, en manière que plusieurs en avoient corps et visages tous bossetés et rougeolés; mais en cette pestilence ennuyeuse, chacun passa le temps, comme il put, en chassant les mouches, lesquelles couroient mêmement, et le plus, à ceux qui étoient logés près la marine. A quoi tenir se sut bien le roi même, qui vers ladite marine étoit logé.

XXXVIII.

De la venue et entrée du roi d'Aragon à Savone, et du recueil et traitement que le roi lui fit, et de la familiarité qu'ils eurent ensemble.

Le roi Ferrand d'Aragon étoit jà parti de Gayette, et monté en mer, pour s'en revenir en Espagne, et passer par Savone, comme avoit mandé au roi. De quoi le pape averti s'en alla à Ostie, un port de mer, terre d'Église, sur la passée dudit roi d'Aragon; et là fit faire grandes provisions et gros appareil, pour le cuider illec recueillir et traiter. Mais sachant lors, celui roi d'Aragon, que le pape n'avoit eu à gré le voyage du roi à l'occasion de la prise de Gênes, dont étoit mal content, comme se disoit, pour ne donner occasion au roi de penser quelque chose, et aussi qu'il lui falloit passer par ses dangers, ne voulut parler à lui, ne descendre à Ostie, mais lui manda qu'il avoit hâte de s'en aller, et le vent à gré pour ce faire, parquoi ne pouvoit pour l'heure arrêter; et ainsi passa outre. Le comte de Foix lui fut au-devant, par mer, avec grande noblesse de France, qui lui dit nouvelles du roi et comme il étoit jà à Savone, pour là le recueillir et festier. Dont s'avança et fit cingler à pleines voiles, tant,

que bientôt fut outre le hâvre de Gênes et à la vue de Savone; et de là transmit devers le roi un nommé James d'Albion, pour l'avertir de sa venue; et aussi transmit à Savone le maréchal de ses logis, avec ses pousantadours, qui sont ses fourriers, pour là marquer ses logis. Auxquels le roi bailla un nommé Antoine de Pierrepont, dit d'Arizolles, maréchal-des-logis, pour leur montrer leurs quartiers et les conduire partout : ce qu'il fit, et leur bailla leur quartier près du château, où étoit ordonné le logis du roi d'Aragon.

Le roi sut, par ledit don James d'Albion, que le roi d'Aragon étoit près et que à ce jour seroit à Savone : dont fut le roi bien joyeux, et dit à celui don James d'Albion : « Puisqu'il plaît au roi d'Aragon, votre maître, de me venir voir en mes pays, je mettrai peine de le traiter à son vouloir et de le recueillir joyeusement. » Et ce dit, lui transmit au-devant maître Georges, cardinal d'Amboise, les cardinaux de Narbonne, de Saint-Severin, de Finale, d'Alby, et de ses princes et seigneurs grosse roûte, lesquels lui furent au-devant trois lieues en mer, et là lui dirent comment le roi l'avoit jà attendu quatre jours, et que moult lui tardoit l'heure qu'il ne le vît. Auxquels fit le roi d'Aragon joyeuse chère et bon recueil, disant : « J'ai tant ho-

norable louange ouïe du roi de France, et par expérience tant vertueuses œuvres en lui connues, que, à cette cause, raison m'a mu d'entreprendre le venir jusques en ses pays voir, honorer et visiter; désirant, sur toutes choses, lui faire compagnie fraternelle et amiable, et prendre avec lui familière connoissance et alliance perpétuelle; et moi confiant de son nom christianissime et très-excellente renommée, sans autre sûreté que de sa seule fidélité, mettre entre ses mains et en ses dangers; disant que plus grand heur, ne plus noble compagnie, ne pourrois au monde rencontrer. »

Ce dit, fit naviguer vers Savone : duquel lieu se pouvoient jà choisir et aviser tout à clair les galères et fustes, qui étoient tendues et tapissées, et avoient étendards amont. Pour voir la venue et arrivée dudit roi d'Aragon, qui à voile tendue approchoit, chacun sortit de Savone, et prit place autour du môle, sur la marine, et sur les tours et murailles de la ville, au droit de la venue, en manière que tout étoit plein de peuple.

A la rive du môle, par où le roi d'Aragon devoit descendre, le roi fit faire un pont de bois, entrant en mer, environ douze pas large, à passer trois hommes de front, fait à gardes, et assis sur pilotis, et sur la voussure couvert d'un drap rouge attaché à petits cloux,

pour faire là aborder la galère du roi d'Aragon, et sortir par là de la mer, pour entrer en la ville. Et lorsqu'il fut environ un mille près de la ville, le roi, avec tous ses princes, gentilshommes et archers de sa garde, se trouva au bord du pont, encontre lequel avoit un haut boulevard, où je avec plusieurs montai pour voir tout à clair la rencontre des rois.

Or est à entendre que, dedans les fustes et galères du roi d'Aragon, n'avoit nuls chevaux: parquoi le roi avoit fait là mener en main une mule richement harnachée, pour monter ledit roi d'Aragon; et avoit commandé aux autres de ses princes qui là étoient, et à ses autres gentilshommes, qu'ils eussent là mules et haquenées pour bailler aux gentilshommes d'Espagne et porter en croupe les dames de la reine d'Aragon, dont elle en avoit moult grand nombre richement accoûtrées, et toutes à l'espagnole, combien que plusieurs d'icelles fussent françoises.

En cette manière attendoit, le roi, le roi d'Aragon, qui tant approcha qu'il entra dedans le môle de Savone, où avoit pour le roi grosse roûte de navire armés et artillés, lesquels commencèrent à tirer artillerie à toutes mains. Pareillement les galères et fustes du roi d'Aragon firent, à l'entrée dudit môle, telle meute d'artillerie, qu'on n'eût ouï là tonner. Le

capitaine Pregent de Bidoulx, avec ses quatre galères, couvertes de fleurs-de-lis, et toutes ensemble, étoit entré dedans le môle comme le roi d'Aragon ; et là, après les autres, fit décharge son artillerie, dont il avoit grosses coulevrines à roues et canons serpentins, tellement qu'il sembloit que tout basît. Des tours de la ville et du château pétoit artillerie comme tonnerre ; sur la marine, n'apparoissoit que feu et fumée ; fin, plus d'une heure continua ce bruit, tel que c'étoit chose épouvantable à ouïr et merveilleuse à voir. Aussi étoient là trompettes et hautbois, qui souffloient sans cesser.

Cependant le roi d'Aragon fit mettre de file ses galères, et la sienne, en laquelle il étoit, tirer devant, laquelle étoit toute couverte et parée de draps de la couleur et livrée du roi, c'est à savoir de jaune et rouge ; et tous les matelots et rameurs vêtus de jaune et rouge, avec capettes de même. Ses autres galères et fustes étoient richement accoûtrées et parées de même. Quoi plus? le roi d'Aragon fit adresser sa galère droit au pont, où le roi étoit : lequel, lorsqu'il vit approcher la galère du roi d'Aragon, comme d'un demi-jet de pierre près, descendit de sa mule et s'en alla sur le pont, où jà abordoit la galère, et si près, que l'escale de ladite galère, premier que le roi fût au bord dudit pont, fut dessus avalée. Ce fait, le roi marcha celle part, et s'en entra dedans ladite galère,

avec lui deux de ses gens seulement, c'est à savoir, messire Charles d'Amboise, son lieutenant delà les monts et grand-maître de France, lequel fit entrer dedans, et messire Galéas de Saint-Severin, grand-écuyer de France, lequel entra après lui.

Le roi d'Aragon fut auprès du bord de l'escale, lequel, tout en l'heure que le roi fut entré, mit le bonnet au poing et le genou en terre, et le roi après, en eux embrassant assez longuement. Ce fait, le roi fit bailler les clefs de la ville au roi d'Aragon, lequel les reçut amiablement, et puis les fit retourner entre les mains du roi, lequel dit au roi d'Aragon : « Allez-vous-en devant, je m'en vais amener la reine; » laquelle fut là présentée au roi par le cardinal d'Amboise, et icelle, le genou en terre, fit la révérence au roi, lequel aussi la baisa et la prit par la main pour l'emmener. Cependant le roi d'Aragon et le cardinal d'Amboise, vis-à-vis de lui, cheminèrent le pont. Le roi d'Aragon descendit le pont, où là atouchant lui fut présentée la mule que le roi lui avoit ordonnée, sur laquelle il monta, et attendit là à venir le roi, qui amena la reine sa nièce jusque sur le pont; puis, se mit devant et dit de loin au roi d'Aragon, qui l'attendoit : «Marchez, marchez, je mènerai la reine après»; ce que ne voulut le roi d'Aragon, mais, le bonnet au poing, disoit qu'il n'iroit point. Et

tandis, le roi monta sur sa mule et fit monter derrière lui la reine; puis, dit au roi d'Aragon : « Allez devant, car la coutume de France n'est pas que les femmes tiennent le rang de leurs maris » ; et adonc se mit devant, jusques à l'entrée du portail de la ville, près dudit pont de vingt pas ou environ.

A l'entrée dudit portail, furent les seigneurs de la ville, tenant un large poêle sous lequel se mirent les rois et la reine d'Aragon. Le cardinal d'Amboise et Gonsales Ferrand, duc de Terrenove, marchoient les premiers après les rois. D'autres princes étoient là du parti du roi : le duc d'Alençon, le duc de Bourbon, le duc de Longueville, le duc d'Albanie, le comte de Foix, le comte de Vendôme, le marquis de Mantoue, le marquis de Montferrat, et d'autres grandes baronnies, avec les cardinaux susdits. Avec le roi d'Aragon étoient des principaux : Gonsales Ferrand, duc de Terrenove en Calabre, le duc de Villeformose, le comte d'Arande, le marquis de Suye, don Jean d'Aragon, don Ferrand de Tolède, don Antoine de Cardonne, fils du duc de Cardonne ; le comte de Capache, dit Villemarin, capitaine de toutes les galères du roi d'Aragon, et grand nombre d'autres seigneurs et gentilshommes espagnols, lesquels eurent là chevaux tout prêts pour les mener jusques à leur logis. Aussi furent montées toutes les dames en

croupe et menées par les François jusques au château.

Depuis l'entrée de la porte de la ville jusques à l'entrée dudit château, aux deux côtés de la rue tendue, étoient les archers de la garde et les Allemands du roi, tous en ordre et à pied, la hallebarde au poing, entre lesquels passèrent les rois : ce que, entre autres choses, regarda volontiers le roi d'Aragon et ses Espagnols.

Toute cette rue étoit tendue et couverte de verdure, et en approchant du château, avoit au travers de ladite rue un arceau de verdure, où avoit en écrit ces mots :

Quis me felicem, quis me neget esse beatam?
Ecce habeo regum, læta Savona, decus.
Qui veut nier qu'en tout heur je n'abonde,
Quand en moi est l'honneur des rois du monde?

Le roi donc, en la manière susdite, convoya le roi d'Aragon jusques au dedans du château, et, eux descendus de cheval, le mena jusques en la salle, et puis conduisit la reine jusques en sa chambre; et, après quelques joyeux propos tenus entre eux, le roi avec ses gens s'en alla à son logis, et chacun des autres se retirèrent en case.

Et n'est à oublier que le roi d'Aragon, voulant montrer la grande sûreté et singulière fiance qu'il avoit du roi, ne voulut manger d'autres viandes que celles qu'il lui avoit fait

grand Dôme de Savone, pour l'honneur du prince des apôtres, duquel étoit la grande solennité, et des deux plus grands rois de la chrétienté, qui là étoient présents; et pour ce, au matin, sur le point de huit heures, avec plusieurs des autres cardinaux qui là étoient, et tout plein d'évêques et autres prélats, fut prêt à dire la messe, à laquelle se voulurent ensemble trouver les rois.

Le roi d'Aragon, sachant que le roi vouloit aller à cette messe, lui voulut tenir compagnie; et lui, avec grand nombre de princes et seigneurs d'Espagne, descendit du château et s'en alla au logis du roi, qui jà étoit prêt et l'attendoit pour aller à l'église. Les archers de la garde et les Allemands étoient arrangés à deux rangs, depuis la porte de la chambre du roi jusque devant le grand autel du Dôme, pour là faire faire place et départir la presse, qui étoit moult grande. Les deux rois furent ensemble par l'espace d'une bonne heure, ou un peu plus, et là parlèrent de toute joyeuseté.

Et lorsqu'il fut temps d'aller à la messe, le roi, voyant la franchise et libéralité du roi d'Aragon, qui, sans autres ôtages que de la seule fiance qu'il avoit en lui, s'étoit ainsi mis entre ses mains, se délibéra lui faire tout l'honneur qu'il pourroit, et lui dit qu'il se mît devant : lequel ne voulut, disant qu'il ne

lui appartenoit, et qu'il n'iroit point. Et voyant, le roi, qu'il ne vouloit marcher, dit derechef: « Marchez devant, car si j'étois chez vous et en vos pays, sachez que je ferois ce de quoi me prieriez; et pource qu'êtes en mes pays, vous en ferez ainsi, car je le veux, et si vous en prie. » Et ce dit, le roi d'Aragon se mit devant, et le roi après.

A l'issue de la porte du logis du roi, à lui se vint présenter un nommé Miquel Pastor, Catalan, capitaine de quatre galères que le roi d'Aragon avoit transmises au roi à Gênes; lequel Pastor demanda chevalerie au roi, et qu'il lui plût le faire chevalier de sa main : ce qu'il fit volontiers, en lui baillant l'accolée, au nom du bon chevalier Saint-Georges. Et ce fait, là fut un fol, qui étoit au roi d'Aragon, lequel commença à crier à pleine tête : « O seigneur Miquel Pastor, le très-heureux, qui est ores fait chevalier de la main du plus noble et du plus grand roi de tout le monde ! »

Tout cela fait, les rois cheminèrent vers l'église; à leur queue, grand'suite de princes et prélats. Ainsi cheminèrent jusques à la porte de ladite église, et là se prirent, les deux rois, par les mains, le roi d'Aragon à la haute main; et cheminèrent jusque devant le grand autel, où avoit deux chaires parées, desquelles l'une étoit pour le roi, et l'autre, pour le roi d'Aragon, attouchant l'une de l'autre et d'une

même hauteur; et au-devant desdites chaires, un banc couvert de drap d'or, de la hauteur du siége desdites chaires, ou un peu plus haut, pour là dessus appuyer les rois, et eux agenouiller devant; et étoient assises icelles chaires sur main dextre, en montant audit grand autel. A main senestre, avoit une autre chaire plus haute, vis-à-vis de celles des rois, ordonnée pour le légat, cardinal de Sainte-Praxède.

Les rois furent en leurs chaires, et la messe commencée par les chantres du roi d'Aragon et aucuns de ceux du roi, qui là n'avoit mené tous les chantres de sa chapelle, pour la presse. Or, s'en alla ledit cardinal de Sainte-Praxède en ses pontificaux habits, devant le grand autel, où illec, tout environné de prélats, fit l'introïte de sa messe, et puis se retira en sa chaire, tournant la face vers les rois; et là, tout assis, chanta la messe, jusques au *Per omnia*.

Du côté des rois, fut mis un grand banc de long entre le grand autel et les chaires, où furent assis : premièrement et au plus haut Charles, duc d'Alençon; après, Gonsales Ferrand; puis, le comte de Vendôme; Francisque de Gonsago, marquis de Mantoue; Jean Guillerme, marquis de Montferrat, et quelques autres seigneurs d'Espagne. De l'autre côté, étoient assis, sur un autre banc, les car-

dinaux d'Amboise, de Narbonne, de Saint-Severin, de Finale, de Bayeux et d'Alby, avec tout plein d'archevêques et évêques, qui étoient là tous droits. Tout auprès du roi, étoit debout François d'Orléans, duc de Longueville, lequel étoit au derrière de la chaire, appuyé tout encontre; aussi étoient là tout autour, Jean Stuart, duc d'Albanie; Louis d'Orléans, marquis de Rothelin; messire Charles d'Amboise, grand-maître de France; le seigneur Jean Jourdan; Jacques de Bourbon, comte de Roussillon; messire Jacques de Chabannes, seigneur de La Palice, et tous les chambellans, avec grand nombre de gentilshommes et pensionnaires. Autour du roi d'Aragon, étoient aussi grand nombre de princes et seigneurs d'Espagne. C'étoit, à bien le prendre, une assemblée digne d'admiration et de triomphe souverain.

Que fut ce? l'évangile de la messe fut dit par un évêque, qui faisoit le diacre, lequel, après ce, prit le livre ouvert au droit de l'évangile, et le porta aux rois qui étoient appuyés sur le banc, et joignant l'un de l'autre; et premièrement, présenta l'évangile à baiser au roi, lequel l'adressa au roi d'Aragon, qui aussi le refusa; et ce voyant, l'évêque arrêta le livre ouvert entre eux deux; lesquels tous à la fois baisèrent l'évangile, l'un, d'un côté, et l'autre, de l'autre.

La paix fut pareillement portée aux rois par ledit évêque, lequel aussi la présenta premièrement au roi. Mais en fut fait comme de l'évangile : car, tous deux à la fois la baisèrent au pied qui étoit une croix, ayant le bas en la façon et largeur d'un pied de calice.

La messe dite, la bénédiction fut donnée par ledit cardinal de Sainte-Praxède, qui avoit là toute puissance du pape : à laquelle les rois et toute la seigneurie plièrent les genoux, et joignirent les mains.

Et après la bénédiction donnée, le cardinal d'Amboise se leva et approcha les rois, en leur disant qu'il falloit aller à l'autel pour avoir le baiser de la paix ; lesquels se mirent à marcher vers l'autel ; et le cardinal de Sainte-Praxède avança le pas vers eux, pour leur donner *osculum pacis ;* et là, eut refus à l'honneur d'un côté et d'autre. Mais le roi, sachant l'honneur être réciproque et retourner à qui le fait, et comme étant chez lui, voulut toujours faire l'honneur au roi d'Aragon ; parquoi fit signe audit cardinal qu'il s'adressât premier à lui : ce qu'il fit, puis au roi. Ce qui sembloit à plusieurs préjudicier à l'honneur de France : disant que la prééminence d'honneur sur tous les rois chrétiens appartient au roi de France comme au plus noble des humains, et qui, entre autres, est dit seul et intitulé, par prérogative et excellence, le roi

Christianissime. Mais d'aucune chose ne peut préjudicier au roi l'honneur par lui fait à autrui libéralement, et non accepté par autorité, comme fit toujours le roi d'Aragon, qui, à tous honneurs, refusa l'avantage, premier que l'accepter, sachant aussi que, par le maître des cérémonies à Rome, sur et devant tous autres rois chrétiens, le roi de France est le premier aux honneurs.

Pour entrer en propos, après la messe dite, les rois s'en allèrent ensemble, comme devant; et, à l'issue du Dôme, montèrent sur leurs mules et tirèrent vers le logis du roi, jusque devant la porte, où illec se départirent. Le roi s'en entra en son logis, et le roi d'Aragon s'en alla dîner au château.

Après que les rois eurent dîné chacun à son logis, lesquels encore n'avoient ensemble tenu propos que de joyeux passe-temps, pour dire de plus, sur le point de douze heures du matin, le roi, accompagné d'aucuns de ses princes et du cardinal d'Amboise, s'en alla au château voir le roi d'Aragon, lequel lui vint, à bas, au-devant. Et eux ensemble remontèrent et parlèrent en chambre, touchant aucunes choses secrètes entre eux, pour lesquelles communiquer et déduire, et que l'affaire d'entre eux requéroit quelque peu de prolixité de langage, le roi voulut que le cardinal d'Amboise, en qui se fioit de moult,

eût cette charge à mener, et à traiter, en son lieu, avec le roi d'Aragon, de la menée entre eux entreprise. Et pour ce, ledit roi d'Aragon et le cardinal d'Amboise se retirèrent dedans une chambre à part; et là, furent eux deux ensemble, par l'espace de trois grosses heures, ou plus. Et je, qui lors étois là dedans une salle avec plusieurs, et près de la porte de la chambre où se tenoit ce conseil, combien que j'eusse bonne envie de savoir du traité quelque chose; toutefois, ce fut pour moi un secret écrit en lettres fermées et un conseil célébré à porte close. Mais l'opinion de chacun étoit que là se traitoit quelque amour fraternelle, perdurable paix et sûre alliance. Que fut-ce? ledit roi d'Aragon et ledit cardinal d'Amboise, après leur conclusion faite, sortirent de la chambre, et s'en allèrent en la chambre où étoit le roi, lequel avertirent de tout ce qu'ils avoient traité et conclu. Et là, firent, les deux rois, entre eux, les promesses qu'ils voulurent, et parlèrent en secret, et premièrement de leurs affaires.

Et après ce, le roi fut deviser avec la reine d'Aragon, sa nièce, laquelle puis en emmena souper à son logis, avec grand nombre de ses dames et des seigneurs d'Espagne pour la convoyer; laquelle, après souper, remmena jusques au château. Et là, parlèrent, lui et le roi d'Aragon, assez long-temps; puis, s'en re-

tourna à son logis, où ledit roi d'Aragon le voulut reconduire; mais ne le voulut souffrir.

Tantôt que le roi fut retourné à son logis, les capitaines des gardes furent, avec les quatre cents archers et les cent Allemands, devant et tout autour du logis du roi; et là, assirent leurs guets, où toutes les gardes étoient toujours: ce que le roi d'Aragon et les seigneurs d'Espagne regardoient volontiers, et se mettoient aux créneaux du château tous les soirs, pour voir de là asseoir le guet; ce qu'il faisoit beau à regarder: car, selon commun dire, il n'y avoit prince en toute chrétienté qui eût telle garde et si bien ordonnée.

Nouvelles vinrent lors au roi, que la reine étoit grosse; lesquelles nouvelles apporta un nommé messire Jean Le Roux, seigneur de la Tour, des gentilshommes de la reine, auquel le roi fit très-joyeuse chère, et fit publier les nouvelles par tous ses pays de delà les monts; dont furent faits partout les feux de joie.

La reine, qui lors étoit à Grenoble, au Dauphiné, d'heure en heure avoit nouvelles du roi, et si grande envie de le voir, qu'à toute heure lui écrivoit qu'il s'en retournât en France; et aussi Madame Claude lui prioit, par tous messagers, qu'il s'en revînt en ses pays: parquoi lui tardoit qu'il n'étoit à chemin, disant que, tout en l'heure que le roi d'A-

ragon seroit délogé, que sans séjour se mettroit en voie.

Pour continuer propos, donc, le lendemain de la fête Saint-Pierre et Saint-Paul, qui fut le dernier jour du mois de juin, les rois ouïrent messe à part, et dînèrent chacun à son logis.

Et après dîner, le roi, avec grosse suite de seigneurie de France, fut voir le roi d'Aragon au château, où là devisèrent longuement ensemble.

Puis, la reine et ses dames furent en place pour danser. Les rois dansèrent chacun son tour; et puis, les princes étant là présents, et autres gentilshommes françois et espagnols, renforcèrent les danses. Là, menèrent, les rois et autres de leur suite, très-joyeuse vie et plaisant passe-temps, qui dura jusque sur l'heure de vêpres.

Et lorsqu'il fut temps de souper, le roi en emmena à son logis le roi et la reine d'Aragon pour souper avec lui; et lorsque tables furent couvertes, les rois et la reine lavèrent ensemble, et après fut baillé à laver à Gonsales Ferrand. L'assiette fut telle, que le roi fit mettre à l'honneur le roi d'Aragon; puis s'assit après, et la reine, ensuivant; et au bas bout du banc, fit asseoir Gonsales Ferrand. Auprès du banc, où étoient assis les rois et Gonsales, et du côté du bas bout, fut mis un autre banc et une petite table; et là, fut assise

une dame d'Espagne, dame d'honneur de la reine. Durant le souper, furent là tenus maints et plaisants propos, et devisé de choses joyeuses; et les rois, très-hautement servis, car chacun mettoit diligence à ce faire. Après souper, l'eau fut apportée pour laver les mains : si se lavèrent les rois et la reine ensemble; et puis, fut baillé à laver audit Gonsales Ferrand, qui tenoit grosse gravité. Or, furent les rois à deviser là long-temps; et après, sortirent du banc, où toujours avoit demeuré ledit Gonsales, quant et eux.

Le roi d'Aragon s'enquit lors où étoit messire Berault Stuart, seigneur d'Aubigny; disant qu'il le verroit volontiers, pource qu'il le connoissoit moult bon chevalier et sage, et qu'autrefois l'avoit vu en Espagne et en Grenade à son secours contre les Maures, et là faire maintes pouesses; dont avoit grand' envie de le voir. Lequel seigneur d'Aubigny étoit en la ville, malade de goutte, à son logis. De quoi fut averti le roi d'Aragon, lequel dit : « Et vraiment puisqu'il est malade, et qu'il ne peut venir ici, je l'irai voir jusques à son logis.— Or, allez, dit le roi, et ce pendant, je mènerai la reine à l'ébat. » Et dit à messire Gabriel de La Châtre : « Allez avec vos cent archers conduire le roi d'Aragon jusques au logis de monseigneur d'Aubigny. » Et ce dit, le roi d'Aragon et Gonsales Ferrand, avec grosse

suite de baronnie d'Espagne et de France, et messire Gabriel de La Châtre avec ses cent archers pour le conduire, s'en alla droit au logis du seigneur d'Aubigny : lequel étoit tant pris de goutte, qu'il ne se pouvoit lever sans aide ; et lorsqu'il sut que le roi d'Aragon lui faisoit l'honneur de le venir voir jusques à son logis, se fit lever et porter en une chaire, jusques à la porte de sa chambre, où le roi d'Aragon le trouva, comme il se faisoit porter au-devant de lui jusque dehors ; où, sitôt qu'il aperçut le roi d'Aragon, se fit mettre bas, le genou en terre, et dit : « Ah ! sire, et comment pourrai-je à suffire rendre grâces à votre catholique majesté, d'avoir pour moi pris la peine à venir jusques ici, quand je plutôt me devois à pieds et à mains acheminer, que vous voir prendre ce travail. Mais plaise vous savoir, sire, que l'empêchement de mon mal (qui tant ne me grève, que l'ennui de votre peine) m'a défendu la voie et coupé le chemin et, mis en l'état que chacun me peut voir. Toutefois, sire, pour le bonheur de votre joyeuse visitation, mon mal est tout allégé, et moi, tout sain, ce me semble. » Lors le roi d'Aragon approcha le seigneur d'Aubigny, et mit pied à terre, puis l'embrassa, en lui faisant moult bonne chère et joyeux visage. Gonsales Ferrand, pareillement, et les autres seigneurs d'Espagne, qui là étoient, lui firent grand

honneur; et puis le roi d'Aragon le fit retourner en sa chambre et remettre au lit, où s'assit auprès de lui. Là, fut apportée la collation, où burent ensemble et ceux qui là furent présents. Le roi d'Aragon et le seigneur d'Aubigny devisèrent longuement, en parlant de leurs vieilles guerres de Grenade et de plusieurs autres bons propos et joyeuses choses; et ce fait, ledit roi d'Aragon dit adieu audit seigneur d'Aubigny, et s'en retourna au château, les archers du roi, à pied, autour de lui, et messire Gabriel de La Châtre, auquel parla tout le long de la rue jusques au château, et lui demanda du fait et de l'état des gardes du roi et de ses gentilshommes, qu'il réputoit à grande chose et triomphale ordonnance.

Tandis que le roi d'Aragon fut au logis du seigneur d'Aubigny, le roi avoit mené la reine d'Aragon, sur la marine, à l'ébat, où, des navires et galères de France et d'Espagne qui là étoient, furent tirés coups d'artillerie à l'envi; et là dedans, les matelots se jetèrent d'amont en bas, et donnèrent au roi divers passe-temps; et puis, le roi, qui avoit la reine d'Aragon en croupe derrière lui, l'en remmena au château, où jà étoit le roi d'Aragon, qui se trouva en la basse cour, au-devant du roi; et là, firent collation et parlèrent quelque temps ensemble; puis, chacun se retira.

Dedans les galères du roi d'Aragon, étoient lors plusieurs François tenus par force, lesquels avoient été pris durant le temps des guerres de Naples, et mis en galères : dont les aucuns furent connus et leur cas remontré au roi, qui les demanda audit roi d'Aragon; lequel les promit faire délivrer, ce qu'il fit depuis.

Après que le roi et le roi d'Aragon furent départis du château, comme j'ai dit, le roi d'Aragon transmit à Gaston, comte de Foix, son beau-frère, deux colliers d'or, jusques à son logis, avec une rapière et la ceinture pour mettre en écharpe, le tout riche à merveilles : car les deux chaînes pesoient chacune mille écus, desquelles l'une étoit faite à quatre gros chaînons doubles, et l'autre, à menu ouvrage, laquelle pouvoit faire plusieurs tours autour du col; et toutes garnies de riches pierreries.

Lorsque le roi fut retiré en sa chambre, les capitaines des gardes assirent leurs guets tout autour de sa chambre et de son logis, en manière qu'il se pouvoit dormir tout sûrement.

Aussi fut fait commandement de par le roi, à la peine de grosse amende, par toute la ville de Savone, que incontinent le jour couché, chacun chef d'hôtel eût à mettre devant sa fenêtre, sur la rue, une torche ou chandelle

ardente, jusques au jour, afin que, de nuit, par les rues, n'y eût nulle brigue, et que nul ne pût aller ne sortir en rue qui ne fût connu et avisé : ce qui fut fait continuellement, durant le temps que le roi d'Aragon fut audit lieu de Savone; et tellement, que par la ville faisoit la nuit aussi clair, ou à peu près, que le jour.

Là n'eut, entre les François et les Espagnols, une seule question ne parole que d'amitié. Aussi avoit fait le roi défendre à tous François, à peine de la hart, de ne prendre débat ne dire paroles injurieuses auxdits Espagnols, et commandé que chacun mît peine de les bien traiter et accueillir : ce que chacun fit à son pouvoir.

Le premier jour du mois de juillet, les rois, après leur messe ouïe, dînèrent chacun à son logis; et, le vêpre venu, le roi et la reine d'Aragon furent souper au logis du roi, où, comme devant, mit le roi d'Aragon à l'honneur, combien que toujours le refusât, le bonnet au poing, mais ainsi le falloit faire pour le mieux. A ce souper, furent les rois servis par les officiers du roi, qui très à point s'en acquittèrent, comme coutumiers de ce faire. Viandes exquises et vins délicieux furent à largesse là mis en avant, et fait entre les rois vie privée et familière, et chère joyeuse et amiable.

Messire Charles d'Amboise, grand-maître

de France et lieutenant du roi delà les monts, fit à celui soir son banquet à Gonsales Ferrand, où furent plusieurs des autres princes et seigneurs d'Espagne : pour lesquels festier et entretenir, furent là des François ceux lesquels on estimoit plus solennels et gens de fête; et entre autres y étoit messire Jacques de Chabannes, seigneur de La Palice, lequel étoit moult beau chevalier, et grand, et l'un des plus hardis et adroits, et des mieux estimés qu'on sût, que plusieurs des Espagnols qui là étoient connurent bien, car autrefois l'avoient vu en la Pouille et en des lieux où plus le doutoient à rencontrer que audit banquet, où ledit seigneur de La Palice et les autres François qui là étoient mettoient toute diligence à bien traiter et entretenir ledit Gonsales et les autres seigneurs d'Espagne. Aussi messire Charles d'Amboise, qui faisoit le banquet, leur faisoit la meilleure chère, de quoi se pouvoit aviser, et de l'honneur, ce qu'il pouvoit. A toutes ces bonnes chères, étoient gentilshommes, atitrés pour caqueter à plaisir et dire choses nouvelles et plaisantes; desquels étoient messire Mery de Rochechouart, seigneur de Mortemart, qui disoit merveilles, messire Germain de Bonneval, gouverneur de Limosin, le seigneur de Jaulys, et tout plein d'autres gentilshommes, lesquels à l'envi dirent étranges nouvelles, et

firent nouveaux contes, et donnèrent à iceux Espagnols tant de divers passe-temps, que, après ce, disoient que onc n'avoient trouvé meilleure compagnée ne si plaisante.

Or eurent soupé les rois et la reine, et après s'en allèrent dedans un beau jardin là dedans bien clos à grosses murailles crénelées et fenêtrées au bas, par où l'on regardoit sur la mer, qui battoit de ce côté. Le roi et la reine d'Aragon, sa nièce, s'assirent dedans leurs chaires, encontre une des fenêtres qui regardoit en la mer, et là devisèrent long-temps ensemble. Le roi d'Aragon et le cardinal d'Amboise étoient aussi assis sur leurs chaires, contre une des autres fenêtres regardant sur mer, lesquels pareillement devisèrent de plusieurs choses, et longuement: où étoient assistans les cardinaux de Narbonne, de Saint-Severin, de Finale et d'Alby; l'archevêque de Sens, l'archevêque d'Aix, l'évêque de Paris, l'évêque de Lodève, l'évêque de Marseille, l'évêque de Sisteron et d'autres prélats et seigneurs d'Église, à grand nombre; pareillement y étoient le duc de Longueville, le duc d'Albanie, le comte de Foix, le comte de Vendôme, le marquis de Mantoue, le marquis de Montferrat; où aussi se trouvèrent Gonsales Ferrand, messire Charles d'Amboise, messire Jacques de Chabannes, et tous les autres Espagnols et Fran-

çois qui avoient été au banquet qu'avoit fait ledit messire Charles d'Amboise. Et ainsi, dedans celui jardin, fut là joyeusement passée la soirée, et plusieurs bons propos mis sus.

Et lorsqu'il fut heure de se retirer, le roi dit au roi d'Aragon qu'il allât devant, disant : « Je mènerai la reine après ; allez, dit-il, vous, et monseigneur le cardinal ! » Ce qu'il fit ; ledit cardinal, main à main. Et le roi prit la reine d'Aragon, à la haute main, et dit à Gonsales : « Prenez la reine à l'autre côté, seigneur Gonsales ?» lequel, le bonnet au poing et le genou bas, approcha la reine et la prit à l'autre main ; et ainsi s'en allèrent avec grande suite de noblesse, en marchant jusques hors la porte du logis. Là, furent mules et haquenées prêtes, pour monter les rois, les seigneurs et les dames qui étoient là. Le roi d'Aragon fut monté, et le roi aussi, lequel fit monter la reine, sa nièce, en croupe derrière lui. Les dames de la reine, et quelques autres des princes et prélats, et autres gentilshommes qui là furent, montèrent à cheval. Et ce fait, le roi et le roi d'Aragon, tous deux de front, marchèrent droit au château, et toute la seigneurie après ; et eux montés amont, s'arrêtèrent au pied des degrés de l'échelle par où l'on monte en la salle du château ; où le roi d'Aragon descendit de sa

mule, et lui-même aida à la reine, sa femme, à descendre; et puis, ôta son bonnet de dessus le chef, en remerciant le roi de l'honneur que à lui et à la reine lui avoit plu de faire.

Quelque peu de temps parlèrent et devisèrent illec ensemble, et conclurent de tout leur affaire; et, comme fut dit, promirent l'un à l'autre de eux secourir et aider envers tous et contre tous, tant, que pour commencer, le roi d'Aragon, sachant que le roi des Romains se délibéroit de vouloir faire la guerre au roi et entrer en Lombardie, donna la charge à Gonsales Ferrand d'envoyer à Naples querir six mille Espagnols, qu'il avoit là laissés, pour venir en Lombardie au secours du roi, si besoin en avoit.

Aussi dit le roi d'Aragon, au roi, que le lendemain, au vouloir de Dieu, se mettroit sur mer, pour s'en aller en Espagne : de quoi le roi averti, commanda à ses maîtres-d'hôtel qu'ils fissent avitailler de pain, de vins et de chairs, toutes les galères et fustes dudit roi d'Aragon, si à point, que cé fût pour le conduire, défrayer tout son train, jusques à ses pays; et que, par toute la ville de Savone, fussent tous les Espagnols aussi défrayés.

Le roi, revenu à son logis, s'en alla prendre repos. Et chacun prit le chemin de son quartier, et se retira en case.

XXXIX.

Des noms d'aucuns des officiers de la maison du roi, lesquels se trouvèrent et servirent à ce voyage.

Tandis que les rois, que j'ai laissés en leurs chambres, reposèrent ; en continuant propos, et à celle fin aussi que tous ceux qui à ce très-heureux et recommandable voyage de Gênes ont à la guerre et à la paix accompagné et servi le roi, ne soient, par défaut de mémoire, frustrés du loyer de l'honneur de l'affaire, et que leurs bien-faits ne soient ores méconnus, ne en l'avenir oubliés; après avoir fait récit des noms et description des faits de ceux que j'ai pu voir à l'œil en besogne, et ouï le vrai dire des uns sur l'affaire des autres, pour parler de tout, ai voulu ci nommer, des officiers et domestiques de la maison du roi, ceux qui s'ensuivent.

Premièrement, de la chapelle du roi : maître René, cardinal de Prye, maître de ladite chapelle; l'évêque de Périgueux, aumônier du roi; frère Antoine de Furno, confesseur du roi, avec tous les chapelains et chantres de sadite chapelle.

Les chambellans : François d'Orléans, duc de Longueville; messire Louis de Hallwin,

seigneur de Piennes; messire Jean d'Amboise, seigneur de Bucy; messire Berault Stuart, seigneur d'Aubigny; messire François de Rochechouart, seigneur de Chandenier; messire Robinet de Fremezelles; le seigneur du Bouchage, le seigneur du Couldray.

Les maîtres d'hôtel: messire Charles d'Amboise, grand-maître de France; Jean Guérin, seigneur de Colombiers; messire Rigault d'Oreille, seigneur de Villeneuve; le seigneur de Châteaudreux; le seigneur de Luppe; le seigneur Sourdon; le gouverneur de Coucy; Georges d'Auxy; le seigneur de Beaumont; le seigneur de Concressaut; Louis Herpin; le seigneur de Brillac.

Pannetiers et varlets-tranchans : René de Cossé, premier pannetier; messire Jean de Saints, seigneur de Marigny; le seigneur de Palluau; le bailli de Caen; le seigneur d'Urtebiz, et Brillac.

Les varlets de chambre : Charles de Rochechouart, seigneur de Montpipeau, premier varlet de chambre; François de Crussol, seigneur de Beaudîner; Pierre Tardes; Guyot de la Baulme; Jean de la Loue; maître Jacques, le chirurgien; Macé de Villebrême; Guillaume, le barbier; Perrinet; Tenot; Nantier; Rifflart; Oudin de Montdoucet; Bigne; maître Antoine Tavart; Guillemin de Mar-

ques; François Planchète; Andrieu de Paule, maître de la fourrière.

De la garde-robe: Guillaume Gaspart, maître de la garde-robe; Simon Billou, porte-manteau.

Les médecins: maître Salmon, maître André.

Maître Guillaume de Sauzay, libraire du roi.

Les huissiers de salle: Allabre de Saule, premier huissier; Philippe de Pomperye, dit Popo; Guillaume Furet; Jean d'Orléans; Jannot.

Les maréchaux-des-logis et les fourriers: Antoine de Pierrepont, dit d'Arizolles, et Pierre de Montalembert, seigneur de Grandzay, maréchaux-des-logis.

Les fourriers: Jean de Foville; Henri de Mauville; Bernard Pelletan; Guillaume Pailler; Georges Giffart; Mathurin Richart, dit Bazoges; Jean Coptin; Jean Roux; Étienne Durant; Charles Canche; Pierre de Cordon; Hamellot; Girouart; Louis Charnier: lesquels furent audit voyage de Gênes.

XL.

D'un petit traité, sur l'Exil de Gênes, fait par ballades, baillé lors au roi.

Durant les triomphes et entrées du roi en ses villes de Lombardie, et l'assemblée de lui et du roi d'Aragon, après la prise et réduction de Gênes-la-Superbe, je, lors suivant la cour partout avec mes tablettes, pour enregistrer les faits de ce temps, en tous lieux, où pouvois trouver étrangers, me retirois, pour savoir nouvelles; et tant m'en enquis aux Génevois, aux Romipètes, aux Allemands et Vénitiens, desquels avoit toujours en cour, que je sus comment Gênes se complaignoit de Rome, d'Allemagne et de Venise, pensant devoir avoir eu d'icelles secours; et comment Rome, mal contente de la prise de Gênes et de son servage, la consoloit de ce qu'elle pouvoit, comme sa confédérée amie et de nouveau alliée; pareillement fus averti comment Allemagne à cette cause étoit très-mutinée et marrie, prête à lui donner secours contre France, si elle eût pu; mais défaut d'argent l'arrêtoit, et gardoit d'aller avant; et aussi comme Venise, tirant au plus apparent, comme non assurée de France,

caloit la voile, et pource qu'elle ne lui pouvoit nuire, se tenoit de son parti, comme du parti des plus forts. Dont toutes ces choses ouïes et sues au vrai, sur ce, le traité qui s'ensuit, pour bailler au roi, audit lieu de Savone, composai et l'attachai à ma chronique.

Mars, ascendant en la claire maison
Du Scorpion exploitant sa saison
Par les degrés à son cours ordonnés;
Ses yeux ardents, à fureur inclinés,
Et la forme de sa rude figure,
Jeta ça bas sur les fins de Ligure,
Pour émouvoir à guerres et contents,
Sa région et tous les habitants.

Lors Neptunus, gouverneur de la mer,
Fit grosses nefs et caraques armer,
Et déployer leurs trinquets et leurs voiles,
Dont Éolus mit ses vents sur les ailes,
Pour avancer le vélan et conduire :
Là vint Aquile arctique en la mer bruire;
Vulturne aussi, du gouffre oriental;
Et Cercius, le vent occidental;
Le pestifère Auster vint du Midi,
Sur les ondes soufflant à l'étourdi;
Là furent tous les autres vents en troupe,
L'un en proue, l'autre en rate et en poupe,
Chacun aux lieux ordonnés et préfix;
Pallinurus, Amyclas et Téphis,
Issirent lors des paluds infernaux,
Pour gouverner barques, fustes et naux,
Et à leur port mener le navigage.

Près Achéron, sur le bord du rivage

De Phlégias, en profondes cavernes,
Les Cyclopes, maréchaux des Avernes,
Martelèrent glaives, écus et armes;
Puis, Vulcanus, en forgeant ses alarmes,
Gros tonnerres vomit à pleine gorge;
Iris aussi piques et noises forge,
Haine et discords, en lieu de poignants dards,
Pour convier en guerre les soudards;
Après survint Érithoine tout prêt,
Qui de curres avoit fait grand apprêt,
Pour charrier au besoin le sommage,
Et aux vainqueurs faire honneur et hommage;
Puis, Bellona fit corner sa buccine,
Tant, qu'Hercules fut querir Proserpine,
Et délivrer des ongles de Pluto,
Cerberus, Mort, Mégère et Alecto;
Du Labyrinthe issit le Minotaure,
Accompagné de Nessus le centaure,
Et de Milon, attendant sur les stades
Les griefs efforts des monts Olympiades:
Ce qui à clair signifie et démontre
Que la guerre veut là faire sa montre.

Que fut ce? lors, séditions civiles,
Les Ligures eurent emmi leurs villes,
Tant, que les uns les autres exilèrent
Et les maisons l'un à l'autre pillèrent;
Puis, voulurent les Gaulois débeller,
Et contre tous de fait se rebeller,
Combien que au roi eussent devant promis
D'être à jamais ses sujets et amis:
Parquoi fut dit, et par lui arrêté,
Qu'il assaudroit la superbe cité.
Si s'adressa avecque son effort
Vers celle part, où se trouva si fort,
Qu'il s'en alla devant Gênes loger,
Que fit par mer et par terre assiéger,

Prit sur ses monts, malgré tous les renforts
Des Génevois, leurs bastions et forts,
Et par deux fois, à rangée bataille,
Ses ennemis vainquit et mit à taille;
Dont se rendit à lui Gênes craintive,
La hart au col, comme pauvre captive:
Laquelle prit à merci sous sa main,
En lui montrant son vouloir très-humain,
Sans la vouloir subvertir ne détruire,
Mais doucement la soumettre et réduire,
Combien qu'elle eût faute commise telle
Que desservit punition mortelle;
Pour ce, lui fit toutes ses armes rendre,
Et puis voulut hommage d'elle prendre
En son palais, assis en royal siége,
Où fit brûler son premier privilége;
Après, soumit à son royal pouvoir,
Son domaine, seigneurie et devoir,
Et si la fit si bien fortifier,
Que d'elle plus ne se dut défier.

Ce fait, tous ceux dont étoit alliée,
En la voyant ainsi prise et liée,
Comme tristes et dolents de l'affaire,
Chacun à part en voulut son deuil faire:
Rome en parloit comme très-courroucée;
Allemagne s'en douloit en pensée;
Venise avoit, sur ce, paroles feintes;
Autres terres et seigneuries maintes
Des Itales et étranges pays,
Furent, de ce, peureux et ébahis.

Dont je, qui lors les gestes écrivois
De nos François, ainsi que j'en savois,
Suivant le roi toute part, à l'aller
Et au venir, écoutant à parler
L'un et l'autre pour nouvelles savoir,

Ce que j'en pus entendre, ouïr et voir,
Et recueillir au plus près de l'effet,
J'ai mis ici, en mémoire du fait.

GÊNES.

Après le bruit d'heureuse renommée
Par moi acquis, et louange estimée
D'honneur de prix et œuvre méritoire,
Ayant soumis mainte ville fermée,
Maint dur effort et mainte grosse armée,
Et obtenu contre tous la victoire;
France a marché dedans mon territoire,
Et par armes m'a vaincue et forcée
Tant, que je suis, par contrainte, pressée
Lui obéir, et faut que je la serve;
Or est du tout ma gloire rabaissée:
Superbe fus, et maintenant suis serve.

De ce méchef seras par moi blâmée,
Rome ingrate, vu que je t'ai sommée
De me donner secourable adjutoire,
Pensant aussi être la tienne aimée,
Et sous le los de ta gloire palmée,
Défendue par main gladiatoire;
Et toutefois ton renfort sénatoire
M'a défailli au besoin et laissée,
Dont j'ai été tant battue et blessée,
Qu'il n'est moyen qui d'exil me conserve;
Ainsi décheoit chose trop exaucée:
Superbe fus, et maintenant suis serve.

O Allemagne, es-tu morte ou pâmée?
Ta promesse n'est que vent et fumée,
Chacun le voit, c'est un point péremptoire;
L'on m'eût d'assaut bien prise ou affamée,
Et mise à sac, pillée et enflammée,

Sans ton secours : le cas est tout notoire.
Venise, aussi, qui savois bien l'histoire,
De rien, pour ce, ne t'en es efforcée :
Mais telle est ores en pouvoir renforcée,
Qui pour autrui son domaine réserve ;
Par moi seras en ce cas adressée :
Superbe fus, et maintenant suis serve.

Prince, je suis déchue en ma pensée,
Voulant trop haut monter comme insensée,
Dont raison veut que châti j'en desserve ;
Or, suis-je à bas, pour trop m'être avancée ;
Voilà comment j'en suis récompensée :
Superbe fus, et maintenant suis serve.

ROME.

Oyant le cri de ta piteuse plainte,
Et la forme de ta dure complainte,
Touchant le grief et ennuyeux servage
Où tu es mise et détenue en crainte,
Comme exilée à force et par contrainte,
Dont tu soutiens trop excessif outrage;
Triste en pensée et dolente en courage
Suis de ton mal, vu la notre alliance
Et amitié, et que n'ai eu puissance
De te donner à temps aide et secours ;
Parquoi te faut avoir la patience :
Toutes choses viennent à leur décours.

Babylone est ruineuse et éteinte,
Ninive aussi et autre cité mainte,
Comme Thèbes, Argos, Troie et Carthage ;
Assyrie première eut son atteinte ;
Puis, Perse, et Mède, et Grèce, eurent l'étreinte,
Chacune à tour succédant au partage ;
Puis, moi, qui eus sur toutes l'avantage,

Fus détruite ; roupte et mise à l'outrance,
Par moi-même et les efforts de France,
Qui maintes fois ont sur moi fait leurs cours,
Sans y pouvoir faire de résistance :
Toutes choses viennent à leur décours.

Tu fus jadis de richesses enceinte,
De monts, de mers, environnée et ceinte,
Seule dite reine du navigage :
Ores es à bas, et pour avoir enfreinte
Ta foi petite et ta promesse feinte,
Dont tu avois à France fait dommage :
C'est le moyen de ta perte et hommage,
Et la cause de ta peine et souffrance,
Afin aussi qu'il n'y eût différence
D'autres à toi, et que toutes nos cours
Sachent n'avoir de durée assurance :
Toutes choses viennent à leur décours.

Prince, on ne doit avoir sûre espérance
En ce règne, vu, par claire apparence,
Son temps faillir et ses jours être courts ;
Il ne se peut, par armes ou chevance,
Perpétuer ; toujours sa fin avance :
Toutes choses viennent à leur décours.

ALLEMAGNE.

Pour empêcher France, et mettre à refaire
Tant qu'elle n'eût sûreté de te méfaire,
Sachant par vrai que tu es dessous l'aigle ;
Au cas qu'elle ne se voulut retraire
De son propos, son adverse et contraire
Me déclarai, en quelque lieu qu'elle aille :
Ce nonobstant, a d'estoc et de taille
Si droitement poursuivie sa quête,
Qu'elle a de toi fait sa prise et conquête ;

De quoi je suis dolente bien souvent;
Mais à tant faut que j'en demeure en reste:
Qui n'a de quoi ne peut aller avant.

Combien que j'eusse envie de parfaire
Une armée pour combattre ou défaire
Tes ennemis et leur donner bataille,
Si n'ai-je su à mon pouvoir tant faire,
Que j'aie à temps pourvu à ton affaire,
En manière qu'il te profite ou vaille,
Et si ne tient à moi que je ne saille
A ton secours; mais lorsque je suis prête,
Défaut d'argent mon entreprise arrête;
Car si la croix ne va toujours devant,
Homme des miens de marcher ne s'apprête:
Qui n'a de quoi ne peut aller avant.

Pour te vouloir réjouir et complaire,
Et à la France ennuyer et déplaire,
Tant qu'à plein champ on l'oppresse ou assaille,
Vers mes vassaux me suis allé retraire,
Pour les sommer, requérir et attraire
A ce besoin, afin qu'homme n'y faille:
L'un diffère, l'autre promesse baille,
L'un veut avoir, l'autre dit qu'on lui prête,
Et l'autre fait du paiement enquête,
Qui est plus loin que le soleil levant;
De rien n'y sert la prière ou requête:
Qui n'a de quoi ne peut aller avant.

Prince, indigent ne peut faire grand' fête,
Ne par-dessus autres lever la tête,
Tant soit hardi, vertueux ou savant;
S'il s'efforce, pour néant se tempête;
Parquoi lui faut soi taire au plus honnête:
Qui n'a de quoi ne peut aller avant.

VENISE.

J'ai bien ouï et entendu le dire
De toi, Gênes; marrie et pleine d'ire,
De la douleur qui t'est ores advenue,
Dont ne me peux tant réjouir ni rire,
Que sur ce n'aie à penser à suffire,
Doutant avoir une telle venue,
Pensant comment France t'a prévenue
Si très-soudain, et par armes soumise :
Je ne me suis mêlée ou entremise
De ton secours, voyant ses grands efforts,
Mais au vouloir d'elle me suis commise;
Toujours me tiens avecque les plus forts.

Ores, as-tu à cette fois du pire;
Mais ne pense pourtant que je soupire,
Si ta force déchoit ou diminue,
Car de long-temps je souhaite et désire
Que ton pouvoir amoindrisse et empire,
Pource que trop m'as au court détenue :
Qui t'eût pillée et mise toute nue,
Sans te laisser ni robe ni chemise,
J'eusse lors fait, par la mer, à ma guise;
Mais encore douté-je tes renforts;
Et au surplus, pour garder ma franchise,
Toujours me tiens avecque les plus forts.

Si ton secours fût venu de l'Empire,
De tant, que France eusse pu déconfire,
J'eusse pour toi alors la main tenue;
Ou si quelqu'un eût dit : Je me retire!
J'eusse couru à celui, tout de tire,
Et la dépouille en eusse retenue;
Mais quand je vis l'armée survenue
En tes détroits, qui tout rompt et débrise,

Soudainement je pourpense et m'avise
Qu'il faut garder mes bastilles et forts,
A celle fin que je ne sois surprise.
Toujours me tiens avecque les plus forts.

Prince, qui fait sur mes fins entreprise,
Si je ne suis butinière à la prise,
S'il est foible, je le chasse d'efforts;
S'il est puissant, je le loue et le prise,
Et l'entretiens par cautèle et feintise :
Toujours me tiens avecque les plus forts.

FRANCE.

En ensuivant les œuvres magnifiques,
Et dignes faits de louanges publiques,
Que firent lors mes heureux possesseurs,
Pour ajouter aux triomphes antiques
Nouveaux titres de vertus authentiques,
A l'exemple des bons prédécesseurs,
Louis douzième, un des miens successeurs,
Après avoir mainte force domptée,
La superbe Gênes a surmontée,
Par son pouvoir fait éclater et fendre
Monts et rochers; et là fait sa montée,
L'épée au poing, pour le bon droit défendre.

Rome et Gênes en ont fait leurs répliques,
Et contre moi leurs accords pacifiques,
Confédérés comme amies et sœurs;
Allemagne m'eût fait ennuis et piques,
Et mis sur moi hallebardes et piques,
Si elle eût su trouver les moyens sûrs;
Venise aussi m'a mis ses avanceurs,
Qui de leur ris d'hôtelier m'ont traitée;
Mais vus leurs dits et manière écoutée,
Si quelqu'un veut contre moi son arc tendre,

Tantôt serai en armes apprêtée,
L'épée au poing, pour le bon droit défendre.

Or, en sais-je, par mes arts et pratiques,
Tant des états nobles que politiques,
Et des plus grands magistres et censeurs,
Qui, au dedans de leurs closes boutiques,
En demeurent asséchés et étiques,
Plus étonnés que pauvres ramasseurs,
Qui m'applaudent et usent de douceurs,
Me désirant outre-mer transportée;
Mais jà, pour ce, ne serai dégoûtée
Tant que si nul entreprend de m'offendre,
Que tout soudain je ne sois remontée,
L'épée au poing, pour le bon droit défendre.

Prince, je tiens force tant redoutée,
Que j'ai soumis Gênes et conquêtée,
Ce que n'osa oncques nul entreprendre,
Et n'ai pas peur qu'elle me soit ôtée;
Car nuit et jour sera par moi guettée,
L'épée au poing, pour le bon droit défendre.

XLI.

Comment le roi d'Aragon s'en alla de Savone en Espagne, et le roi s'en revint en France.

Comme avez ouï ci-devant, le roi et le roi d'Aragon, par l'espace de quatre jours entiers, furent ensemble en la ville de Savone, pays du roi, où, après leurs bonnes chères et alliances faites entre eux, fut question de déloger. Et combien que plus longue de-

meure eût été au gré de l'un et de l'autre, toutefois les affaires de leurs pays naturels leur commandoient le départir. Dont le roi d'Aragon, qui long-temps devant ce n'avoit été en ses pays d'Espagne, ayant tout son appareil prêt pour monter en mer, le roi et lui, étant lors au château de Savone, le second jour du mois de juillet, sur les trois heures après midi, voulut déloger, et là prendre congé du roi; ce que le roi ne voulut, disant : « Puisque départir se faut, et que au venir vous ai trouvé sain sur la mer, à l'aller vous rendrai en tel état et même lieu, si je puis. »

Ce dit, les rois montèrent sur leurs mules; et puis, le roi fit monter la reine d'Aragon en croupe derrière lui, comme toujours avoit fait paravant. Là, furent grand nombre de gentilshommes françois, lesquels eurent chevaux et haquenées, pour porter en croupe les dames, et autres montures pour les gentilshommes d'Espagne qui là étoient, lesquels tantôt furent montés. Les quatre cents archers et les cent Suisses de la garde furent là, tous à pied, la hallebarde au poing. Et lorsque tout fut mis en ordre, les rois descendirent du château, et avec leur état marchèrent ensemble, tout le long de la rue, devisant toujours de plusieurs choses, et tant, qu'ils arrivèrent jusque sur la marine, où étoient les

galères du roi d'Aragon : là mirent pied à terre; et ce fait, le roi conduisit le roi et la reine d'Aragon jusque dedans leur galère, où la prinrent congé l'un de l'autre, et très-amiablement s'entre-accolèrent; puis, la reine, le genou en terre, dit son adieu au roi, lequel aussi lui dit adieu et la baisa. Et à chef de ces faits, le roi avec sa noblesse se mit à retour vers son logis; et le roi d'Aragon fit cingler voiles vers son pays d'Espagne.

Tantôt après le départ du roi d'Aragon, le roi transmit à Naples, avec lettres dudit roi d'Aragon, un Espagnol, nommé Péralte, pour illec prendre et lever trois mille cinq cents hommes, et iceux faire venir en Lombardie, pour renforcer son armée et se trouver au-devant du roi des Romains. Lequel Péralte fut en poste au royaume de Naples, et fit incontinent son amas, puis s'en revint, à tous ses gens, en Lombardie, joindre avec les François, pour servir le roi contre ledit roi des Romains.

Le roi, voyant lors son entreprise du tout à son vouloir mise à fin, et touts ses affaires delà les monts en bon ordre, se disposa de retourner en France et déloger le lendemain, parquoi les maréchaux des logis et les fourriers furent devant. Le lendemain, troisième jour de juillet, sur le point de trois heures après minuit, le roi fut à cheval, avec peu de

nombre de ses gens, et, à la lumière des torches, se mit en voie, tirant par les montagnes droit à Suse. Ses gens, à la file, se mirent après, chacun au plus tôt qu'il pût, car il chevauchoit roidement, et tant, que sur les huit heures, fut arrivé à un gros bourg, nommé Malegîte, à l'entrée du Piémont, devers Savone. De là s'en alla, par le Piémont, droit à Suse, et, par le Dauphiné, droit au mont Genèvre, à Briançon, à Embrun, à Gap, à Grenoble et à Lyon, où trouva la reine, laquelle fut moult joyeuse de sa venue, et tant, qu'elle ne pouvoit plus. Là, fut le roi, le surplus du mois de juillet et tout le mois d'août, en attendant si le roi des Romains marcheroit, comme se disoit lors, pour entrer en Lombardie, où se vouloit trouver le roi pour lui donner la bataille, comme avoit promis à ses gens d'armes de delà les monts, à son département.

Le roi, étant lors à Lyon, ayant nouvelles de jour en autre comme le roi des Romains étoit en branle de marcher, fit hâter ses gens de pied, qu'il avoit envoyé querir en Gascogne, desquels l'une partie d'iceux s'en allèrent par mer descendre à Gênes, et les autres, par la Savoie, droit à Milan.

Le roi pareillement étoit toujours en délibération et prêt de retourner delà les monts, si ledit roi des Romains marchoit en avant,

auquel avoit transmis en ambassade un docteur, chapelain du cardinal d'Amboise, lequel chapelain n'avoit voulu ouïr, mais le détenoit comme prisonnier : de quoi le roi averti, aucuns autres ambassadeurs des Allemagnes, étant lors en cour, fit pareillement détenir et mettre au château de Pierre-Encise à Lyon, et garder jusques à ce que ledit docteur détenu en Allemagne fût délivré. Laquelle chose sachant, le roi des Romains en envoya celui docteur, et aussi furent lesdits Allemands dépêchés.

En ce même temps, le roi fit dépêcher deux ambassadeurs, c'est à savoir un nommé messire Jean de Saints, pour aller en Angleterre, et un autre, nommé Gabriel Fourestier, roi d'armes de Normandie, lequel envoya en Allemagne : auxquels demandai de leur charge, pour en savoir dire quelque chose par ma chronique ; mais autre chose n'en pus, si n'est que ledit messire Jean de Saints me dit que à son retour en pourroit savoir quelque chose, et ledit Fourestier me dit aussi : « J'ai une charge, laquelle peu de gens prendroient plaisir à porter; car, aux Allemagnes, a ores pour nous peu de sûreté. Toutefois, pour le service du roi, n'est aventure que je ne prenne. » Et sur ce, s'en allèrent lesdits ambassadeurs.

La reine, étant lors avec le roi à Lyon, voyant qu'il étoit en branle de repasser les

monts, ne faisoit pas bonne chère, et mettoit toute peine de le vouloir faire mettre à chemin pour s'en aller à Blois voir Madame Claude leur fille; disant qu'elle s'émoyoit et avoit moult grand souci de lui. A quoi dissimula le roi, disant : « Je suis délibéré, sans point de faute, de m'en retourner bientôt; mais encore est métier, pour donner crainte à mes ennemis et assurer mes gens, que je demeure ici quelque temps. Et pour le mieux, me semble que vous devez vous en aller devant à Blois, pour là vous reposer et faire vos couches; et tantôt après je m'en irai, sans faillir. » La reine, voyant que c'étoit le plaisir du roi, et le mieux pour sa personne, fut contente de s'en aller devant. Et pour s'en aller plus à son aise, le roi avisa qu'il la feroit porter en une légère litière au col, par ses Allemands; desquels en ordonna vingt-et-quatre des plus forts, huit à la fois, et à relais. En cette manière, le vingt-et-septième jour du mois de juillet, la reine étant jà bien fort enceinte partit de Lyon, tirant droit à l'Arbresle, et à Tarare, où le roi fut avec elle, et de Tarare s'en retourna à Lyon, en lui promettant être bientôt à Blois : parquoi elle s'en alla plus joyeusement jusques audit lieu de Blois.

XLII.

Comment, audit lieu de Lyon, maître René de Prye, évêque de Bayeux, reçut le chapeau rouge par la main de maître Georges, cardinal d'Amboise, légat en France et délégué à ce par le pape.

Le cinquième jour d'août, le roi fut ouïr messe à Notre-Dame-de-Confort, collége de Saint-Dominique, à Lyon, où le chapeau rouge, pour bailler à maître René de Prye, évêque de Bayeux, fut là apporté, avec les bulles du pape adressantes à maître Georges, cardinal d'Amboise, pour bailler ledit chapeau. Là, fut un docteur en théologie, suivant la cour, nommé frère Antoine de Furno, évêque de Marseille, de l'ordre des Jacobins, lequel dit la messe en note, chantée par les chantres de la chapelle du roi. Et après la messe dite, celui de Furno fit un sermon en latin, où le roi étoit présent et toute la cour; par lequel sermon, élucida et éclaircit la généalogie d'Amboise et de Prye, dont ceux desdites maisons étoient entre eux proches parens et alliés; et montra comment plusieurs, issus jadis desdites maisons d'Amboise et de Prye, avoient lors fait grands secours et loyaux services au

royaume de France; en déclarant aussi le souverain honneur apostolique et de cardinalité; ramenant au propos les quatre vertus cardinales, c'est à savoir : prudence, magnanimité, continence et justice; en remontrant comme tout honneur mondain et toute vie humaine, tendant au bien souverain, doivent être régis et gouvernés selon la moralité de ces vertus, lesquelles sont de telle efficace, que tous ceux qui d'elles sont armés ne peuvent être de vice soumarchés, ni vaincus par fortune. Plusieurs autres bonnes choses au propos afférentes furent là dites par la bouche du docteur excellent. Et ce fait, ledit maître René de Prye reçut Notre-Seigneur très-dévotement. Puis, lui fut mis sur la tête le chapeau rouge, par la main dudit maître Georges, cardinal d'Amboise et légat en France. A chef de ces solennelles choses, le roi, avec grande suite de princes, de cardinaux, archevêques et évêques, et toute sa maison, s'en alla dîner leans; où le cardinal nouveau fit le banquet, auquel chacun fut traité à souhait et honorablement servi.

XLIII.

Comment le roi des Romains retira son armée, et comment le roi s'en retourna à Blois.

Le roi des Romains, qui lors étoit avec son armée prêt à marcher, voyant que ses gens dépendoient son argent et sans rien faire, dit qu'il iroit en avant; et de fait, se mit aux champs, comme pour vouloir marcher et tenir camp. Or, advint que le terme du paiement fut venu, dont les Allemands firent question; de quoi ne fut nouvelles. Mais voyant, ledit roi des Romains, que sans argent ne passeroit outre, les voulut par promesses acheminer, et assembla les seigneurs des Allemagnes et les capitaines qui là étoient, auxquels dit : « Messeigneurs et amis, vous voyez les grands injures et torts faits par cidevant que nous ont faits les François, qui, malgré nous, tiennent la Lombardie et la forte ville de Gênes, qui est terre d'Empire, comme savez; et comment ils sont en armes en la duché de Milan, pour nous garder le passage et nous contredire le voyage de notre impérial couronnement. Parquoi, à la peine d'être réputés lâches et méchants, nous est besoin les aller assaillir et combattre. Pour ce, je vous prie que chacun de nous y fasse loyal devoir

et dû acquit. Si l'argent nous est ores court, sachez que, sans faillir, assez en conquêterons sur nos ennemis; et avec ce, eux vaincus, je vous promets que, à chacun de vous, selon vos seigneuries et états, je donnerai villes et châteaux, et autres seigneuries de la duché de Milan, et tant de chevance, qu'il n'y aura celui qui à largesse n'en soit pourvu.» A chef de propos, les Allemands voulurent sur ce prendre conseil, lequel tinrent entre eux, disant tous d'une voix que sans argent ne marcheroient. « Comment, dirent les aucuns, l'entend le roi? Il cuide, à l'ouïr parler, que les François soient déjà défaits, et la Lombardie prise. Autrement, à ce que nous pouvons entendre, en va; car dedans la ville de Milan et par les places de la duché, sont plus de dix-huit cents hommes d'armes françois, avec les gentilshommes et archers de la garde du roi de France, et plus de vingt mille hommes de pied. Et avec ce, ledit roi de France est à Lyon, sur le Rhône, prêt à retourner à Milan, comme il est bruit, avec grosse armée. Nos ennemis tiennent les places et ont force argent. Nous n'avons pas un blanc, et sommes aux champs à l'aventure. Quoi plus? l'hiver s'approche, qui sera moult contraire aux mal-vêtus; somme, en cette emprise, ne pouvons pour cette heure avoir honneur ni profit : car la meilleure et plus sûre pièce de notre harnois,

qui est argent, nous défaut. Parquoi est impossible de marcher en avant. » Et ainsi firent leur réponse au roi des Romains : de quoi fut très-mal content, et, sans autre chose faire, s'en retire, et son armée se départ.

Desquelles choses fut le roi tôt averti par ses gens de la duché de Milan, qui jà étoient en armes et aux champs pour garder le passage audit roi des Romains. Parquoi le roi, ainsi averti de cette départie, le lendemain de la Notre-Dame de la mi-août, s'en partit de Lyon, et s'en alla à Blois, où trouva la reine et Madame Claude sa fille, laquelle il avoit grand désir de voir et trouver en bon point : ce qu'il fit; et là, à toute joie et liesse, passa son hiver.

XLIV.

Comment, durant le temps que le roi étoit delà les monts, messire Jean Chapperon et un nommé Antoine d'Auton, seigneur dudit lieu, se mirent sur mer, où firent plusieurs courses, de quoi le roi fut mal content.

Lorsque le roi étoit à son voyage de delà les monts, comme j'ai dit, le roi des Romains et les Flamands, sachant son éloing et lui et son armée hors le royaume de France, recommencèrent la guerre au duc de Gueldres,

parent du roi, et donnèrent sur ses pays : lequel, avec l'aide des gens de sa terre et d'aucuns François qui à lui s'étoient retirés, lors très-vigoureusement se défendit; mais pour longuement soutenir grosse charge de guerre, et soudoyer grand nombre de gens d'armes, ne pouvoit, combien qu'il eût le vouloir assuré et le cœur vertueux.

Tantôt furent semées les nouvelles de cette guerre en France, dont aucuns des gens d'armes françois, étant lors en garnison en Bourgogne, oyant ce bruit, dirent que volontiers se trouveroient au secours de ce pauvre prince, duc de Gueldres, tant pour vouloir faire service au roi, de qui il étoit parent, que pour exécuter la guerre et soutenir la querelle des foulés. Dont, entre autres, deux gentilshommes de la compagnie de messire Aymar de Prye, nommés, l'un, messire Jean Chapperon, très-hardi chevalier, seigneur de Couhé-de-Vache en Aunis, et l'autre, Antoine d'Auton, seigneur dudit lieu d'Auton en Saintonge, jeune et bien gaillard homme d'armes, dirent que passer par terre étoit chose difficile à faire pour les embûches des Flamands, qui gardoient lors les passages. Et voulant y aller par mer, firent provision, ledit Chapperon, d'une nef de quatre cents tonneaux, et, le seigneur d'Auton, d'une barque de soixante tonneaux. Et ce pendant qu'ils armèrent et

équipèrent leurs vaisseaux, messire Jean Chapperon transmit devers le duc de Gueldres un homme d'armes de ceux de messire Aymar de Prye, nommé le Chevalier-vert, pour avoir son aveu pour lui et pour ledit seigneur d'Auton, et aussi pour en récrire au roi, qui étoit lors delà les monts. Celui Chevalier-vert fit son message en manière qu'il passa jusques en Gueldres, et là, bailla les lettres de Chapperon au duc de Gueldres, lequel les reçut volontiers, et par icelles, connoissant le bon vouloir dudit Chapperon et du seigneur d'Auton, accepta leur service, et leur dépêcha et envoya par ledit Chevalier-vert lettres d'aveu, et en récrivit au roi. Advint que ledit Chevalier, en retournant, fut connu par les Flamands être françois; et, pour ce, le prinrent et arrêtèrent, et lui trouvèrent les lettres du duc de Gueldres, dont le détinrent prisonnier par l'espace de six mois. Parquoi, ledit Chapperon ne put avoir son aveu, ni autres nouvelles du duc de Gueldres, si n'est que, par aucuns venants dudit pays de Gueldres, ouït dire que ledit duc avoit dépêché son messager auquel avoit baillé son aveu et lettres, pour adresser au roi, touchant l'affaire, qui fut tel, que, après les nouvelles ouïes de l'aveu, messire Jean Chapperon et ledit seigneur d'Auton mirent cinq cents hommes de guerre en leurs vaisseaux, c'est à savoir : quatre cents

dedans la nau dudit Chapperon, et cent, dedans la barque du seigneur d'Auton, et se mirent sur mer, à queue de vache, lesquels s'en allèrent à une rade sur mer, nommée La Palice, près La Rochelle, pour là faire avitailler leurs vaisseaux, où demeurèrent un mois. Et comme ils fussent là pour faire leur pourchas de vivres, deux autres navires marchands anglois, chargés de draps et de saumons d'étain, passèrent près desdits navires de guerre, sans vouloir faire révérence, comme marchands doivent, selon les ordonnances de mer; mais, par leur fierté, voulurent aller au-dessus du vent. Ce que voyant le capitaine Chapperon, étant en sa nef de guerre, leur fit tirer deux coups d'artillerie, pour les arrêter, lesquels sans autre bruit s'arrêtèrent et ancrèrent près la nef dudit Chapperon. Après qu'ils furent là attachés, le seigneur d'Auton s'en alla dedans la nef de son compagnon, et laissa en la barque un nommé Gombault, son lieutenant. Ce fait, le capitaine Chapperon et ledit seigneur d'Auton soupèrent ensemble et couchèrent cette nuit dedans la nef dudit Chapperon.

Cette nuit, les matelots de la barque du seigneur d'Auton, après bien dringuer, dirent aux gens de guerre qui étoient là dedans : « Que voulez-vous dire, messieurs ? vous êtes gens de guerre, cherchant votre aventure sur mer,

laquelle avez ici en vue rencontrée, et belle prise : car ce sont cursoires contrefaisant marchands; lesquels, s'ils vous tenoient aussi près de Londres qu'ils sont près de La Rochelle, vous prendroient prisonniers et détrousseroient. Pour ce, leur devez aller donner un alarme, et nous irons avec vous. » Et ce dit, sur la mi-nuit que le capitaine Gombault se fût retiré en sa chambre, un nommé Pérot d'Aujac, et un autre, nommé Aubert de Massoignes, jeunes gentilshommes, avec les mariniers, jusques au nombre de douze, entreprinrent, à la suasion desdits matelots, d'aller ravager les navires desdits Anglois; et de fait, sortirent de la barque, et se mirent dedans un esquif, sur l'heure de minuit, et s'en allèrent jeter dedans l'un des navires d'iceux marchands, où se battirent bien étroit à l'entrée, car les Anglois, dont aucuns d'eux ouïrent venir les François, crièrent alarme tellement que chacun se mit en défense; où furent d'un côté et d'autre plusieurs blessés. Mais à la parfin, les François entrèrent par force, et prinrent là dedans quatre pièces de draps avec les mantes et habillemens des Anglois. Ce bruit fut grand, tellement que le capitaine Chapperon et le seigneur d'Auton, qui assez près de là étoient, ouïrent le hutin, qui guère ne dura; car les François firent à coup leur prise et s'en retournèrent à leur

barque. Mais par lesdits capitaines, tout en l'heure, fut envoyé un gentilhomme, nommé René Balan, seigneur de Maulevrier en Anjou, devers le maître des navires anglois, pour savoir quel bruit c'étoit. « Ce sont, dit-il, aucuns de vos François qui, par force et d'emblée, sont venus assaillir nos navires et entrer dedans, et ont iceux pillés en sûreté et emporté ce qu'ils ont voulu, et blessé mes gens, sans ce qu'il y ait guerre ne division entre le roi de France et le roi d'Angleterre, mon maître; au moins, de quoi je sois averti ne que je sache. — Or, vous, en venez parler au capitaine Chapperon, dit celui René Balan, et soyez sûr que si quelque extorsion ou grief vous a été fait par ses gens ou autres de son aveu, que telle raison vous en sera faite, que devrez être content. » Et ce dit, le maître d'iceux navires anglois s'en alla parler au capitaine Chapperon, auquel dit comment ses gens l'étoient venus piller de nuit et par force entrer en ses navires, où avoient pris et emporté ce qu'ils avoient pu. Sur quoi ledit Chapperon fit inquisition et trouva que ceux de la barque du seigneur d'Auton avoient fait l'exploit: pour lequel avérer, ledit seigneur, tout en l'heure, transmit querir Andrieu Gombault, son lieutenant en la barque, et ceux qui avoient été au ravage, auxquels dit : « Et comment va ceci, Gombault ? Qui vous a mu d'envoyer ou

souffrir aller mes gens faire ce bruit de nuit et piller les navires de ce marchand anglois, qui, à la sûreté du capitaine Chapperon et de moi, s'est ici arrêté comme en notre sauvegarde et fiance, sachant que, entre le roi notre maître et le roi d'Angleterre, n'a guerre ne division, mais paix, amitié et concorde? Dont nous autres François n'avons droit ne querelle contre les Anglois, ne marque sur les marchands d'Angleterre. Parquoi, faut que vous répondiez de cet affaire et répariez le méfait. Sur quoi ledit Gombault s'excusa, disant qu'il ne savoit aucune chose de l'entreprise, et que, pendant ce qu'il étoit en sa chambre, ladite course avoit été faite, de quoi n'en avoit jamais rien su, jusques à celle heure. Voyant, le seigneur d'Auton, l'excuse de son lieutenant, demanda à un nommé Pérot d'Aujac, et aux autres qui avoient été audit ravage, qui les avoit mu de ce faire, disant: « Si nous sommes ores gens de guerre et sur mer, si n'est-il pas dit pourtant ne permis que nous, en manière de pirates ou larrons de mer, devions faire la guerre à autres qu'aux ennemis du roi et du duc de Gueldres, duquel nous disons avoir l'aveu, ne que tout nous soit de prise. A cette fin vous faut répondre, pourquoi ne en quelle querelle avez été courir sur les navires des Anglois, auxquels n'avons nulle question ne défi de guerre? » Celui d'Aujac et

un autre nommé Aubert de Massoignes, jeunes gentilshommes, firent réponse, que les matelots de leur barque leur avoient mis en tête et dit qu'iceux Anglois étoient de bonne guerre et de droite prise; disant que c'étoient écumeurs de mer, et qu'ils leur pouvoient courir sus sans danger : parquoi, comme non usités de la mer et nouvelliers en icelle, pensant avoir bon droit et bien faire, avoient cru iceux matelots, et, à leur suasion, fait ladite course, et ainsi s'en excusèrent. Dont ledit d'Auton fit rendre le pillage, et bailler tout audit marchand Anglois; et, pour faire droit du tout, furent lesdits matelots envoyés prisonniers à un nommé Pierre Langlois, viceamiral, étant lors à La Rochelle, pour en faire justice, comme de raison; et puis, renvoyés lesdits Anglois tout à sûreté.

XLV.

D'aucunes courses et prises que messire Jean Chapperon et le seigneur d'Auton firent en mer sur les Flamands, ennemis du duc de Gueldres, duquel s'avouoient iceux Chapperon et d'Auton.

Tantôt après que les navires d'Angleterre eurent pris le vent pour eux retirer, un autre

navire espagnol, de Saint-Sébastien d'Espagne, du port de trois cents tonneaux, chargé de marchandise, passa près de là, à une lieue desdits navires du capitaine Chapperon et du seigneur d'Auton, et s'en alla ancrer à un lieu nommé Chef-de-Bois près La Rochelle, pour illec faire change de marchandise : lequel après avoir mis ancre à fond, pource qu'il étoit nouvellement arrivé, le seigneur d'Auton voulant savoir qui il étoit, se mit après avec sa barque. Et lui, approché jusques à pouvoir parler ensemble, demanda à iceux qui là dedans étoient, d'où étoit celui navire : lesquels dirent qu'il étoit d'Espagne. « Eh bien ! dit le seigneur d'Auton, tout un, tout un; nos maîtres sont bons amis, dont nous devons l'un l'autre secourir. » Puis dit au maître du navire espagnol : « Seigneur, je vous veux bien avertir qu'un mien compagnon, nommé Chapperon et moi, sommes nouvellement mis sur mer, pour servir le roi notre maître et aucuns de ses alliés. Mais nos navires sont un peu mal garnis d'artillerie ; parquoi nous est métier en recouvrer : pour ce, si vous en avez davantage, nous vous voulons bien prier de nous en prêter ou vendre à crédit, pour nous aider à faire notre navigage, et nous vous donnerons bonne sûreté de vos pièces. » Ce que ne voulut ledit Espagnol, disant qu'il n'étoit point tenu de les en fournir, et qu'il n'en avoit pièce

qui besoin ne lui fît ; parquoi n'en auroient s'ils ne l'avoient par force. « Si par amour, dit le seigneur d'Auton, ne voulez vendre ou prêter, sachez que autrement en aurons. » Et ce dit, s'en retourna devers le capitaine Chapperon, auquel fit rapport du refus dudit Espagnol : de quoi se malcontenta, disant qu'il en aura s'il se peut joindre avec lui ; et en l'heure fit lever l'ancre. Et ce fait, tirèrent à Chef-de-Bois, à voile tendue, adressant vers le navire de celui Espagnol, lequel, voyant l'escarmouche dressée contre lui, dit qu'il s'ôtera de la voie : dont fit hâtivement lever ses appareils et se mit à la fuite, et eux après, et tant le suivirent, que, environ la minuit, l'atteignirent près d'une île nommée l'île d'Yeu. L'Espagnol, qui étoit artillé bien à point et garni de gens de main à suffire, voyant qu'il étoit atteint, dit à ses gens : « Sus, compagnons ! il nous est besoin de défendre le navire pour garantir nos vies et sauver nos biens ; car la fuite ne nous peut plus de rien servir. Pour ce, chacun mette la main à la défense, car métier en est. » Et ce dit, fit charger son artillerie et armer ses gens, et iceux mettre à la défense de son navire. Le capitaine Chapperon et son compagnon commencèrent à donner dessus coups d'artillerie, et le voulurent mettre entre eux deux pour l'assaillir de tous côtés : lequel se défendit à coups d'artillerie, et tant, que plus d'une grosse heure

se battirent, où plusieurs d'un côté et d'autre furent blessés ; et eût été pris ledit Espagnol, mais en se défendant avisa le vent et se mit au dessus, et, pour fuir plus tôt, mit la misaine sous l'estouin, qui est une voile, tenant à l'un des bouts de l'antenne, pendant hors sur le bord du navire, mise là pour faire hâtive fuite ou vite chasse. Ainsi se mit l'Espagnol à fuir; le capitaine Chapperon se mit après et le suivit jusques au jour, mais le perdit, sans le pouvoir approcher d'un jet de canon près : parquoi le laissa et se mit au retour vers où étoit demeurée la barque du seigneur d'Auton, qui n'étoit là; car ainsi que ledit Chapperon suivoit l'Espagnol, quatre urques de Flamands passèrent par là, qu'avoit suivis ledit seigneur d'Auton vers les raz Saint-Mahé ; et avec sa seule barque les prit tous et garda jusques à la venue de son compagnon, lequel, en revenant de la chasse dudit Espagnol, rencontra une autre urque de Flamands et la prit, puis se rendit deux jours après et se rassembla avec le seigneur d'Auton, qui avoit sa prise, en une rade en Bretagne près Le Conquet, où séjournèrent huit jours; et là durant ce temps, firent composition avec leurs prisonniers flamands, lesquels promirent payer mille écus, pour laquelle rançon assigner baillèrent deux ôtages ; et fut appointé par lesdits capitaines françois, que iceux Flamands porteroient leur

rançon au duc de Gueldres, maître d'iceux François, et la rançon payée, en envoyant certification et décharge de ce, leur envoieroient leurs ôtages : ce que ne firent lesdits Flamands, mais s'en allèrent en leur pays sans payer leurdite rançon, et laissèrent leurs ôtages, que lesdits François retinrent en attendant toujours nouvelles de leurs prisonniers, qui encore sont à revenir.

Tantôt après ce, partirent du Conquet, et adressèrent vers la côte d'Angleterre, où, entour la mi-août, eux étant là, trouvèrent un cursoire flamand, lequel étoit d'Arnemue, qui est une ville de Flandre. Or étoit ledit cursoire bien équipé et du port de quatre cents tonneaux, accompagné d'une grosse barque d'Espagne. Et eux, à une vue l'un de l'autre, s'entre-avisèrent et connurent qu'ils étoient tous gens de guerre : si se mirent en ordre chacun pour assaillir son ennemi et défendre sa pièce, et tant, que sur l'heure de vêpres commencèrent à eux entre-approcher. Dont les capitaines françois dirent à leurs soudards qu'ils avoient trouvé jeu-parti, disant : «Nous avons une nef et une barque de guerre, et autant en avons en barbe rencontré, qui nous présentent l'escarmouche que nous leur devons premièrement donner, telle que ce soit à notre honneur et avantage. Or sus, que chacun de nous montre ce qu'il saura faire, car besoin

en est. » Et sur ce propos, chacun dit que pour mourir ne faudra à ce hutin. Le Flamand et Espagnol pareillement, voyant qu'ils avoient trouvé à qui besogner, se délibérèrent de faire leur devoir aux coups départir. Et pour aviser la manière des François, la barque espagnole alloit devant le navire flamand, un jet d'arc loin ou environ; et voyant que les navires françois adressoient à eux, voiles tendues, s'en retourna joindre au Flamand, disant: «Ce sont François, desquels je n'ai su avoir connoissance. Mais tant y a qu'il me semble, à voir leur ordre, qu'ils sont gens de guerre et délibérés. Pour ce, nous faut entendre à notre affaire.» Et ce dit, se joignirent et tirèrent de front en bel ordre vers les François, lesquels aussi venoient de droit fil, leur artillerie chargée et leurs soudards armés. Et lorsqu'ils furent près l'un de l'autre, d'un jet d'arbalètre, le capitaine Chapperon fit tirer un coup de coulevrine droit à la barque de l'Espagnol, et donna dedans la proue d'icelle. L'Espagnol aussi fit tirer un coup de canon vers le navire dudit Chapperon, cuidant donner au travers; mais le coup passa par dessus, sans toucher audit navire. Ce fait, les François, sans plus marchander, adressèrent vers ledit Flamand et Espagnol; et lorsqu'ils furent à un jet de pierre près, voyant l'Espagnol que c'étoit à tout, dit qu'il prendroit autre chemin, et tout soudainement tourna la poupe à

ses ennemis, et se mit en fuite, sans autrement secourir son compagnon. Le seigneur d'Auton se mit après et le suivit environ trois lieues en mer, mais ne le put atteindre, car il gagna à bien fuir : dont s'en retourna vers son compagnon. Et ce pendant, ledit Chapperon et le Flamand s'approchèrent de si près que l'un l'autre s'abordèrent, et, à coups d'artillerie et de main, se battirent à toute outrance. Cependant le seigneur d'Auton arriva, et eux, ainsi assemblés, assaillirent ledit Flamand de tous côtés, lequel se défendoit à merveilles, comme celui que nécessité évertuoit. Que fut-ce? leur combat fut tant impétueux, que depuis le vêpre jusques au lendemain midi ne cessèrent de donner coups : où furent tués, des gens de celui Flamand, quatorze hommes, et jetés en mer, et un de ceux du capitaine Chapperon. Quoi plus? chacun entendoit à ses besognes. Les François, comme avantageux et envieux de gagner, de plus en plus fort continuoient leur assaut à coups de main et d'artillerie sans cesser. Le Flamand, foulé et assailli de tous côtés, comme contraint par nécessité, se défendoit à tous efforts ; mais tant étoit jà battu et lassé, qu'il étoit prêt à dire le mot et pris, si n'est que, à l'extrême besoin de son douteux affaire, eut avis de faire lever le derrière d'une grosse pièce d'artillerie des siennes et l'emboucher à fleur de mer tout à bord de

l'eau : où fit ruer un coup bas et donner en la proue du navire du capitaine Chapperon ; qui fit telle passée au travers, que plus de demi pied de rond y fit d'ouverture, tellement que, au branle du navire et au flot des vagues de la mer, l'eau entroit dedans par la passée tout à flac, si que, en moins d'un quart d'heure, elle fut sur le lestage plus d'un pied de haut, et eut mis le navire à fond. Mais comme le maître du navire, nommé Jean de la Dune, eut l'œil aux coups de l'artillerie du Flamand et vit la passée du coup par où l'eau entroit tout courant en son navire, tout en l'heure en avisa le capitaine Chapperon, en disant : « Capitaine, si vous ne mettez soudaine provision de faire écouler l'eau qui entre tout à plein en votre navire, par la passée du coup d'artillerie que ce Flamand a fait ruer bas contre la proue d'icelui, soyez tout à sûr et sachez de vrai que nous sommes tous à fond et périllés; car plus de cent tonneaux d'eau sont jà entrés dedans. Et afin que soyez mieux assuré de mon dire, regardez sur le lestage du navire, lequel est tout plein d'eau? » Ce que avisa ledit Chapperon; et voyant le danger où il étoit de périr, oublia le vouloir qu'il avoit de gagner : dont fit cesser l'assaut et courir à l'eau, en laissant partie de ses gens aux gardes, comme faisant manière de reprendre haleine; et, afin que les Flamands ne se doutassent de l'inconvénient,

fit tenir partie de ses gens armés aux défenses et faire bonne mine. Lesquels Flamands, qui plus n'en pouvoient et n'attendoient fors l'heure de leur prise, voyant cesser l'assaut, ne furent onc si aises, et tout à coup tournèrent poupe, et se mirent à la fuite si tôt, que en peu d'heures leur navire fut hors la vue des François, lesquels ne coururent après, mais à toute diligence vidèrent l'eau de leur navire et étouppèrent la passée; ce qui leur fut de saison, car si, de ce, ne se fussent lors avisés, un quart d'heure après s'en alloient au fond de la mer. Toutefois, comme il plut à fortune, échevèrent ce danger et passèrent ce péril, sans eux vouloir arrêter, pour l'empêchement de ce détour, pensant avoir une autre fois meilleure aventure et plus heureuse rencontre; si dirent que, pour la trouver, encore chercheroient divers pays et voies lointaines, mais avisèrent que leurs navires étoient fort empirés de coups d'artillerie et dénués d'équipages, et que besoin leur étoit, premier qu'entrer plus avant en mer, les faire équiper et radouber.

Et sur ce propos, mirent voiles amont, puis adressèrent vers Honnefleu en Normandie, et là près, vis-à-vis d'une bourgade nommée Villerville, ancrèrent : où demeurèrent l'espace de quinze jours, cuidant là avoir lieu pour leur radoubage, et eux rafraîchir, ce que ne purent; car là fut lors le vice-amiral de

Normandie, qui avoit jà su comment ils ennuyoient les marchands et couroient la mer : parquoi ne les voulut illec souffrir ravitailler, ne faire radouber leurs vaisseaux. A cette cause, vidèrent le port et s'en allèrent en Bretagne, à un port de mer, nommé le port Blanc, où mirent leurs vaisseaux à sec et les radoubèrent; puis prinrent vivres et autres choses nécessaires pour leur navigage, et appointèrent entre eux de passer les détroits de Gibraltar, et aller en la mer du Levant, disant que là pourroient trouver quelque bonne aventure : dont tirèrent celle part.

XLVI.

Comment messire Jean Chapperon et Antoine d'Auton furent assaillis en mer de deux navires flamands, desquels en prirent l'un et chassèrent l'autre.

A pleine voile firent cingler leurs navires, le capitaine Chapperon et le seigneur d'Auton, droit aux détroits de Gibraltar; et eux étant devant le cap de Fineterre, environ la fête Saint-Michel, un jour, au matin, sur l'éclaircie du soleil levant, avisèrent deux gros navires flamands, équipés en manière de guerre : l'un, nommé Anne, et l'autre, le

Jaulain, tirant vers eux à voile tendue, comme pour les vouloir assaillir et approcher comme d'un jet de canon près. Le Jaulain, qui alloit devant son compagnon deux traits d'arc ou environ, fit tirer un coup d'artillerie contre les navires françois, par manière de défiance. Le capitaine Chapperon, qui ne demandoit pas mieux, ne faillit pas à lui rendre son salut de même, et lui fit ruer un coup de canon, en disant : « Puisque entre vous avez commencé le bruit et corné la guerre, à nous en aurez! » Puis, dit au seigneur d'Auton, qui près de lui étoit en sa barque : « Mon compagnon, à cette heure avons trouvé à qui parler, comme pouvez voir : ce sont Flamands qui viennent à nous de droit fil, pour nous assaillir. Mais jà ne nous sera reproché que deux Flamands, sans autres coups férir, mettent en fuite deux François. Or sus, défendons-nous, car métier en est. » Et sans plus de paroles, les uns et les autres approchèrent. La barque du seigneur d'Auton, plus vite voilée que le navire de Chapperon, se mit devant, et adressa au navire Jaulain, qui alloit aussi devant son compagnon. Tant s'approchèrent, que l'un et l'autre s'entr'abordèrent, pour eux combattre. Là commença dure mêlée; car celui Jaulain flamand avoit grand'force et bonne artillerie et grosse roûte de gens armés, et tous gens de guerre. Le seigneur d'Auton, de

sa part, avoit en sa barque tant de moyenne et menue artillerie, que de pied à pied en étoit garnie et embouchée, avec cent soudards, tous choisis et hommes de main : dont y en avoit plusieurs jeunes gentilshommes de ses parents et alliés, et autres, qui ne demandoient que la pique. Que fut-ce? à cette première charge, tellement se battirent, que ceux de la barque, de première rencontre, à coups de main et d'artillerie, tuèrent six hommes flamands, comptés ainsi qu'on les jetoit en mer. De ceux du seigneur d'Auton, furent plusieurs blessés, et un Breton, nommé Chappy, maître de sa barque, tué, lequel eut d'un coup d'artillerie la tête emportée. Le seigneur d'Auton, armé de toutes pièces, la pique au poing, étant à l'assaut avec ses gens, en combattant, eut d'un coup d'artillerie emporté l'avant-bras tout entier, sans être blessé autrement que foulé et endormi le bras. Un jeune gentilhomme des siens, nommé Aubert de Massoignes, combattit là tant hardiment, que, cuidant être armé de son habillement de tête, tint le combat longuement, désarmé; ce qu'aucuns des Flamands avisèrent, et lui ruèrent un coup de pique au travers de la gorge : de quoi né fit semblant, mais combattit sans vouloir désemparer sa place, jusques à tant que l'autre navire flamand vint secourir le Jaulain; ce qu'il fit hâtivement, voyant que be-

soin en avoit et qu'il étoit presque à l'outrance. Le capitaine Chapperon se hâta aussi pour se joindre à la barque et être aux coups donner. Or, étoit celui Jaulain tant tenu de près et si rudement assailli par ceux de la barque, qu'il étoit tout épouvanté, et tant, que, nonobstant son secours, comme recru et peureux, se désaborda de la barque, et se mit en fuite, laissant là son compagnon en la mêlée entre le capitaine Chapperon et le seigneur d'Auton : lesquels le tinrent si de court, que, après coups d'artillerie et de main, d'un et d'autre côté donnés, se cramponnèrent, et eux ainsi attachés, se battirent longuement. Mais finalement, le capitaine Chapperon, qui étoit frais et délibéré, gagna l'entrée, et, avec ses gens, se mit dedans, par force. Et combien qu'iceux Flamands se défendissent à merveilles, si furent-ils outrés par ledit Chapperon, et quarante d'iceux mis à l'épée. Le maître dudit navire fut retenu prisonnier, et trente de ses gens, avec trois femmes, qui furent mis dedans un navire portugallois passant, et envoyés par ledit Chapperon à Lisbonne en Portugal. Ce fait, dedans cette nef prise, fut mis le seigneur d'Auton, et sa barque, baillée à Andrieu Gombault, son lieutenant; et pour gouverner ladite nef prise, fut mis dedans un Normand, nommé Richard du Lyon. Vingt-et-cinq paquets de drap noir,

et quinze cendré d'argent, furent là dedans trouvés avec largesse de métaux et grand'-force d'annelets de cuivre, pour porter en Barbarie aux Maures, et grand nombre de bonnes pièces d'artillerie et prou de vivres. Aussi fut trouvé un grand coffre sous les paquets, que le capitaine Chapperon fit mettre en sa nef, pensant que quelque grand trésor y eût : lequel fit ouvrir, où ne trouva que petits couteaux d'Allemagne, et tout plein de miroirs. De toutes parts, fut cherchée celle nef prise, et tout ce qui fut trouvé dedans, mis au butin et départi entre les capitaines et autres qui là étoient.

Puis, entreprirent et conclurent de passer les détroits, et eux en aller hiverner à Morgues en Savoie, avec leur prise. Ainsi chacun se retira en son navire, c'est à savoir : le capitaine Chapperon, dedans sa nef; le seigneur d'Auton, dedans la nef prise; et Andrieu Gombault, dedans la barque dudit seigneur d'Auton; lesquelles nefs furent, premier que partir, garnies d'artillerie et de soldats, et d'autre équipage, selon ce qu'ils en avoient. Et empruntèrent des gens de leurs mêmes vaisseaux, pour mettre dedans la prise, qui en étoit dégarnie. Eux étant prêts de partir, un soir, sur l'heure des vêpres basses, avisèrent venir et approcher neuf grands navires, desquels étoit un nommé la Juliane, leur

amirale : lesquels ne voulurent attendre, ne rencontrer ; et, pour eux vouloir ôter de leur route, se mirent avant en mer et à quartier, où tirèrent toute celle nuit, qui fut obscure à cause des bruines qui étoient grandes, tellement qu'ils ne s'entrevirent plus. Et comme ils allassent en avant, un nommé Bastien, contre-maître de la nef du capitaine Chapperon, sur l'heure de la minuit, appela tout haut Richard du Lyon, maître de la nef prise, dedans laquelle étoit le seigneur d'Auton ; lequel Bastien dit à celui du Lyon, qu'il suivît une certaine route, comme pour aller après le navire de Chapperon. Mais iceux maîtres des navires, qui avoient entre eux quelque butin de vaisselle d'argent à départir et s'entendoient à ce moyen, ne demandoient que voie, pour eux dérober, et écarter leurs capitaines, ce qu'ils firent : car celui du Lyon, feignant suivre la route du navire de Chapperon, retourna au rebours, et prit le chemin devers La Rochelle ; et ledit Bastien mena le capitaine Chapperon tout droit vers les détroits de Gibraltar. Le seigneur d'Auton tirant par mer, celle nuit, pensoit que sa nef suivît celle de Chapperon, et qu'ils allassent vers les détroits : advint que, sur l'éclaircie du jour, sortit de sa chambre, et regarda en mer, tout autour de lui, et au loin, tant que sa vue put aviser ; et ne vit que sa nef et sa

barque : de quoi fut émerveillé ; et lors appela Richard du Lyon, maître de la nef, auquel dit : « Qu'est ceci à dire, maître? où nous avez-vous amenés? Je crois que nous sommes écartés, car je ne vois point la nef du capitaine Chapperon, que je pensois toujours suivre et accompagner : ce qui me fait penser et dire que nous sommes hors de sa route et éloignés de notre voie. — Capitaine, dit le maître, je ne sais si nous allons droit ou non, mais je suis bien sûr que nous suivons droitement la route que Bastien, le contre-maître de la nef de Chapperon, m'a dite et enseignée. Parquoi, ne me devez blâmer de ce, ne encore vous soucier de tant; car peut-être que ledit Chapperon a voulu faire quelque course secrète, ou découvrir en mer, et puis se rendre ici, mêmement pour ce qu'ils nous ont montré cette route. — Je ne sais que penser, dit le seigneur d'Auton, car le capitaine Chapperon n'a point accoutumé de s'éloigner sans me le dire ou m'en avertir : parquoi je cuide qu'il y ait autre chose. » Et sur ce, fit retourner sa nef sur la côte de Portugal, vers le cap Saint-Vincent, et là se mit à chercher ledit Chapperon, et enquérir à ceux qu'il trouvoit sur mer s'ils savoient aucunes nouvelles : dont ne fut mention; car il avoit jà passé les détroits, et tiroit vers le royaume de Grenade : parquoi n'en put sa-

voir autre chose; mais nonobstant ce, dit qu'il vouloit aller vers les détroits, et qu'il le trouveroit, ou jamais ne cesseroit de chercher. Et voyant, ledit Richard du Lyon, maître de la nef, le seigneur d'Auton affectionné et tout délibéré de suivre et retrouver ledit capitaine Chapperon, lui dit : « Où voulez-vous aller, capitaine? Sachez qu'il est impossible à nous de faire long voyage en mer, ne retourner arrière vers les détroits; car les vivres commencent fort à diminuer, et de tant, que, dedans votre nef, n'y a plus qu'une pipe de breuvage : ce qui vous défend tirer plus outre, et vous montre la voie du retour, et bientôt. Pour ce, vous faut prendre port, pour ravitailler et faire équiper votre nef, qui en a tel besoin, que sans cela ne pouvez séjourner deux jours en mer, que vous et vos gens n'ayez trop grand'soif. » Pour savoir la vérité de ce, le seigneur d'Auton descendit en la soute de sa nef, où là-dedans trouva huit pipes de bière écoulées, que celui du Lyon avoit laissées aller, pour donner occasion de ne tirer plus outre et de retourner. De quoi, ledit seigneur d'Auton le soupçonna et lui en cuida faire question; mais lui fallut pour l'heure dissimuler, pource qu'il avoit affaire de lui au gouvernement de sa nef. Avec ce détour, survint le vent contraire, dont ne purent tirer en avant, ne suivre le capitaine

Chapperon : dont à cette cause s'en retournèrent, et furent aborder dans un lieu, nommé Vergerou, à la gueule de Charente près Soubise, espérant là ravitailler leurs vaisseaux, et radouber, pour vouloir derechef aller chercher et suivre le capitaine Chapperon.

Tantôt après qu'ils eurent mis ancres à fond, le seigneur d'Auton voulut prendre terre, et laissa dedans sa nef prise Richard du Lyon, le maître, et quelques autres sous lui, pour la garder; en laquelle demeura la plupart du butin, mêmement toiles de Hollande, draps, tapisserie et métaux, à grand nombre. Aussi laissa là Andrieu Gombault, pour garder sa barque et faire provision de victuailles; et ce fait, s'en alla à son hôtel d'Auton, une journée près de là, pour illec se vouloir rafraîchir et voir sa femme. Cependant advint que ladite nef prise fut, tout soudainement et sans savoir comment, toute embrasée et mise en flamme, en manière que le maître, et ceux qui étoient dedans, à peine se purent sauver : laquelle ne put être secourue, ne éteint le feu dedans, que sans remède elle ne brûlât jusques à la soute, et tout ce qui étoit dedans. Et ainsi le pauvre gentilhomme, seigneur d'Auton, perdit en un moment ce que, à dur travail, longue peine et périlleux danger, avoit sur la mer gagné, et ne put onc au vrai savoir qui

avoit été le boute-feu, si n'est que trois Flamands, prisonniers là dedans, se dérobèrent la nuit de devant, où par aventure composèrent avec le maître de la nef, qui jà paravant avoit fait une fausse pointe : or vint à tant, qu'iceux Flamands sortirent de la nef et prirent un esquif où se mirent; puis, tirèrent outre, et, en passant, dirent à quelques paysans, qu'ils trouvèrent là près, sur la côte de la mer, que avant deux jours entiers ladite nef seroit brûlée : ce qu'elle fut par quelque traînée, comme est à penser, ou amorce, qu'ils avoient faite. Et tout en l'heure que le feu fut dedans ladite nef, celui Richard du Lyon, maître en icelle, sans prendre congé de son capitaine, s'en alla d'emblée et s'enfuit, qui onc puis ne fut vu en ce lieu.

Les marchands et cursoires de mer, qui par ci-devant avoient rencontré en mer le capitaine Chapperon et son compagnon, en avoient, en leurs pays et autres lieux où depuis avoient été, fait si étrange rapport, et tant épouvantables nouvelles dites, que nul, pour doute d'iceux, n'osoit, sans bonne garde ou grande compagnie, naviguer, ou approcher les passages et détroits de la mer d'Occident : ce qui moult ennuyoit les marchands, et empêchoit leurs voitures, et portoit grand dommage aux ports de mer de leurs marches. Dont à cette cause, plusieurs, mêmement de

ceux qui avoient, comme j'ai dit, été assaillis et chassés, et de ceux qui de la nef et des urques de Flandre prises étoient échappés, en firent grandes plaintes vers le roi, voire et de tels qui par aventure avoient par autres été détroussés; car toutes les courses et pilleries faites en mer, durant le temps que le capitaine Chapperon et le seigneur d'Auton son compagnon furent sur mer, leur furent toutes mises sus, et de ce, furent envers le roi accusés : de quoi fut si très-mal content, qu'il dit que, s'il les pouvoit tenir, il en feroit telle justice, que ce seroit à l'exemple de tous autres; pensant qu'ils n'eussent aveu, et aussi disant que sans son congé ne devoit entrer en mer à main armée. Advint que, par aucuns marchands, fut averti que le seigneur d'Auton avoit abordé ses navires vers Soubise près La Rochelle, et pris terre : dont envoya vingt et quatre de ses archers de la garde jusques à Auton, en sa maison, pour le cuider là trouver et faire prendre. Mais lui, averti de ce par aucuns de ses amis, vida la place, et s'en alla autre part, tenant chemins écartés et voies secrètes, étant toujours en habit dissimulé, sans tenir séjour en logis plus haut d'une nuit, doutant à merveilles tomber entre les mains du roi, qui de jour en autre

avoit de lui et du capitaine Chapperon plaintes nouvelles.

Ainsi s'en alloit de lieu en autre tout couvertement, toujours au pourchas de savoir nouvelles de son compagnon Chapperon, lequel avoit jà passé les détroits de Gibraltar, pour aller au royaume de Grenade; où, à l'approcher d'une ville, nommée Armairie, de celui royaume, celui Chapperon et ses gens aperçurent sur les ondes de la mer, au derrière de la poupe de leur nef, une tête blonde qui les suivit par sus les ondes, le visage découvert, plus de trois lieues de mer : de quoi s'émerveillèrent moult, et ne surent bonnement que penser de cette chose, si n'est que le capitaine Chapperon, voyant celle tête blonde sur l'eau, qui le suivoit, pensa que ce fût la tête de son compagnon, lequel avoit les cheveux blonds; cuidant qu'il se fût mis à quartier hors la route, et que quelques navires plus forts l'eussent rencontré et défait; toutefois, à la parfin, ne sut que cela devint: dont s'en alla de tire aborder au port d'Armairie, où fut là recueilli par ceux de la ville honorablement et bien reçu; là, prit rafraîchissement, et séjourna l'espace de quinze jours, bien soucieux de son compagnon, qu'il ne voyoit ni n'en savoit nouvelles: dont étoit à malaise, pensant qu'il eût eu quelque fortune de mer qui l'eût éloigné et

mis hors de route; si s'en revint d'Armairie, et tira à Aigues-Mortes, où séjourna le temps de trois semaines, attendant s'il auroit nouvelles du seigneur d'Auton; et voyant que là n'en pouvoit autre chose savoir, ne sut que penser de lui, si n'est qu'il fût périllé ou pris en mer; et sur ce, s'en alla d'Aigues-Mortes aux îles de Marseille, attendant là toujours quelques nouvelles; et lui étant là, sachant que le roi avoit eu plaintes de lui et de son compagnon, n'osoit prendre terre; si dit que, s'il pouvoit avoir sauf-conduit, pour lui et pour ses gens, de la cour de parlement d'Aix, qu'il se mettroit à terre, pour prendre rafraîchissement. Parquoi, envoya un des siens devers un des seigneurs de parlement, seigneur du Luz, pour savoir s'il pourroit avoir son sauf-conduit. Lequel seigneur du Luz lui manda qu'il l'auroit tel qu'il voudroit, et prit charge de le lui faire dépêcher et signer de ladite cour : ce qu'il fit, et l'envoya audit Chapperon; lequel, avec son sauf-conduit, descendit et prit terre à Marseille; puis, voulut aller à Nice pour quelque affaire qu'il eut là, et pource qu'il n'avoit nuls chevaux, pria le seigneur du Luz lui en bailler. « Bien, dit le seigneur du Luz, je vous en baillerai ce que vous en aurez besoin, et un mien serviteur, pour vous conduire. » Et sur ce, lui bailla chevaux et homme, pour le me-

ner ; mais sachant le chemin que ledit Chapperon tiendroit, manda de nuit aux seigneurs du parlement d'Aix, par une lettre, que le lendemain au matin le lièvre partoit du gîte, et qu'il tiroit vers Nice : « Pour ce, tendez là vos rêts au passage, et là ne le faudrez. » Et sur ce, lesdits seigneurs du parlement d'Aix, combien qu'ils eussent donné sauf-conduit audit Chapperon, mirent grand nombre de gens armés sur le chemin. Et sans que ledit Chapperon se doutât de ce, à l'heure qu'il fut au logis pour cuider repaître, se mirent dedans sondit logis ; et là, au dépourvu le trouvèrent et prirent, et le menèrent à Aix, prisonnier : où demeura, par l'espace de trois semaines, bien à détroit et fort douteux de son affaire ; mais tant advint que, au pourchas d'aucuns ses amis, qui tant adoucirent le chartrier, qu'il lui fit ouverture : dont s'en alla de nuit, et se remit en son navire, tirant en mer, tant comme il put, sans oser plus prendre terre de long-temps et jusque le roi, par aucuns de ses amis, fût quelque peu adouci, et que les plaintifs fussent contents.

XLVII.

Comment le roi des Romains mit derechef son armée sus pour passer en Lombardie, et comment le roi s'en alla à Lyon, cuidant passer les monts, pour se trouver au-devant de lui.

Le roi des Romains, qui jà avoit failli à passer par la Lombardie, pour l'empêchement que le roi lui avoit fait par ci-devant, derechef fit son armée, et se délibéra de passer, disant que si le passage de la Lombardie lui étoit empêché par les François, par la terre des Vénitiens passeroit, ou il ne pourroit; et pour ce, fit grand amas d'Allemands et grosse gent d'armée. Ce que le roi sut tantôt par ses postes; dont envoya diligemment delà les monts devers messire Charles d'Amboise, son lieutenant, lui mandant que, avec grosse armée de François qui lors étoient delà, il se trouvât au-devant dudit roi des Romains, pour lui défendre le passage : ce qu'il fit, car incontinent ordonna capitaines et grosse roûte de gens d'armes, pour aller aux passages, et iceux garder et empêcher, et pour donner temps à toute l'armée de marcher, laquelle se trouveroit là à temps pour lui donner la bataille, s'il s'es-

sayoit de passer. Aussi les Vénitiens, qui avoient villes et passages sur les frontières d'Allemagne, vers la Lombardie, sachant que le roi des Romains vouloit passer par là, mirent grosse armée sus, pour aller défendre leur terre.

Le roi, sachant à la vérité lesdites choses, dit qu'il iroit en personne; et délibérant de ce faire, partit de Blois, le troisième jour du mois de février, et s'en alla son droit chemin, tirant à Lyon sur le Rhône : lequel se trouva un peu malade par les chemins; dont s'arrêta à Milançay, où séjourna quelque peu de temps; puis, lorsqu'il put chevaucher, se mit à la voie, et s'en alla à Lyon, la reine quant et lui; et là, firent leur fête de Pâques, sur laquelle je finirai mes Chroniques, annales des ans mil cinq cent et six et mil cinq cent et sept.

FIN DES CHRONIQUES DE JEAN D'AUTON.

NOTES.

Page 3. Pour compléter le nombre de *soixante* charrettes et le sens de la phrase, nous en avons ajouté *trois* que ne porte pas le manuscrit, dans lequel on lit : *à chacune charrette huit barils de fil de botte et de trait.* Il est clair que ces barils contenaient la poudre, dont il y avait six charrettes avec huit barils dans chacune. Le fil de botte servait pour les arbalètes.

Ibidem. On ne trouve pas ce Florimond Frotier dans la généalogie de la maison de Frotier.

Page 4. Il est remarquable que la plupart de ces simples canonniers appartenaient à des familles nobles. — Cet Odille de Doyac était sans doute fils de Jean de Doyac, gouverneur d'Auvergne, l'un des favoris de Louis XI.

Page 6. Berault Stuart, c'est le seigneur d'Aubigny. — Odet de Foix, c'est le vicomte de Lautrec. — *Francisque de Gonsago*, c'est Jean-François, II^e^ du nom. — Encore *Jean-Guillerme* au lieu de Guillaume. — Charles de Bourbon, comte de Vendôme, avait alors dix-huit ans. — Le chroniqueur confond encore Charles de Bourbon, comte de Roussillon, avec Jacques son père, mort avant cette époque. — On écrivait plutôt *Framezelles.* — Le grand-écuyer de France était alors Galéas de Saint-Severin, qui avait succédé à Pierre d'Urfé.

Page 7. Il n'y avait pas à cette époque de cardinal d'Alby, puisque le cardinal Louis d'Amboise, frère de Georges et évêque d'Alby, était mort en 1503, et que son neveu Louis Chaumont d'Amboise avait hérité de l'évêché, mais non encore du chapeau rouge, qu'il obtint seulement en 1509. Ces deux cardinaux sont confondus dans *Gallia Purpurata.* V. *Gallia Christiana.* Ce passage prouverait que Jean d'Auton écrivait sa chronique après les événemens.

Page 8. *En attendant à couvrir* doit signifier : en attendant que la table fût couverte.

Page 12. En 1507, François de Clermont-Lodève, qu'on avait appelé tour à tour cardinal de Castelnau et de Narbonne, était alors plus habituellement désigné sous le titre de cardinal d'Auch, parce qu'il avait alors cet archevêché.

Ibidem. Pierre de la Guiche, seigneur de Chaumont, fut continuellement employé dans les ambassades sous quatre rois.

Page 17. S'il s'agissait ici d'un *maître de chapelle de musique*, ce passage contredirait les historiens de la Chapelle du roi, Guillaume Dupeyrat et Oroux, qui prétendent que cet office fut créé par François Ier; mais comme ces deux historiens ne parlent pas de Prioris, on peut croire que le copiste du manuscrit a lu *Prioris* au lieu du cardinal de *Prie*, lequel était alors *maître de la chapelle*, comme J. d'Auton le désigne plus loin, p. 150.

Page 27. Cette amende honorable ressemble tellement à celle des Milanais en 1500, qu'on peut assurer que le cérémonial de ces lits de justice était toujours le même. Nous avons rétabli le sens du discours italien, qui est entièrement perverti dans le manuscrit et dans l'édition de Godefroy; la traduction française a subi aussi quelques corrections indispensables. On a lieu de penser que cette traduction littérale n'est pas de Jean d'Auton. Michel Ris ou Rizo, ou Ritius, qui répond au docteur Ilice, était un savant milanais que Louis XII avait attaché à sa personne et qui fut fait conseiller au Parlement de Paris: on le trouve nommé Michel *Riget* dans le catalogue des Conseillers, par Blanchard.

Page 50. *L'office de Saint-Georges* était le trésor de Gênes, encore ainsi nommé à cause du saint sous les auspices duquel il est placé.

Page 51. La mer du Levant, c'est la *riviera di Levante*.— Bonifacio. Sarzana. La Spezzia. *Levanto* doit être Sestri di Levante. *Cranaro* ne se trouve que sur les anciennes cartes; c'est peut-être le *Creveri* moderne, s'il faut lire *Cravari* dans le manuscrit.—Noli. Albenga. Le *Gouffre* de *Rapale*, c'est la baie de Rapallo.

Page 52. Rivarolo. *Bosseneau*, peut-être Boschetto ou *Bogliasco.* Pontedecimo. *Jugum Vultabium* doit former un seul mot qui représente en latin Voltaggio. Novi. Borgo di Fornari. *Cabella* pour Casella. Arcola sans doute, au lieu de *Arcora.* Serravalle plutôt que *Sarravalle.*

On ne saurait hasarder que des conjectures au sujet de ces noms, la plupart si éloignés de leur origine.

Page 54. Ce *Demetri* Justinian est nommé ailleurs *Demetrius :* nous avons laissé subsister la variante.

Page 55. Le prevôt des maréchaux était l'ancien *roi des Ribauds ;* mais on voit ici que le tribunal de la maréchaussée avait plusieurs prevôts ou exécuteurs de ses jugemens. Nous avons remarqué déjà, dans l'*Histoire du seizième Siècle*, que le supplice de Démétrius Justiniani est identique avec la guillotine française.

Page 61. Jason Mayno, recteur de l'Université de Pavie, l'un des plus célèbres savans de son temps, fut protégé par Louis XII et le cardinal d'Amboise. Voyez les *Hommes illustres*, du P. Niceron.

Page 68. Jean de la Tremoille, archevêque d'Auch, puis évêque de Poitiers, avait été nommé cardinal l'année précédente ; mais sa nomination ne fut déclarée que le 17 juillet 1507. Nouvelle preuve que Jean d'Auton n'écrivait pas un diaire, mais rédigeait une histoire sur ses notes, peut-être long-temps après les événemens.

Page 69. Ce Gilles de Louvain est nommé ailleurs le *chevalier* de Louvain. On ne trouve pas s'il descendait des anciens comtes de Hainaut.

Page 80. Les détails de tournois que renferment les chapitres suivans sont extrêmement précieux : Wulson de la Colombière les a mal rapportés dans son *Théâtre d'Honneur.*

Page 87. Les généalogies n'indiquent pas si c'était la première femme de Trivulce, Marguerite Coglioni, ou la seconde, Béatrix d'Avalos. — La comtesse de Misocchio était Paule de Gonsague, fille du seigneur de Castiglione.

Page 88. Charles III, duc de Savoie, avait succédé à Philibert, son frère, en 1504.

Page 89. Encore *Jacques*, pour Charles de Roussillon, son fils.

Page 99. Il est difficile de savoir au juste quel était ce *jeune Candale*. Nous pensons que ce doit être Charles ou Frédéric, l'un des fils de Gaston de Foix, III^e^ du nom, comte de Candale et de Benauges. — *Chandiou* est écrit quelquefois *Chandieu* dans l'original. N'est-ce pas le même que *Chandio*? On a vu un seigneur de *Chandée* mourir à Cérignoles. — Guillaume du Cos, seigneur de la Hitte ou de *la Fitte*, de Montbrun, etc., gentilhomme de la maison du roi, fut nommé, vers ce temps-là, capitaine, garde et gouverneur de Gênes. — Louis Lhermite, seigneur de Moulins, fils du fameux Tristan, prevôt de Louis XI. — Encore *Jean Guillerme*, pour Guillaume de Montferrat.

Page 105. Le cardinal de *Clermont*, c'est François de Clermont-Lodève, qui s'intitulait alors cardinal d'Auch, et qui est encore nommé cardinal de Narbonne, page 108.

Page 106. L'archevêque de Sens était Tristan de Salazar; celui d'Aix, Pierre le Filleul; l'évêque de Périgueux, Jean Auriens; celui de Soissons, Jean Milet; celui de Lodève, Guillaume Briçonnet, fils du cardinal de ce nom; celui de Marseille, Jean Dufour ou de Furno, l'un des confesseurs du roi; l'abbé de Fécamp, Antoine, II^e^ du nom, Bohier ou Boyer.

Page 107. *Desiderius* est appelé *Didier* dans nos histoires modernes.

Page 108. La marquise de Mantoue, femme de Jean-François II, était Isabelle d'Este, fille d'Hercule I^er^, duc de Ferrare.

Page 109. Le manuscrit écrit *mal digne*, au lieu de *mal díné* que donne l'édition de Godefroy; mais nous avons suivi cette dernière leçon comme plus proverbiale.

Page 111. Nous renouvellerons nos conjectures au sujet de *James, infant de Foix*, qui pourrait bien être Jacques, *infant de Navarre*, quatrième fils de Gaston, IV^e^ du nom, si le père Hélie s'est trompé en le faisant mourir au retour de la croisade de Métélin. *Hist. Fux. comit.*

Page 112. Antoine d'Arizzoles fut depuis ambassadeur en Angleterre, où il mourut en 1510.

Page 118. Nous avons cru devoir écrire ici, comme dans le manuscrit, Odet *Desie* pour conserver l'ancien nom, quoique ce capitaine soit bien connu sous celui d'*Aydie*.

Ibidem. Binasco.

Page 119. Ces *deux cents archers de messire de Crussol* sont les archers de la garde du roi, commandés par le seigneur de Beaudiner, capitaine de la première compagnie de cent gentilshommes pensionnaires.

Page 121. C'est la Nativité de saint Jean-Baptiste, qui se fête le 24 juin.

Page 123. Jayme ou James d'Albion fut cette même année ambassadeur du roi d'Aragon auprès du roi de France. Voyez *Lettres de Louis XII*, tome I, page 107.

Page 123. Le duc de *Villa-Hermosa*, plutôt que *Villeformose*. — Ce don Jean d'Aragon est peut-être l'infant d'Espagne. — Le comte d'Aranda. — Est-ce Ferdinand de Tolède, comte d'Oropesa, ou Ferdinand de Tolède, seigneur de Villorias? — Antoine de Cardone, fils de don Raymond, vice-roi de Naples. — Vilamarino, comte de Capaccio.

Page 130. La femme de Gonzalve était Marie Manrique, fille de Frédéric Manrique, seigneur del Hito-Bagnos.

Page 133. Au lieu de *Catalùn*, le manuscrit porte *Catelan*, que ne justifie pas l'étymologie *Catalanus*.

Page 135. Jean Jourdain des Ursins. — *Jacques* de Bourbon étant mort à cette époque, c'est son fils *Charles*, également comte de Roussillon.

Page 144. Gaston était frère de Germaine de Foix, seconde femme du roi d'Aragon.

Page 147. L'évêque de Sisteron était Pierre Filleul, ou Filhol.

Page 151. Jean d'Amboise, frère du cardinal et chef de la branche de Bussy. — Ce n'est pas le bâtard de Luppe dont parle l'historien de Bayard, mais Carbon de Lupé en Gascogne. — La célèbre famille de Coucy étant éteinte, le château et la ville de ce nom appartenaient au domaine royal, et sans doute l'ancienne charge de *châtelain* ou gouverneur de Coucy se perpétuait encore. — Jean Stuart, sieur d'Oison, était devenu seigneur de Concressaut en épousant Anne de Menipeny, héritière de cette seigneurie. — On voit que premier panetier n'était pas la même chose que grand-panetier, office de la couronne qui demeura long-temps dans la maison de Brissac. — Ce bailli de Caen n'est pas le même que celui qui joua un grand rôle dans le désastre du Garillan. Ce dernier, Jacques de Silly, était mort de chagrin. — Faut-il mieux écrire *Heurtebize*? — Les histoires de Bayard parlent de Pierre Tardes avec éloge. — Guy d'Apchier, seigneur de la Baume, troisième fils de Jean d'Apchier, était un des gentilshommes pensionnaires du roi. — Nous avons écrit *le chirurgien* et *le barbier* comme des qualités; Geoffroy les écrit comme des noms propres. — Crétin et Lemaire de Belges adressent des vers à ce Macé de Villebrême, qu'il ne faut pas confondre avec frère René Macé, poète de François Ier. — Bigne était un des fils de Charles, seigneur de Bigny, maître de l'écurie du roi sous Louis XI.

Page 152. Salmon ou Salomon de Bombelles, seigneur de Lavau. — André Buau. — Symphorien Champier, dans *le Triomphe de Louis XII*, nomme un autre médecin du roi: Louis Burgensis.

Page 153. Le poème de l'*Exil de Gênes* fut imprimé l'année suivante, in-4°. Paris, Guillaume Eustace.

Page 175. Il est probable que le *Chevalier vert* est le même que l'*Amant vert*, sous le nom duquel Jean Lemaire a composé une partie de ses poésies galantes en l'honneur de Marguerite d'Autriche. M. W... avance pourtant, dans la *Biographie universelle*, à l'article Lemaire, que cet *Amant vert* était un perroquet, ce qu'il prétend prouver par quelques vers qui peuvent se rapporter à cet oiseau aussi bien qu'à un véritable amoureux portant le vert pour couleur.

Page 178. Il faut ajouter la particule *de* au nom de *René Balan*, qui est écrit *de Balun* dans les généalogies.

Page 180. Pierre Langlois, vice-amiral, est omis dans le catalogue des amiraux et généraux des galères de France.

Page 182. C'est l'île d'*Yeu* ou *Dieu* sur la côte de Poitou.

Page 183. Le manuscrit porte *urque* selon la prononciation; mais ce mot est écrit *orque*, dans Rabelais; en latin *orca*, grand bateau.

Page 184. *Arnemue* doit être Arnheim.

Page 188. *Honnefleu*, c'est Honfleur. N'est-ce pas *Berville* plutôt que *Villerville*? Ce dernier nom ne se trouve pas en Normandie, où la terminaison *ville* est d'ailleurs si fréquente.

Page 189. Ce *vice-amiral de Normandie* n'est pas plus connu que le vice-amiral Langlois; mais on peut supposer qu'il est question de Louis Malet de Graville, amiral de France et gouverneur de Normandie à cette époque. — La principale fête de saint Michel tombe le 29 septembre.

Ibidem. — *Fineterre* pour *Finisterre*: *Finis terræ*.

Page 193. On ne peut que faire des conjectures sur la situation de cette ville de *Morgues* qu'on ne trouve pas en Savoie: est-ce Lorgues, près d'Antibes? mais cette ville est en France. Est-ce Morges, près du lac de Genève? mais cette ville est en Suisse. Est-ce Monaco ou *Monigue*, ou bien Porto-Morizzio sur la côte du Piémont?

Page 200. *Armairie*, c'est Almeria.

Page 202. Nous avons changé *Milhan*, que porte le manu-

scrit, en Milançay, petite ville de l'ancien Blésois : ce ne pouvait être Milhau en Languedoc, ni Milhaud en Rouergue, ni Millac en Poitou, ni Milly en Bourgogne, etc.; nous hésitons encore entre Milançay et Millay en Nivernais.

Ibidem. Selon l'ancien calendrier, l'année 1507 finissait le 3 avril 1508. D'après la manière dont s'arrête ici le chroniqueur, on a lieu de penser qu'il a continué son histoire : ce beau monument du règne de Louis XII restera-t-il toujours incomplet?

Dans ces courtes notes, rarement suffisantes et peut-être parfois fautives, nous n'avons pas prétendu donner un commentaire général sur les chroniques de Jean d'Autòn : ce travail eût demandé plusieurs années de recherches, et encore le résultat n'aurait pu être tel que nous le désirons; car on s'égare à chaque pas dans ce dédale généalogique. Nous nous consolons d'avoir commis des erreurs dans cette édition, puisque le chroniqueur s'est trompé lui-même en parlant de ses contemporains, et nous nous excusons d'avoir renvoyé si souvent à notre *Histoire du seizième siècle*, qui offrait seule quelques éclaircissements sur des faits nouveaux ou mal connus.

FIN DES NOTES.

CHRONIQUE ABRÉGÉE

DE

HUMBERT VELLAY.

PRÉFACE.

On possède encore moins de détails sur Humbert Vellay que sur Jean d'Auton. Ce chroniqueur, dont le nom manque à toutes les biographies anciennes et modernes, ne nous est connu que par ce passage du prologue de Nicolas de Langes, son traducteur : « Étant le mois d'octobre dernier aux champs en ma maison de Laval, j'y trouvis, de reste du ravage qui y a été fait nonobstant votre sauvegarde, un livre pérégrin de l'histoire du roi Louis douzième, composé par père Humbert Vellay, et le nomme Épitome ou Abrégé (je l'appelle *pérégrin* parce que l'auteur et son histoire ont été fort peu connus); et d'autant que je savois qu'il étoit natif de Savoie et avoit continuellement servi ce bon prince, dès sa jeunesse, et fait un Diaire ou Éphémère de tout ce que son maître faisoit et exploitoit par chacun jour (lequel j'ai vu écrit à la main), et qu'il étoit tenu pour fort homme de bien, père spirituel de ce bon roi, ne l'avoit jamais abandonné en ses voyages, et étoit de son conseil plus étroit; j'estimai, attendu ses rares qualités, que foi lui devoit être ajoutée autant ou plus qu'à aucun autre... »

On ne sait rien de plus sur la personne et sur la

vie de cet auteur, que Nicolas de Langes nous représente comme un prêtre, confesseur du roi, et qui ne s'intitule qu'avocat au parlement de Paris dans le supplément latin imprimé à la fin du *Compendium* de Robert Gaguin dans les éditions de 1521, 1522, 1528, 1534 et 1554.

L'édition de 1521, que nous avons sous les yeux, commence par cette note en forme d'avis au lecteur: « Habes, candide lector, R. patris Roberti Gaguini, quas de Francorum regum gestis scripsit, Annales; nec non Huberti Velleii, senatorii advocati, consertum aggerem, quo ea, quæ ille fato preventus minime expleverat, ad tempora nostra nectuntur; quæ si benigno legeris oculo, non adspernanda judicabis. »

Au verso de ce titre se trouve un privilége extrait des registres du Parlement, dans lequel la Cour permet à Pierre Viart, marchand libraire demeurant à Paris, d'imprimer *la nouvelle addition et ampliation de l'histoire de Gaguin depuis le temps dudit Gaguin jusques à présent, composée par maître Hubert Velliei, avocat en ladite cour.*

L'addition commence au folio 305 et finit au verso du folio 345; elle est précédée d'une épître dédicatoire à François Poncher, évêque de Paris après la mort de son oncle Étienne, et ne remonte pas au-delà de l'année 1500. Le lieu de la naissance de Humbert ou Hubert Vellay ou Velay ou *Velliei* est consigné en tête de ce supplément dans le mot *Aquariæ*, c'est-à-dire d'Ivoire (*Aquaria*), en Savoie. Sa devise, suivant le goût des gens de lettres de

cette époque, termine la dédicace et paraît convenir à un docteur en l'un et l'autre droit, si l'on peut traduire ainsi *utriusque peritiæ discipulus* : VELLE JUS, GLORIA MEA. Ces jeux de mots étaient fort goûtés en devises, et les anagrammes avaient bouche en cour, bien avant le poète Daurat, leur prétendu inventeur.

On peut garantir que le père Humbert Vellay, confesseur du roi, est le même que maître Hubert Vellïei, avocat au parlement, comme le supplément de Gaguin doit être l'original de la traduction ou plutôt de l'imitation très-abrégée faite par Nicolas de Langes, qui dit : « Je trouvois son style latin, *encore que grossier*, sans fard. » En effet le style de Vellay est plus mauvais que celui de Gaguin, plus obscur, plus contourné, plus bizarre, plus hérissé d'images ampoulées. On en jugera d'après ce curieux échantillon tiré de l'épître à l'évêque de Paris, quoique le français n'approche pas de l'étrangeté du latin, qu'on ne peut traduire littéralement : « Voici que l'habileté de Gaguin a ressuscité la mémoire presque ensevelie des anciens rois ; voici que notre Paul-Æmile, un autre Tite-Live, accroît et enrichit cette histoire : que désirer, qu'attendre, que demander de plus ? O dieux immortels ! aurai-je donc en moi la force de me comparer à ces rivaux, moi qui ne rougis pas d'ajouter un nouveau supplément à Gaguin, sous le règne d'un prince ami des bonnes lettres et illustre auteur de grandes choses ! Mais si quelqu'un condamne mon audace, en disant qu'il ne

convient pas au hibou de voler en plein jour, je répondrai que, pauvre hibou, j'ai pris cette licence au couchant de Gaguin avant que l'étoile de Paul-Æmile se soit levée à l'horizon de Louis douze et de François premier. J'avoue que Gaguin, s'il eût vécu, écriroit plus élégamment, et qu'Æmile donneroit plus de lustre à ses écrits, quel que soit d'ailleurs le mérite des miens ; mais je ne me repentirai pas d'avoir voulu briller un moment entre deux soleils. Bien plus, si ces deux lumières s'éteignent, l'éclat des deux rois que j'ai choisis pour héros est ineffaçable, de sorte qu'ils dissiperont les ténèbres de mon travail. Enfin, si les rayons de ton astre luisent sur cette œuvre, très-excellent prélat, pour supporter d'un œil fixe le reflet qui en jaillira, il me faudra imiter l'aigle et non plus l'oiseau de nuit. »

Cet *épitome* latin est entièrement oublié, après avoir joui d'une sorte de célébrité, après avoir été reproduit presque mot à mot dans les suites de Monstrelet : mais les historiens ont beaucoup cité et citent encore la traduction de Nicolas de Langes comme s'ils partageaient l'enthousiasme du traducteur pour son original ; cependant, à l'exception de la révolte des écoliers, qui se trouve aussi dans Gaguin avec le discours des suppôts de l'université et la réponse du cardinal d'Amboise, ce n'est qu'un abrégé fort aride, fort inexact. Le préambule du traducteur nous fait mieux apprécier le caractère de Louis XII que la chronique contemporaine ; car le *Diaire*, dont parle Nicolas de Langes, n'existe nulle part ; en outre, la traduction a l'avantage de

renfermer plusieurs chapitres, les premiers surtout, qui ne sont pas dans le latin, plus explicite en certains autres endroits, et non divisé par chapitres. C'est donc en faveur de l'importance qu'on lui a donnée mal à propos, c'est surtout à cause de l'intéressant chapitre relatif aux troubles universitaires, que nous publions pour la première fois la chronique de Humbert Vellay, laquelle pourtant n'est pas sans intérêt : on y remarque même deux ou trois faits qui ne sont que là. Telle est la trahison du capitaine du château de Milan, qui vendit cette place aux François, pour avoir moitié de la vaisselle d'argent de Ludovic Sforze.

Au reste, ce petit ouvrage n'avait pas été jugé défavorablement par les personnes qui en eurent connaissance, car les copies de la traduction s'étaient beaucoup multipliées au dix-septième siècle. On ne saurait dire au juste quel est le manuscrit original, bien que celui in-4°, coté sous le numéro 10387, auquel nous avons donné la préférence, paraisse le plus ancien à l'écriture et à l'orthographe : le texte est aussi meilleur dans ce manuscrit, où l'on reconnaît les traces d'une révision plus moderne. Les manuscrits de Saint-Germain, cotés 623, 977 et 980, ne sont pas corrects : on y rencontre des phrases dénuées de sens, des noms mutilés et quelques variantes; le manuscrit de Béthune, coté 8461, ne vaut guère plus que la mauvaise copie de la collection Fontanieu.

Nous avons supprimé seulement dans l'épître préliminaire une généalogie de la maison de Savoie,

que le traducteur envoyait au duc de Nemours, et qui est imprimée mieux faite et plus chronologique dans beaucoup de livres; mais nous reproduisons textuellement le manuscrit, hormis l'orthographe et les fautes du copiste : fidèles à notre système de réimpression qui facilite la lecture sans altérer le moins du monde le langage de l'auteur, nous ne sanctionnons pas des erreurs matérielles, sous prétexte que le manuscrit doit servir d'autorité même contre la raison. Pourquoi ne pas alors conserver religieusement les ratures et les pâtés d'encre?

Quant au traducteur Nicolas de Langes, on a son éloge par Papyre Masson et sa notice dans *les Lyonnois dignes de mémoire* par Pernetti. La Biographie universelle ne l'a pas omis aussi injustement que Humbert Vellay.

Cette traduction, écrite avec naïveté, mais sans les premières notions de la grammaire et de la langue, ne procurera pas une gloire posthume à son auteur, qui n'a laissé qu'une renommée d'antiquaire fondée sur l'histoire de Lyon de Paradin, lequel a profité dit-on, des recherches et des notes de son savant compatriote. Il fut surnommé le père des pauvres et des gens de lettres : sans lui, en effet, Humbert Vellay serait à jamais enterré dans le *Compendium* de Robert Gaguin.

P.-L. JACOB, BIBLIOPHILE.

CHRONIQUE ABRÉGÉE

DE

HUMBERT VELLAY.

Prologue du Traducteur.

A MONSEIGNEUR

LE DUC DE GÉNEVOIS ET DE NEMOURS,

PAIR DE FRANCE,

NICOLAS DE LANGES,

Son très-humble serviteur.

Monseigneur, étant le mois d'octobre dernier aux champs en ma maison de Laval, j'y trouvis, de reste du ravage qui y a été fait nonobstant votre sauvegarde, un livre pérégrin de l'histoire du roi Louis douzième, composé par père Humbert Vellay, et le nomme Épitome ou Abrégé (je l'appelle *pérégrin* parce que l'auteur et son ouvrage ont été fort

peu connus); et d'autant plus que je savois qu'il étoit natif de Savoie et avoit continuellement servi ce bon prince, dès sa jeunesse, et fait un Diaire ou Éphémère de tout ce que son maître faisoit et exploitoit par chacun jour (lequel j'ai vu écrit à la main), et qu'il étoit tenu pour fort homme de bien, père spirituel de ce bon roi, ne l'avoit jamais abandonné en ses voyages, et étoit de son conseil plus étroit; j'estimai, attendu ses rares qualités, que foi lui devoit être ajoutée autant et plus qu'à aucun autre, joint que je trouvois son style latin, encore que grossier, sans fard, flatterie ni déguisement: que fut cause que, ayant pris plaisir singulier à la lecture de cette histoire, je la remis en vulgaire françois; y ayant aussi admiré la fortune de ce bon prince, qui avoit toujours été aidée et accompagnée de sa singulière vertu et bonté : pour raison de quoi, il est tenu et réputé le plus grand et magnanime de tous ceux qui sont issus du roi saint Louis. Et de fait, il fut très-grand justicier, qu'est la première partie nécessaire à un prince souverain, comme représentant Dieu en terre au gouvernement qui lui est par sa divinité commis de ses peuples et régions; il fut infiniment débonnaire et amateur de son peuple, comme pour le semblable il étoit honoré, obéi, respecté et vénéré de tous ses sujets, et quelques grands affaires

qu'il ait eus, il a prins peine de le soulager, et empêché qu'il ne fût opprimé de subsides et tailles extraordinaires, et par les gens de guerre : que fut cause que, entre tous les autres rois ses devanciers, il mérita ce beau nom et titre de *Père du Peuple*. Il étoit fort religieux, et toujours avoit été accompagné, au fait des armes, de bons et loyaux princes et noblesse avec lesquels il mit à exécution plusieurs grands faits d'armes ; et néanmoins, pour le soulagement du royaume et de ses sujets, il avoit été toujours désireux de la paix, union et concorde, sachant et ayant ordinairement en ses communs devis ce propos « que la paix apportoit de grands fruits et étoit le plus grand bien que Dieu pût envoyer à ses créatures ; et la guerre, tous maux, calamités et pauvretés qui se pourroient excogiter, la ruine et extermination des bons et promotion et avancement des méchants ; » remettant devant ses yeux la plaie qu'avoit faite en cet état la guerre appelée du *Bien-public* du temps du roi Louis onzième, pour avoir icelle mis en danger le royaume, par la division des sujets, d'une entière ruine et extermination.

Il étoit fort catholique et fit de grands progrès pour le soutènement, manutention et avancement de l'Église romaine, et n'eut onc son esprit tourné à la vengeance, quelque occasion que s'en fut présentée, et disoit

« que c'étoit honnir et maculer le cœur d'un prince généreux, que d'y laisser entrer et prendre pied ce monstre infernal de vengeance qui le pouvoit détourner et reculer de tous autres desseins vertueux. » Ce qu'il montra par effet à ceux d'Orléans qui l'avoient grandement offensé avant qu'il fût parvenu à la couronne, et auxquels lui en demandant pardon, il répondit ce grand apophthegme qui lui est péculier ; « qu'il ne seroit décent et à honneur à un roi de France de venger les querelles, indignations et inimitiés d'un duc d'Orléans, et qu'il oublioit le passé et les retenoit pour ses bons et loyaux sujets. » Il étoit grandement libéral et clément, que sont les deux principales grâces et dons de Dieu, que Cicéro requiert aux princes souverains.

Tout ce que dessus résulte de son histoire décrite par plusieurs grands personnages comme Gaguin, notre auteur et autres; et d'autant, Monseigneur, que ce bon et vertueux prince étoit votre bisaïeul maternel, duquel vous êtes descendu en droite ligne, et que ceux qui ont vu les portraits de son jeune âge qui se trouvent en plusieurs cabinets des seigneurs de ce temps, disent que votre excellence rapporte la vraie effigie et ressemblance de sa Majesté; et ceux qui vous considèrent de plus près et vous observent tiennent que vous êtes entièrement imitateur de ses héroïques

vertus et royales qualités; et avez cette même promptitude d'esprit, de laquelle il étoit doué, de savoir augurer par une grand'providence et prévenir les choses à venir, et par ce moyen prévenir les inconvénients auxquels on peut tomber, et ce, par votre sage prévoyance et dextérité. Un chacun a opinion que ce beau nom et caractère de *Père du Peuple*, qui vous est héréditaire, vous sera de nouveau acquis par votre sagesse, prudence, magnanimité et débonnaireté: lequel est plus à estimer, envers Dieu et son peuple, que toutes les grandeurs, royaumes, empires, monarchies et béatitudes de ce monde mortel. Je vous envoie donc, Monseigneur, ce petit abrégé pour témoignage de mon entière affection et service que je vous ai à jamais voués, et comme le vous assura madame de Nemours votre mère, lorsqu'à Blois je fus avec plusieurs autres de notre province vous féliciter, et madite dame, de ce que le feu roi vous avoit remis le gouvernement de Lyonnois; et quand elle vous assura du service fidèle que j'avois continuellement fait à feu monseigneur votre père. Dieu me fasse la grâce de le pouvoir continuer à votre Excellence, comme j'en ai toute volonté et affection! Monseigneur, je supplie le Créateur vous donner, en heureuse santé, longue vie!

De Trévols, ce sixième de novembre 1592.

HISTOIRE

DE LOUIS XII.

I.

Comment Louis, duc d'Orléans, succéda à la couronne de France.

Étant décédé Charles huitième en la fleur de son âge et de ses prouesses et victoires, lui auroit succédé au royaume Louis douzième, duc d'Orléans, en tout heureux présage et acclamation de tous les sujets; et lequel, à son événement, se démontra tant benin et clément, qu'il ne mit hors de charge, office et dignité, aucun de ceux qu'il y trouva, et qui en avoient été honorés par son prédécesseur; encore que, du vivant de sondit prédécesseur, ils lui eussent fait plusieurs outrages, de sorte qu'on ne trouvoit rien changé en l'état des affaires et du royaume, fors que à un prince très-libéral étoit succédé un roi très-prudent.

II.

Mariage et sacre du roi Louis.

Étant donc parvenu à la couronne, il répudia Jeanne, fille du roi Louis onzième, (laquelle, comme contraint, il avoit épousée par exprès commandement de son père, et laquelle néanmoins étoit princesse accomplie de tout honneur et vertu, mais difforme en ce qu'elle étoit bossue), le tout toutefois par permission et avec indult du pape; et épousa Anne, duchesse de Bretagne, relaissée de Charles huitième, et donna à ladite Jeanne en récompense le duché de Berry : ce fait, alla à son sacre à Reims, à la manière accoutumée, et après, retourna à Paris avec grand'joie et applaudissements des citoyens et habitants de ladite ville.

III.

Guerre, et après, trève faite avec l'empereur Maximilien, et confédération avec les Vénitiens.

Le premier qui le travailla et qui exerça contre lui ses inimitiés fut l'empereur Maximilien, lequel, ayant levé une soudaine ar-

mée, commença à ravager et détruire la Bourgogne : contre lequel le roi envoya ses forces, et avec de légères courses et rencontres fut combattu, non toutefois sans grand dommage d'une part et d'autre; enfin, tombant sur l'hiver, Maximilien demanda la trève, qui lui fut accordée. Par contre, les Vénitiens, estimant que l'amitié de ce roi leur seroit grandement utile et profitable, lui envoyèrent leurs ambassadeurs pour le congratuler et féliciter de son nouveau événement à la couronne, et lui offrant plaisir et service et toute aide et faveur même à l'encontre de Louis Sforze, occupateur de son duché de Milan : ce que le roi accepta de bonne volonté, estimant n'être à mépriser l'amitié et confédération avec une république si puissante; et partant, ayant libéralement gratifié de présents les ambassadeurs, les Vénitiens furent reçus en amitié, et avec eux, faite confédération.

IV.

Comme le roi réforma la justice et les priviléges de l'Université, qui s'opposa à ce qui s'ensuivit.

Mais le roi, estimant qu'il ne pouvoit assez sûrement entreprendre cette guerre, qu'il n'eût au préalable réformé son état, s'em-

ploya à corriger les ordonnances de ses prédécesseurs et la forme de la justice, et donna réglement et interprétation aux priviléges de l'Université; et commença par la religion, où il fit de très-bonnes et saintes constitutions qu'il fit publier en son parlement et partout ailleurs par son royaume; et pour l'exécution d'icelles, il commit l'évêque d'Alby et l'envoya à sondit parlement, où aucuns de ladite Université s'efforcèrent de bailler empêchement et formèrent opposition : et leur fut permis d'icelle déduire et pour cet effet députer d'aucuns d'entre eux qui furent ouïs en pleine audience, et lesquels protestèrent qu'ils tenoient le roi pour père et protecteur de l'Université; qu'il ne devoit attenter aucune chose ni entreprendre contre icelle comme étant sa fille aînée; que son principal but doit être d'aviser de n'aliéner de sa bonne volonté, par la pratique et sollicitation d'aucuns ignorants, un si grand nombre de gens, docteurs et savants, dont est toute la chrétienté éclairée et bonifiée; que c'étoit aux rois de conserver, et non abroger, innover ou abolir les sanctions juridiques, lesquelles non-seulement ont été confirmées par les rois, mais par une longue et comme immémoriale observation ont été consolidées et rendues incorruptibles; que si on y ordonnoit aucunes choses préjudiciables, adviendroit que l'union et concorde de l'aca-

démie seroient dissolues, et que chacun chercheroit parti et pays où il pourroit être avec plus de tranquilité.

Le parlement répondit à cette séditieuse harangue, que l'autorité et grandeur du roi s'étendoit à faire et créer les lois, les abroger, modifier et interpréter; que plusieurs choses ont été par eux ordonnées en aucuns temps, selon qu'il étoit pour lors requis et expédient, lesquelles en autres temps se peuvent treuver très-dangereuses et pernicieuses; que, comme un privilége octroyé se trouve nuisible et de mauvais exemple, il le faut tollir et du tout anéantir; mais, que ce ne fut onc l'intention du roi de se contreposer et abolir les saintes constitutions et oracles de ses prédécesseurs, mais de tout son pouvoir de les confirmer et autoriser; que le parlement avisera, avec toute diligence et de bonne volonté, lesdits priviléges, afin que l'Université ne puisse prétendre qu'on ne voulût attenter aucune chose à son préjudice, et aux priviléges à elle ci-devant accordés, et dont elle a été gratifiée; qu'elle se doit contenter qu'ils lui seront conservés par Sa Majesté, qui a le pouvoir et de les bailler et de les ôter; qu'elle les eût à remettre à Cour, afin de la confirmation et corroboration d'iceux avec toute justice et équité. Donc, suivant le jugement du parlement, dans deux jours, le syndic de l'Université

remit ses prétendus priviléges au greffier de la Cour; mais comme ils connurent que, par leurs remontrances, on n'étoit pas délibéré de rien démordre des ordonnances nouvelles; les auteurs de cette sédition, ayant fait une grande assemblée d'écoliers, font entreprise de délaisser les études et exercices accoutumés; et l'ayant ainsi résolu, fut par eux ordonné que ceux qui avoient coutume de prêcher et annoncer la parole de Dieu en chacune paroisse, déclareroient le lendemain, jour de la Fête-Dieu, que ci-après ils s'en abstiendroient, jusqu'à ce qu'on leur eût restitué et confirmé leurs priviléges.

Ce téméraire mandement fut exécuté et prononcé assez imprudemment par tous ces prêcheurs, et parlèrent assez plus librement qu'ils ne devoient, et mirent plusieurs propos en avant, tendant à sédition; et davantage, avec une assemblée tumultuaire d'écoliers, apposèrent contre messire Guy de Rochefort, chancelier de France, par les carrefours, des écrits et libeaux diffamatoires.

De là advint que le prevôt de Paris, craignant une sédition des écoliers, mit corps-de-garde par toutes les places et carrefours de la ville, et le prevôt du guet marcha en armes, la nuit, par toute la ville : ils firent l'un et l'autre diligentes recherches et inquisition, et ne fut trouvé ni rencontré aucun écolier de

toute l'Université qui s'entremît de cette faction. Mais pour cela, n'en fut levée la suspicion et doute; car plusieurs firent lettres au roi qu'il y avoit en divers lieux des écoliers en armes cachés, qui attiroient et sollicitoient le peuple à rebellion, et étoit à craindre que toute la cité ne s'émût à sédition; et disoient qu'il falloit éteindre ce feu avant qu'il fût davantage allumé. Par ces lettres, le roi, plein d'indignation, délibéra, comme on disoit, envoyer des forces contre les écoliers; sur lequel avertissement qui courut par toute la ville, les séminateurs de cette zizanie perdirent cœur et délaissèrent leur poursuite et entreprise, et ceux qui avoient été contraires ou qui n'avoient voulu adhérer à l'avis de ces malavisés qu'ils connurent être faillis de cœur, avisèrent et résolurent d'envoyer devers Sa Majesté personnages pour la très-humblement supplier, ou de confirmer leurs anciens priviléges, ou en tout événement, qu'il lui plût de n'être courroucé et se tenir offensé d'eux. Furent donc élus aucuns des principaux, qui vinrent treuver le roi à Corbeil, où il étoit jà arrivé, et apprirent de ceux de sa suite, qu'il étoit grandement irrité contre eux : de quoi émus, par une fort douce et humble oraison délibérèrent de l'apaiser, sans faire mention de leurs priviléges; et comme ils eurent obtenu audience, dirent qu'ils s'é-

merveilloient, mais encore que toute l'Université étoit en peine et trémeur de langueur, de ce qu'elle avoit entendu que Sa Majesté étoit contre eux irritée; qu'il étoit indigne que, par les folies et jeunesses d'aucuns écoliers, les chefs et le public en endurassent, et falloit soudain aviser que, par l'insipience d'un bien petit nombre, les sages et mieux avisés n'en souffrissent; que le roi doit être comme le prince et chef des abeilles, qui est de n'avoir point d'aiguillon ou qu'il ne le mette point dehors; que sa plus grande louange étoit, ou de ne se mettre jamais en colère, ou, comme benin, débonnaire ou mansuète, tempérer ou remettre son courroux et indignation; et qu'il désirât plus d'être aimé que haï, même de cette Université, qui a fait toujours profession de l'honorer et révérer comme étant tenue pour sa fille aînée; que faussement avoit été controuvée, par leurs adversaires, cette prétendue sédition; que ce n'est pas cette fille qui put avoir en haine son très-bon père; mais bien, que, avec une bien grande modestie, attend les commandements; que les écoliers du roi sont indignés de l'indignation de Sa Majesté, lesquels ne possèdent autre chose en ce monde que leur liberté et leurs livres : contre lesquels s'émouvoir seroit autant comme de poursuivre un fétu de blé. Ayant fait fin à leur dire, messire Georges d'Amboise, archevêque

de Rouen, par commandement du roi, répondit en cette sorte : « Encore que ci-devant Sa Majesté eût été offensée par ceux qui, sous prétexte de vos priviléges et libertés avoient introduit infinis abus; toutefois, elle avoit été grandement enaigrie par la pertinacité de sa fille aînée (ainsi que vous l'appelez), ce que ne devoit jamais advenir, si elle eût été obéissante et débonnaire. Je confesse que Sa Majesté a corrigé, réprimé et restreint la trop grande bride qui avoit été lâchée de vos prétendues libertés qui vous conduisoient tous à perdition; et ce, afin que vous appliquiez vos vues et vos esprits aux hautes vertus célestes, et non pas aux folies et tentations de ce monde terrien. Mais les chats-huants haïssent la lumière; vous avez eu à déplaisir d'être retirés du précipice des vices. Vous avez voulu bailler du pied contre la pierre et avez taxé et contumélieusement abusé de la bonté de votre roi; et comme avec décence et bon ordre on vous a voulu émender, tant s'en faut que vous ayez attendu la censure, quelque juste et raisonnable qu'elle fût; que vous n'ayez point eu de honte contumatieusement de la rejeter, et avez peu estimé de parler sinistrement et avantageusement, non-seulement contre le nom de votre roi, mais encore avez voulu faire des violences et forcer le bien public, et empêcher et dénier la parole de

Dieu au peuple. Sont-ce des menées et façons de faire dignes d'hommes sages et philosophes? Par ce moyen, estimez-vous pouvoir tirer et extorquer de Sa royale Majesté des priviléges? Sa prudence est assez avertie et informée comme ses très-chrétiens progéniteurs vous ont chéris et aimés, tant que avec une bonne volonté et sincère affection vous avez poursuivi vos études; mais maintenant, la plupart d'entre vous se déguisent et feignent d'être curieux et vivent en tous débordements et manières désordonnées : ils sont vêtus de peaux de brebis et au-dedans sont loups ravissants, et lesquels on ne peut assez remplir ni assouvir de bénéfices; qui, par le moyen de vos prétendus priviléges, troublent toute la république et la remplissent de querelles et procès. Donc, Sa Majesté a trouvé très-bon, utile et nécessaire, non pas de vous ôter vos priviléges, ainsi que vous voudriez faire entendre, mais bien de mettre une fin aux abus. Délaissez donc de vous plaindre; composez votre vie et vos mœurs afin que, la tête levée, il ne semble que vous veuillez bailler un obstacle aux constitutions du roi, et faites que votre bonne vie et sagesse, pour raison de quoi elles sont faites, les acquièrent, et par ce moyen vous acquerrez et la grâce du prince et les priviléges de votre communauté. »

Comme ledit archevêque eut prononcé ce que dessus, ils demandèrent si le roi vouloit autre chose d'eux : à quoi Sadite Majesté répondit : « Allez, et les écoliers qui sont dignes de ce nom soient salués de ma part, car je n'ai aucune cure ni souci des mauvais ! » Et s'étant frappé sur la poitrine, dit : « Ils m'ont blâmé par leurs prédications, je les enverrai bien ailleurs prêcher ! » Par ce mot, ils reconnurent le roi être courroucé; et, étant retournés en la ville, ils firent entendre comme la chose avoit passé : que fut cause que le recteur de l'Université commanda qu'on eût à faire les lectures accoutumées, et permit aux prédicateurs de prêcher comme auparavant.

Le roi Louis entra dans la ville avec un fort grand nombre de princes et de sa noblesse, et un grand nombre de gendarmerie ; et, le lendemain, tint au Palais son lit d'honneur, et y fit publier les nouvelles ordonnances et constitutions. Aucuns des séditieux absentèrent la ville.

V.

Hommage, prêté au roi par Philippe archiduc d'Autriche, des comtés de Flandre et d'Artois.

Les choses ainsi passées, on négocia avec Philippe, archiduc d'Autriche, fort libérale-

ment sur la foi et hommage qu'il avoit à prêter au roi; car, étant venu ledit archiduc à Arras, où messire Guy de Rochefort, chancelier, et Louis de Luxembourg, comte de Ligny, s'étoient transportés de la part du roi, icelui Philippe, séant le chancelier au siége royal, fit le serment, foi, et hommage pour les comtés de Flandre et d'Artois, et, par ce moyen, les villes que le roi tenoit au comté d'Artois jusqu'à ce qu'il fût pubéré, lui furent rendues.

VI.

Guerre entre l'empereur Maximilien et les Suisses, et la fin d'icelle.

Les Suisses ayant couru et gâté avec leur armée les champs voisins des Allemands, Maximilien ayant dressé une armée alla valeureusement contre eux : et s'estimoit qu'il se donneroit une bataille; mais ayant fait quelques rencontres et escarmouches, comme la victoire inclinoit du côté des Suisses, sous l'espérance d'une paix, ils retirèrent leurs armées. Il y en a qui tiennent que Maximilien l'avoit pratiquée, afin que les Allemands, devenus faibles par leurs guerres civiles, ne pussent, par après, assister au roi de France, car ledit Maximilien a toujours eu suspecte la puissance du roi Louis.

VII.

Armée dressée pour le recouvrement du duché de Milan.

Mais le roi, aux fins d'avoir raison et prendre vengeance des injures supportées à Novare, de Sforze, et pour recouvrer son duché de Milan, mit sus une grande armée, laquelle l'avoit devancé à Lyon, où il l'alla treuver; auquel lieu la reine étoit demeurée enceinte. Les Lyonnois, fort joyeux, et avec toute démonstration de singulier contentement, lui firent entrée : les magistrats et citoyens, disposés en fort bon ordre, ayant eu à plaisir que le roi eut entrepris la guerre contre l'ennemi commun de la vertu, nom et renommée des François. Et à ce qu'il ne semble que, sans cause et bonne raison, le roi ait entrepris cette guerre, en peu de paroles je vous réciterai les occasions.

VIII.

Causes de ladite guerre, et droits du roi Louis au duché de Milan.

L'Insubrie et état de Milan, après que les rois lombards en furent chassés, (*demeurè-*

rent) asservis à plusieurs et divers princes : car y a régné, et Charlemagne, et, par longues années, sa postérité; mais par succession de de temps, étant l'élection des empereurs déférée aux Allemands, cette prééminence fut par lesdits empereurs ou leurs vicaires tenue et possédée, les François s'en souciant bien peu ou s'y gouvernant nonchalamment, et sur la fin, devint aux Visconte premièrement comme lieutenants et vicaires de l'Empire, et depuis comme comtes, et à la parfin, érigée en duché, furent reçus à la reconnoître comme fief impérial.

Le dernier de ces Visconte fut Philippe, qui décéda sans enfants mâles; à lui survivant sa sœur unique et très-illustre Valentine, qui avoit été mariée à Louis, duc d'Orléans, frère de Charles sixième, roi de France, et Blanche-Marie, qu'il avoit eue d'Agnès Mayne, sa concubine; laquelle Blanche, François Sforze avoit épousée, et sous ce prétexte, fut, par René, duc d'Anjou, qui alloit avec une armée en Sicile, aidé à occuper, comme de fait il fit, la principauté de Milan, lorsque les Milanois recherchèrent en vain de se mettre et vendiquer en liberté.

François Sforze décéda et délaissa quatre fils mâles. Galéas, l'aîné d'iceux, usurpa la domination; mais comme il se portoit fort incontinement et dissolument, fut tué par

André Lampognan, en l'église Saint-Étienne de ladite ville; auquel succéda Jean-Galéas, son fils impubère, sous l'administration de Bonne de Savoie, sa mère et tutrice. Mais Louis Sforze, qui, d'un esprit jugurthin, aspiroit à la tyrannie, avec belles paroles, circonvint et trompa ladite Bonne: celle, encore qu'elle fût autrement conseillée par Circo-Simonète, son domestique et familier, remit l'administration dudit état audit Louis; lequel par après disoit qu'elle l'avoit fait, afin qu'elle pût plus à son aise jouir de ses lubricités. Et comme ledit Louis eut toute ladite administration, le château, que François Sforze, son père, avoit fortifié et muni, fut par lui occupé, mais encore il treuva moyen de se saisir de la personne de Jean-Galéas, son neveu, et lequel, peu après, ainsi qu'est le commun bruit, il fit mourir par prison; et lequel Louis, encore qu'il y eût un enfant dudit Galéas, n'eut point de honte de prendre et usurper le nom et titre de duc.

De ce que dessus, il appert assez que Louis, roi de France, à bon et légitime moyen, prétend ledit duché comme issu de Valentine, en laquelle la lignée des Visconte légitime étoit faillie; et comme son petit-fils juridiquement prétendoit ledit duché, et que, par contre, Louis Sforze, provenu d'une illégitime conception et procréation, et par dol et le parricide

commis en son neveu, en étoit indigne et l'avoit usurpé.

IX.

Prise d'Alexandrie et de Pavie, et fuite de Sforze devers Maximilien.

A ces justes causes et moyens, Louis, roi de France, ayant au mois d'août traversé les monts, vint à Ast; et après, ayant mis le siége devant Non, et après, devant Roque, et les ayant prises d'assaut, en donna aux gens de guerre le pillage, et lesquelles étant saccagées et rasées, il vint camper devant Alexandrie, à la conduite et adresse de Jean-Jacques, Milanois, lequel, par les mauvais traitements que lui avoit faits ledit Louis Sforze quelque temps auparavant, étoit venu en France au service de Charles VIII et depuis dudit Louis XII; mais ceux de ladite ville étoient bien défendus d'une bonne troupe de soldats dudit Sforze, et sembloit qu'il y eût peu d'espérance de les avoir, jusqu'à ce que Galéas de Saint-Severin, capitaine-général en ladite ville, se descendit par la muraille et s'enfuit devers ledit Sforze : ce que bailla grand' crainte aux assiégés. Toutefois l'ancienne haine et malveillance qu'ils avoient aux François les rendoient plus obstinés et opiniâtres à leur défense; et comme ils délibéroient, quasi déses-

pérés, de mieux résister, les François, non sans grand danger et discommodité, prennent d'assaut la ville avec grand meurtre et occision des citoyens, et la pillèrent.

La renommée en courut incontinent à ceux de Pavie et à Sforze : lesquels, encore qu'ils n'eussent point moins de mauvaise volonté et haine contre les François, craignant qu'il ne leur advînt encore pis qu'aux Alexandrins, se rendirent au roi; et lequel Sforze, soit qu'il fût failli de cœur, ou qu'il eût peu de fiance aux siens, ayant mis au château de Milan une forte garnison à laquelle il bailla pour chef et capitaine Ambroise Cour, avec grand'somme de deniers, il s'enfuit et emmena ses enfants devers l'empereur Maximilien.

X.

Reddition de la ville et château de Milan, et des autres places, et des Génevois.

Louis Sforze fuyant, les Milanois tout aussitôt reçurent le roi. Le capitaine du château se faisoit entendre qu'il le garderoit sincèrement et fidèlement à Sforze; mais, comme il entendit l'artillerie françoise tonner contre ledit château, en partie de peur, en partie d'avarice dont il étoit fort entêté, il parlementa pour le rendre, pourvu que le roi lui accordât et don-

nât la vaisselle d'argent que Sforze, à son partement, lui avoit donnée en garde. La condition fut en partie acceptée ; de fait, lui fut la moitié de ladite vaisselle délaissée, et outre, le roi lui donna dix mille écus. Milan donc et le château rendus, toutes les autres villes dudit état en firent de même. Davantage, les Génevois avec toute leur dition se rendirent ua roi.

XI.

De l'armée turquesque venue au secours de Sforze, et défaite par les François et Vénitiens.

Mais l'armée turquesque, laquelle Sforze avoit appelée à son aide, fut en bonne partie par le roi et par les Vénitiens défaite. De l'armée des volontaires étoit chef Antoine Grimani, lequel, encore qu'il eût la victoire en sa main, toutefois il s'y porta fort négligemment. Gaguin attribue cela à sa pusillanimité ; je croirois plutôt que ce Vénitien, à leur accoutumée, avoit fait voie et baillé chemin à l'ennemi des chrétiens. Il prit Naupacte, que les Vénitiens appellent Lépante, feignant de lui être bien ennemi, et la démolit et ruina. Les François, ayant pour suspecte cette armée vénitienne, assaillirent Salamine, et par feu et par fer gâtoient et ravageoient tout. Les Vénitiens, pour couvrir cette nuée, prinrent Céphalonie. Le

Turc, par contre, où il passoit, prenoit et bailloit en proie tout ce qu'il rencontroit, même Fiurli; mais, étant assiégé par les Hongres et par Bernardin, comte de Francpan; étant pressés de la faim, se sauvèrent par les montagnes, ayant perdu la plupart de leurs chevaux, qu'ils avoient enlevés aux chrétiens, se traînant plutôt que cheminant par lesdites montagnes.

XII.

De l'état des Milanois et Gênes.

D'une si prospère victoire et si peu sanguinolente, tous les princes d'Italie, étant conservés et en crainte, envoyèrent devers Sa Majesté leurs ambassadeurs, pour la congratuler, lui offrant toute aide et secours : lesquels ayant reçus benignement et magnifiquement traités de présents, il s'employa à régler et composer son état de Milan; car, devant qu'il fût parti de France, il avoit pour le semblable érigé en parlement l'échiquier de Normandie; et lui sembla très-salutaire que ses pays et autres qu'il avoit reconquis fussent réglés et administrés par bonnes et saintes lois et constitutions, et commença par sa libéralité; car, au lieu que Sforze levoit chacun an de gabelles sur le Milanois un million six cent huitante-six mille livres tournois, il se contenta d'en prendre seule-

ment six cent vingt-deux mille cinquante livres, et leur remit tout le reste. Il y constitua son parlement, et y fit son chancelier le premier président, le seigneur évêque de Lucien; Il délaissa gouverneur du duché le seigneur Jean-Jacques Trivolce, et voulut qu'il habitât au Palais. Il commit la Roquette du château au capitaine Quentin, Écossois, et lui donna deux cents soldats françois, et autant d'écossois, et commit la garde du château au seigneur de Scepey avec quatre cents soldats françois. Il donna pour gouverneur aux Génevois le seigneur Ravestain; aux Savonois, Yves d'Alègre; au château de ladite ville, il commit la garde à Jean de Saint-Simon; au château qui est au-dessus de ladite ville, Guyon Roy, amiral, et à ceux de Pavie, il remit leur université, et la dota de gages ordinaires du revenu de son fisc.

XIII.

Pluie, peste à Paris, et chute du Pont-Neuf.

Durant le temps que le roi pourvoyoit par ses garnisons à la sûreté du Milanois, et par ses saintes constitutions à la police et ornement de la justice, (que fut en l'année mil quatre cent nonante-neuf), le troisième des ides d'octobre, la reine Anne enfanta d'une fille, qui fut nommée Claude. Mais, à cet heureux évé-

nement, survint à Paris une mauvaise fortune : car il y continua une si grand'pluie, que le raisin ne put mûrir; et aussi, il y survint la peste par quelque temps, et encore, ce que sembloit avoir apporté quelque augure et prédiction de malheur à venir et infélicité, le Pont-Neuf, qu'avoit été construit y avoit seulement nonante-deux ans, avec toutes les maisons sur icelui bâties en fort bel ordre et d'une élégante structure, sur le matin, heure de neuf heures, tomba et entièrement fut ruiné et démoli, par la faute (ainsi qu'il se disoit) et négligence du prevôt des marchands et échevins, contre lesquels fut procédé et justice faite, tellement que par arrêt du parlement ils furent condamnés en amendes pécuniaires.

Le roi Louis revenant d'Italie arriva à Trecas, où il trouva Guillaume, duc de Juliers, et Charles, duc de Gueldres, qui étoient en différend de leurs dignités et préférences, et lesquels il composa et mit d'accord; de là, il vint à Loches, et dudit lieu à Paris, fort joyeux du succès de ses affaires et nativité de sa fille : où il fit rebâtir le pont, de pierre, avec beaucoup de curiosité, et le rendit plus beau et commode qu'il n'avoit été auparavant.

XIV.

Du jubilé de Rome par pape Alexandre, et nouvelles guerres sur le Milanois par l'empereur Maximilien et Sforze.

Mais le pape Alexandre, au lieu d'un pont de pierre, en voulut construire un céleste, induisant ce jubilé: par le moyen duquel arriva un si grand peuple à Rome, que à peine la ville le put recevoir; et y eût été encore plus grande affluence, n'eût été que Sforze, ayant obtenu de l'empereur Maximilien un grand exercite et armée, après trois diverses assemblées pour cet effet faites des princes allemands, vint troubler tout l'état de Milan, et y mit en frayeur toute l'Italie, et fit infinies cruautés contre ceux qui alloient aux pardons, et donnoit, pour chacun François qu'on lui remettoit, un écu. Les Milanois n'eurent point de honte, méprisant le doux traitement qu'ils recevoient de leur roi, de recevoir leur tyran; ayant, par aventure, opinion qu'il les traiteroit plus gracieusement qu'il n'avoit fait par le passé. Mais tout aussitôt qu'il fut entré en la ville comme un loup famélique, il rançonna et travailla, proscrit et fit mourir les citoyens ou confisqua tous leurs biens et moyens.

XV.

Épouvante de Novare par les François.

Mais il est impossible qu'un tyran puisse en une ville libre longuement régner. Il apprint que les Milanois commençoient en secret à machiner contre lui quelque sédition, et entendit comme les François assembloient toutes leurs forces à Novare : il en eut grand'peur et lui sembla être plus assuré d'aller au-devant de son ennemi que de l'attendre en la ville, en laquelle il étoit malvoulu et grandement haï. Pour cette cause, ayant délaissé en ladite ville le cardinal Ascaigne, son frère, il conduisit son armée à Novare ; ce que, au même instant, firent, de la part des François, les seigneurs de la Trimoille et de Trivolce et autres seigneurs et capitaines françois ; lesquels comme ils furent aperçus par les Sforze, lesdits Sforze entrèrent avec peur et crainte en ladite ville, de laquelle peu auparavant étoient sorties les forces françoises et garnisons qui y étoient, et entrèrent dans une si grande frayeur que les compagnies des Bourguignons les délaissèrent et se mirent du parti françois. Les Sforze, de grand'couardise, s'enfuirent à Milan devers le cardinal Ascaigne.

XVI.

La prise de Novare, de Louis Sforze et du cardinal Ascaigne, son frère.

Ce qu'ayant su ledit Sforze, persuadé de son frère, et afin qu'il ne fût dit qu'il étoit déserteur et abandonnoit son entreprinse et guerre, il retourna à Novare, là où appelés les principaux capitaines et conducteurs de son armée, et leur fit une harangue : par laquelle, il leur remontroit qu'il étoit issu de race invincible; que à tort et sans raison il avoit été travaillé par le roi Louis; qu'il a prins des justes armes pour se défendre de l'injure; protestoit que, à bonne et juste cause, et pour se défendre, il étoit entré en guerre, les priant à ce que à toutes forces ils eussent à combattre son ennemi. Ils obéirent et, les enseignes déployées, sortirent de la ville: mais comme ils eussent considéré les François, rangés prêts à bailler la bataille, et leur contenance; ou de leur propre perfidie ou de la pusillanimité et faute de cœur qu'ils remarquèrent en leur duc, ils se tournèrent du côté françois. Ce qu'étant advenu, ledit Sforze, comme forcené et hors de soi, s'enfuit et déguisé, et en habit de cordelier fut prins par les François et conduit à Novare,

Un courrier fut sur-le-champ envoyé devers le cardinal d'Amboise, à Verceil, et de là en France, devers le roi Louis. Et de même, cette mauvaise nouvelle fut mandée à Milan au cardinal Ascaigne, lequel, étant fort ému, s'étant accompagné de cinq cents hommes d'armes et des premiers et principaux de la faction sforzesque, s'achemine devers le Bentivole, occupateur de la ville et comté de Bologne; mais lui vinrent au rencontre le seigneur de Monteson et une armée de Vénitiens : desquels étant vaincu après un âpre conflit, ledit cardinal se retira à Hauterive, où, ayant été assiégé, enfin il se rendit au providador des Vénitiens, lequel rechercha de le conduire à Venise, ce qu'empêchèrent les François; et de fait, l'affaire débattue au conseil de Venise, il fut adjugé au roi Louis.

XVII.

Arrivée du cardinal d'Amboise à Milan, et pardon par lui octroyé à Milan au nom du roi.

Comme les Milanois connurent la ruine dudit Sforze, qui étoit entièrement failli de courage, et consentant avoir grandement mépris par leur pervicacité, renièrent toute leur espérance de pouvoir apaiser le cardinal d'Am-

boise, par le conseil duquel le roi entièrement se gouvernoit, et duquel, par leurs ambassadeurs (car il étoit très-humain), ils impétrèrent qu'il eût à se transporter à Milan, pour de lui recevoir telles lois et conditions que bon lui sembleroit. Étant donc arrivé et logé au Palais, il ouït Michel Touse, qui, d'une faconde cicéronienne, s'essayoit d'excuser et purger ses concitoyens de la faute qu'ils avoient commise, et duquel les révérences et de tous les citoyens, étant vêtus de linge blanc, têtes nues et à genoux au-devant de lui, firent tant, que, les ayant légèrement mulctés, il leur remit leur faute. Ce fait, s'employant de nouveau à régler et policer la république, il restitua le parlement, constitua des magistrats par chacune ville; et l'université de Pavie, dont n'y avoit rien de plus grand en toute l'Italie, fut par lui remise et restaurée, ayant fait venir des docteurs et lecteurs en toutes sciences, recherchés par toutes les parties du monde.

XVIII.

Prison du cardinal Ascaigne à Pierre-Scise, et délivrance d'icelui par le cardinal d'Amboise.

Cependant Sforze arriva à Lyon, lequel y fut reçu par les courtisans et officiers de la

justice, et le firent traverser par toute la ville (que fut un spectacle ridicule), et conduit prisonnier à Pierre-Scise, où, ayant fait bien peu de séjour, fut par commandement du roi conduit à Loches, pour y demeurer en perpétuelle prison. Par ce temps, la fille de Frédéric, tyran et occupateur du royaume de Naples, fut mariée à Rochebaron, l'un des princes de la Bretagne. Le seigneur de Ligny, fort aimé et agréable au roi, vint à Lyon, du Milanois; et fut conduit aussi le cardinal Ascaigne en la même prison de Pierre-Scise, audit Lyon, de laquelle toutefois le cardinal d'Amboise le fit sortir et mettre en liberté, qui ne pouvoit permettre que son confrère de même ordre demeurât prisonnier. Mais la fortune avoit vexé et travaillé le pape Alexandre, et ébranlé les gonds et soutenemens de l'Église, non pas par le foudre de la guerre, mais bien par icelui du ciel, menacé, intimidé et épouvanté: duquel il fut trouvé à demi mort; dont il advint qu'étant revenu à soi-même et ayant fait plusieurs supplications et processions solennelles et publiques, accompagné de tout le peuple, il recouvra la santé.

XIX.

Exhortation du pape à faire la guerre aux Infidèles, et défaite des Suisses qui étoient venus ravager la Bourgogne.

Notre Saint-Père le pape avisa d'induire et exhorter tous les rois et princes chrétiens, d'eux, d'un commun zèle, avis et consentement, s'armer contre les ennemis de la foi et religion catholique, et par ce moyen, jurer la paix et confédération entre eux : à ces fins, envoie de toutes parts les bulles, dont invités et exhortés plusieurs princes d'Allemagne par prières poussèrent et induirent l'empereur Maximilien et le roi Louis à prendre, d'un commun vœu et accord, les armes. Le roi s'accorda de venir à Bologne où il entendroit sur ce fait les ambassadeurs d'Allemagne ; et de fait, il vint accompagné de la reine Anne, sa femme. Mais les Suisses furent d'autre avis, estimant que ce commun accord des princes chrétiens leur apporteroit leur ruine et totale perte ; et pour troubler et empêcher ce dessein, ils coururent en armes la Bourgogne, fourrageant et saccageant les sujets du roi sur les confins et limites desdits pays, de sorte que bonne part des Suisses de la garde du roi retournèrent en leur pays. On dressa

XXII.

Armée françoise contre les Turcs, défaite de Métélin, et défection des Vénitiens.

Avec cette heureuse victoire, le pape Alexandre augmenta le cœur au roi, et, afin de l'inviter à la guerre contre les Infidèles, il fit le cardinal d'Amboise son légat en France : auquel ayant été faite une solennelle entrée à Lyon, il persuada au roi de convertir ses forces contre les ennemis de la foi. Les Vénitiens et autres princes lui avoient promis des aides et de lui assister : sur laquelle fiance, le roi manda le seigneur de Ravestain avec une bien grande armée navale, auquel les Vénitiens ne voulurent fournir de vivres, ni les autres princes, d'aucunes aides; et, ce qui fut plus aigre et à déplaisir au roi, les Vénitiens donnèrent passage à l'armée turquesque contre la chrétienne : dont il advint que, en la bataille donnée à Métélin, les François furent vaincus et défaits. Et craignant, le roi Louis, que cette perte n'élevât le cœur à ses envieux et ennemis, il résolut de visiter son duché de Milan et l'état de Gênes : ce qu'ayant fait, il retourna en France où il treuva à Grenoble René, fils donné de feu Philippe, duc de Savoie; duquel il apprit

que Philibert, lors duc de Savoie, par l'instigation de Marguerite d'Autriche, sa femme, machinoit beaucoup de choses contre lui et à son préjudice. Mais ledit Philibert et Marguerite qui en furent avertis, pour ôter cette opinion et soupçon au roi Louis, vinrent trouver à Lyon la reine Anne, de laquelle ayant été reçus et magnifiquement traités, ils s'en retournèrent en Savoie.

XXIII.

Réglement sur le fait de la religion.

Il fut avisé par le roi, puisque Dieu lui avoit donné (ainsi qu'il estimoit) de tous côtés la paix, de régler ce qu'il estimoit appartenir aux affaires de la religion : ce qu'il fit à l'instigation du légat d'Amboise et (*du*) général des cordeliers; ce qui fut fort agréable à tout son peuple, car il leva et abolit certaines fâcheuses impositions qui avoient, puis cent années, été levées sans aucune ordonnance des rois. Et ceux qui furent en ce fait employés furent rémunérés de leurs peines.

XXIV.

Nouvelle confédération entre Maximilien, Ferdinand, roi d'Aragon, et le roi Louis, confirmée et jurée à Lyon.

Et, comme il s'étudioit à la paix, survint une nouvelle tempête de guerre; car Ferdinand, roi d'Aragon et des Espagnes, craignant et redoutant la puissance du roi Louis, et portant envie à sa prospérité, prit conseil et résolution de lui enlever le royaume de Naples, et non par vertu, mais par vol et fraude : il commença à exécuter ses desseins, et dressa une grande armée navale, feignant et faisant entendre que c'étoit pour aller contre les Infidèles et ennemis communs de la chrétienté, et envoya l'archiduc d'Autriche devers le roi Louis, pour de nouveau jurer et confirmer la paix et confédération perpétuelle. L'archiduc, ou qu'il fût coupable et consentant à la perfidie de Ferdinand, ou qu'il doutât que le roi Louis eût appris quelque chose des menées dudit Ferdinand et l'eût en quelque suspicion, demanda des ôtages, qu'il obtint, et vint à Lyon, où il fut reçu avec triomphe et pompe, et où, au nom de Maximilien son père et de Ferdinand son beau-père, il jura l'al-

liance et paix perpétuelle, et après s'en alla en Savoie devers madame Marguerite, sa sœur, et son beau-frère, duc de Savoie.

XXV.

Prise du royaume de Naples par l'armée de mer espagnole.

Ce pendant que le roi Louis est hors de toute crainte et doute, Ferrand, général de l'armée de mer de Ferdinand, conduisit icelle armée au royaume de Naples, où il assaillit les François étant sans aucuns soucis, se confiant en la paix jurée; et, d'abordée, s'étant mis en défense, les mit en fuite, y ayant tué Louis d'Armagnac, duc de Nemours; et après, assiégèrent la ville de Naples, laquelle, étant gardée par fort petite garnison, fut prinse, et après, bonne partie du royaume. Le seigneur d'Aubigny demeuré seul, ayant assemblé ce peu de forces qui restoient, se jeta en quelques forts principaux de la Calabre, et les retint et contraignit à demeurer en la foi et obéissance des François. Le roi ne différa de incontinent rechercher de prendre sa revanche et vengeance, et, ayant fait nouvelle levée de gens de guerre, les envoya à la conduite du seigneur de la Trimoille pour

donner aide et secours audit seigneur d'Aubigny ; mais comme il se hâtoit pour se trouver à temps, il demeura malade en chemin, et envoya ses gens de guerre, lesquels il suivoit de plus près qu'il lui fut possible.

XXVI.

Acte scélère fait par un écolier à la Sainte-Chapelle.

Advint que cette année, que fut 1503, le jour et fête de Saint-Louis, fut commis un détestable et indigne excès et crime que j'ai horreur de référer, et qui fut perpétré en la Sainte-Chapelle du Palais. Un écolier, natif d'Abbeville, ayant été imbu de fausse doctrine par des Espagnols, enleva, des mains du prêtre célébrant la messe, la sainte hostie ; et comme tous les assistants empêchoient qu'il ne l'emportât, il la rompit, brisa et jeta par terre, conculqua et marcha dessus, et fut tellement obstiné en son méfait, que, ni par les prières de ses parens, ni par admonition des théologiens et toutes sortes de personnes, il ne pût être détourné de sa pertinacité. Il fut, au Marché-aux-pourceaux, brûlé vif, et les fragments du pavé sur lequel il avoit foulé et conculqué la sainte hostie furent enlevés et colligés et mis parmi les autres saintes reliques de ladite Sainte-Chapelle.

XXVII.

Mort du pape Alexandre et élection de Pie troisième; et après, de Julien de la Rovere.

Pendant que la nouvelle armée du roi Louis s'acheminoit en Italie, le roi eut avis comme le pape Alexandre était décédé : il avisa de procurer qu'on procédât à l'élection d'un nouveau pape qui fût homme de bien, et, pour cet effet, il envoya à Rome le légat d'Amboise, le cardinal Ascanio Sforze, et autres cardinaux de la France; où étant arrivés, César Borgia, duc de Valentinois par le bienfait du roi Louis, rechercha de persuader audit légat de parvenir à cette dignité pontificale par présents et corruptions : à quoi il ne voulut entendre, comme estimant et tenant une telle simonie très-méchante et détestable, et ne se donnant aucune peine et même se reculant de telle dignité. Fut fait pape le cardinal senois, neveu de Pie second, qui fut appelé Pie tiers, lequel ne tint le siége que dix jours. Icelui décédé, Julien de la Rovere, cardinal sous le titre de Saint-Pierre-aux-Liens, par la faction et menée du cardinal Ascaigne, avec lequel il avait contracté amitié; des Liens fut ravi à la siége de Saint-Pierre: lequel, afin qu'il ne fût

censé et tenu pour ennemi des François, confirma la légation au cardinal d'Amboise, et fit cardinal l'évêque de Narbonne son neveu.

XXVIII.

Armée envoyée au comté de Roussillon; siége de Saulse; défaite des François, et trève.

L'armée étoit arrivée saine et entière au royaume de Naples. Mais le roi Louis, craignant que Ferdinand y mandât de nouvelles forces, envoya une armée au comté de Roussillon, sous la charge et conduite du maréchal de Rieux, qui mit le siége devant la ville de Saulse; et comme ladite ville se préparoit à composition, ledit de Rieux, favorisant l'Espagnol, feignant d'être malade, s'en retourna à Narbonne. Cependant, comme les François poursuivoient ce siége assez négligemment, survint un grand renfort d'hommes aux Espagnols, par le moyen duquel les nôtres en furent chassés, et le siége levé, avec toutefois fort peu de perte. De cette victoire, Ferdinand, élevé, demanda au roi Louis trève pour le fait de la guerre de Roussillon, laquelle il obtint sous l'espérance d'une ferme et entière paix; mais sous main il entreprenoit une guerre mortelle et exitiale; car, après que le

soudard françois fut hors du comté de Roussillon, la même armée qu'il y avoit, avec d'autres forces, furent par lui envoyées, à Naples, à Ferrand: lequel étant augmenté de forces, et n'y ayant aucun chef principal à la conduite des François, étant dissipés en diverses factions, avis et volontés, furent par ledit Ferrand assaillis et vaincus, non pas sans note et infamie d'aucuns des principaux François de s'y être négligemment portés, voire favorisé le parti contraire.

XXIX.

Peste; cherté de blé; mort de Philibert, duc de Savoie, et de Frédéric, roi de Naples; maladie du roi Louis.

Mais les astres ne furent en ladite année 1504 seulement contraires aux François; car encore il fit une si grande chaleur par toute la France, que les blés, à faute de pluie, furent entièrement perdus et desséchés, et davantage en plusieurs lieux fut la peste; et outre ce que dessus, n'advint rien de plus sinistre et mal à propos que le décès de Philibert, lors bon duc de Savoie, qui mourut au mois de septembre. Et de malheur, l'an suivant, 1505, ne fut en rien meilleur, car il y

eut extrêmement cherté de blé; et Jeanne, duchesse de Berry, décéda; et le roi fut si grièvement malade, que l'on douta grandement de sa vie, et demeura comme déploré, et enfin, par les prières et supplications à Dieu, de tout son peuple, il recouvra la santé. Frédéric, aussi roi de Naples, alla de vie à trépas cette même année.

XXX.

Mort de plusieurs princes et princesses, et mariage de François, duc d'Angoulême, avec Madame Claude, fille du roi Louis.

Encore ne fut l'ire de Dieu du tout apaisée ladite année, car la suivante fut encore plus notable par la mort d'aucuns très-illustres princes : car Élisabeth, reine de Castille, femme de Ferdinand, et Philippe, archiduc d'Autriche, qui, par le décès de sa belle-mère était venu en Espagne pour prendre possession dudit royaume de Castille, délaissèrent cette vie fragile pour aller en l'autre. Toutefois, cette année ne fut pas en tout et partout malheureuse, car la sœur du comte de Foix fut mariée avec Ferdinand: par le moyen de quoi, on jugeoit qu'il y auroit amitié et paix stable entre le roi Louis et ledit Ferdinand; mais le jour fut tenu et estimé très-clair et

heureux, auquel François, duc de Valois et prince d'Angoulême, fiança Madame Claude, fille aînée du roi Louis.

XXXI.

Rebellion des Génevois, et reprise d'iceux par le roi Louis.

C'est merveille que les Génevois, selon leur accoutumée légèreté avec eux ingénérée, se rebellèrent et délaissèrent le parti françois, et créèrent pour leur duc, Paul Nove, un des infimes du peuple; ayant déchassé de leur ville toute la noblesse et ayant dressé une grande armée, assiégèrent le fort de Monèce. Plusieurs estiment que pape Jules, qui avoit galères rière la rivière de Gênes, les avoit persuadés de faire cette trahison et menée. Le roi Louis fut fort déplaisant de leur folie, et ayant passé les Alpes avec un fort et terrible exercite, leur fit la guerre, et (contre son espérance) les vainquit et debella plus tôt qu'il n'avoit estimé. Après laquelle victoire, il fut si clément, qu'étant entré dans Gênes et fait exécuter Paul Nove, il pardonna à tout le reste.

XXXII.

Secours envoyés par le roi à pape Jules : par le moyen duquel il déchassa les Bentivoles de Bologne ; et comme après, le pape induisit le roi à mouvoir guerre aux Vénitiens ; et le colloque de Cambray.

Encore que l'on eût grande opinion que le pape Jules favorisât les Génevois et fut l'auteur de leur rebellion, néanmoins le roi Louis ne délaissa de lui envoyer des forces sous la conduite de Charles d'Amboise, contre les Bentivoles, occupateurs de la ville et comté de Bologne : par le moyen desquelles, les Bentivoles expulsés de Bologne, elle fut faite et mise sous l'obéissance de l'Église. Retournant le roi Louis aux Gaules, s'osoit promettre un repos d'esprit pour l'avenir ; mais par la pratique de pape Jules, Maximilien et Ferdinand, Marguerite d'Autriche, d'iceux instruite, ayant obtenu un colloque à Cambray avec le cardinal d'Amboise pour le roi Louis, elle obtint que le roi mouvroit la guerre contre les Vénitiens, parce qu'ils savent tous que cela étoit la vraie et seule ruine dudit roi Louis.

XXXIII.

Victoire contre les Vénitiens.

Se fiant donc aux paroles de cette femme, qui avoit, au nom de son père et de Ferdinand, juré alliance et confédération, le roi Louis ayant passé les Alpes et la Lombardie mut la guerre aux Vénitiens, lesquels il vainquit avec une grande leur perte; et, ayant fait prisonniers Barthélemy d'Alviane, leur principal conducteur et capitaine, et plusieurs autres des plus notables, non-seulement leur ôta les villes qu'ils détenoient de la duché de Milan, mais encore les contraignit à rendre tout ce qu'ils détenoient de l'Église à pape Jules, et le semblable de ce qu'ils tenoient de Maximilien et Ferdinand; et victorieux, retourna à Milan, et de là, en France.

XXXIV.

Perfidie de pape Jules.

Une fort nouvelle et non plus ouïe ingratitude toucha pape Jules et ses confédérés, car étant envieux de la gloire et prospérité du roi Louis, afin de le chasser du tout de

l'Italie, ils prinrent en amitié et confédération les Vénitiens, et obtinrent de Ferdinand qu'il fourniroit d'aides et forces contre le duc de Ferrare, ami et compagnon, en la guerre précédente, du roi Louis; sachant assez que le roi le porteroit impatiemment. Ayant donc, pape Jules, levé une forte armée, vint contre les Ferrarois. Le duc de Ferrare mande au roi de fâcheuses querelles et entreprinses que machinoit le pape. Le roi ne voulut témérairement entreprendre aucunes choses contre le pape; mais, avec douces lettres, prières, remontrances et admonitions, recherchoit de le détourner de sa témérité; et quand il connut que pour cela il n'avoit rien su gagner, il fit appeler et convoquer à Tours tous les évêques, abbés et autres prélats de l'Église de France (étant lors décédé le légat d'Amboise), auxquels il exposa la perfidie du pape : et ayant quelque peu discouru sur cet affaire, ils s'acheminèrent en la ville de Lyon, où avoit été ordonné et convoqué un synode de l'Église universelle; et d'ailleurs, du consentement de l'empereur Maximilien, plusieurs cardinaux et prélats avoient été convoqués à Pise, qui décrétèrent d'y faire citer le pape, lequel, comme il connut qu'on lui vouloit faire rendre compte de sa vie passée avec les autres cardinaux ses complices qui étoient à Rome, il fit un contraire synode, et le leur fit signifier

pour s'y trouver à jour assigné, en l'église de Saint-Jean-de-Latran, et se préparoit à défendre sa cause par les armes.

XXXV.

Armée des Suisses suscitée par le pape contre Milan, et renvoi d'icelle moyennant d'argent; et prise de Bologne par le roi.

Cependant Charles d'Amboise, vice-roi de Milan, décéda; et fut, en son lieu, constitué en cet état, le comte Gaston de Foix, duc de Nemours par le bénéfice du roi. Étant pape Jules épouvanté par la venue de ce nouveau vice-roi, il recherche par argent de gagner les Suisses, afin de leur faire assaillir la duché de Milan : ils s'accordent avec lui, et avec une grosse armée viennent jusques à Milan; mais par le même moyen qu'ils avoient été gagnés, ils ont été réprimés; car ayant reçu une notable somme d'or et d'argent, ils s'en retournèrent. Étant d'iceux dépêché, le comte de Foix s'achemine droit à Bologne qu'il assiége, étant ladite ville gardée par le cardinal de Pavie avec la garnison du pape, et la print. Le cardinal de Pavie s'enfuyant fut pris et fait prisonnier par François de la Rovere, duc d'Urbin, neveu du pape, et auquel, devant le logis du pape, fut la tête tranchée.

XXXVI.

Prise de Bresse, Pavie et Ravenne; victoire des François; mort de Gaston de Foix.

Du Bolonois, le comte de Foix alla à Bresse, qui s'étoit pareillement rebellée et délaissé l'obéissance du roi; et par le château auquel étoit encore la garnison françoise, il entra en la ville, laquelle fut donnée au pillage des soldats. Ce qu'ayant entendu ceux de Bergame qui avoient pareillement rebellé, ayant chassé la garnison des Vénitiens, ils retournèrent en l'obéissance du roi. Mais, pour tout cela, le pape ne fut aucunement mitigé; car, par l'aide et secours qu'il eut des Espagnols et Vénitiens, il devint plus furieux, et fit conduire son armée à Ravenne, où firent plusieurs rencontres et batailles sans reconnoître de quel côté la victoire tourneroit; mais à la parfin, les François, ayant mis en fuite ou à mort une infinie multitude de populace, obtinrent la victoire; et comme Gaston de Foix retournoit victorieux, il aperçut, du côté de ses ennemis, assemblés en une escadre environ cinq cents chevaux, contre lesquels, contre l'avis et conseil de ses amis, seul il se jeta : ceux de sa compa-

gnie, qui à peine étoient dix, eurent honte d'abandonner un si vaillant et audacieux chef, et se ruèrent sur les ennemis, desquels ils furent incontinent attournés, et par eux, non sans grandissime perte des leurs, rompus et défaits. Surquoi survint le seigneur de La Palice, qui vengea cette perte et occision, et lesquels, jusques à un, il défit. Les corps du comte de Foix, d'Yves d'Alègre et de son fils, furent diligemment recherchés et rapportés, et depuis conduits (même celui dudit Gaston de Foix, avec solennelle funèbre pompe) en la ville de Milan, avec les prisonniers et les enseignes prises: lesquels, tous les autres seigneurs et capitaines habillés de deuil, suivoient avec tous les serviteurs et officiers, et furent faites les funérailles.

XXXVII.

Nouvelle armée de Maximilien et Sforze, et retraite des François.

Étant pape Jules fort fâché, travaillé et en crainte d'une si grande perte, délibéra de s'enfuir à Naples; mais le cardinal qu'il avoit de nouveau fait, ayant tiré à son parti l'empereur Maximilien, par le territoire du Véronois fit passer l'armée de Maximilien,

Sforze et des Suisses, pour venir sur les terres du roi, de sa duché de Milan. Le seigneur de La Palice ne pouvoit combattre une si grande armée, de ce que lui étoit resté des précédentes défaites, parce même que les trésoriers avoient cassé une bonne partie des soldats de l'armée; pour cette cause, ayant mis ensemble tout ce qu'il put rassembler de ses gens, il en mit bonne partie, ès lieux les plus importants et mieux munis, en garnison, et, avec le reste, se retira et occupa Pavie, dont, étant pressé par l'armée étrangère et pressé par la perfidie des citoyens de ladite ville, il fut contraint se retirer.

XXXVIII.

Recouvrement, par Sforze, du duché de Milan.

Déjà, le sénat de Milan et tous les prélats qui, de Pise, s'y étoient retirés en grand'hâte et avec peur, s'en étoient retirés, et avec une si grande trépidation, que le cardinal de Médicis, lequel avoit été fait prisonnier aux conflits de Ravenne, se sauva et recouvra sa liberté par faute de bonne et assurée garde. Depuis, les François n'ayant moyen de se défendre, Maximilien Sforze, par l'aide des Suisses et gens du pape, recouvra tout le Mi-

lanois, et les François s'en retournèrent à sauveté en France.

XXXIX.

Prise, par l'Espagnol, du royaume de Navarre, et descente des Anglois en Aquitaine.

La mauvaise Fortune se devoit bien contenter de tant de maux et traverses qu'elle avoit faits au roi Louis; mais, au contraire, elle lui en amena de plus grands: car, comme il proposoit de prendre sa revanche de tant d'injures, survinrent le seigneur d'Albret et avec lui l'ambassadeur de Jean, roi de Navarre, qui lui portent lettres et avis que Ferdinand avec une armée étoit entré dans le royaume de Navarre et qu'il couroit toute cette province; le priant de secourir ce roi son intime ami. Le roi Louis montra d'en avoir grand deuil, et à l'instant, avec une forte armée, y envoya au secours le comte de Dunois: et, comme il s'y acheminoit, advint une autre nouvelle qui rapporta que du côté d'Aquitaine les Anglois étoient avec une puissante armée de mer; dont craignant que, si laissoit l'Aquitaine sans armes et garnisons, l'Anglois, non-seulement la surprendroit, mais encore pourroit empêcher le chemin

à son retour, il treuva plus à propos de marcher à petites journées, et mettre garnison par toutes les villes et forteresses, jusqu'à ce que le roi eût moyen de lui envoyer davantage de forces. Mais ce pendant qu'il diffère et retarde son voyage, l'Espagnol se saisit de Pampelune, principale ville de Navarre étant au pied des monts Pyrénées. Environ ce même temps, François, duc de Valois, et le duc de Bourbon, arrivent en Aquitaine avec nouvelles forces dont la renommée donna tant de crainte à l'Anglois et Espagnol, et les troubla tellement, que l'Anglois se retira du côté de Bretagne, et l'Espagnol, avec grande instance, demanda trèves au roi : lesquelles il lui sembla ne devoir refuser, étant travaillé et circonvenu de tant d'ennemis; lesquelles accordées et jurées, il manda auxdits ducs de Valois, de Bourbonnois et comte de Dunois, de retourner devers lui.

XL.

Combat de la galère de France avec celle d'Angleterre.

L'armée angloise étoit vaguante en la mer Britannique, au-devant et à l'aspect de la françoise : ce que mal volontiers pouvoit

souffrir le capitaine de la galère royale, à laquelle la reine Anne avoit mis nom la Cordelière; il étoit un très-vaillant conducteur et capitaine; et de fait, il fit droit voile contre la royale d'Angleterre, à laquelle commandoit l'amiral d'Angleterre. Par contre, ledit amiral fait voile et s'avance et non avec moindre volonté et délibération de combattre. Et premièrement combattirent de traits; et après, étant les vaisseaux joints, vinrent aux mains, et ceux qui étoient en la poupe de la françoise jetèrent en l'angloise des grenats de feu, et y fut si ardent, que, avant qu'elle se séparât d'avec la françoise, le même feu se print à la Cordelière, et lequel feu consuma l'une et l'autre au milieu de la mer. Mais le capitaine françois, à la forme d'Horatius Coclès, se jeta tout armé dans la mer.

XLI.

Mort de pape Jules, et armée des Suisses contre Dijon.

Ce pendant, pape Jules rendit l'âme à Dieu, laquelle il avoit refusé, vivant, de purger par les fréquens conciles; auquel succéda au pontificat le cardinal Médicis, d'une commune voix et consentement, et fut surnommé Léon.

Étant le roi Louis délivré d'un si grand ennemi, comme lui avoit été pape Jules; il délibéra de recouvrer sa duché de Milan, et pour chef y ordonna le seigneur de la Trimoille, lequel, avec ses forces y étant allé, fut près de Novare mis en fuite par les Suisses. De là augmentèrent leur courage, Maximilien César et Marguerite d'Autriche, lesquels estimant que le roi Louis et ses états fussent perdus si les Suisses en la Bourgogne et les Anglois en Picardie passoient, ils sollicitent l'un et l'autre d'y aller, comme étant la voie ouverte à la ruine et fin dudit seigneur. Et encore que le roi eût envoyé le seigneur de la Trimoille devers les Suisses pour les apaiser, il ne put mitiger leur courroux, qu'ils ne vinssent avec une armée ennemie en Bourgogne, et furent assiéger Dijon, où le seigneur de la Trimoille avoit soudain jeté ce qu'il avoit pu de garnison. Mais ceux qu'à peine il eût su gagner par les armes, il les vainquit avec de l'or, et, leur en ayant baillé une bien grande quantité, ils délaissèrent le siége et retournèrent en leur pays.

XLII.

Prise de Thérouenne et Tournay par l'Anglois, et prison du duc de Longueville.

Cependant l'Anglois avoit traversé la mer et étoit à Calais, et avoit envoyé le capitaine Talbot ravager les terres du roi, et avoit assiégé Thérouenne. Le prince de Longueville rechercha et tenta d'envitailler ladite ville; et, comme moins avisé il revenoit des approches, il fut fait prisonnier des Anglois avec grand nombre de noblesse, et menés à Calais, et de là en Angleterre, pour fournir au roi d'Angleterre de gages de sa victoire : toutefois, ayant entendu que François, duc de Valois, approchoit, avant que le chemin lui fût coupé, il se hâta de venir de Calais à Thérouenne, et ce, avec tant peu de sagesse et providence, que, si le seigneur de Piennes n'eût empêché les François, facilement il fût venu prisonnier entre leurs mains. Étant donc échappé d'un si grand péril, il fut reçu en son camp; mais on lui présenta un messager qui apportoit nouvelles comme le roi d'Écosse s'étoit jeté avec armée dedans ses terres : il se repentit de la folie qu'il avoit faite, et, comme il étoit en quelque désespoir, il reçut

lettres de la reine sa femme, par lesquelles elle mandoit comme le roi d'Écosse avoit mis en fuite les Anglois ; mais, comme il combattoit inconsidérément et avec trop d'ardeur, il y avoit été tué. A peine avoit-il achevé de lire ces lettres, que l'empereur Maximilien lui manda qu'il lui envoyoit du secours, qui fut cause que, pour faire plaisir à l'empereur, il commanda de continuer plus fort le siége de Thérouenne ; mais comme, à sa grand'perte et dommage, il eut, par plusieurs et diverses fois, essayé de la prendre, par le conseil et à l'induction de Maximilien, il se résolut, par un long siége (ce qu'il ne pouvoit par assaut et escalades), de les avoir ; et enfin, comme les assiégés n'avoient pas aucuns vivres, Pons de Saint-Remy, capitaine de ladite ville, se rendit et la ville, à condition qu'il sortiroit en armes, le tambour battant et enseigne déployée, avec tout le bagage ; et ainsi, par le milieu des ennemis, il se retira avec ses gens devers le roi Louis. Mais les soudards de Maximilien, encore que l'Anglois eût promis que la ville et habitants ne seroient aucunement endommagés, la pillèrent et saccagèrent, et mirent le feu en une bonne partie d'icelle. De là, l'Anglois et Maximilien allèrent devant Tournay, où ayant été mis par des traîtres, ils prirent la ville.

XLIII.

Demande, par Marguerite d'Autriche, de Tournay, et refus à elle fait par l'Anglois.

Ce qu'ayant été entendu par Marguerite d'Autriche, elle estimant que facilement le roi d'Angleterre feroit présent de Tournay à Charles son neveu, elle rechercha les plus belles filles et damoiselles qu'elle put en Pays-Bas, et les amena à Maximilien son père et au roi d'Angleterre : où ayant été reçue et festoyée par allégresses publiques, elle mania tellement le roi d'Angleterre, qu'il sembloit qu'il ne lui oseroit rien dénier. Ayant donc recherché le temps et heure propre, en présence de l'empereur, elle offre à l'Anglois sondit neveu, et lui demande en présent ladite ville de Tournay. Et sembloit que l'Anglois s'y accordoit, n'eût été que le capitaine Talbot s'en courrouça et le remontra au roi, lequel à la parfin répondit qu'elle ne lui demandât pas chose, laquelle, ayant donnée, lui viendroit à honte et vergogne. Étant indignés de ce refus, ils se séparèrent, et le roi d'Angleterre, craignant que si François de Valois étoit averti de cette menée il en fût davantage animé contre lui, en secret il se déroba et s'en retourna

à Calais, ayant délaissé suffisante garnison à Tournay.

XLIV.

Nouvelle émotion des Suisses, et accord fait avec eux, et réconciliation avec les Vénitiens.

Le roi d'Angleterre s'étant retiré, le roi Louis ayant mis garnison en ses villes de Picardie, s'en retourna à Paris et de là à Blois : où, ayant été bien reçu de la reine, étant en espérance de quelque repos et paix, on lui fit entendre que les Suisses de nouveau armoient contre lui. Il commanda incontinent au duc de Bourbon d'aller contre eux : iceux redoutant la vertu et valeur dudit duc, accordèrent d'entretenir les conventions qu'ils avoient faites avec le seigneur de la Trimoille, si par même moyen le roi levoit les garnisons qu'il avoit de reste en Lombardie. Cette condition acceptée par le roi, il leva les garnisons des lieux où, en toutes sortes, elles ne pouvoient plus tenir à cause de la faim. Et comme la garnison françoise se retiroit de la ville de Bresse, les Espagnols l'occupèrent : ce que les Vénitiens eurent à grand déplaisir ; depuis, ont toujours tenu pour suspecte la foi des Espagnols, et firent, par le moyen de Barthélemy d'Alviane et André Gritti qui étoient détenus prisonniers

à Loches, qu'ils retournèrent en grâce et amitié avec le roi Louis. Ce même firent les Génevois, se fâchant infiniment de la tyrannie des Sforze.

XLV.

Décès de la reine Anne, et noces du roi François avec Madame Claude.

En ce temps, le roi Louis devenoit formidable à ses ennemis, quand la reine Anne alla de vie à trépas, au grand regret et avec infinis pleurs et lamentations de tout le peuple; et avec royal appareil le corps fut porté de Blois à Saint-Denis en France. Mais sa mélancolie croissant d'un jour à autre, il prit à contre-cœur l'habitation de Blois et s'en alla à Paris, et de là à Saint-Germain-en-Laye, où étant fort sollicité de tous les seigneurs de la cour, furent célébrées les noces de Madame Claude de France, sa fille aînée, avec François de Valois.

XLVI.

Mariage de Marie, sœur du roi d'Angleterre, avec le roi Louis, et décès dudit roi.

Mais comme tout cela ne lui enleva point la tristesse qu'il avoit conçue du décès de la reine Anne, ayant appris que Marie, sœur du roi d'Angleterre, étoit fort belle et de bonne grâce, il la fit demander par ses ambassadeurs; et fut accordée, et après, à lui conduite à Abbeville, où avec une grande joie il l'épousa; après, conduite en grand'pompe et allégresse, vint à Saint-Denis, où elle fut couronnée, et de là, fit son entrée à Paris, à la mode des reines de France. Mais, comme le roi eut congédié les Anglois qui avoient fait compagnie à la reine, et se fut retiré à Saint-Germain-en-Laye et après retourné à Paris, il prit la maladie de laquelle il décéda, et fut inhumé en l'église de Saint-Denis, à côté du sépulcre de la reine Anne, sa femme, aux calendes de janvier 1514, et de son règne le dix-septième.

XLVII.

Du roi François premier, et son sacre, et après, son entrée à Paris.

Au roi Louis, surnommé père du peuple, succéda François, premier de ce nom, qui lui appartenoit de parenté au troisième degré et étoit son bien-aimé gendre. Ce fut le premier qui entre les hommes a excellé de vertu, procérité, faconde, magnanimité et bonne grâce; et tellement premier, que, si vous y ajoutez et comparez le second, il se trouvera bien loin du premier. Il s'achemina de Paris à Reims, où il fut sacré comme les rois ses prédécesseurs; et de là, retourna à Paris, où lui fut faite une très-belle et magnifique entrée.

XLVIII.

Le roi condonna à Charles d'Autriche tout ce que, du vivant de Marguerite, il avoit fait contre lui et le royaume, et lui fut accordée Madame Renée, deuxième fille du roi Louis.

Il commença par la clémence; car tout ce qui avoit contre lui été fait et le royaume, par Charles d'Autriche étant sous la tutelle de

Marguerite d'Autriche, sa tante, lui fut condonné et oublié. Et sur le traité que fit le comte de Nassau, suivant sa charge et procuration, il promit à femme audit Charles d'Autriche Madame Renée, seconde fille du roi Louis. Et quant à Marie d'Angleterre, relaissée du roi Louis, elle fut traitée avec tout honneur, bénignité et révérence, tellement que l'on tenoit pour assuré qu'il avoit entièrement gagné et possédoit le roi d'Angleterre; car, par sa volonté, elle fut promise en mariage au duc de Suffolk, et lui fut constituée sa pension dotale; et, en apparat et pompe royale, avec fort grand'dépense, fut conduite et accompagnée jusques à Calais.

XLIX.

Défaite des Suisses.

Il rechercha aussi de fléchir les esprits et volontés des Suisses; mais quand il reconnut qu'il s'y travailloit en vain, avec une grande armée il passa les monts. Et étant, par aucuns d'entre eux, trompé et déçu, qui, ayant dissimulé une paix, amitié et confédération, recherchoient de le surprendre en chemin, et que l'or et argent qu'il leur avoit envoyé par l'entreprinse de Charles, duc de Savoie, son oncle, et

René, le grand bâtard de Savoie, et le seigneur de Lautrec; lequel ils prétendoient surprendre avec les porteurs : par une bataille de deux jours il les rompit et vainquit, en ayant mis à mort vingt-deux mille, et des siens y étant demeuré seulement deux mille, entre lesquels fut François de Bourbon, duc de Châtelleraut, et Imbert, prince de Tallemont, et le seigneur de Bussy, avec encore aucuns autres de la noblesse françoise.

L.

Reprise du château et ville de Milan, et prise de Sforze.

Ayant méritoirement été affligés, les Suisses, de la perte de cette bataille, le roi François bailla audience aux ambassadeurs de Milan, plus bénigne qu'ils n'avoient espérée, et envoya en la ville de Milan le seigneur d'Aubigny, et, pour assiéger le château auquel étoit caché Maximilien Sforze, manda le roi de Navarre, et, ce pendant, se retira à Pavie. Mais le Sforze perdant cœur, voyant que le château étoit fort travaillé par l'artillerie françoise, se rendit avec ledit château au roi : lequel ayant été par lui bénignement reçu, et lui ayant assigné une bien grande pension, il envoya en France, et

ainsi en triomphe entra en la ville et château.

LI.

Réconciliation du roi avec pape Léon, à Bologne, et accord de la Pragmatique.

Une soudaine renommée courut devers pape Léon, des victoires et vertus héroïques du roi François ; et partout ci-devant il s'étoit démontré ennemi des François : ayant changé cette volonté, il lui écrivit le priant de le venir trouver à Bologne. Le roi François lui voulut bien satisfaire, et avec une grand'multitude de noblesse françoise, il vint prêter l'obéissance due à notre Saint-Père. Le pape, de ce fort content, lui donna la bénédiction, et lui fit démonstration d'une si grande amitié, qu'il passoit toutes choses par son avis, conseil et volonté, et firent accord sur le fait de la Pragmatique-sanction. Et sur la requête du roi, fut fait cardinal Adrien de Boisy.

LII.

Nouvelle armée de Maximilien à la duché de Milan.

Le roi s'en revint d'avec le pape, victorieux et triomphant, et ayant été par les siens reçu

en publique joie et allégresse. L'empereur Maximilien, par le conseil et excité par le cardinal sedunois, vint par le champ véronois, avec une grosse armée, comme furieux, sur l'état de Milan. Le duc de Bourbon, vice-roi de Milan, pour rendre les effets de Maximilien vains et inutiles, leva une soudaine armée des garnisons, et lui alla au rencontre; mais comme il étoit déjà appareillé de bailler une bataille, encore qu'il fût beaucoup moindre de forces, il entendit que les Milanois tendoient à se soulever et sortir de l'obéissance du roi: qui fut cause que avec ses forces il retourna à Milan, et tous ceux qu'il trouva coupables de cette conspiration, ou il les fit mourir ou détenir en prison.

LIII.

Le traité de Maximilien.

L'empereur Maximilien, par cette retraite faite par le duc de Bourbon, augmenta son cœur, et courant le Milanois, par le fer et le feu ayant tout gâté, assiégea Milan; mais comme il entendit que les Suisses, suivant les conditions de la paix jurée avec le roi François, y envoyoient secours, se retira avec crainte et terreur, et print son excuse sur ce que le roi de Hongrie étoit décédé, et ledit royaume lui étoit

échu; et se retirant, fut suivi par le duc de Bourbon, qui, par fréquentes rencontres, par derrière lui bailla de grands empêchemens et dommages.

LIV.

Le seigneur de Lautrec fait vice-roi de Milan.

Ainsi la Lombardie pacifiée, le seigneur de Lautrec fut fait vice-roi de Milan au lieu dudit de Bourbon, qui s'en retourna en France et treuva le roi François à Chambéry, qui étoit allé en dévotion pour voir le saint-suaire: lequel y fut reçu avec bon visage et amitié, et la pérégrination parachevée, il retourna à Lyon, et de là à Tours.

LV.

Alliance et traité de mariage d'entre Charles d'Autriche et Madame Louise, fille du roi François, âgée d'un an.

Où les ambassadeurs de Charles d'Autriche survinrent, qui, étant décédé le roi des Espagnes Ferdinand, par le moyen duquel décès ledit Charles étoit fait roi desdits royaumes, demandoient au roi d'accorder audit Charles sa fille Louise, encore qu'elle n'eût qu'un an, et ce,

afin d'assurer une plus sainte amitié et ferme confédération entre ces princes, et eut à envoyer ses ambassadeurs à Noyon pour extirper et déraciner toute sorte d'inimitié et dissension. Ils envoyèrent tous deux leurs ambassadeurs au lieu convenu et assigné, qui mirent par écrit les articles de ladite alliance; et, pour les confirmer, le roi vint à Paris et y reçut le prince de Ravestain; et après, à la manière accoutumée, représentées les reliques des saints martyrs au temple de Saint-Denis, en une grande assemblée, avec pompe et solennité, ledit traité de paix et alliance perpétuelle fut juré par les ambassadeurs; et le collier de l'Ordre, apporté de la part du roi Charles, fut reçu par le roi François avec la cérémonie militaire; comme, pour le semblable, ledit roi François lui envoya le collier de l'ordre Saint-Michel, en signification de perpétuelle amitié, et pour gage et symbole d'icelle.

LVI.

Nativité de François, dauphin de France.

Ce traité étant autorisé et publié, le roi s'en alla à Amboise avec la reine qui étoit enceinte, où elle accoucha d'une fille, et là prenant le plaisir de la chasse, il passa toute

l'année; et sur la fin d'icelle, naquit un fils, lequel fut porté sur les fonts, au nom du pape, par le duc d'Urbin, et fut appelé, du nom de son père, François; et ledit duc d'Urbin épousa la fille du duc de Bourbon, et, ayant reçu plusieurs beaux présents, s'en retourna avec sa femme en Italie.

LVII.

Décès de Louise, fille du roi, et mariage de son fils avec la fille d'Angleterre.

Étant le duc d'Urbin départi, le roi alla visiter son duché de Bretagne, où, étant arrivé, on lui apporta la nouvelle du décès de Louise, sa fille aînée: et sembloit que la Fortune voulût que, pour lui lever cette fâcherie, le roi d'Angleterre lui écrivît du mariage de sa fille unique avec le fils du roi; et pour traiter des conditions dudit mariage, il retourna à Paris où se devoient trouver les ambassadeurs d'Angleterre: ce qui se fit, et avec tant d'allégresse, de jeux et de festins, furent célébrées les fiançailles, qu'on eût dit que c'étoient les noces de Péléus et de Thétis.

LVIII.

Nativité du duc d'Orléans, et l'entrevue des rois de France et d'Angleterre.

Les ambassadeurs d'Angleterre s'en étant allés, naquit au roi un autre fils qui fut destiné être duc d'Orléans: dont le roi fort joyeux retourna à Amboise, et de là alla visiter sa province de Poitou, où, ayant fait séjour d'environ huit mois, il reçut des lettres du roi d'Angleterre, qui le prioit et désiroit de pouvoir en personne conférer par ensemble. A ces fins, le roi retourna à Paris, où, ayant fait assemblée de tous les principaux de son royaume, il s'achemina avec eux et la reine en Picardie, où lesdits princes et leurs femmes, avec royal appareil, pompes, triomphes et chères, s'entrevirent et parlèrent familièrement de leurs affaires, et la magnificence de cette entrevue surmonta toute autre chose.

LIX.

Nativité de madame Madeleine.

Le roi, délaissant le roi d'Angleterre, revint à Paris, et de là à Saint-Germain-en-Laye: lui naquit une fille, laquelle l'ambassadeur des

Vénitiens, au nom de la Seigneurie, porta sur les fonts, et fut nommée Madeleine. Dieu nous veuille conserver le père, la mère et les enfants en toute prospérité! Cela fut fait que dessus, devant le sixième an du règne du roi François.

NOTES.

Page 221. Ce *Prologue* est adressé à Charles-Emmanuel de Savoie, duc de Nemours et de Genevois, fils de Jacques de Savoie, qui avait été avant lui gouverneur du Lyonnais. C'est à tort que la plupart des manuscrits de Humbert Vellay confondent ce prince avec Charles de Lorraine, en l'intitulant *duc d'Aumale*. Il suivait le parti de la Ligue, malgré les bienfaits dont Henri III l'avait comblé, et après s'être échappé de la prison où il fut retenu aux États de Blois, il combattit avec éclat à Arques, à Ivry, contribua beaucoup à la défense de Paris en 1590, et s'empara de Vienne et de plusieurs places royalistes du Dauphiné, en 1592. La généalogie qui précède les manuscrits de cette traduction prouve assez l'intention que Nicolas de Langes avait de produire les prétendus droits du duc de Nemours à la couronne de France, que convoitaient alors Philippe II, la maison de Lorraine et la maison de Savoie. Dans cette généalogie, il cherche à démontrer, assez peu clairement d'ailleurs, que le duc de Nemours doit hériter de Louis XII, *son bisaïeul maternel en droite ligne*.

Ibidem. La *maison* de Nicolas de Langes était située dans un des trois petits villages qui portent le nom de Laval, en Dauphiné : ce doit être celui qui se trouve à deux lieues de Bourgoin. Il paraît que cette maison avait été ravagée dans l'expédition du duc de Nemours, en 1592, et sans doute par ses troupes.

Ibidem. *Pérégrin* veut dire étranger, lointain; du latin *peregrinus*.

Page 222. Ce portrait de Louis XII est tiré presque textuellement de Claude de Seyssel : « Si ne fut point la justice mieux entretenue à Rome, ne tant augmentée du temps de Trajan, qu'elle a été en France et aux autres pays sujets du roi... Le peuple, qui a connu son bon vouloir et qu'il n'en tire fors ce qui lui est nécessaire, gaiement et sans regret aucun, paieroit tout ce qu'il pourroit, pour le soulagement que lui a fait notredit roi, tant des tailles que des gens d'armes.... Connoissant l'amour et charité de son peuple, lui crût gran-

dement l'amour et le vouloir envers sondit peuple... Pour lesquelles choses, à bonne cause, il avoit acquis le titre de *très-bon et très-glorieux roi*, et le nom de *père du peuple*... Il est prince dévot et catholique, sans hypocrisie ni simulation... On ne lui peut imputer qu'il ait forcé les droits et libertés de l'Église... Jamais ne fut cruel ni vindicatif; car l'année même que mourut le roi Charles VIII, combien que, par instigations d'aucuns qui avoient autorité envers ledit roi, il fut si mal traité que à peine s'osoit trouver en sa présence; toutefois, étant roi, n'en fit aucun semblant, non plus que si lui en souvenoit... Il n'est besoin de déclarer la libéralité dont il a usé envers son peuple, etc. » Comme cette chronique abrégée est souvent fautive et obscure par sa brièveté, je désignerai à chaque chapitre le passage qui y correspond dans l'*Histoire du Seizième siècle*, pour tout le règne de Louis XII (lequel a déjà paru), et pour le règne de François Ier, dans l'Histoire de ce roi, par Gaillard. La fréquente citation de mon propre ouvrage n'étonnera personne, puisque cette collection de chroniques inédites lui sert en quelque sorte de pièces justificatives; je crois d'ailleurs que mon histoire est plus complète et plus exacte que toutes celles publiées jusqu'à ce jour. Je renverrai aussi le lecteur aux chroniques de Jean d'Auton, quand il y aura lieu; car un commentaire de la chronique de Humbert Vellay serait plus long que le texte original.

Page 224. Les historiens de Louis XII, imprimés à cette époque, étaient Robert Gaguin, Pierre Desrey, Claude de Seyssel, Arnould Leferron, Guicciardin, Symphorien Champier, Jean Marot, Nicolas Gilles, Bernard Duhaillan, François de Belleforêt, etc... Jean de Saint-Gelais, Jean d'Auton, les Lettres de Louis XII, étaient encore manuscrits.

Page 226, chap. I. Lorsque Charles VIII mourut d'une attaque d'apoplexie au château d'Amboise, le 7 avril 1498, il était âgé de vingt-sept ans. Voyez *Histoire du Seizième siècle*, tome 1, page 1 et suiv. « Jaçoit qu'il fut (Louis XII) en assez lointain degré en ligne collatérale conjoint au roi Charles, toutefois, tous les princes et sujets, d'un accord merveilleux, incontinent le tinrent et réputèrent comme roi;

ne jamais y eut roi, au commencement de son règne, si paisible en France. » Cl. de Seyssel.

Page 227, chap. II. Voyez le divorce de Louis XII, et son second mariage avec Anne de Bretagne : *Histoire du Seizième siècle*, tome I, page 100 et suiv. Le divorce ayant été prononcé le 17 décembre 1498 à Amboise, le roi épousa la veuve de Charles VIII, à Nantes, le 8 janvier 1499 ; mais le sacre avait eu lieu le 27 mai de l'année précédente, ainsi que l'entrée à Paris, le 1er juillet.

Ibidem, chap. III. Voyez *Histoire du Seizième siècle*, t. I, p. 87. Ce traité avec les Vénitiens n'a pas été recueilli.

Page 228, chap. IV. Voyez, dans l'*Histoire du Seizième siècle*, t. I, p. 183 et suiv., l'ordonnance qui excita la rebellion de l'Université, et les détails de cette rebellion qui eut lieu au mois de janvier 1499, tirés de Gaguin et des registres du Parlement.

Page 231. Le prévôt de Paris, ou gouverneur de la ville, était alors Guillaume de Poitiers, marquis de Cotron, seigneur de Clérieu.

Page 236. Louis entra dans Paris le 13 juin.

Ibidem, chap. V. Voyez *Histoire du Seizième siècle*, t. I, p. 216 et suiv.

Page 237, chap. VI. Voyez Pontus Heuterus, liber V, caput 9.

Page 238, chap. VII. Voyez dans Comines, liv. VIII, chap. 17, les *injures* que le duc d'Orléans avait supportées, à Novare, en 1495. Voyez *Histoire du Seizième siècle*, t. I, p. 223 et suiv. Louis XII entra à Lyon le 10 juillet.

Ibidem, chap. VIII. Voyez Jean d'Auton, première partie, chap. I. — La descendance des ducs de Milan se trouve dans l'*Art de vérifier les dates*.

Page 239. Le premier des *Visconte*, ou Visconti, fut reconnu seigneur de Milan en 1295. Le chroniqueur se trompe en disant que Valentine survécut à son frère, mort en 1447 ; elle était morte en 1408. — François Sforze laissa *six* fils, et non pas *quatre*.

Page 240. *Jugurthin* est un adjectif formé du nom de *Jugurtha*, qui, de même que Ludovic ou Louis Sforze, s'em-

para de la Numidie au détriment de son neveu Micipsa qu'il fit mourir, l'an 111 avant J.-C. — L'enfant de Jean Galéas se nommait François, et fut fait abbé de Marmoutiers par Louis XII.

Page 241, chap. IX. Voyez *Histoire du Seizième siècle*, t. 1, p. 231 et suiv., et Jean d'Auton, première partie, chapitre 2 et suiv. — Le chroniqueur se trompe en faisant traverser les monts par Louis XII, qui resta à Lyon. — Le siége de Non eut lieu après celui de la Rocca d'Arazzo.

Page 242, chap. X. Voyez *Histoire du Seizième siècle*, t. 1, p. 251, et Jean d'Auton, première partie, chap. 6.

Page 243, chap. XI. *Histoire du Seizième siècle*, t. 1, p. 282 et suiv. — Voici les paroles de Gaguin dans la traduction de Desrey : « Le capitaine des galées des Vénitiens était Antoine Grimain, moultriche et opulent entre les Vénitiens, qui, comment il eut fortement gagné la victoire, néanmoins, par sa *pusillanimité*, ne résista contre les Turcs, qui entrèrent à Lépante et la rasèrent. » — Lépante se nomme, en latin, *Naupactus*.

Page 244. *Friurli*, c'est *Cividal di Friuli*, une des quatre principales villes du Frioul. — Bernardin *Frankpani* (c'est-à-dire le seigneur franc) était un gentilhomme romain au service de la Hongrie.

Ibidem, chap. XII. Voyez *Histoire du Seizième siècle*, t. 1, p. 269 et suiv.

Page 245. L'évêque de *Lucien* ou de Luçon, Pierre de Sassierge, était chancelier de Milan; mais le président du parlement fut Geoffroy Carles. La phrase du chroniqueur est évidemment incomplète. — Le seigneur de *Scepey*, c'est Paul de Beusserailhe, sire de l'Espy, que le traducteur de Gaguin a écrit *Stepy*.

Ibidem, chap. XIII. Voyez *Histoire du Seizième siècle*, t. 1, p. 277 et suiv. — La reine accoucha à Romorantin le 13 octobre, et le pont Notre-Dame tomba le 29.

Page 246. Le prévôt des marchands était Jacques Piédefer : il mourut en prison, faute de pouvoir acquitter l'amende à laquelle il fut condamné pour son incurie.

Page 247, chap. XIV. Voyez *Histoire du Seizième siècle*,

t. 1, p. 301 et suiv., et Jean d'Auton, seconde partie, chapitre 6 et suiv. — Milan se révolta contre les Français le 25 janvier 1500.

Page 248, chap. XV. Voyez *Histoire du Seizième siècle*, t. 1, p. 335 et suiv., et Jean d'Auton, seconde partie, chapitre 22 et suiv.

Page 249, chap. XVI. Voyez *Histoire du Seizième siècle*, t. 1, p. 333 et suiv., et Jean d'Auton, seconde partie et suiv.

Page 250. Le seigneur de *Monteson* doit être le brave Montoison. — Jean d'Auton nomme *Rivole*, et non *Hauterive*, le château où fut pris le cardinal Ascaigne.

Ibidem, chap. XVII. Voyez *Histoire du Seizième siècle*, t. 1, p. 357 et suiv., et Jean d'Auton, seconde partie, chap. 35 et suiv.

Page 251, chap. XVIII. Voyez *Histoire du Seizième siècle*, t. 1, p. 369 et suiv., et Jean d'Auton, seconde partie, chapitre 39 et suiv.

Page 252. La plupart des manuscrits portent *Empisbaron* ou *Rupisbaron*, parce que dans le latin le seigneur de la Roche-Laval, qui épousa la princesse de Tarente, est nommé *Barorupis*. Le traducteur, qui a corrigé en marge *Rochebaron*, s'est trompé aussi grossièrement, la famille de ce nom n'ayant aucun rapport avec le baron breton dont il est question ici.

Page 253, chap. XIX. Voyez *Histoire du Seizième siècle*, t. II, p. 1 et suiv., et p. 111, et Jean d'Auton, seconde partie, fin du chap. 43. — Cette exhortation du pape à la croisade fut publiée au commencement de 1501. — On ne voit nulle part que Louis XII soit allé à *Bologne* avec la reine Anne : aussi un manuscrit porte cette rectification, *à Troyes en Champagne*, comme dans le latin. Le traducteur avait sans doute écrit en *Bourgogne*, dont un copiste ignorant a fait *Boulogne*. — Les autres historiens ne font pas mention de cette invasion des Suisses dans la Bourgogne, mais seulement d'un complot de Maximilien : voyez Jean d'Auton, troisième partie, chapitre 2. La descente des Suisses dans le Milanais eut lieu après la conquête de Naples : voyez Jean d'Auton, troisième partie, chap. 18 et suiv.

Page 254, chap. XX. Voyez *Histoire du Seizième siècle*, t. II, p. 121 et suiv., et Jean d'Auton, troisième partie, chap. 31. — Le passage de l'archiduc en France s'effectua au mois de novembre, tandis que les ambassadeurs allemands étaient venus à Paris dès le mois de septembre de l'année précédente : les faits sont souvent intervertis dans cette chronique.

Page 255, chap. XXI. Voyez *Histoire du Seizième siècle*, t. II, p. 57 et suiv., et Jean d'Auton, troisième partie, chap. 6 et suiv.

Page 256, chap. XXII. Voyez *Histoire du Seizième siècle*, t. II, p. 113 et suiv., et Jean d'Auton, troisième partie, chap. 27 et suiv. — Le cardinal d'Amboise était légat en France depuis 1499 ; mais, en 1501, sa légation qui allait expirer fut prorogée : ce fut après cette prorogation que le cardinal entra à Lyon, le 17 octobre. — *Fils donné*, signifie bâtard ; en bas latin : *Donatus*. Voyez ce mot dans Ducange. — René était fils du duc Philippe VII.

Page 257, chap. XXIII. Voyez *Histoire du Seizième siècle*, t. II, p. 151 et suiv., et Jean d'Auton, troisième partie, chap. 33 et suiv. — C'est sans doute le frère Olivier Maillard qui est désigné ici sous le nom de général des Cordeliers. — D'après le supplément de Monstrelet, que souvent Humbert Vellay copie mal, on voit que ces *fâcheuses impositions* concernaient la navigation du Rhône jusqu'à Lyon, que le roi affranchit de certains *péages, trús, impôts et autres nouveaux subsides mis sus depuis cent ans sans octroi du roi.*

Page 258, chap. XXIV. Voyez *Histoire du Seizième siècle*, t. II, p. 288 et suiv., et Jean d'Auton, quatrième partie, chap. 33. — L'archiduc arriva à Lyon le 22 mars 1503.

Page 259, chap. XXV. Voyez, pour la conquête du royaume de Naples par Gonzalve, presque tout le t. II de l'*Histoire du Seizième siècle*, et dans Jean d'Auton, toute la quatrième partie et le commencement de la cinquième.

Ibidem. Le Chroniqueur confond sans doute le seigneur d'Aubigny, qui avait été fait prisonnier des Espagnols après la bataille de Seminara, avec Louis d'Ars, qui conserva en effet *quelques forts* de la Calabre, lorsque Gonzalve était

maître de tout le royaume de Naples : voyez la cinquième partie de Jean d'Auton.

Page 260, chap. XXVI. Voyez *Histoire du Seizième siècle*, t. II, p. 342,, et Jean d'Auton, cinquième partie, chap. 18.

Page 261, chap. XXVII. Voyez *Histoire du Seizième siècle*, t. II, p. 335 et suiv., et Jean d'Auton, cinquième partie, chap. 11, 15 et 20. — Alexandre VI mourut le 18 août 1503.

Page 262, chap. XXVIII. Voyez *Histoire du Seizième siècle*, t. II, p. 356 et suiv., et Jean d'Auton, cinquième partie, chap. 12, 13, 16 et suiv. — La guerre de Naples se termina par la déroute du Garillan.

Page 263, chap. XXIX. Voyez *Histoire du Seizième siècle*, t. III, p. 1 et suiv., et Jean d'Auton, cinquième partie.

Page 264. Jeanne de France mourut à Bourges le 4 février 1505, mais Frédéric était mort à Tours le 9 septembre de l'année précédente.

Ibidem, chap. XXX. Voyez *Histoire du Seizième siècle*, t. III, p. 16, 170, 96, 127 et suiv., et Jean d'Auton, cinquième partie, fin du chap. 28, et sixième partie, chap. 1.—Humbert Vellay se trompe encore de dates : Isabelle d'Aragon mourut le 26 novembre 1504, et son gendre Philippe, deux ans après, le 25 septembre 1506.

Page 265, chap. XXXI. Voyez *Histoire du Seizième siècle*, t. III, p. 177 et suiv., et Jean d'Auton, sixième partie, chap. 7 et suiv. — Monaco, que d'Auton appelle *Monigue*, est nommé ici *Monèce*, à cause du latin *Monecus*.

Page 266, chap. XXXII. Voyez *Histoire du Seizième siècle*, t. III, p. 174 et suiv., 368 et suiv., et Jean d'Auton, sixième partie, chap. 4 et suiv. — Humbert Vellay a tort de placer la conquête de Bologne, qui eut lieu en novembre 1506, après la révolte de Gênes, qui éclata et fut domptée l'année suivante. — Le traité de Cambray fut conclu le 10 décembre 1508.

Page 267, chap. XXXIII. Voyez la guerre des Vénitiens et la victoire d'Aignadel dans le quatrième volume de l'*Histoire du Seizième siècle*. Ces événemens, que le chroniqueur indique à peine, malgré leur importance, occupent les premiers mois de 1509.

Page 267, chap. XXXIV. Voyez *Histoire du Seizième siècle*, t. IV, p. 186 et suiv. — Le concile de Tours se tint, le 17 septembre 1510.

Page 269, chap. XXXV. Voyez *Histoire du Seizième siècle*, t. IV, p. 205 et suiv. — Charles d'Amboise mourut le 11 mars 1511. — Humbert Vellay est le seul historien qui prétende que le cardinal d'Urbin eut la tête tranchée.

Page 270, chap. XXXVI. Voyez *Histoire du Seizième siècle*, t. V. La bataille de Ravenne se donna le 11 avril 1512.

Page 271, chap. XXXVII. Voyez *Histoire du Seizième siècle*, t. V. — Maximilien Sforze, fils de Ludovic le *More*, avait été élevé à la cour de l'empereur.

Page 272, chap. XXXVIII. Voyez *Histoire du Seizième siècle*, t. V. — Ces prélats, *qui de Pise s'étaient retirés* à Milan, sont les pères du concile; mais ils avaient transporté leur assemblée dans cette ville dès la fin de 1511 : le concile fut transféré à Lyon deux mois après. — Le cardinal Jean de Médicis fut depuis Léon X.

Page 273, chap. XXXIX. Voyez *Histoire du Seizième siècle*, t. V. — Le roi de Navarre avait été excommunié comme adhérent de Louis XII, et ses États offerts au premier occupant par le pape. — Le comte de Dunois, duc de Longueville.

Page 274, chap. XL. Voyez *Histoire du Seizième siècle*, t. V. — Jean d'Auton entre dans de grands détails au sujet du navire la Cordelière, chap. 3 et 27 de la troisième partie.

Page 275, chap. XLI. Voyez *Histoire du Seizième siècle*, t. V. — Jules II mourut le 21 février 1513. — La bataille de Novare eut lieu le 6 juin.

Page 277, chap. XLII. Voyez *Histoire du Seizième siècle*, t. V. — *L'Anglois*, c'est le roi d'Angleterre, Henri VIII. — Georges Talbot, comte de Shrewsbury. — Ce fut à la *journée des Éperons* que le duc de Longueville fut pris, le 22 août 1513 : — Thérouenne se rendit le jour même. — La bataille de Flodden, où le roi d'Écosse Jacques IV fut tué, se donna le 9 septembre, et Henri ne revint dans son royaume que le 24 octobre. — La femme de Henri VIII était Catherine d'Aragon, fille de Ferdinand le Catholique.

Page 279, chap. XLIII. Voyez *Histoire du Seizième siècle*, t. v.—Le *neveu* du roi d'Angleterre, c'est Charles, archiduc d'Autriche, qui devait épouser la princesse Marie.

Page 280, chap. XLIV. Voyez *Histoire du Seizième siècle*, t. v. — Le traité avec Venise fut signé le 23 mars 1514. — L'Alviane avait été fait prisonnier à Ravenne, en 1509, et Gritti, à Brescia, en 1512.

Page 281, chap. XLV. Voyez *Histoire du Seizième siècle*, t. v.—Anne de Bretagne mourut le 9 janvier 1514.—Le duc de Valois épousa Madame Claude, à Saint-Germain-en-Laye, le 18 mai de la même année.

Page 282, chap. XLVI. Voyez *Histoire du Seizième siècle*, t. v. — Ce mariage fut célébré le 10 octobre, et Louis XII mourut le premier janvier 1515.

Page 283, chap. XLVII. Voyez *Histoire de François* Ier, par Gaillard, liv. 1, chap. 1.—La relation de son sacre est dans le *Cérémonial françois*.—Il n'y a pas ici de comparaison entre François Ier et François II, cette chronique étant écrite avant la naissance de ce dernier ; mais Humbert Vellay veut dire seulement que François Ier ne saurait avoir d'égal.

Ibidem, chap. XLVIII. Voyez *Histoire de François* Ier, liv. 1, chap. 1. 5 avril 1515.

Page 284, chap. XLIX. Voyez *Histoire de François* Ier, liv. 1, chap. 1. — Ce passage de la traduction est évidemment fautif; on comprend pourtant que les Suisses feignaient de traiter, enfin d'enlever l'argent confié à Lautrec et au bâtard de Savoie pour acheter d'eux cette paix : tel est du moins le sens de l'original latin qui est bien plus détaillé. — Ce fut la bataille de Marignan. — Ce n'est pas *Imbert*, mais Charles de la Trémoille, prince de Talmond.— C'est Jacques Bussy d'Amboise, un des neveux du cardinal d'Amboise.

Page 285, chap. L. Voyez *Histoire de François* Ier, liv. 1, chap. 1. — Ce n'est pas *manda le roi de Navarre*, qu'il faut lire, mais bien : *manda, le roi, de Navarre* ; car il s'agit du fameux stratégiste, Pierre Navarro.

Page 286, chap. LI. Voyez *Histoire de François* Ier, liv. 1, chap. 2.—L'entrevue du roi et du pape, à Bologne, fut le 8 décembre 1515. — Adrien de Boisy, frère d'Artus Gouffier,

seigneur de Boisy, connu pour avoir été gouverneur du roi, était évêque d'Alby.

Pag. 286, chap. LII. Voyez *Histoire de François* Ier, liv. I, chap. 3.—Le cardinal *sedunois*, c'est-à-dire de Sion. — C'est la campagne de 1516.

Page 287, chap. LIII. Voyez *Histoire de François* Ier, liv. V, chap. 3.—Les Suisses avaient conclu, le 23 mars 1516, avec François Ier, une confédération qu'ils ne rompirent jamais.

Page 288, chap. LIV. Voyez *Histoire de François* Ier, liv. I, chap. 4. — Le duc de Bourbon fut rappelé, en 1517, de son gouvernement de Milan, qu'il remit à Lautrec.

Ibidem, chap. LV. Voyez *Histoire de François* Ier, liv. I, chap. 3. — Ferdinand était mort le 23 janvier 1516. —C'était le collier de l'ordre de la Toison d'Or, que Charles-Quint envoyait au roi de France.

Page 289, chap. LVI. Voyez *Histoire de François* Ier, liv. I, chap. 4. — Charlotte de France, née à Amboise le 23 octobre 1516. — François, dauphin, né au même lieu le 28 février 1517.—Laurent de Médicis, neveu du pape, qui l'avait fait duc d'Urbin, épousa Madeleine de Boulogne, fille de Jean de Latour-d'Auvergne et de Jeanne de Bourbon. Le duc de Bourbon n'avait pas de fille, et une ressemblance de nom a causé l'erreur de l'historien.

Page 290, chap. LVII. Voyez *Histoire de François* Ier, liv. I, chap. 5.—La dauphine mourut le 21 septembre 1517. — Le dauphin François, âgé de 8 mois, fut accordé, le 4 octobre 1518, à Marie, fille aînée de Henri VIII.

Page 291, chap. LVIII. Voyez *Histoire de François* Ier, liv. I, chap. 5. et liv. II, chap. 2.—Henri, qui régna après son père, naquit le 31 mars 1518. — Cette entrevue, qui dura depuis le 7 jusqu'au 24 juin 1520, fut nommée *le camp du drap d'or*, à cause de la magnificence que les deux rois y déployèrent : elle se fit entre Ardres et Guines.

Ibidem, chap. LIX. — Madeleine de France, née le 10 août 1520.—Tous les manuscrits finissent là de même que l'imprimé latin.

FIN DES NOTES.

DISCOURS

PRONONCÉ EN 1507

POUR LE ROI LOUIS XII,

PAR

GUILLAUME BRIÇONNET,

DEVANT JULES II ET LE SACRÉ-COLLÉGE.

AVERTISSEMENT.

Cette harangue, extrêmement curieuse pour l'histoire politique du règne de Louis XII, a été imprimée en latin plusieurs fois, notamment la même année où elle fut prononcée, *Rothomagi*, in-8°, et à la fin de *l'Histoire de Briçonnet*, par Bretonneau, Paris, 1620, in-4°, sous ce titre : *Apud Julium II pontificem, et sacrum cardinæum collegium, pro rege Ludovico XII* (*adversus Maximilianum imperatorem*) *Oratio habita per Guillelmum Briconnetum, lodoviensem antistitem.* Voyez, dans le t. III de l'*Hist. du Seizième siècle*, à quelle occasion Guillaume Briçonnet, évêque de Lodève, fut envoyé à Rome en ambassade pour défendre le roi de France contre les calomnies de Maximilien. Ce discours apologétique, remarquable aussi par une latinité cicéronienne, n'a jamais été publié en français; nous en avons découvert cette traduction que Guillaume Briçonnet présenta sans doute à Louis XII et à Anne de Bretagne, dont les armoiries sont peintes sur la première feuille du beau manuscrit, vélin, petit in-folio, coté n° 9716, dans l'ancien fonds du roi. On trouvera une notice sur l'auteur de ces *Remontrances* dans *l'Histoire de Briçonnet* citée ci-dessus, dans *Gallia christiana*, dans *l'Histoire de l'Abbaye de Saint-Germain-des-Prés*, in-fol., dans la *Biographie universelle*, etc.

REMONTRANCES

FAITES

AU PAPE JULES II,

POUR LE ROI DE FRANCE

CONTRE LE ROI DES ROMAINS.

Très-Saint-Père, combien que par paroles légèrement dites ou écrites détracter de la gloire et renommée d'autrui et vouloir par paroles injurieuses (comme l'on feroit par dards) l'assaillir, soient démontrance d'insolent, bas, vil et lâche courage, et ne doivent, par l'homme modeste et magnanime à l'encontre duquel elles se disent, être prises à cœur, ains les contemner et par l'écu de constance les recevoir; toutefois elles peuvent de si près toucher, être dites par tel et si grand personnage, et en telle compagnie, que (pour ce qu'elles fussent controuvées) ce seroit grandement à la foule de l'honneur, diminution de la gloire et crédit du personnage, à

l'encontre duquel elles sont proférées, s'il les laissoit passer par dissimulation sans en faire aucune démonstration; et à la vérité, combien que, entre les conditions du vrai magnanime, soit qu'il ne se doit facilement ne aisément émouvoir de quelque chose que lui puisse advenir, et mêmement de paroles indiscrètement et légèrement dites, proférées ou écrites à l'encontre de lui, toutefois elles pourroient être si souvent répétées et réitérées, qu'il connoîtroit évidemment lesdites paroles non tant procéder par indiscrétion et légèreté que par malice, haine invétérée, très-mauvais et damné vouloir; lors, non-seulement il ne les doit pas contemner et passer par dissimulation, mais où il n'en feroit déclaration, il déchéeroit de la magnanimité et seroit pusillanime, de petit cœur, trahissant sa gloire et honneur, qu'il doit avoir à cœur plus que tous les biens de fortune qui lui pourroient advenir.

Ce connoissant, le roi Très-Chrétien est acertainé de l'ancienne haine, simulée et malveillance continuelle que le roi des Romains a toujours eues à l'encontre du royaume de France, et lequel, combien que les feus rois, Louis et Charles, de bonne mémoire, avec lesquels avoit eu continuelle guerre, fussent allés de vie à trépas, ne s'est pu toutefois contenir qu'il ne l'ait continuée à l'encontre de lui, en

lui faisant, deux mois après son sacre et coronation, sans offense, cause ne raison, la guerre, de laquelle l'issue fut selon sa querelle; et par expérience, connut haine, sans juste querelle et pouvoir, n'être de grand effet. Ladite haine ne s'est pourtant éteinte; ains, comme en toujours mettant du bois au feu, il se fait plus grand; d'autant aussi que, moyennant la grâce de Dieu, la prospérité dudit roi Très-Chrétien a été plus grande, d'autant elle a été cause et matière d'augmenter et plus susciter le feu d'envie, haine et malveillance dudit roi des Romains, à l'encontre dudit seigneur. Et voyant, ledit roi des Romains, par plusieurs années, l'accroissement évident dudit roi Très-Chrétien, et connoissant n'avoir le pouvoir d'exécuter son vouloir, et qu'il étoit destitué de tout port, secours, aide et faveur, pour, par effet, grever ledit seigneur, s'est efforcé par nouvelle façon de guerre l'assaillir, c'est à savoir par opprobres, injures et libelles diffamatoires, en le voulant décrier envers les électeurs de l'Empire et princes d'Allemagne, en l'appelant, par ses lettres publiques mises en moule, *infracteur de foi, tyran, lâche envieilli et couard;* cuidant, par ce, s'accroître en honneur et diminuer le crédit, honneur et gloire dudit seigneur, qu'il a par ses vertus et mérites acquises, tant en Allemagne qu'ailleurs. Toute-

fois, il est bien déchu de son intention; car, comme la flèche tirée contre la roche dure se retorque et rejaillit à l'encontre de celui qui l'a tirée, ainsi est-il que les injures blessent seulement, déshonorent et retournent sur celui qui les profère. Desquelles paroles, injures et libelles diffamatoires, ledit seigneur n'en avoit fait aucun semblant ne démonstration, ains aussi facilement les avoit déprisées, qu'elles avoient été par lui légèrement dites et écrites, et les eût perpétuellement et à jamais oubliées, si ledit roi des Romains se fût à tant tenu, et lequel, non content de l'avoir cuidé décrier en Allemagne, en continuant sadite haine, n'eût derechef, par nouvelles et trop plus piquantes querelles, feintes et controuvées inventions, chargé ledit seigneur, en s'efforçant de jeter son venin jusques en Italie, à l'encontre de lui; et, à la vérité, il ne lui avoit pas suffi et n'avoit satisfait à sa haine et mauvais vouloir, en cuidant par lesdits premiers libelles diffamatoires solliciter à l'encontre du roi les électeurs de l'Empire et princes d'Allemagne, avec lesquels a toujours été et encore est solide, ferme, constante et perpétuelle alliance, en les voulant faire varier et aliéner de l'ancienne et vraie amitié qu'ils ont toujours eue envers le royaume et le roi de France; mais, qui plus est, a de nouveau écrit lettres audit Saint-Collége, con-

tenant contre toute vérité autres nouvelles inventions et choses controuvées, espérant par icelles parvenir à son intention et tollir audit seigneur son honneur, crédit, amour et réputation qu'il a en Italie; et s'est efforcé, Très-Saint-Père, soustraire et refroidir, par sesdites subdolées, captieuses et vulpines inventions, non-seulement bénévolence, foi, sûreté et espérance, que ta Sainteté et ledit Saint-Collége a toujours eues, et a encore de présent audit seigneur, comme roi Très-Chrétien, et à tout son royaume; mais, qui pis est, et intolérable audit seigneur, le voulant (s'il est vrai ce qu'il a écrit) le rendre et faire estimer comme infidèle, et hors de la communion de l'Église. Et pour ce, voyant ledit seigneur, le venin de la haine et malveillance prendre trop grandes racines et trop avant pulluler, et qu'il n'étoit lieu où il n'eût plante de sa semence, jusques à n'épargner le jardin du saint-siége apostolique, qu'il avait cuidé, par ces lettres pleines de venin, empoisonner en blasonnant contre vérité l'honneur, gloire et renommée dudit seigneur, n'a trouvé, par conseil, qu'il dût plus avant différer et dissimuler sans obvier aux captieuses et controuvées inventions dudit roi des Romains; et ne pouvoit advenir au roi Très-Chrétien chose plus agréable que qu'il ait plu à Dieu lui donner l'opportunité de délier en telle et

si grande compagnie les liens venimeux desdites inventions, et montrer évidemment ledit roi des Romains par icelles tirer et avoir vouloir de parvenir ailleurs, et que tout ce qu'il a écrit dudit seigneur est feint et par lui controuvé. Et combien que ledit roi des Romains ait mis toute peine de cuider décrier ledit seigneur, écrit de lui, et dit toutes choses controuvées et non véritables, que grandement touchent et blessent son honneur; toutefois, ledit seigneur ne fera le semblable envers lui, et déclare ne le vouloir décrier ne dire chose qui soit à son déshonneur, si ce n'est d'autant qu'il servira pour sa justification, et pour montrer la vérité être au contraire desdites lettres et paroles controuvées. Et pour ce, connoissant, ledit seigneur, le combat de paroles n'appartenir ne à rois, ne à princes, ains à gens de basse étoffe et vile condition; si, d'aventure, en montrant la vérité du fait, et se purgeant desdits imposts et calomnieuses inventions, il se dit quelque chose dont ledit roi des Romains se sente blessé et offensé, ou qu'il se propose chose qu'il semblât être à la louange dudit roi Très-Chrétien, il proteste qu'il ne fait rien dire ne proposer par manière d'acousation, ne par ostentation ou vaine gloire, si ce n'est d'autant que la vérité de l'affaire que s'offre, et l'innocence et netteté de sa Majesté le requiè-

rent et permettent; car il n'a accoutumé être par paroles ostentateur ne préconisateur de ses faits, ne vouloir aussi décrier autrui pour s'accroître en bien et honneur, et apparoître plus grand; bien entendant que l'homme vertueux n'est pas réputé tel, pour l'opinion que les hommes ont de lui, mais par l'intrinsèque existence de vertu qu'il a et est conjointe avec son âme, laquelle se contente de son propre jugement, et, combien qu'elle soit solitaire, ne fait chose qu'elle ne fît comme étant en plein théâtre et assemblée des hommes, desquels elle ne requiert le témoignage: car elle est par-dessus leur opinion, et a témoignage en soi trop plus grand que celui des humains. Et une seule chose, Très-Saint-Père, après la netteté de l'âme et rectitude de la conscience dudit roi Très-Chrétien, le console, c'est que l'occasion s'est adonnée que l'affaire se propose et démontre en la présence de ta Sainteté, qui est vrai et seul vicaire de Jésus-Christ, et ès présences de messeigneurs révérendissimes cardinaux représentant l'Église triomphante, qui pèsent et balancent également et connoissent mieux que nuls autres la vérité, vie et les mérites d'un chacun : ès présences desquels toute menterie dite est et doit être réputée et punie comme sacrilége. Quoi connoissant, ledit seigneur ne fait présentement proposer chose qui soit dérogeante

à sa Majesté, à l'honneur dudit Saint-Collége, qui est le premier et le plus digne sénat de tout le monde, qui ne soit véritable et pour seulement garder son honneur. Dieu, qui seul connoît le cœur des humains, en est et sera le vrai témoin et juge; et toi, Très-Saint-Père, son seul certain et vrai vicaire, et vous, Messeigneurs révérendissimes, de toute l'Église catholique, solide, ferme et estable fondement; d'autant que, par évidentes raisons, l'esprit des hommes peut appréhender, espérons que, le tout qui vous sera proposé, aurez agréable et l'approuverez.

Très-Saint-Père, pour parvenir au fait, ledit roi Très-Chrétien a été averti que ledit roi des Romains t'a récrit, et à messeigneurs de cedit Collége, lettres : par lesquelles il signifioit sa venue en Italie pour obvier aux mauvaises entreprises et damné vouloir dudit roi Très-Chrétien, qui vouloit usurper et appliquer à lui l'empire d'Italie, retirer le papat en France, pour avoir temporel et spirituel à son plaisir, et que tout ce procédoit par l'exhortation du très-révérend père en Dieu, monseigneur le cardinal d'Amboise, légat en France, lequel vouloit être pape, toi non-seulement vivant, mais, pour à ce parvenir, t'en déjeter et désappointer, ce que ledit seigneur eût facilement fait pour la grande armée qu'il avoit assemblée, n'eût été pour la peur qu'il a eue

de lui et de sadite venue en Italie. Ce sont, Très-Saint-Père, les arcs et arbalètes que bande le roi des Romains, ses bombardes et autres pièces d'artillerie affûtées et fondées en l'air, et non en terre ferme et estable, par lesquels il assaût l'honneur du roi Très-Chrétien! Ce sont ses controverses et poignantes inventions qui lui seront de tel profit comme les feintes et fausses plumes d'Icarus, par lesquelles il cuide et s'efforce de jeter ledit seigneur du château d'honneur, et de la hautesse et sublimité de la gloire et renommée qu'il a par ses vertus et mérites acquises! Mais si Dieu, Très-Saint-Père, nous donne la grâce d'acquérir et concilier ta bénévolence, et du Saint-Collége, pour nous ouïr, et si nous te pouvons dire et expliquer ce qu'avions en charge et commission, et parvenir à la fin que tendons, nous espérons montrer et donner à connoître qu'il n'est rien que l'homme tant doive craindre que haine et envie, et icelle à l'encontre de lui conçue, il n'est rien que tant il doive désirer (quand il est pur et innocent) que de trouver personnages tels qu'ils soient pour bien le tout entendre et savoir discerner, ès présences desquels tous faux rapports prennent leur fin et s'en vont en fumée. Il est aisé d'accuser un chacun, tant soit-il pur et innocent, mais le seul nocent et coupable se peut convaincre.

Et combien, Très-Saint-Père, que ledit roi Très-Chrétien soit assez acertainé les bonnes, pourvues et clairvoyantes discrétions de ta Sainteté être telles, qu'elles aient, sur l'heure de la lecture d'icelles lettres, fait le jugement tel qu'il appartient, et connu de quel estomac procède et à quelle fin tend ledit roi des Romains; ce néanmoins, ledit roi Très-Chrétien, non par forme d'excuse, auquel comme pur et innocent y n'y en échit point, ne aussi pour pallier ne vouloir couvrir lesdits objets et impostes, mais pource qu'il est temps que la vérité se sache, et que mieux ne plus commodément ne peut être sue qu'en ce Très-Saint-Collége et en ta présence, Très-Saint-Père, qui est dépôt et repositoire secret de vérité, comme étant vicaire de Celui qui est la vraie vérité, dont toute vérité humaine dépend. A cette cause, pour ôter l'envie, exterminer la haine, diluer et anéantir lesdits crimes et objets, ledit seigneur n'a plus voulu dissimuler ne laisser passer l'occasion, qu'il n'ait envoyé messire Albert Pie, prince de Carpe, son conseiller et chambellan, et moi en sa compagnie, ses ambassadeurs, à ta Sainteté et audit Saint-Collége, pour assurer et (pour vérité) affirmer tout ce que ledit roi des Romains a feint et écrit dudit roi Très-Chrétien être aussi loin de la vérité, comme sont tous extrêmes et contraires répugnant en-

semble; et le tout avoit été, par lui, contre vérité, écrit, feint et controuvé.

Et premièrement, Très-Saint-Père, est-ce vouloir usurper l'empire d'Italie, le refuser quand il a été offert? Je dis chose qui semblera nouvelle et difficile à croire à plusieurs; toutefois elle est véritable; et ne dira le contraire ledit roi des Romains, qu'il n'ait souvent offert et fait offrir audit roi Très-Chrétien, ès personnes de plusieurs bons et grands personnages, qu'ils conduisent ses principaux et secrets affaires, lors ses ambassadeurs divers, l'empire d'Italie, et les a très-instamment stimulés et poursuivis à ce que ledit seigneur y voulsit entendre, s'offrant à ce faire condescendre et consentir les électeurs de l'Empire : à quoi toujours ledit seigneur a fait dire et répondre que le royaume de France, avec ses autres terres et seigneuries, lui suffisoit, et qu'il étoit content de ce que Dieu lui avoit donné; et quelque remontrance qu'il fit faire audit seigneur, ne put tant faire qu'il y voulsit entendre. En outre que ledit seigneur n'ait point eu de désir ni aucune affection audit empire, se peut assez connoître et juger par ce qu'il a fait pratiquer tant en Italie qu'en Allemagne. Et qui est celui qui, en toutes ses pratiques et intelligences, le peut noter et accuser de la moindre apparence de ladite ambition et volonté, et que en secret ou ouvertement il en ait fait porter une seule pa-

role? Si ledit seigneur y eût eu l'affection telle qu'écrit ledit roi des Romains, n'étoit-il pas trop plus aisé et facile de l'avoir et prendre par sa main, et à ce consentant et approuvant lesdits électeurs, que de le vouloir par force usurper, et par aventure n'en venir à son honneur? D'abondant, combien que, par plusieurs années, ses affaires lui soient venues à son désir et à souhait en Italie, où il a été souvent et est encore si puissant, que facilement il eût pu et pouvoit s'accroître; qui est celui toutefois qui le puisse accuser d'avoir voulu entreprendre aucunes choses, fors que garder et conserver les seigneuries de ses ancêtres, et ce que lui appartient? Et qu'il n'est en autre vouloir, assez se démontre; car, combien qu'aucunes seigneuries d'Italie se soient par ci-devant voulu donner à lui, ledit seigneur ne les a voulu recevoir. Par quoi, Très-Saint-Père, et vous, Messeigneurs révérendissimes, qui êtes très-sages modérateurs de la chose publique chrétienne, y a-t-il apparence et est-ce signe que ledit roi Très-Chrétien ait eu vouloir d'usurper et attribuer à soi l'empire d'Italie, quand il lui a été offert et il a refusé? Avoir par tant d'années vécu sans en parler ni faire une seule mention; s'être contenu en ses victoires, et les avoir modérées, combien que de leur nature elles sont violentes et superbes; n'avoir aussi voulu accepter ni rece-

voir ceux qui se donnoient à lui! Certes, plutôt est-il à louer de louanges perpétuelles de ce qu'il s'est contenu et a modéré son vouloir, ayant pouvoir de passer les limites de justice, qu'il n'a toutefois excédées ni passées. Et si ledit roi des Romains a écrit ce que dessus, ce n'est hors de sa coutume d'écrire, dont il a par ci-devant usé, car auparavant a-t-il rempli les Allemagnes d'opprobres, injures et libelles diffamatoires contre ledit seigneur, comme dit est; et maintenant cuide, par ses feintes et controuvées inventions d'émouvoir l'Italie à l'encontre dudit seigneur, espérant par ce lui lever, tollir et ôter la réputation et renommée qu'il a acquises comme prince qui bien y a vécu et veut vivre, non comme tyran et usurpateur. Et qui ne sauroit ses passions particulières et volontés insatiables, et ne connoîtroit la source et le fondement de sa haine, malveillance et inimitié ancienne qu'il a à l'encontre dudit roi Très-Chrétien, il en pourroit par aventure demeurer quelque impression aux oreilles des écoutans: car, à la vérité, de prime-face il n'est pas vraisemblable, et ne pourroit-on pas aisément croire qu'un roi et prince, dont la parole doit être comme évangile, et comme dit Isocrate écrivant au roi Nicoclès : « A la simple parole du roi, foi doit être plutôt ajoutée qu'aux sermens et juremens des autres, » voulsit avoir écrit ne user de tel langage, s'il n'é-

toit véritable. Mais qui connoîtra, comme assez il se donne à connoître, par quel art et moyens il cuide parvenir à ses fins, il trouvera qu'il n'a rien fait exorbitant et discrépant de ses mœurs, propre nature et coutume de faire: dont de plus avant y entrer, ledit seigneur se déporte, de peur qu'il ne semble qu'il veuille combattre d'injures et opprobres et non de raison et de vérité; et aussi, de peur d'être noté de semblables vices que lui. Toutefois n'eut été l'espoir et confiance que ledit seigneur a eus que lesdites lettres du roi des Romains ont été lues et récitées audit Saint-Collége, où les mœurs d'un chacun et non ses paroles ont accoutumé d'être pesées, et où il ne se prend rien qui soit hors des termes de raison et de vérité, notre présente oraison eût tiré plus avant.

Et pour par ordre confuter toutes ses controuvées inventions: en tant qu'il dit en outre que ledit roi Très-Chrétien avoit fait sa grosse armée en Italie pour retirer le papat en France et désappointer ta Sainteté, et vouloir faire pape mondit seigneur le cardinal d'Amboise; il y a plusieurs paroles, Très-Saint-Père, auxquelles ne gît aucune réponse, fors que l'on s'en doit rire, tant sont étranges et exorbitantes de la raison, esquelles nul, tant soit-il hors du sens, doit y ajouter foi ne créance. Toutefois, ledit seigneur, comme vrai

magnanime qui a à horreur et abomination non-seulement le vice, mais l'apparence d'icelui et ce qui en approche, voulant le titre hérédital de roi Très-Chrétien, acquis et gagné par ses prédécesseurs pour plusieurs bons et grands services dignes de recommandation faits au saint-siége apostolique, n'être pollu et maculé de la moindre note de soupçon que l'on pourroit avoir, ains, en tous endroits le conserver et garder pur et net; et désirant de sa part, par émulation de sesdits prédécesseurs et par semblable service envers ta Sainteté et cedit Saint-Collége, icelui nom de Très-Chrétien augmenter, n'a voulu laisser ladite fantaisie captieuse et controuvée invention, sans y obvier et satisfaire, et montrer ledit titre de roi Très-Chrétien lui être non-seulement hérédital, mais comme propre et péculier, en s'avouant et attribuant, tant par droit successif et hérédital, que pour ses mérites envers le saint-siége apostolique, le nom de roi Très-Chrétien et premier fils de l'Église, et par effet, montrant y avoir non-seulement égale affection, dévotion, amour, obéissance et foi, que tous ses prédécesseurs, mais trop plus grande que nul d'eux; et afin qu'il ne semble que sans cause il s'attribue cette gloire et louange. Qui est la chose dont il a été requis, qui fut pour le repos, gloire et honneur, et accroissement des seigneuries du

saint-siége apostolique, à quoi ledit, comme bon fils et dévot à icelui, ne se soit de son pouvoir employé? et, au contraire, où est la moindre chose dont on le puisse noter d'avoir varié de l'amour, foi et affection? Et pour venir au particulier : appelé par toi, Très-Saint-Père, l'an passé, au secours de l'Église, pour recouvrer et réduire en l'obéissance d'icelle Bologne qui par ses prédécesseurs y avoit été donnée, en quelle promptitude et célérité, combien que le temps fut mauvais et mal convenable, accomplit-il ta requête? Il n'est point besoin de le réciter, car tu en es le juge, et tous messeigneurs les cardinaux en peuvent porter le témoignage. L'on dit que le roi des Romains se mit lors aussi en son devoir de bailler secours aux Bolonois, et jà avoit trois mille Allemands à Trente prêts pour leur envoyer, qu'il fit retirer quand il ouït et fut acertainé de la victoire : si c'étoit pour le bien dudit saint-siége apostolique ou pour aider aux Bentivoles et à leurs complices, comme de chose certaine et connue à un chacun, ledit seigneur la laisse à décider. Tout ce nonobstant, Très-Saint-Père, ledit roi des Romains prêche partout que le roi Très-Chrétien, ton fils aîné, t'a voulu trahir et mis embûche pour te prendre. Est-il possible, Très-Saint-Père, que tu l'aies cru, et qu'il soit tombé en ton

esprit et entendement, ou de quelque homme que ce soit, et fut-il aussi brutal et stolide qu'un éléphant ? Ne te souvient-il point, Très-Saint-Père, que de tout temps, et mêmement avant ta promotion, ledit seigneur t'a non-seulement aimé, mais eu en singulière révérence et honneur? Et maintenant qu'il te reconnoît son père très-saint, et te révère et adore comme vicaire du Sauveur de tout le monde, et comme le chef de toute l'Église catholique, et comme tel, il t'a fait l'obéissance en se prosternant à tes pieds, et reconnoissant en toi la pierre vive mise au fondement de l'Église, qui (par figure) fut jadis réprouvée et rejetée par les édificateurs du temple, mais, toutefois, par disposition divine, réservée pour conjoindre les deux parois du temple. Est-il donc à croire que celui qui a plus désiré ta sainte promotion, et qui plus a fait de démonstration de joie par tout son royaume après qu'il en a été averti, ait voulu varier de son amour et affection, et te vouloir trahir et prendre par embûche? Ladite première amour, Très-Saint-Père, n'est point évanouie, mais est crûe et augmentée en affection, en foi pure et nette dévotion et observance filiale. Et ne se trouvera que ta Sainteté l'ait requis de chose (qu'il ait pu faire en son honneur) qui fût pour le bien de tadite Sainteté, des tiens, ou

de l'Église, qu'il ne s'y soit par effet employé; et là où il a pu connoître ton vouloir, volontairement il s'est offert sans être requis comme roi Très-Chrétien, fils aîné de l'Église, très-dévot et très-affectionné à ta Sainteté.

Et en tant que touche mondit seigneur révérendissime cardinal d'Amboise, que ledit roi des Romains enveloppe en sesdites inventions controuvées, combien que, pour son honneur et décharge, il en ait écrit audit Saint-Collége, en se développant aisément des rets et liens dudit roi des Romains; ce nonobstant, Très-Saint-Père, ledit roi Très-Chrétien t'a bien voulu, et audit Saint-Collége, témoigner et pour vérité assurer mondit seigneur le cardinal d'Amboise être pur et innocent desdites controuvées inventions: la vie duquel se montre et est tout autre que de vouloir penser et concevoir chose si lâche, méchante et sacrilége, si grand et exécrable délit; lequel a toujours eu les affaires et autorité de ta Sainteté et du saint-siége apostolique, envers ledit seigneur et ailleurs, très à cœur et en singulière recommandation; et par expérience, tu as pu connoître, à ta promotion, son affection filiale et servitude qu'il a depuis continuée, et continuera en toujours faisant et procurant tout ce qu'il connoît être à l'honneur, augmentation et profit de ta Sainteté et des tiens. Mais ledit roi des Romains, pour

bailler et donner quelque lustre et couleur, et pallier ses feintes et controuvées inventions, n'a point eu de honte d'écrire qu'il étoit solliciteur et procurant tout ce que dessus. Très-Saint-Père, qui voudra bien regarder et entendre aux raisons du roi des Romains, toutes choses bien considérées, se montre, de plus en plus, son invention feinte et avoir été bâtie et controuvée en sa maison, attendu qu'il ne la pallie et ne la couvre d'autres moyens, pour montrer que ledit roi Très-Chrétien ait eu vouloir de parvenir audit empire d'Italie, et à la déposition et translation du papat en France, fors qu'en la force et ès gens de guerre que ledit seigneur avoit assemblés en Italie, au moyen desquels il vouloit exécuter (comme il dit) ce bel exploit, n'eût été la peur de sa venue en Italie qui l'a fait déporter de son entreprise. Est-il possible, Très-Saint-Père, de dire ou penser quelque chose si mal fondée et exorbitante de la vérité, que le roi Très-Chrétien ait eu ce vouloir, et que pour cette cause ait assemblé son armée, et que, pour la crainte de sa venue, il l'ait rompue? Il est assez notoire et évident que, pour la nouvelleté des Génevois qui s'étoient soustraits de son obéissance, ladite armée s'est assemblée, et laquelle il a renvoyée après que lesdits Génevois ont été subjugués et réduits, et long-temps avant qu'il

fût aucune mention de bruit volant de ladite venue dudit roi des Romains. Grâce à Dieu, ledit roi des Romains n'a jusques aujourd'hui fait tant de choses dignes de mémoire, soit près ou loin, qu'il ait donné audit seigneur grande occasion de le craindre, et non-seulement audit seigneur (qui au contraire lui a toujours été en crainte), mais aux autres princes qui ne sont à comparer à lui. Ses faits d'armes et vaillances ne sont tels qu'il lui soit besoin se vanter que, par la crainte de sa venue en Italie, ledit seigneur ait laissé à faire son entreprise, et ait été contraint à rompre et renvoyer son armée (si ce n'étoit que ledit seigneur fût de la nature et qualité des petits enfants auxquels leurs mères font peur de la venue du loup ou loup-garou, pour les faire craindre et les contraindre à venir à leur giron). En outre, si ledit seigneur avoit peur de sa venue (comme il dit), pourquoi se fût-il défait de son armée, sachant que ledit roi des Romains se vantoit partout venir en Italie comme son ennemi? il devoit plutôt, en pourvoyant à ses affaires, non-seulement maintenir et garder ladite armée, mais l'augmenter. Parquoi, est certain que la cause seule qui avoit mû ledit seigneur de l'adresser et mettre sus, icelle expirée, l'a contraint de la rompre, et renvoyer ses gens d'armes, et non par la crainte puérile ne l'épouvantail des

chenevières. La rebellion et nouvelleté des Génevois l'avoit contraint à faire ladite armée; iceux vaincus et réduits, quel besoin étoit-il audit seigneur nourrir si grande assemblée de gens de guerre oiseux ! auxquels (comme dit Xénophon en son livre qu'il intitule de l'Institution du bon roi) mieux vaut bailler travail, labeur et peine, que les laisser en oisiveté, qui leur est très-pernicieuse; et mêmement que ledit seigneur n'avoit plus où les exploiter et mettre en besogne; lequel, connoissant qu'ils pourroient faire des oppressions et violences à ses sujets, auxquels en pardonnant et remettant l'offense, avoit acquis trop plus grand'gloire et honneur qu'en les conquérant : voyant, le lendemain ou troisième jour qu'il fut entré en sa cité de Gênes, qu'il avoit plus de travail et de peine pour la garder et conserver de pillerie, et les Génevois, d'oppression, qu'il n'avoit eu à les combattre et mettre en son obéissance et sujétion, donna promptement congé à ses gens de guerre étrangers et extraordinaires; par le partement desquels, se délivra du pensement et sollicitude qu'il avoit pour la conservation de ladite cité et sujets. Qui est celui qui voudra dire qu'il fut lors question ne bruit aucun (sinon tel qu'a été depuis deux ou trois ans) de la venue du roi des Romains? Et qui demanderoit qui

a été donc la cause qui a mu ledit roi Très-Chrétien d'assembler si grosse armée, Gênes la fière et superbe, qui se disoit jamais n'avoir été domptée ni vaincue, assez le témoigne. Ce n'étoit donc pas pour te déjeter de ton siége; et si le roi Très-Chrétien eût été de ce vouloir, après la bataille et victoire obtenue, le roi des Romains l'eût-il empêché? Son recours jusques ici n'a toujours été si prompt, qu'il ait eu pouvoir bien souvent d'aider et secourir les siens étant au plus près de lui; à peine l'eût-il pu faire pour les étrangers et lointains; parquoi, c'est témérairement écrit que, pour la crainte de sa venue, ledit seigneur ait laissé à exécuter ce qu'il ne pensa jamais de commencer. L'Ecclésiaste dit que qui considère les vents ne sèmera point, et qui regarde et contemple les nuées ne recueillera jamais : ledit seigneur ne s'est par ci-devant guères arrêté à pourvoir à ses affaires sous ombre des vents et nuées du bruit ordinaire de la venue dudit roi des Romains, et sous ombre des paroles qu'il a fait souvent semer, lesquelles ordinairement se sont tournées en fumée, et n'a pas souvent plu de telles nuées, qui sont bien autres et différentes que la nuée de Fabius Maximus, qui, comme récite Tite-Live, vexa et travailla Annibal ès Alpes apennines. Aussi la morosité, tardité et cunctation de l'un et de l'autre sont bien

différentes : car celle de Fabius procédoit de vertu, et par sa tardité sauva la chose publique de Rome; au regard de celle dudit roi des Romains, il est à craindre que bien souvent elle procède du principal nerf de la guerre, qui le rend cunctateur et tardif en ses affaires.

Et pource que ledit roi des Romains, Très-Saint-Père, a écrit que ledit roi Très-Chrétien avoit la volonté de te jeter hors de ton siége, il désire savoir dont procède et vient la source de si légère et soudaine immutation et changement de vouloir, qu'il se soit voulu armer contre ta Sainteté. Quelle cause est survenue pour ce faire? Qui est la raison de la haine et inimitié ? Naguères Bologne, par le moyen dudit roi Très-Chrétien, t'a été rendue, et en icelle tu as été reçu; tu l'en as, par tes lettres naguères écrites, mercié, et l'as reconnu, par icelles, vrai guidon, garde, tuteur et défenseur de ta Sainteté et du saint-siége apostolique. Quelle chose nouvelle est depuis venue qui ait contraint ta Sainteté de s'altérer de l'amour paternelle qu'elle avoit audit roi Très-Chrétien, ou ledit seigneur de s'aliéner et soustraire de la dévotion filiale envers ta Sainteté? Que lui as-tu demandé, et de quoi t'a-t-il requis, que volontairement vous ne l'ayez respectivement accordé l'un à l'autre, tellement qu'un chacun a pu voir

et connoître entre vous, comme entre père et fils, réciproque amour et correspondant combat qui plus s'efforceroit faire plaisir l'un à l'autre? Parquoi donc, puisqu'il n'y a point de cause, et où elle y seroit, toutefois ledit seigneur ne voudroit pour la haine de son ennemi perdre son innocence, quels songes et rêveries met en avant le roi des Romains, pour charger le roi Très-Chrétien, en feignant et controuvant ce que onc ne fut? Et certes, pource que l'affaire est si évident qui se montre de soi et ne requiert grands paroles, j'ai peur que je me sois arrêté plus que besoin n'étoit pour le vouloir éclaircir. Tant y a, que je puis hardiment dire que, comme il n'y avoit point de cause de faire ce que le roi des Romains a controuvé, aussi le roi Très-Chrétien, qui toujours a été de parfaite intégrité de vie, pur et net de péché, n'eut onc le vouloir ni partie sur lui qui tirât à vouloir perpétrer et commettre un si grand et exécrable vice.

Ce n'est point, Très-Saint-Père, ce n'est pas la coutume des rois de France de vouloir perpétrer et commettre un crime si exorbitant et inexpiable; mais, au contraire, ont toujours accoutumé et leur est propre et péculier recevoir et nourrir en toute douceur et humanité les papes et cardinaux bannis et exilés, et iceux restituer en leurs siéges et maisons.

Et qui voudra savoir qui sont ceux qui souvent les en ont déjetés, assez est-il aisé à voir et connoître par les chroniques et histoires anciennes. Et pour confirmation de ce, il est assez notoire, et n'est besoin de réciter ce que le roi Charles VIII, de bonne mémoire, en continuant et gardant la possession de ses prédécesseurs, fit au pape Alexandre VI: lequel, sachant qu'il avoit offensé ledit seigneur, et s'étoit départi de son amitié, ou qu'il se connoissoit (par aventure) autre qu'il ne devoit, vu l'état et dignité où il étoit, ou qu'il avoit beaucoup d'ennemis et envieux èsquels ne s'osoit bonnement fier, se retira et s'enferma au château de Saint-Ange; et combien que, selon les affections d'un chacun, différentes opinions se donnassent, qui tendoient au préjudice et dommage dudit Saint-Père, ce nonobstant, le roi Très-Chrétien et débonnaire, en n'adhérant à leurs opinions, ni ayant regard à leurs particulières passions (un ou deux seulement de ses principaux qui étoient près à l'entour de lui, suivant son opinion), délivra le pape et l'assura, lui baisa les pieds, et fit obéissance filiale; et par après, le pape célébrant la messe, en le reconnoissant vrai vicaire de Dieu, lui bailla de l'eau et lava les mains. Qui est celui, tant soit-il envieux et ennemi de la couronne de France, qui sauroit montrer, par les histoires des papes, qu'il y

ait eu un seul roi de France entaché du crime que le roi des Romains a controuvé, et qui, en la moindre chose qu'on pourroit estimer, fût déchu et se fût départi de la foi, dévotion et obéissance du saint-siége apostolique, ou que, en si grand nombre de papes qu'il y a eu depuis saint Pierre, que l'un d'eux ait été par les rois de France outragé et injurié? Saint Jérôme dit que tous les pays du monde ont prévariqué la foi chrétienne par eux reçue, soit par abnégation d'icelle, ou par hérésie et erreurs qu'ils ont reçues, entretenues, soutenues ou suivies, fors que la France, qui toujours a été constante, ferme, et permanente en la foi par elle reçue, sans depuis la changer, varier ou la maculer d'hérésies, superstitions, ou autrement; et toujours a continué non-seulement envers Jésus-Christ, mais aussi envers ses vicaires et le saint-siége apostolique, tellement que le petit grain de la foi, que l'Évangile, par parabole, compare au grain de moutarde, qui est le plus petit entre tous les autres grains et semences, et ce nonobstant, il croît si grand que les oiseaux du ciel y peuvent faire leur nid; ainsi est-il que le petit grain de la foi, au commencement semé en France, est tellement augmenté et fructifié, qu'il est de présent parvenu en un grand arbre utile et profitable à toute la chrétienté, et sous l'ombre duquel

les oiseaux de l'Église, qui sont les saints-pères, par netteté et intégrité de vie et par la sublimité et excellence de science, volant entre les humains, s'y sont très-souvent reposés et y ont fait leur nid. Qui est celui, Très-Saint-Père, de tous les princes chrétiens, qui bailla aide et secours à l'Église et saint-siége apostolique, lorsqu'elle étoit en affliction et persécution sous Grégoire troisième et Adrien premier, tes prédécesseurs? fut-ce pas le noble lis? Les papes Étienne second et quart, Alexandre troisième, et plusieurs autres tes prédécesseurs, quand ils ont été persécutés et affligés par plusieurs et diverses séditions, non-seulement des étrangers, mais de leurs sujets, où est-ce qu'ils ont quis et trouvé leur repos? sous le noble lis : car lors, ils se sont tous retirés en France, comme au port de salut; où ils ont été très-humainement reçus et religieusement traités des rois Très-Chrétiens. Je n'ai pas de présent le loisir, et seroit chose impossible : aussi, mon oraison tend à autre fin que de réciter et montrer par le menu tous les biens que le noble lis a faits au saint-siége apostolique. Et aussi, à la vérité, à la maison où est le bon vin, n'est besoin de pendre le bouchon pour enseigne ni le crier, il se crie de soi-même : ainsi est-il des bienfaits du royaume de France, dont les mérites et bienfaits envers le saint-siége apostolique sont si vul-

gaires et connus à un chacun, qu'il n'est besoin de les réciter. Toutefois je veuil bien dire et maintenir que ce n'est pas le lis qui a accoutumé de s'élever et courir sus à sa mère l'Église ou à ses époux (comme dit le roi des Romains); mais au contraire c'est lui qui la paît et nourrit de sa bonne odeur, et à cette cause le Saint-Esprit, en parlant ès Cantiques en la personne de l'Église qui queroit et demandoit où étoit son époux, lui répond qu'il est, se nourrit et repaît entre les lis; et ès dites Cantiques, le Saint-Esprit, en voulant désigner les tribulations et persécutions de l'Église qu'elle auroit à souffrir et soutenir, dit que, nonobstant icelles, elle sera comme le lis entre les épines, qui ne laisse, pour les épines qui l'environnent, à croître, flourir et venir à perfection, ne pareillement l'Église en ses tribulations, qui est désignée par le lis, pour la connexité et perpétuelle union qui toujours a été de l'Église avec le lis: lequel, par sa pureté et netteté, est démouré en sa blancheur, sans jamais y avoir eu macule ne tache, mais a toujours fleuri envers l'Église et saint-siége apostolique par amour immuable, persévérante foi et constante affection, dont, au moyen de ce, par ses mérites et pour les biens et bénéfices innumérables qu'il a faits audit saint-siége, a gagné et justement mérité le nom de roi Très-Chrétien, être dit et appelé le fils aîné de tous

les enfants de l'Église. Et maintenant, où est celui, tant soit-il présomptueux et téméraire, qui osera mettre la macule en la blancheur du lis, en voulant, par paroles venimeuses, pestilentes et détractives, éteindre et dénigrer la gloire et renommée qu'il a de si long-temps et par ses mérites acquises, et faire déchoir et trébucher le royaume de France de sa sublimité et excellence, en lui imputant qu'il soit de présent la chartre, prison, bannissement et affliction des saints-pères, auxquels toutefois a toujours été et est mieux que jamais le port en leurs naufrages, repos et refuge en leurs séditions et tribulations, et immunité en leurs exils et bannissements? Qui est celui, tant soit-il prodigue de son honneur, gloire et renommée, oyant ce que dessus, qui pourroit dissimuler sans en faire démonstration? A la vérité, Très-Saint-Père, et vous, Messeigneurs révérendissimes, les premières injures et libelles diffamatoires, que le roi des Romains avoit contre vérité divulguées et semées en Allemagne du roi Très-Chrétien, lui étoient grièves à supporter et endurer. Toutefois sa Majesté, se sentant pure et innocente desdits imposts, détractions et inventions, par vraie magnanimité, aisément les avoit mises à nonchaloir et les contemnoit (en réduisant à mémoire le dit d'Octavien-Auguste, lequel, à ceux qui lui faisoient rapport et dénonçoient ceux qui médi-

soient de lui, il répondit : « Il nous suffit que Dieu nous a fait la grâce que les détracteurs et envieux n'ont le pouvoir de nous grever et faire dommage »), et jusques à ce qu'il a été averti des autres nouvelles inventions contre vérité controuvées, lesquelles si elles n'eussent été autres que les précédentes, ledit seigneur ne s'en fût ému ni mis en peine de lui faire cet honneur de lui répondre, non plus qu'aux premières ; mais, pource qu'elles touchoient au précieux joyau du noble lis, en voulant jusques à la racine l'extirper et l'arracher jusques en faire la litière aux pourceaux. La grandeur aussi et pesanteur desdits nouveaux imposts ont contraint la constante magnanimité du roi Très-Chrétien d'y répondre; lequel n'a pu souffrir ni endurer éteindre la splendeur et gloire du nom de roi Très-Chrétien acquis par ses prédécesseurs ; et ne s'est pu contenir qu'il ne résistât et obviât à telles inventions procédant de malin et mauvais vouloir, de peur que l'on n'abusât de son silence, et que s'il se taisoit, que l'on ne cuidât que ce fût comme se sentant coupable et entaché desdits imposts; et ne se faut émerveiller si le roi Très-Chrétien les a pris à cœur et y a voulu répondre : car où tous les autres vices se pourroient et se peuvent tolérer, cettui dont l'accuse le roi des Romains lui est et seroit intolérable ; car ce

seroit, de roi Très-Chrétien, être réputé et devenir turc, païen et infidèle; de tuteur et conservateur de l'Église, persécuteur d'icelle; de donneur et bienfaiteur, usurpateur; de fils aîné et légitime de l'Église, adultère et illégitime. Étoit-il donc temps de se taire, et permettre et souffrir se priver et spolier de ce précieux et excellent joyau hérédital du nom de roi Très-Chrétien? Sois assuré, Très-Saint-Père, que lesdites controuvées inventions ont touché au vif et ont pénétré jusques au cœur du roi Très-Chrétien et l'ont contraint de parler et dire ce qu'il n'avoit délibéré. Crois certainement, Très-Saint-Père, pource que le roi Très-chrétien, ton fils aîné, n'eut onc le vouloir si mauvais ni adultère de maligner et te courre sus, qui es son père, à la garde et protection duquel il est commis et député, et lequel non-seulement il révère comme son père, ains comme à celui qui, avant qu'il fût père, étoit son vrai et ancien ami, a toujours désiré lui faire plaisir, le garder et maintenir. Tu peux être sûr, Très-Saint-Père, que le jour que tu orras dire que le roi Très-Chrétien n'aura plus de dévotion, de foi et d'amour pour ta Sainteté et au Saint-Collége, que ce sera le dernier jour de sa vie; car, lorsqu'il désistera et délaissera de t'aimer, honorer et révérer, il perdra la vie; et sera, lorsque Dieu fera son commandement de lui, car la mort terminera en

un même jour et sa vie et l'affection, dévotion et amour à ta Sainteté.

Et, pour sommairement et par manière d'épilogue recueillir ce que devant a été dit, tu vois évidemment, Très-Saint-Père, les venimeuses, feintes et controuvées inventions, que seulement procédoient d'une haine viscérable et invétérée, fondées sur la glace d'une nuit, être avérées, éclaircies et connues; car il est certain et notoire à un chacun, que le roi n'a point assemblé son conseil pour son plaisir, ni pour la cause controuvée par ledit roi des Romains, mais pour la rebellion des Génevois, qui à ce l'ont contraint; et iceux par la grâce de Dieu réduits en son obéissance, l'on a connu la dissolution de ladite armée, et que ledit seigneur a donné congé aux étrangers, Suisses et autres gens assemblés pour ladite cause. En outre, il appert clairement qu'il n'y avoit entre ta Sainteté et le roi aucune malveillance ou inimitié, et n'a encore de présent; mais, au contraire, il t'a fait lors plusieurs services et plaisirs, et toi pareillement à lui: parquoi il n'y a point d'apparente cause ni raison qu'il ait eu le vouloir non-seulement d'exécuter, mais de penser et concevoir un si exécrable et abominable crime et délit. Tu as pareillement ouï que le noble lis a été de cruauté étrange, par lui non accoutumée, accusé; ton ami aussi, d'homicide, et ton fils, de parricide? Mais

par qui accusé? par celui qui ne fit onc autre métier; et lui est presque naturel, pour l'ancienne et enracinée haine qu'il a contre le roi Très-Chrétien, de mal dire de lui et controuver choses feintes et non véritables. C'est donc par celui qui ne peut autrement parvenir à ses fins et faire ce qu'il a entrepris, s'il ne met et nourrit division et soupçon entre toi et le roi Très-Chrétien, ton fils. Et pour parvenir à la fin et conclusion de la fable et chose controuvée par le roi des Romains, il me souvient d'une autre fable, que récite Ésopet, des loups, qui feignoient vouloir avoir et faire paix avec les brebis, pourvu que, en ce faisant, les chiens qui les gardoient fussent déchassés.

Ainsi a fait le roi des Romains, quand, en écrivant à ta Sainteté et au Saint-Collége, il a controuvé lesdites inventions, pour mettre soupçon et division entre ta Sainteté et le vieil et léal chien de l'Église, le roi Très-Chrétien, commis et député de tout temps à la garde et défense d'icelle; espérant, ledit roi des Romains, plus facilement par après venir à ses fins, dont sera ci-après parlé. Parquoi, Très-Saint-Père, le roi Très-Chrétien, par affection viscérable et parfaite, admoneste et prie ta Sainteté, et le Saint-Collége, qu'elle veuille peser et balancer tout ce que dessus a été dit, et par vrai et bon discours de raison juger à quelle fin tend et veut parvenir ledit roi des Romains.

Et l'on pourra facilement juger le roi Très-Chrétien, non-seulement être pur et innocent desdits crimes à lui imputés, mais aussi qu'il n'y a cause ni raison de soupçon à l'encontre de lui, et que tout ce que le roi des Romains a écrit, feint et controuvé de lui, ne procède que par superabondante et excessive haine et envie qu'il a conservées, espérant par ce contaminer la blancheur du noble lis, et de tout point exterminer l'intégrité inviolable de l'excellent et glorieux jardin de France.

Il reste de présent, Très-Saint-Père, que l'on te donne évidemment à connoître la venue du roi des Romains en Italie être et tendre à autre fin que pour te garder et défendre, aussi le Saint-Collége, de la violence du roi Très-Chrétien, qui, en te destituant et déposant de ton siége, avoit vouloir de translater le papat en France, comme il a écrit et controuvé. Il couvre et cache sa venue en Italie de très-mauvaise et petite couverture : bon besoin a été que l'Église ait eu et ait de présent autres gardes, défenseurs et protecteurs que lui. Tu seras bien gardé, et tes affaires ne se pourront que bien porter, et ceux du Saint-Siége apostolique aussi que mieux valoir, s'il se garde lui-même de te faire oppression et violence. Il vaudroit beaucoup mieux être seul et n'avoir point de gardes, que d'en avoir de tels auxquels fût besoin bailler autres gardes.

Ce n'est pas, Très-Saint-Père, et vous, Mes-seigneurs révérendissimes, qui êtes les fermes piliers et colonnes de l'Église universelle, garder et défendre l'Église, que de demander et quereller les terres et seigneuries à elle appartenant, les vouloir à soi appliquer : qui est la fin à quoi tend ledit roi des Romains, disant Rome, la Romagne, la Marque d'Ancône et autres terres et seigneuries lui compéter et appartenir. Ce sont choses véritables, non controuvées, qu'il ne pourroit désavouer qu'il ne l'ait souvent dit à plusieurs bons et grands personnages dignes de foi, tant ambassadeurs qu'autres : est-ce donc garder et défendre l'Église, mettre en question et controverse et vouloir à soi appliquer les terres d'icelle, et la vouloir rendre, selon la primitive Église, mendiante avec le bâton et la besace ?

Et, pour plus amplement confirmer ce que dessus et déclarer son dévot et saint vouloir qu'il dit avoir à ta Sainteté et au saint-siége apostoliques appliqué, a naguère, par son ambassadeur, le bailli de Charollois, (envoyé au mois de mars dernier passé devers le roi Très-Chrétien à Lyon), fait porter paroles audit seigneur touchant notre Saint-Père et le Saint-Collége, en disant qu'ils n'étoient en terre que pour représenter sa Majesté impériale. Et pource que les paroles étoient étranges, un chacun des as-

sistants existima qu'elles ne procédoient du vouloir et su dudit roi des Romains, et excusoient ledit bailli pour ce qu'il est homme lai, cuidant qu'il les eût dites sans y penser, et non connoissant et entendant ce qu'il disoit. Ce nonobstant, il les répéta derechef et par plusieurs fois, en ajoutant qu'il les avoit dites et disoit du vouloir et su de son maître le roi des Romains, duquel il avoit instructions expresses quant à ce, qu'il exhiba et montra. Quoi voyant et oyant très-révérend père en Dieu, monseigneur le cardinal d'Amboise, légat en France, qui est de fervent et religieux vouloir envers Dieu, ne se put contenir qu'il ne se courrouçât de courroux saint et louable, disant audit ambassadeur que c'étoit présomptueusement et fièrement parlé, et qui le voudroit par obstination en y persistant soutenir, ce seroit manifeste hérésie, que l'on ne devroit point tolérer; car ta Sainteté, Très-Saint-Père, et le Saint-Collége, représentent l'Église triomphante et la majesté divine, de laquelle tu es vrai et seul vicaire, et non pas la Majesté impériale. Ce nonobstant, ledit ambassadeur ne laissa à continuer et persister en son dire. A ce étoient présents messeigneurs révérendissimes cardinaux de Bayeux et de Finale, l'ambassadeur du roi Catholique, et plusieurs autres prélats et nobles de toutes sortes, qui de ce peuvent porter témoignage. Je te

prie, Très-Saint-Père, et vous, Messeigneurs révérendissimes, considérez et regardez quelle conclusion prendroit un bon dialectique, des deux prémisses devant dites? La première que les terres et seigneuries de l'Église appartiennent au roi des Romains; la seconde, que ta Sainteté et le Saint-Collège ne sont en terre que pour représenter sa Majesté impériale. Que s'ensuit-il nécessairement d'icelles prémisses? l'on conclura par icelles que, combien que tu sois le père et le souverain de tous les chrétiens, ce nonobstant, par humilité, tu t'appelles le *serf des serfs* (en voulant par ce imiter et suivre notre Sauveur et Rédempteur, lequel, étant en forme divine, s'est humilié et abaissé jusqu'à prendre forme servile). Véritablement et pour certain, tu seras ci-après vrai serf, non comme devant serf des serfs, c'est-à-dire le moindre des chrétiens par humilité, mais tu seras le serf et sujet de l'empereur par nécessité. Et à la vérité, qu'est-ce que représenter la Majesté impériale? est-ce pas être vicaire et tenir le lieu de l'empereur? En outre, celui qui est vicaire est-il pas sujet et serviteur de celui sous l'aveu et autorité duquel il administre? Parquoi donc je dirai derechef, et dirai vrai, Très-Saint-Père, que par lesdites deux prémisses, est conclu en vrai syllogisme que tu es serf et serviteur de l'empereur. Qui est celui, Très-

Saint-Père, ayant le cœur net, zélant l'honneur de la religion divine, qui puisse endurer et ouïr dire que le vicaire de Dieu vivant et immortel représente et soit vicaire de l'homme mortel? Nous lisons en l'Évangile que, lorsque Notre-Seigneur dit à ses disciples, que : « qui n'avoit point de couteau, il falloit vendre sa robe et son manteau pour en acheter », les disciples répondirent qu'ils en avoient deux, et lors il leur dit que c'étoit assez; voulant par ce insinuer et signifier que l'Église avoit les deux glaives, temporel et spirituel. Je te demande, Très-Saint-Père, duquel des deux représentes-tu la Majesté impériale? Je ne puis aisément croire que le roi des Romains tombât en telle présomption, qu'il voulût ne osât maintenir que tu représentes sa Majesté impériale au moyen et pour raison du glaive spirituel de l'Église : vu qu'il est écrit que tu es mis et constitué, de par Dieu, sur les vivants, sur les rois et royaumes, pour, par ledit glaive spirituel, arracher, détruire et extirper, édifier et planter. Ce seroit autrement assujettir l'Église, et la mettre en captivité et servitude des hommes : laquelle a été toutefois chèrement rachetée par le précieux et salutaire prix, le corps du Sauveur et Rédempteur de tout le monde; et, comme si les brebis menoient leur pasteur paître, ce seroit pervertir tout ordre naturel : ainsi seroit-il si

ta Sainteté, par le glaive spirituel, représentoit la Majesté impériale ; car, par toute raison naturelle, divine et humaine, il est nécessaire que le pasteur et celui qui nourrit, précède et soit plus grand que celui qui est repu et nourri. Parquoi, si le roi des Romains ne se vouloit exempter du nombre des brebis de Dieu, qui par lui furent commises et baillées à saint Pierre et à ses successeurs (en lui disant : « Pierre, repais mes ouailles »), il est nécessaire qu'il s'humilie, et soit moindre que toi qui es le vicaire de Celui qui est le roi des rois ; si ce n'étoit qu'il se voulsît attribuer quelque divinité, comme firent aucuns des premiers empereurs, desquels récitent Suétone et autres, qui se disoient et faisoient aorer comme Dieux ; et que, par ce moyen, il dit que tu représentasses sa Majesté impériale. Et pour ce que je parle en la présence de ceux qui peuvent discerner, savent et entendent toutes les lois, constitutions divines et humaines, je ne le tirerai point plus avant, et n'insisterai point comme à chose superflue, pour vouloir conforter ce qui est évident et notoire, de peur qu'il ne semblât que je voulsisse porter (comme l'on disoit en commun proverbe grec) les chevèches à Athènes.

Toutefois je dirai par permission ce que s'ensuit : si le compagnon, comme l'on dit communément (et à la vérité, il est ainsi), n'a

et d'icelles fais la conclusion qui s'en ensuit? La première prémisse étoit que les terres et seigneuries que l'Église possède et tient de présent sont et appartiennent au roi des Romains; la seconde, que ta Sainteté et le Saint-Collége représentent en terre sa Majesté impériale. J'ai crainte et horreur merveilleuse de conclure et dire ce que s'ensuit desdites prémisses : il est à douter que la venue du roi des Romains en Italie n'en fasse la conclusion et démonstration. Mais avant que mon oraison, Très-Saint-Père, passe outre et tire ailleurs, il me souvient d'un commun proverbe que j'avois par oubliance laissé derrière, et ne m'en souvenoit, que je veuil toutefois réciter et dire : c'est à savoir qu'un chacun mesure et juge les affections et volontés d'autrui par les siennes propres, et tellement, que s'il est transporté par fureur ou extraordinaire passion à quelque chose, il lui semble que tous les autres le sont comme lui. Quand le roi des Romains, Très-Saint-Père, t'a écrit que le roi Très-Chrétien n'avoit pour autre raison assemblé ses gens d'armes et fait son armée, que pour, à tort et sans cause, te courir sus et t'opprimer; pour toute confirmation de sa feinte et controuvée invention, n'a mis autre chose en avant, fors qu'il disoit que ledit roi Très-Chrétien en avoit le vouloir, qu'il eût exécuté, vu la puissance qu'il avoit lors, n'eût été la peur qu'il a eue de sa

venue en Italie; et, combien que j'aie auparavant assez répondu à la maigre et puérile fiction, toutefois, Très-Saint-Père, je demanderois volontiers au roi des Romains quelle conjecture, apparence et démonstration a-t-il, pour connoître et juger que le roi Très-Chrétien ait eu le vouloir si mauvais et tel comme il a écrit. Il est certain que nul homme vivant, tant soit-il clairvoyant et savant, et non-seulement les hommes, mais les esprits diaboliques, qui, par création et longue expérience et connoissance, excellent et les précèdent, ne peuvent parvenir à connoître le vouloir et la pensée intérieure de l'homme : Dieu seul y pénètre comme en sa créature, par vraie et entière connoissance. Il n'est pas créable que ledit roi des Romains voulut dire que Dieu lui ait dit et révélé telle fiction et controuvée invention, attendu qu'il est écrit que, en la parole de Dieu, comme étant véritable, ne se trouva onc menterie; car il est non-seulement la vraie vérité, mais est par excellence par-dessus toute vérité.

Il reste donc de deux choses l'une : ou que quelque esprit familier ou diabolique le lui ait révélé (qui n'est pas à présumer et doit être loin d'un roi catholique craignant et aimant Dieu), ou qu'il ait fait le jugement et ait présumé de la volonté et affection du roi Très-Chrétien, par sa propre, naturelle et intrinsèque affection et volonté. Et en ce faisant,

Très-Saint-Père, le roi des Romains qui, ensuivant ledit proverbe commun, juge des mœurs, conditions et vouloir d'autrui par la sienne, te fait asavoir sa volonté, et te donne à connoître, et à chacun, que s'il eût eu le pouvoir et autres choses nécessaires pour exécuter le crime exécrable qu'il a controuvé et dont il a accusé le roi Très-Chrétien (attendu qu'il n'a cause ni raison d'ailleurs pour mesurer et juger la volonté dudit roi Très-Chrétien, que par la sienne propre), que facilement il eût mis la main à la pâte pour exécuter ce qu'il a fait et controuvé d'autrui. Et pour confirmation de ce, se trouvent souvent plusieurs gens, Très-Saint-Père, lesquels, après qu'ils ont conçu et délibéré vouloir perpétrer et commettre aucun crime et délit, avant que l'exécuter, et pour montrer qu'ils n'y pensèrent jamais ne ne voudroient penser, pour par feinte et controuvée accusation courir et parvenir à leurs fins, blâment et accusent autrui de ce qu'ils désirent et ont vouloir eux-mêmes d'exécuter. Parquoi, Très-Saint-Père, et vous, Messeigneurs révérendissimes, (attendu que, parce qu'il a été ci-devant dit, il appert que la volonté du roi Très-Chrétien est aussi loin de ce que le roi des Romains a fait et controuvé de lui, comme la lumière est différente des ténèbres), que t'a-t-il voulu faire asavoir et signifier par ce

qu'il t'a écrit, sinon que, par le courage qu'il maintenoit être au roi Très-Chrétien, te publier et déclarer le bon vouloir qu'il a envers toi, et te manifester sa venue en Italie être au préjudice, dommage, et à la ruine de ta Sainteté et de l'Église? Toutefois, tu ne te dois pourtant ébahir; car, s'il présume vouloir perpétrer l'exécrable crime et délit dont il a voulu accuser ton fils, le roi Très-Chrétien, et s'il s'efforce d'opprimer et faire violence à l'Église sa mère, en lui ôtant de son cou ses atours, chaînes et joyaux, en la voulant spolier et priver de ses terres et seigneuries, tu peux être assuré que le roi Très-Chrétien, ton fils, ne te faudra et n'abandonnera jamais sa mère l'Église ne le saint-siége apostolique, desquels il est naturel, propre, et comme né garde et défenseur. Très-Saint-Père, et vous, Messeigneurs révérendissimes, en voulant mener à la retraite et faire fin à mon oraison, il est assez et trop plus que notoire à un chacun qu'il n'y a rien au-devant et à la tête du scorpion qu'il soit à craindre, mais au derrière et à la queue, de laquelle il poind et jette son venin. Le roi des Romains, par ses feintes et controuvées inventions, fait grande levée de boucliers, et s'efforce par tous moyens te mettre en soupçon et crainte de ton fils, le roi Très-Chrétien, lequel tu dois aussi peu craindre que le devant et la tête du

scorpion, qui a son regard en France, dont ne te vient point de mal; mais le derrière et la queue, dont procède la poincture venimeuse et mortelle à son regard en Septentrion. Quel mal te peut de ce quartier venir, Dieu le connoît, qui par sa grâce t'en veuille préserver et garder! Il n'étoit point de besoin que le roi des Romains controuvât telles inventions, pour donner lustre et couverture à sa venue en Italie, qui semble, de prime-face et par apparence extérieure, être au bien de ta Sainteté et de l'Église, combien que les paroles qu'il a dites aux ambassadeurs du roi Très-Chrétien, et celles que naguères son ambassadeur lui a portées, démontrent et font apparoir du contraire, et que la queue du scorpion tire ailleurs. Et semble que, comme l'on a accoutumé de dire de ceux dont l'effet est autre que les paroles, et lesquels sous ombre du bien font du mal, que le roi des Romains te présente et montre en une main du pain, mais si tu regardes en l'autre, tu y trouveras la pierre: qui vaut autant dire que, combien qu'il t'ait écrit et donné belles paroles que sa venue en Italie n'étoit que pour te secourir et garder et pour le bien de l'Église, donne-toi garde du derrière de la queue du scorpion; car, quand il y sera, tu trouveras lors en l'autre main, au lieu de pain qu'il t'a montré, une pierre qui te sera dure à porter et difficile à digérer.

Le cas te touche : tu es sage, prudent et clairvoyant pour présumer, imaginer et regarder toutes les tribulations et tempêtes qui sont prochaines, et te peuvent nuire et toucher; aussi, pour obvier et pourvoir qu'ils n'adviennent, et pour aussi éteindre l'étincellon et la naissance de la flambe qui pourroit allumer un feu inextinguible : lors ne sera-t-il pas temps d'y pourvoir, quand tu en seras environné, et que les dangers seront percrus et augmentés, auxquels pour néant voudras remédier. Ce que le roi Très-Chrétien, ton fils, te fait présentement signifier par ses ambassadeurs, ce n'est que pour s'acquitter de la foi et amour qu'il a envers toi; à quoi tu ne te dois endormir, Très-Saint-Père : mais, comme le chasseur suit le vieil et sage chien quand il aboie, ainsi tu dois regarder et considérer ce que le vieil chien de l'Église commis à la garde d'icelle, le roi Très-Chrétien, te fait dire et remontrer. Et prends ce que l'on te dit, comme chose certaine et comme si elle étoit dite par prophétie ou révélation. Tu n'as pas encore expérimenté de quel effet et issue sont les controuvées inventions du roi des Romains, et tu ne sais là où elles tirent et tendent? Ne pense point que sa venue en Italie soit telle comme il feint, et comme celle des autres qui y sont par ci-devant venus? Il désire et veut parvenir à autre plus grand'chose qu'il ne te

montre, et, pour ce faire, il n'est rien qu'il ne te promette. Tu es sage, et n'ajouteras foi à ses douces paroles; et te souvienne que le venin adouci et emmiellé se prend plus aisément et en plus grande abondance, et, combien que au goût il soit plaisant à prendre, pour la douceur et emmiellure qui y est mêlée, après, toutefois, qu'il est dans l'estomac, il pénètre incontinent jusques au cœur, et par toutes les veines, où il fait son opération dont la mort s'en ensuit. Très-Saint-Père, tu sais assez que l'on dit communément que les choses passées sont les vrais et sûrs conseillers des choses à venir, et conseillent sans affection. Tu es prudent et sage, et sauras bien peser, juger et balancer, par ce qui est passé, ce qui te peut advenir, en mettant devant tes yeux les maux et vexations que tes prédécesseurs ont autrefois et souvent endurés, les causes pour quoi et par qui, les remèdes et secours qu'ils ont eus, et par qui; et lors pourras plus facilement pourvoir à tes affaires pour l'avenir. Tu vois donc et connois évidemment que les controuvées inventions du roi des Romains n'ont point d'apparence ni de subsistance, et s'en vont en fumée; et qu'autre cause et raison le mène et tire en Italie, que celle qu'il a feinte et controuvée. Et quelque chose qu'il ait voulu, par ses captieuses et caûtes inventions, dire du roi Très-

Chrétien, il y a aussi peu d'apparence comme qui voudroit arguer et accuser Herculès de couardise et lâcheté. Ce que nous espérons d'abondant plus clairement te montrer, s'il te plaît ouïr et entendre ce que le roi Très-Chrétien a fait en Italie durant le temps qu'il y a été.

Nous t'avons dit, et la vérité est telle, que, les Génevois réduits en l'obéissance du roi Très-Chrétien, il a incontinent rompu son armée et renvoyé ses gens d'armes, qui fait assez à entendre et donner à connoître qu'il ne les avoit assemblés, ne mis sus son armée, que pour ladite cause; il te plaira, Très-Saint-Père, ouïr ce que depuis est advenu, et ce que le roi a fait en Italie, à ce que de plus en plus tu puisses juger de l'intention et volonté du roi Très-Chrétien, lequel, lesdits Génevois vaincus, a par trois mois entiers été tant en sa ville et cité de Gênes qu'en la duché de Milan, tant en pourvoyant et donnant ordre à ses affaires, que aussi (pour dire la vérité) en se récréant et prenant son plaisir en joûtes, tournois, banquets et ailleurs, qui n'est pas signe d'homme ayant le vouloir à faire nouvelletés ne le cœur à te faire la guerre. Et qu'il soit vrai, après la victoire qu'il plut à Dieu lui donner à l'encontre desdits Génevois, il t'envoya incontinent, comme à son père, son ambassadeur pour te communiquer et t'avertir, comme l'on

a accoutumé faire à ses grands et meilleurs amis, de ladite victoire et prospérité; et de ce, ta Sainteté se montra être très-joyeuse, et voulant de sa part par effet montrer l'amour et affection paternelle n'être moindre envers lui, envoya monseigneur le cardinal de Sainte-Praxède, l'un des premiers et plus anciens de ce Saint-Collége, légat devers ledit seigneur, pour, entre autres choses, le congratuler de ladite victoire et prospérité. Je suis très-joyeux qu'il soit ici présent pour être témoin de ce que je dirai. Il est à toi; tu l'as envoyé; tu ajouteras foi à ce qu'il te dira. Je te prie, demande-lui en quel pompe et honneur, pour la révérence et dévotion que le roi Très-Chrétien a à ta Sainteté et à ce Saint-Collége, il a été reçu par sa Majesté? Qu'il te dise les douces et joyeuses paroles, pleines et indicatives d'amour et de bénévolence à ta Sainteté, que ledit seigneur lui a dites de toi, en devisant et parlant des affaires dont il avoit charge par ta Sainteté? Je te prie, interroge-le bien diligemment de quel estomac, cœur, affection, amour, foi et dévotion, il a connu sa Majesté envers ta Sainteté?

Et spécialement n'oublie pas à savoir de lui s'il a trouvé ou aperçu la moindre scintille et apparence de ce que le roi des Romains t'a récrit et rapporté de lui. Il est sage, prudent et très-expérimenté à telles choses, et n'est point

pour se laisser paître de paroles et passer la plume par le bec : qu'il te récite et rapporte entièrement ce qu'il a vu et connu? En outre, quand les deux rois Très-Chrétien et Catholique, par entier et parfait amour et vouloir, se sont trouvés et vus à Savone, il a été appelé à leurs principaux et plus secrets conseils; esquels, en quel honneur et saintimonie l'on a parlé de ta Sainteté, et en quelle affection envers icelle il les a trouvés tous deux, je me déporte de le dire : de lui le pourras-tu savoir. Interroge-l'en sur ce diligemment. Le roi Très-Chrétien donc, depuis son entrée en Italie jusques au partir de Savone, se trouve pur et net, et ne sauroit-on aucune chose lui imputer. Qui est celui, tant soit pervers et de mauvais vouloir, qui le puisse, par quelque indice ou apparence que ce soit, noter qu'il se soit changé ou ait varié le vouloir et affection envers ta Sainteté? Quelle cause ni raison donc y a-t-il qu'il t'ait voulu déjeter de ton très-saint siége, comme le roi des Romains a voulu dire et l'a accusé?

Je ne te parle, Très-Saint-Père, que du temps seulement que le roi Très-Chrétien a été en Italie, duquel l'accuse le roi des Romains; car, s'il vouloit dire que, auparavant que ledit roi Très-Chrétien passât les monts, il étoit en pareil vouloir à l'encontre de toi, et tel comme depuis il a feint et controuvé,

quand il t'a écrit qu'il te vouloit déposer et jeter de ton siége : tes brefs, que de Bologne tu lui écrivis et lesquels il garde en son trésor, assez témoignent le contraire, et testifient évidemment quelle foi, amour et bénévolence tu avois lors à sa Majesté : parquoi, je t'ai seulement parlé et déchiffré par le menu le temps qu'il a été en Italie, et ce qu'il y a fait; et pour continuer, le roi Très-Chrétien, partant de Savoie et voulant s'en retourner en France, averti que le roi des Romains avoit semé au jardin de France les épines pour cuider éteindre et faire périr la gloire et fleur du noble lis ; combien qu'il ne se défiât point de la prudence et constance de ta Sainteté et du Saint-Collége, bien que sachant que les vieils chênes ne s'ébranlent pas facilement par les vents, et fussent-ils boréaux, ou aquilonnaires et très-impétueux ; toutefois a voulu t'envoyer ses ambassadeurs pour te témoigner ce que t'avons dit et dirons ci-après.

Vienne maintenant et sorte en place marchande le roi des Romains, l'inventeur et auteur desdits crimes et imposts, en disant qu'il veut venir en Italie pour défendre ta Sainteté, et te garder, et le Saint-Collége, de l'oppression et injure du roi Très-Chrétien ! Qui est celui qui, en l'oyant, se pourra tenir de rire, connoissant ce que dessus et ce que nous

avons dit, qu'il ne se moque de tels offres impudentes, téméraires et sans propos, et qu'il ne dise que celui qui se vante de te vouloir défendre contre le roi Très-Chrétien qu'il ne te fasse oppression et injure, est bien à déloisir et n'entreprend pas charge qui lui soit dangereuse ne difficile à exécuter pour autant qu'il prend à partie ledit roi Très-Chrétien qui est lui-même commis à ta garde et protection, et qui a toujours mis et met encore de présent tous ses efforts pour obvier et résister aux entreprises de ceux qui de long-temps ont persécuté tes prédécesseurs et le Saint-Siége, et qui, sous ombre de le défendre, ne quièrent que moyens et occasion de faire le semblable? Qui est celui qui se gardera de rire de voir le fils accusé de parricide par celui qui est son ennemi mortel, et qui guères ou point n'aime le père, ains lui est très-suspect? Est-il plus grande moquerie que de voir entre le père et le fils mutuelle, parfaite et correspondante amour, et, ce nonobstant, que le fils soit accusé par autrui envers son père de crime dont il ne se plaint ne n'a occasion de se plaindre, et lequel connoît le contraire être la vérité; et, qui pis est, accusé par celui qui, pour cuider faire un profit particulier, ne fait autre chose jour et nuit que songer et penser comme il pourra mettre quelque division et discord

entre le père et le fils, sachant qu'il ne peut autrement parvenir à ses fins? Et si d'aventure il s'offre volontairement, sans être requis, à vouloir secourir le père, en lui faisant accroire que son fils lui veut courir sus (où l'on connoît toutefois évidemment que, entre le père et le fils, n'y a autre combat que qui s'efforcera faire plus de plaisir l'un à l'autre); qui est celui qui ne juge ledit discours être suspect, procéder de mal engin, et non sans cause, car le commun proverbe dit que la marchandise qui quiert et va au-devant de l'acheteur est suspecte et est à présumer qu'elle ne vaut guères.

En voulant, Très-Saint-Père, venir à la conclusion et fin de mon oraison, il me vient à mémoire le proverbe de Lysander de Lacédémone, qui étoit que : « Où la peau du lion ne pouvoit parvenir, il y falloit ajouter et coudre la peau du renard; » qui vaut autant à dire que : « Où par la force l'on ne peut, il faut, par art, astuce et malice, essayer à parvenir à ses fins. » Le roi des Romains l'a voulu ensuivre, lequel voyant par plusieurs années que sa force et guerre ouverte ne lui avoient de guères profité, maintenant, par captieuses et vulpines fictions, s'est efforcé et essayé ourdir une toile, en laquelle il a cuidé envelopper le roi Très-Chrétien. Et en considérant les lettres qu'il t'a écrites de lui, il me souvient de ce que récite

Daniel, le prophète, de la quatrième bête qu'il vit en vision et révélation, laquelle étoit plus épouvantable que les trois précédentes qu'il avoit vues, et laquelle avoit les dents de fer, qui froissoit et mettoit en pièces tous les royaumes : tout ainsi le roi des Romains a feint et figuré, par sesdites lettres qu'il t'a écrites, un monstre et une chimère ayant deux cornes, dont de l'une d'icelles il assailloit l'empire d'Italie, de l'autre le papat ; laquelle chimère confondoit tout droit divin, naturel et humain : le divin, en voulant à soi appliquer ce qui est à Dieu et à l'Église ; le naturel, voulant courir sus et guerroyer son père ; humain, en usurpant ce qui étoit de ses voisins et étrangers ; et toutefois, en ce faisant, ne se pouvoit saouler. Cette chimère et monstre, le roi des Romains avoit habillée d'habillements royaux de France, portant la fleur-de-lis : toutefois, Très-Saint-Père, quand nous avons de près regardé ladite chimère, et que lui avons ôté sa couverture et ses habillements feints et empruntés et que l'avons réduite à son naturel, nous avons trouvé le roi des Romains être en embûche et caché sous iceux, et t'avons montré comme il s'efforçoit et se cuidoit transformer et transfigurer par habillements (car son naturel est immuable), en se cuidant montrer l'ange garde et protecteur de l'Église. Nous t'avons aussi décrit son vouloir et intention qu'il

t'avoit cuidé déguiser sous le nom du roi Très-Chrétien; pareillement, de ses deux prémisses, nous avons conclu sa sainte, religieuse et dévote intention envers Dieu et son Église. Il ne reste, Très-Saint-Père, de présent, autre chose fors que de t'admonester que tu te gardes des pleurs et larmes du crocodile, qui sont bien différentes et autres que celles de ton fils. Ne te fie point à l'aide et secours que t'offre le roi des Romains; mais de ton fils aîné, tu te peux assurer : lequel ne querelle et ne demande rien au douaire et patrimoine de l'Église, que les martyrs ont acquis par leur sang, ains plutôt, où il a été tollu et usurpé, te l'a fait rendre et restituer à ses propres coûts et dépens; et lequel aussi ne te répute ni son serf ni son vicaire; mais t'aime, honore et révère comme son père.

Et, combien que le roi des Romains, Très-Saint-Père, se soit vanté et ait assez fièrement et présomptueusement écrit qu'il se délibère, à sa venue en Italie, premièrement assaillir le roi Très-Chrétien en sa duché de Milan, il n'y a point d'occasion pourtant que doives t'ébahir ne que tu aies aucune crainte ou peur de ton fils; car, puisqu'il est acertainé et averti de ladite venue, tu peux être assuré qu'il lui apprête le banquet et appareil, tel qu'il appartient à un roi de recevoir et à un roi d'être reçu; et jaçoit ce qu'ils soient tous deux

puissants de gens de cœur et de noblesse, et soit leur force égale, toutefois le roi Très-Chrétien a la meilleure pièce de harnois d'avantage sur ledit roi des Romains, c'est à savoir la bonne, sainte et juste querelle, le cœur droit et non tyrannique, dont semble que ledit roi des Romains ne se veuille point armer, vu les paroles qu'il a dites et portées à quelqu'un des ambassadeurs dudit roi Très-Chrétien; lequel, en devisant avec lui de sa venue en Italie et demandant comme il pourroit venir, vu les grands frais et dépenses qui sont nécessaires, lors lui répondit: que la guerre s'entretiendroit et se nourriroit de soi-même, et qu'il bailleroit l'Italie en proie et pillage à ses gens d'armes. Le roi des Romains ayant ce vouloir, qui est le prince (et ne fût-il pas à beaucoup près à comparager à lui) qui doit craindre de lui résister et l'empêcher comme ennemi commun de la chose publique? Crois certainement, Très-Saint-Père, que, quand le roi Très-Chrétien a été averti desdites paroles téméraires et présomptueuses, il en a été très-déplaisant, et délibère résister de tout son pouvoir aux efforts dudit roi des Romains, et obvier à la ruine et perdition de l'Italie; et, combien que la bonne et juste querelle ne puisse avoir peu de force (car Dieu toujours est assistant qui lui aide), le roi toutefois a jà si bien pourvu à son cas, et fait telle assem-

blée de gens d'armes, qu'il lui sera trop plus facile (s'il veut) assaillir celui qui le menace, que d'être assailli; non pas que ledit seigneur ne soit prêt, comme vassal de l'Empire, à l'occasion de la duché de Milan, de lui faire tout honneur et plaisir, bailler aide et secours pour sa couronation, ce qu'il offre très-volontiers lui accorder, pourvu qu'il y vienne comme il appartient, et non par forme d'hostilité en voulant piller l'Italie et la bailler en proie, comme dit est. Et pource que ledit roi Très-Chrétien a fait son armée pour seulement et en intention de résister et obvier au très-mauvais et malin vouloir du roi des Romains, pour empêcher la pillerie et désolation de l'Italie, te garder, et le Saint-Collége, d'oppression et injure, il proteste ici à Dieu, devant toi son vicaire, et le Saint-Collége, représentant l'Église triomphante et la majesté divine, et non impériale (comme il a dit), que si le roi des Romains vient en Italie ayant le vouloir tyrannique et tel comme dessus, que, s'il s'en ensuit, comme il est vrai, semblable effusion de sang, destruction de villes, expillation et profanation d'églises, stupres, défloremens et autres maux qui suivent la guerre, que le roi Très-Chrétien en est très-dolent et déplaisant, et n'en est coupable. Et pource qu'il a toujours eu soin singulier, non-seulement à garder et défendre l'honneur et la dignité de l'Église, mais,

par imitation de ses prédécesseurs, l'a de tout son pouvoir accrue et augmentée; à cette cause, s'il advenoit que ledit roi des Romains voulsit, Très-Saint-Père, aucune chose attenter ou entreprendre témérairement contre le saint-siége apostolique, ta Sainteté ou le Saint-Collége, et, par quelque couleur ou occasion que ce soit, mettre les mains et usurper le patrimoine et douaire de l'Église, ledit roi Très-Chrétien sera toujours prêt et appareillé, non pas pour en faire la vengeance après le pernicieux et damné exploit (que Dieu ne veuille!), mais pour se mettre au devant, pour être l'écu, le mur et le propulsateur de l'ennemi de l'Église; et généralement tout ce que ledit roi Très-Chrétien connoîtra être et profiter au bien d'icelle, repos, union et tranquillité de la chrétienté, à la sûreté aussi de ta Sainteté et du Saint-Collége, il y pourvoira et donnera ordre : de sorte que, si le roi des Romains s'efforce aucune chose y entreprendre, ou qu'il veuille s'approprier et attribuer ce qui est de l'Église, à l'aide de Dieu qui défend son épouse, et par l'intercession de saint Pierre et de saint Paul au sang desquels elle est fondée et assurée, en lieu d'honneur et profit, il en rapportera honte et dommage.

Et pource que, entre les princes chrétiens, le royaume de France s'attribue par propriété, et lui est singulier, propre et péculier, de garder et défendre l'Église et saint-siége aposto-

lique; à cette cause, le roi mon maître, comme roi Très-Chrétien et fils aîné de l'Église, nous a chargé, Très-Saint-Père, t'offrir, et au Saint-Collége, ce que de long-temps y est dédié et voué, tous ses gens d'armes et efforts, son royaume, pays et seigneuries, et généralement offrant tout ce qu'il tient et possède des biens temporels, et non-seulement ce, mais son propre corps, et jusques à la mort, si besoin est, inclusivement, avec son âme, pour l'honneur de Dieu, exaltation de sa foi, défense de son Église, honneur, repos et conservation de ta Sainteté et Saint-Collége respectivement.

NOTES DE L'AUTEUR.

A. (Page 343.)

Est à présupposer que, en Athènes, ils adoroient la déesse Minerve, qui étoit réputée la déesse de science et sapience, et lui offroit-on en sacrifice et oblation la chevèche, qui vole et voit de nuit; en signifiance qu'il n'est rien où par savoir l'on ne puisse parvenir et que l'on ne connoisse, tant soient les choses difficiles et obscures.

Et, au moyen dudit sacrifice vulgaire et commun à un chacun, toute la ville d'Athènes étoit pleine de chevèches, et n'y avoit point d'oiseau en ladite ville si connu, ne dont l'on finât plus que desdites chevèches; et pour cette cause, quand quelqu'un présumoit de vouloir dire quelque chose tout évidente et connue à un chacun, on lui disoit, en se moquant de lui par le proverbe commun : « Il porte des chevèches à Athènes; » qui vaut autant à dire, comme : « Il dit ce qui est notoire, et que chacun connoît. » Car, à Athènes, ne falloit-il point porter des chevèches par singularité, vu que la ville en étoit pleine pour le sacrifice ordinaire qui s'en faisoit.

B. (Page 360.)

Le crocodile est un serpent qui se tient et se cache au fleuve du Nil; qui mange, entre autres viandes, les hommes, et est de cette nature que, après qu'il a pris un homme, avant de le manger, il le pleure et jette des larmes, et puis le mange. Dont est venu le proverbe commun, de ceux qui feignent aimer et bien-vouloir à autrui, ou font semblant de leur aider et secourir, et ce nonobstant, sous leur beau semblant, ils les veulent trahir, et leur courent sus, que telles manières des gens ont les larmes de crocodile, lequel ne laisse pourtant à manger l'homme pour lequel il a jeté les larmes.

FIN.

TABLE

DES QUATRE VOLUMES

DE JEAN D'AUTON.

TOME PREMIER.

Page

PRÉFACE. . . . . j

PREMIÈRE PARTIE.

I. — Prologue. 1
II. — La prise de La Roque. 9
III. — Comment Non fut prise. 13
IV. — La prise d'Alexandrie. 24
V. — La mort de l'argentier. 43
VI — La fuite de Ludovic. 45
VII. — L'entrée de Milan. 56

DEUXIÈME PARTIE.

I. — Prologue. 63
II. — De la conquête de la comté d'Imole. 67
III. — Comment le château d'Imole fut pris. . . . 71
IV. — Du siége de Forli. 74
V. — Comment dame Catherine Sforze fut prise. . 79
VI. — Du commencement de la rebellion de Milan. 84
VII. — Comment le seigneur Ludovic se mit aux champs. 86
VIII. — Comment le roi transmit delà les monts

Pages

le seigneur de la Trimoille, avec cinq cents hommes d'armes. 88

IX. — Comment le comte de Ligny fut à Côme, au-devant de l'armée du seigneur Ludovic. . . . 90

X. — De la rebellion de Milan. 94

XI. — Comment les vivres du château se cuidèrent perdre. 98

XII. — Comment l'armée du seigneur Ludovic fut à Côme. 100

XIII. — Comment Côme fut rendu au seigneur Ludovic. 101

XIV. — Comment le comte de Ligny et le seigneur Jean-Jacques sortirent du château de Milan et se mirent aux champs. 105

XV. — Comment le capitaine Louis d'Ars, avec quarante hommes d'armes et quatre-vingts archers, passa tout à travers de la Lombardie. 110

XVI. — Comment le seigneur Ludovic fut de Côme à Milan. 117

XVII. — Du retour de l'armée qui étoit allée à Forli. 120

XVIII. — Comment Tortone fut pillée par les François. 124

XIX. — Comment les François coururent devant Vigève, en laquelle étoit le seigneur Ludovic avec son armée. 127

XX. — Comment le roi transmit le cardinal d'Amboise delà les monts. 138

XXI. — Du conseil qui fut tenu à Morterre entre les lieutenants du roi et les capitaines de l'armée, et de l'opinion d'aucun d'iceulx. 139

XXII. — Du renfort de Novare et du siége d'icelle. 145

XXIII. — De l'assaut que l'armée du seigneur Ludovic

Pages

donna à Novare, et comment plusieurs Bourguignons et Allemands y demeurèrent. 147

XXIV. — Comment les François rendirent Novare au seigneur Ludovic par composition. 156

XXV. — Comment six cents Allemands de ceux du seigneur Ludovic furent défaits par les François entre Morterre et Vigève. 158

XXVI. — Comment le seigneur Ludovic, après que les François eurent rendu Novare, fit son entrée à Milan. 165

XXVII. — Comment le sire de la Trimoille arriva à Morterre en Lombardie, et du renfort qu'il donna aux François qui là étoient. 167

XXVIII. — D'une oraison que dedans la ville de Novare le seigneur Ludovic eut à ses capitaines, sur le traité de son affaire. 171

XXIX. — Comment grand nombre de gentilshommes de la maison du roi partirent de Lyon en poste, pour vouloir être à la bataille. 176

XXX. — Comment l'armée de France saillit de Morterre pour aller donner la bataille à l'armée du seigneur Ludovic. 177

XXXI. — Comment les seigneurs des Ligues voulurent empêcher la bataille. 182

XXXII. — Comment l'armée de France approcha l'armée du seigneur Ludovic. 185

XXXIII. — Comment les Allemands et Bourguignons vidèrent Novare, et de la prise du seigneur Ludovic, avec la défaite des Lombards et estradiots. 193

XXXIV. — De la prise du cardinal Ascaigne. . . . 199

XXXV. — Comment le cardinal d'Amboise, après

Pages

la prise du seigneur Ludovic, partit de Verceil pour aller à Milan. 204

XXXVI. — Comment le cardinal d'Amboise reçut l'amende honorable pour le roi, que ceux de la ville de Milan firent pour satisfaire à leur rebellion. 205

XXXVII. — Comment une grosse armée fut mise sus pour envoyer soumettre la cité de Pise à la seigneurie de Florence. 209

XXXVIII. — Comment l'armée, qui étoit ordonnée pour aller à Pise, se mit aux champs. 210

XXXIX. — Comment le seigneur Ludovic et le cardinal Ascaigne furent amenés prisonniers en France. 211

XL. — Comment la reine fut en voyage à Saint-Claude, et d'un tournoi qui fut fait à Lyon à sa venue. 214

XLI. — Comment la tempête chut dedans la salle du palais du pape. 219

XLII. — Comment Pise fut assiégée par les François. 221

XLIII. — Du siége de Pise, et de l'assaut que les François y donnèrent. 230

TROISIÈME PARTIE.

L'exorde de ce présent livre. 243

Prologue. 245

I. — Comment le roi fut visiter ses pays de Bourgogne, et d'aucuns traîtres qui furent lors exécutés à Dijon et à Lyon sur le Rhône. 246

II. — Comment le roi mit son armée sus, et du nombre de gens d'armes ordonnés pour aller au voyage de Naples. 249

III. — Comment le roi mit sur mer gros navigage

Pages

pour aller guerroyer les Turcs qui étoient en Grèce, où la reine déploya grand trésor, et fit plusieurs navires cingler celle part. 252

IV. — D'une réformation faite sur les Vaudois du Dauphiné, et comment un nommé frère Laurent Bureau, confesseur du roi, accompagné de plusieurs grands clercs, fut iceux Vaudois prêcher et réformer. 257

V. — Comment le roi envoya maître Georges, cardinal d'Amboise, delà les monts, pour traiter de ses affaires. 261

VI. — De l'armée de France ordonnée pour aller à Naples, et du voyage d'icelle. 262

VII. — Comment les lieutenants du roi et aucuns capitaines de l'armée furent voir le pape au palais de Rome, et d'un banquet que le cardinal de Saint-Severin fit auxdits capitaines. . 269

VIII. — Comment l'armée de France partit de devant Rome pour aller à la conquête du royaume de Naples, et comment elle passa par la ville de Rome, à grand triomphe et en armes. . . . 270

IX. — Comment messire Berault Stuart, lieutenant du roi, transmit deux hérauts d'armes sommer la ville de Capoue de faire obéissance au roi; et la réponse de ceux de Capoue. 275

X. — Comment le duc de Valentinois, avec quatre cents hommes de pied, se rendit en l'armée de France, et des approches que l'on fit à Capoue. 277

XI. — Comment les François assiégèrent la ville de Capoue, et des escarmouches qui là furent faites, et de la batterie et des assauts qui là furent donnés. 284

Pages

XII. — Comment la ville de Capoue fut prise d'assaut par les François, détruite et pillée, et les soldats qui étoient dedans mis à sang avec grand nombre de peuple 293

XIII. — Comment les lieutenants du roi entrèrent à Naples, où furent honorablement reçus. . . 310

XIV. — Comment messire Philippe de Ravestain, gouverneur de Gênes et lieutenant du roi sur l'armée de mer, fut à Naples, et ne voulut tenir l'appointement fait entre les lieutenants du roi d'une part, et le roi don Frédéric d'autre; et comment fut transmis ledit roi Frédéric en France, à la sûreté du roi. 313

XV. — Comment Louis d'Armagnac, duc de Nemours, fut, par le vouloir du roi, envoyé à Naples, pour être chef et vice-roi audit royaume de Naples. 320

XVI. — Comment les ambassadeurs de l'archiduc vinrent devers le roi à Lyon, pour traiter du mariage de Madame Claude de France et du fils dudit archiduc. 322

XVII. — D'aucunes merveilles qui advinrent en ce temps au royaume de France et en plusieurs lieux de la chrétienté. 325

XVIII. — D'une descente que firent lors les Suisses en Lombardie sur les pays du roi. 331

XIX. — Comment messire Charles d'Amboise, seigneur de Chaumont et lieutenant du roi delà les monts, fut de Milan à Marquireuil, avec quatre cents hommes d'armes, les gentilshommes de la maison du roi, quatre mille hommes de pied, deux cents archers de la

Pages
garde et grande force d'artillerie, pour faire la guerre auxdits Suisses. 340
XX. — Du comte François d'Orléans, comte de Dunois, et de la maison ouverte qu'il tint à tous venants au camp de Marquireuil en Lombardie, quinze jours durant que les François furent là. 343
XXI. — Comment un capitaine françois, nommé Bernard de Ricault, avec vingt-cinq hommes à cheval, rencontra lesdits cent Suisses, et les défit tous. 347
XXII. — Comment les Suisses, qui étoient à Lugan, délogèrent dudit lieu et se retirèrent à Belinsone, et des escarmouches que leur donnèrent les François. 349
XXIII. — Comment messire Gabriel de Montfaucon fut d'opinion que le combat ne se devoit donner auxdits Suisses, pour plusieurs raisons. . 353
Notes. 363

TOME DEUXIÈME.

SUITE DE LA TROISIÈME PARTIE. 1
XXIV. — De la mort du seigneur de Montpensier; et de plusieurs autres lesquels, ce temps durant, moururent delà les monts. . . . . *Ibid.*
XXV. — Comment la reine s'en retourna de Lyon à Blois. 5
XXVI. — Comment le cardinal d'Amboise fut en ambassade devers Maximilien, roi des Romains. 6
XXVII. — Comment une grosse armée de François et d'autres chrétiens furent par mer contre les Turcs, en l'île de Métélin, près de Constantinople. 11

Pages

XXVIII. — Comment les François, Génevois et Vénitiens, approchèrent l'île de Métélin, et de la descente qu'ils y firent, avec les escarmouches, siéges et assauts qui là furent faits. . . . 25

XXIX. — Comment les chrétiens firent derechef une descente en l'île de Métélin à la suasion des Vénitiens. 53

XXX. — Du retour que firent les François de l'île de Métélin, et des tourmentes et naufrages qu'ils eurent sur mer. 61

XXXI. — Comment Philippe, archiduc d'Autriche, et dame Jeanne de Castille, archiduchesse, sa femme, vinrent en France devers le roi, et furent de là en Espagne. 74

XXXII. — Du traité et accomplissement du mariage de Ladislas, roi de Hongrie, et de madamoiselle de Foix, fille du seigneur de Candale. . . 78

XXXIII. — Comment le roi fut à Paris pour ses affaires, et le légat, cardinal d'Amboise, fit là son entrée comme légat en France; et de la réformation des États. 82

XXXIV. — Comment les Jacobins de Paris furent chassés de leur collége, et les Cordeliers réformés. 84

XXXV. — D'une seconde appellation faite en cour de Rome par aucuns des religieux de Saint-Germain-des-Prés, près Paris, contre frère Jean Rolin et Philippe Bourgoing, commissaires sur la réformation de l'ordre de Saint-Benoît, contenant ladite appellation les mots qui s'ensuivent. 93

Pages

QUATRIÈME PARTIE.

I. — Comment le roi s'en alla de Paris à Blois, et du partement de la reine de Hongrie. . . . 105
II. — Comment le roi partit de Blois pour aller delà les monts. 107
III. — Comment, après la conquête de Naples, faite par le roi, la guerre se mût entre les François et les Espagnols. 112
IV. — Comment les Espagnols faillirent à prendre la ville de Troie en la Pouille sur les François qui étoient dedans, et d'aucunes courses qu'ils firent audit pays. 118
V. — Comment Gonsales Ferrand fit prendre et détrousser un coureur de poste que le vice-roi envoyoit devers le roi, et d'aucunes autres courses que firent les Espagnols. 122
VI. — D'une course que fit le seigneur d'Aubigny devant La Tripaulde en la Pouille, où grand nombre d'Espagnols furent défaits. 128
VII. — Comment La Tripaulde fut vidée des Espagnols, et mis sus appointement touchant la division des terres dont étoit question. 134
VIII. — Comment le roi, étant au voyage de Lombardie, manda à ses capitaines, qui lors étoient au royaume de Naples, qu'il ne vouloit paix avec les Espagnols, vu que la guerre avoient ouverte, couru ses pays et détroussé ses gens. 139
IX. — Comment Gaspard de Coligny, lieutenant du duc de Nemours, prit Nocère sur les Espagnols. 141
X. — Comment les François, qui étoient au

Pages

royaume de Naples, s'assemblèrent tous à Troie en Pouille pour faire camp, et marcher en pays contre les Espagnols qui là étoient. . 142

XI.—Du siége de Canose en la Pouille, et comment elle fut prise par les François sur les Espagnols, qui là firent défense merveilleuse. 150

XII. — Comment Gonsales Ferrand, après la prise de Canose, voulut détenir les ôtages françois, qui pour la sûreté de ses soldats avoient été baillés. 161

XIII. — Comment le capitaine Louis d'Ars prit Biseilles, en la Pouille, sur les Espagnols. . . 164

XIV. — Comment les François délogèrent de Canose, et coururent le pays de la Pouille. . . . 172

XV. — Comment cent hommes d'armes françois et sept cents hommes de pied furent en Calabre, pour guerroyer aucuns Espagnols qui là couraient le pays. 176

XVI. — Comment le roi, étant lors à Ast, eut pardevers lui plusieurs princes et seigneurs d'Italie, et d'aucunes plaintes à lui faites du duc de Valentinois, qui lors avoit fait à Rome grosse armée. 179

XVII. — Comment une maison fut brûlée en Ast durant que le roi y étoit, et lui-même fut au bruit, accompagné de tous ses gens. 184

XVIII. — D'un combat à outrance fait par deux Lombards à Pavie, en la présence du roi. . . 197

XIX. — Comment le roi partit de Pavie pour aller à Gênes, avec le triomphe, la situation, et la force d'icelle, et la somptueuse entrée du roi. 206

XX. — Comment le saint-graal fut montré au roi

Pages

à Gênes, et comment fut là apporté par les Génevois. 227

XXI. — La description du saint-graal de Gênes, du dôme aussi de Saint-Laurent, et de la chapelle de Saint-Jean-Baptiste, et d'autres choses. 230

XXII. — D'un nommé maître Evrard, organiste du roi, et comment en ce temps fut transporté de son sens, et mené à Saint-Mathurin de Larchant. 243

XXIII. — Comment messire Berault Stuart, seigneur d'Aubigny, défit grand nombre d'Espagnols en la Calabre 246

XXIV. — Comment Philippe, archiduc d'Autriche, retourna d'Espagne en France, et des ôtages qui lui furent baillés. 250

XXV. — Comment messire Jacques de Chabannes, seigneur de La Palice, étant en la Pouille avec quatre cents hommes d'armes, présenta la bataille par plusieurs fois à Gonsales Ferrand et à toute son armée étant dedans Barlette, et de plusieurs courses et prises que les François firent lors sur lesdits Espagnols. 251

XXVI. — D'une course que fit lors messire Robert Stuart, Écossois, devant Barlette, où il prit plusieurs Espagnols avec peu de nombre de François. 256

XXVII. — D'un combat à outrance fait lors par onze François contre onze Espagnols devant la ville de Trane, en la Pouille. 260

XXVIII. — D'un autre combat fait lors à outrance par un François, nommé Pierre de Bayard, contre un Espagnol nommé don Alonse de So-

Pages

tomayor, fait entre Rouvre et Andre, en la Pouille. 270

XXIX. — D'une autre querelle et combat fait par treize François, contre treize Italiens et Lombards. 278

XXX. — D'une course que, durant ce combat, messire Jacques de Chabannes, seigneur de La Palice, fit devant la ville de Bari, en la Pouille. 284

XXXI. — Comment les gens d'armes de messire Aimar de Prye furent pris au Castellanet, par les vilains dudit lieu. 286

XXXII. — Comment messire Jacques de Chabannes, seigneur de La Palice, fut pris dedans Rouvre par Gonsales Ferrand, et de la merveilleuse résistance qu'il fit, et des excessives armes. 288

XXXIII. — De la venue de Philippe, archiduc d'Autriche, et d'une paix fourrée faite entre le roi et le roi d'Espagne, et la reine sa femme, accordée et jurée par ledit archiduc, comme procureur des susdits roi et reine d'Espagne. 304

CINQUIÈME PARTIE.

I. — S'ensuit la chronique de l'an mil cinq cens et trois, touchant au premier de l'affaire de messire Berault Stuart, seigneur d'Aubigny, et de ses gens en Calabre. 309

II. — Comment Louis d'Armagnac, duc de Nemours et vice-roi à Naples pour le roi, fut défait et mort devant Cérignoles, en Pouille, et plusieurs autres François et Allemands morts et pris par les Espagnols : selon le rapport d'aucuns François qui là étoient, et comme,

Pages

par la teneur d'une lettre envoyée à roi d'Espagne par Gonsales Ferrand, son lieutenant, appert. 319

III. — Comment messire Gabriel d'Albret, sire d'Avannes, vint au secours des François, chassés de Cérignoles, au Garillan. 333

IV. — Comment messire Berault Stuart, seigneur d'Aubigny, qui, durant ce temps, était assiégé à La Roque d'Angite en Calabre, fut pris par les Espagnols. 334

V. — Comment le capitaine Gonsales s'en alla à Naples, et de la prise du Château-Neuf et d'autres places dudit pays. 335

VI. — Comment le seigneur d'Aubigny fut amené à Naples, et mis au Château-Neuf. 338

VII. — De la prise du castel de l'OEuf, à Naples, faite par les Espagnols. 339

VIII. — Comment le capitaine Louis d'Ars, nonobstant le malheur des François, assembla quelque nombre de soudards, gagna plusieurs villes en la Pouille, et souventefois défit grand nombre d'Espagnols. 341

IX. — Comment, en ce temps, le roi fit deux grosses armées, l'une pour envoyer à Naples, et l'autre en Roussillon, contre les Espagnols. . 346

X. — Comment les François furent assiégés à Gayette, des Espagnols, qui perdirent beaucoup de gens et levèrent leur siége à leur perte. 347

XI. — De la mort du pape Alexandre sixième, et comment maître Georges d'Amboise, légat en France, s'en alla à Rome. 356

XII. — Comment les François mirent le siége de-

Pages

vant Saulces, en Roussillon, où le roi d'Espagne en personne, avec grand'puissance, se trouva pour lever ledit siége. 361

XIII. — D'une trève qui fut lors faite entre le roi et le roi d'Espagne, à la requête de don Frédéric d'Aragon, roi de Naples, étant lors détenu en France. 392

Notes. 401

TOME TROISIÈME.

SUITE DE LA CINQUIÈME PARTIE. 5

XIV. — De la mort du bon duc Pierre de Bourbon, et de son obsèque funéral fait à Mâcon. . . . *Ibid.*

XV. — Comment le cardinal de Seine fut fait pape, au moyen que maître Georges, cardinal d'Amboise, lui bailla treize voix qu'il avoit eues au conclave. 9

XVI. — Comment l'armée de France, après l'élection du pape Pie, passa par les faubourgs de Rome, et s'en alla au Garillan. 12

XVII. — Comment les François firent un pont sûr la rivière du Garillan, et passèrent outre malgré les Espagnols, qui vigoureusement le défendirent. 24

XVIII. — D'un hérétique qui, en ce même temps, fut brûlé à Paris. 33

XIX. — Comment le capitaine Louis d'Ars sortit de Venouse avec peu de gens, et prit la ville d'Andrie, Rouvre et Espinansolle, laquelle mit à sang; et comment plusieurs autres villes de la Pouille se rendirent à lui, comme Gensane, l'Étoile, Vapolle et la Velle, et là, par deux

Pages

fois avec ses gens à peu de distance, défit les Espagnols, qui étoient grand'compagnie. . . . 35

XX. — Comment le pape Pie tiers mourut, et de l'élection du cardinal Petri ad Vincula, fait pape par le moyen du cardinal d'Amboise, et d'autres choses faites lors à Rome. 45

XXI. — Comment les François gardèrent long-temps le pont du Garillan, et de la retraite qu'ils firent à Gayette, qu'ils rendirent aux Espagnols par composition. 53

XXII. — De la mort et des funéraux obsèques de Louis, monseigneur de Luxembourg, comte de Ligny. 71

XXIII. — Comment le capitaine Louis d'Ars, après la retraite du Garillan et Gayette rendue par les François, et eux retournés en France, malgré la puissance de Gonsales Ferrand, demeura dedans Venouse en Pouille plus de trois mois, où prit villes et châteaux, et lui là assiégé, fit saillies et courses sur ses ennemis, et les contraignit lever leur siége; et comment honorablement s'en retourna en France. 79

XXIV. — Comment messire Pierre de Rohan, maréchal de Gyé, qui long-temps avoit eu bruit en France, fut éloigné du roi et déchassé de cour. 92

XXV. — Comment messire Louis de Graville, amiral de France, qui de ce règne avoit été hors de cour, fut par le roi mandé et mis en grande autorité, et comment aucuns trésoriers et autres furent pris et punis pour avoir pillé l'argent du roi. 98

XXVI. — Ci commence la chronique de France de

Pages

l'an 1505, parlant au premier d'une grièvе maladie dont le roi fut lors durement atteint. 116

XXVII. — De la manière étrange de la mort d'une dame génevoise nommée Thomassine Espinolle, intendio du roi, qui mourut lors en la ville de Gênes. 122

XXVIII. — La Complainte de Gênes sur la mort de dame Thomassine Espinolle, Génevoise, dame intendio du roi, avec l'Épitaphe et le Regret. 125

XXIX. — Comment, en celui temps, deux gentils-hommes de Bretagne furent prêts à combattre pour la querelle d'une dame dudit pays de Bretagne. 144

SIXIÈME PARTIE.

Exorde. 149

I. — Le mariage de Madame Claude de France, fille du roi. 150

II. — Comment le roi envoya messire François de Rochechouart avec autres en ambassade devers le roi des Romains. 156

III. — Comment le roi de Castille, archiduc, après avoir su le mariage de Madame Claude et du comte d'Angoulême, mal content de ce, prit alliance à plusieurs, et se déclara ennemi du roi; et de la mort dudit roi de Castille. . . . 167

IV. — Comment le roi envoya messire Charles d'Amboise avec grosse armée à Bologne, pour icelle soumettre à l'obéissance du pape, et comment François de Clermont, cardinal de Narbonne, fut pour ce et autres choses devers ledit Saint-Père le pape. 170

V. — Comment messire Charles d'Amboise, lieu-

Pages

tenant du roi delà les monts, fit marcher son armée droit à Bologne, pour secourir le pape. 176

VI. — Comment le pape entra dedans Bologne avec son armée, et l'armée du roi. 196

VII. — Comment en la ville de Gênes, en celui temps, le peuple et les nobles d'icelle eurent division ensemble, et comment ceux du peuple chassèrent les nobles et s'armèrent contre le roi. 197

VIII. — Comment les Génevois furent mettre le siége au château de Monigue. 216

IX. — Du siége et de la batterie du château de Monigue par les Génevois 224

X. — D'un assaut que les Génevois donnèrent au château de Monigue, où furent iceux repoussés et plusieurs d'eux occis. 232

XI. — Comment les Génevois levèrent leur siége de devant le château de Monigue. 237

XII. — Du révoltement de Gênes, et comment messire Galéas de Salazar prit aucuns Génevois au collége de Saint-Francisque à Gênes. . . . 238

XIII. — Comment les Génevois se mirent sus contre le roi, et assiégèrent le Castellat de Gênes, et prirent par composition; et comme sur ladite composition, ils occirent inhumainement les François qui dedans étoient 249

XIV. — Comment les Génevois assiégèrent le collége de Saint-Francisque de Gênes et le château dudit lieu. 253

XV. — Comment le roi, sachant la rebellion de sa cité de Gênes, et les exploits par ci-devant faits, se mit à chemin pour tirer celle part. . 258

XVI. — Comment le roi transmit maître Georges,

Pages

cardinal d'Amboise, devant, en Ast, pour avancer son affaire et faire hâter son armée; et du nombre de ses gens d'armes, et autres choses sur le fait de la guerre. 269

XVII. — Du siége du château de Gênes, et d'un assaut très-dur que là donnèrent les Génevois. 275

XVIII. — Comment les Génevois assaillirent à toute force le château de Gênes, et de la merveilleuse défense que là firent les François. 280

XIX. — Comment les vilains de Poulceuvre voulurent empêcher le passage aux François à Bourg de Busale, et d'aucunes escarmouches là faites. 294

XX. Comment l'armée du roi partit de Bourg de Busale, pour aller assiéger la ville de Gênes. . 298

XXI. — Comment le roi partit d'Alexandrie pour s'en aller joindre à son armée, qui marchoit droit à Gênes. 303

XXII. — Comment messire Jacques de Chabannes, seigneur de La Palice, avec plusieurs gentilshommes françois et gens de pied, fut assaillir la montagne de Gênes; et de la prise d'un bastillon et autres forts, et d'une bataille faite sur ladite montagne 304

XXIII. — Comment le roi se rendit à son armée devant Gênes, et d'une bataille gagnée par les François, et comment la ville de Gênes se rendit au roi. 329

Notes. 347

TOME QUATRIÈME.

SUITE DE LA SIXIÈME PARTIE.

Pages

XXIV. — Du nombre de l'artillerie, de la munition d'icelle, et des noms d'aucuns des canonniers et autres officiers qui étoient à cedit voyage . . 1

XXV. — Comment le roi entra en armes en sa ville de Gênes, et comment il fit apporter toutes les armes de ladite ville dedans le Palais. 4

XXVI. — Comment le roi envoya à Rome, devers le pape, deux de ses gentilshommes. 18

XXVII. — Comment le roi tint en son Palais de Gênes siége royal, où les Génevois lui firent le serment de fidélité, et d'une harangue faite en italien, avec la réponse de même. 25

XXVIII. — Comment un Génevois, nommé Demetri Justinian, eut la tête tranchée à Gênes. . 54

XXIX. — Comment le roi partit de Gênes, pour s'en aller à Milan et à ses autres villes de Lombardie; et de son entrée de Pavie et de Milan avec plusieurs autres nouvelletés. 58

XXX. — Comment Paul de Nove, duc de Gênes, fut décapité devant le Palais dudit lieu de Gênes. 76

XXXI. — Des articles contenant la manière d'un tournoi fait à Milan : faits lesdits articles par un roi d'armes françois, nommé Dauphin. . . 80

XXXII. — D'aucuns grands banquets et choses joyeuses qui furent lors faites à Milan. 84

XXXIII. — D'un banquet somptueux que le seigneur Jean-Jacques fit au roi, à Milan. . . . 85

XXXIV. — D'un bastion que messire Charles d'Amboise, lieutenant du roi, fit tenir à Milan, où

Pages

le roi fut présent avec tous les princes et seigneurs qui là étoient, et grand nombre de dames. 91

XXXV. — D'un tournoi et combat tenu lors à Milan par messire Galéas de Saint-Severin, et autres Lombards avec lui. 99

XXXVI. — Comment le roi Catholique, Ferrand, roi d'Aragon, étant à Naples, manda au roi qu'il s'en vouloit aller en sondit pays d'Aragon, et que très-volontiers le verroit en passant, s'il étoit son plaisir. 110

XXXVII. — Comment le roi partit de Milan pour s'en aller en Ast et à Savone, où se devoit rendre le roi d'Aragon. 118

XXXVIII. — De la venue et entrée du roi d'Aragon à Savone, et du recueil et traitement que le roi lui fit, et de la familiarité qu'ils eurent ensemble. 122

XXXIX. — Des noms d'aucuns des officiers de la maison du roi, lesquels se trouvèrent et servirent à ce voyage. 150

XL. — D'un petit traité, sur l'Exil de Gênes, fait par ballades, baillé lors au roi 153

XLI. — Comment le roi d'Aragon s'en alla de Savone en Espagne, et le roi s'en revint en France. 163

XLII. — Comment, audit lieu de Lyon, maître René de Prye, évêque de Bayeux, reçut le chapeau rouge par la main de maître Georges, cardinal d'Amboise, légat en France et délégué à ce par le pape. 169

XLIII. — Comment le roi des Romains retira son armée, et comment le roi s'en retourna à Blois. 171

XLIV. — Comment, durant le temps que le roi

Pages

étoit delà les monts, messire Jean Chapperon et un nommé Antoine d'Auton, seigneur dudit lieu, se mirent sur mer, où firent plusieurs courses, de quoi le roi fut mal content. . . . 173

XLV. — D'aucunes courses et prises que messire Jean Chapperon et le seigneur d'Auton firent en mer sur les Flamands, ennemis du duc de Gueldres, duquel s'avouoient iceux Chapperon et d'Auton. 180

XLVI. — Comment messire Jean Chapperon et Antoine d'Auton furent assaillis en mer de deux navires flamands, desquels en prirent l'un et chassèrent l'autre. 189

XLVII. — Comment le roi des Romains mit derechef son armée sus pour passer en Lombardie, et comment le roi s'en alla à Lyon, cuidant passer les monts, pour se trouver au-devant de lui. 203

Notes. 205

CHRONIQUE ABRÉGÉE DE HUMBERT VELLAY.

Préface. 215

Prologue du traducteur. 221

HISTOIRE DE LOUIS XII.

I. — Comment Louis, duc d'Orléans, succéda à la couronne de France. 226

II. — Mariage et sacre du roi Louis. 227

III. — Guerre, et après, trève faite avec l'empereur Maximilien, et confédération avec les Vénitiens. . . . . *Ibid.*

IV. — Comme le roi réforma la justice et les priviléges de l'Université, qui s'opposa à ce qui s'ensuivit. 228

Pages

V. — Hommage, prêté au roi par Philippe archiduc d'Autriche, des comtés de Flandre et d'Artois. 236
VI. — Guerre entre l'empereur Maximilien et les Suisses, et la fin d'icelle. 237
VII. — Armée dressée pour le recouvrement du duché de Milan. 238
VIII. — Causes de ladite guerre, et droits du roi Louis au duché de Milan. . . . . *Ibid.*
IX. — Prise d'Alexandrie et de Pavie, et fuite de Sforze devers Maximilien. 241
X. — Reddition de la ville et château de Milan, et des autres places, et des Génevois. 242
XI. — De l'armée turquesque venue au secours de Sforze, et défaite par les François et Vénitiens. 243
XII. — De l'état des Milanois et Gênes. 244
XIII. — Pluie, peste à Paris, et chute du Pont-Neuf. 245
XIV. — Du jubilé de Rome par pape Alexandre, et nouvelles guerres sur le Milanois par l'empereur Maximilien et Sforze. 247
XV. — Épouvante de Novare par les François. . . 248
XVI. — La prise de Novare, de Louis Sforze et du cardinal Ascaigne, son frère. 249
XVII. — Arrivée du cardinal d'Amboise à Milan, et pardon par lui octroyé à Milan au nom du roi. 250
XVIII. — Prison du cardinal Ascaigne à Pierre-Scise, et délivrance d'icelui par le cardinal d'Amboise. 251
XIX. — Exhortation du pape à faire la guerre aux Infidèles, et défaite des Suisses qui étoient venus ravager la Bourgogne. 253
XX. — Accord fait par le roi aux Allemands de faire la guerre aux Infidèles, et passage de l'archiduc par Paris aux Pays-Bas. 254

Pages

XXI. — Recouvrement du royaume de Naples, et conduite du roi Frédéric, sa femme et enfants, en France. 255

XXII. — Armée françoise contre les Turcs, défaite de Métélin, et défection des Vénitiens. 256

XXIII. — Réglement sur le fait de la religion. . . 257

XXIV. — Nouvelle confédération entre Maximilien, Ferdinand, roi d'Aragon, et le roi Louis, confirmée et jurée à Lyon. 258

XXV. — Prise du royaume de Naples par l'armée de mer espagnole. 259

XXVI. — Acte scélère fait par un écolier à la Sainte-Chapelle. 260

XXVII. — Mort du pape Alexandre et élection de Pie troisième; et après, de Julien de la Rovere. 261

XXVIII. — Armée envoyée au comté de Roussillon; siége de Saulse; défaite des François, et trève. 262

XXIX. — Peste; cherté de blé; mort de Philibert, duc de Savoie, et de Frédéric, roi de Naples; maladie du roi Louis. 263

XXX. — Mort de plusieurs princes et princesses, et mariage de François, duc d'Angoulême, avec Madame Claude, fille du roi Louis. 264

XXXI — Rebellion des Génevois, et reprise d'iceux par le roi Louis. 265

XXXII. — Secours envoyés par le roi à pape Jules: par le moyen duquel il déchassa les Bentivoles de Bologne; et comme après, le pape induisit le roi à mouvoir guerre aux Vénitiens; et le colloque de Cambray. 266

XXXIII. — Victoire contre les Vénitiens. 267

Pages

XXXIV. — Perfidie de pape Jules. 267

XXXV. — Armée des Suisses suscitée par le pape contre Milan, et renvoi d'icelle moyennant d'argent; et prise de Bologne par le roi. . . . 269

XXXVI. — Prise de Bresse, Pavie et Ravenne; victoire des François; mort de Gaston de Foix. . 270

XXXVII. — Nouvelle armée de Maximilien et Sforze, et retraite des François. 271

XXXVIII. — Recouvrement, par Sforze, du duché de Milan. 272

XXXIX. — Prise, par l'Espagnol, du royaume de Navarre, et descente des Anglois en Aquitaine. 273

XL. — Combat de la galère de France avec celle d'Angleterre. 274

XLI. — Mort de pape Jules, et armée des Suisses contre Dijon. 275

XLII. — Prise de Thérouenne et Tournay par l'Anglois, et prison du duc de Longueville. 277

XLIII. — Demande, par Marguerite d'Autriche, de Tournay, et refus à elle fait par l'Anglois . . 279

XLIV. — Nouvelle émotion des Suisses, et accord fait avec eux, et réconciliation avec les Vénitiens 280

XLV. — Décès de la reine Anne, et noces du roi François avec Madame Claude. 281

XLVI. — Mariage de Marie, sœur du roi d'Angleterre, avec le roi Louis, et décès dudit roi. . 282

XLVII. — Du roi François premier, et son sacre, et après, son entrée à Paris. 283

XLVIII. — Le roi condonna à Charles d'Autriche tout ce que, du vivant de Marguerite, il avoit fait contre lui et le royaume, et lui fut accordée

Pages
Madame Renée, deuxième fille du roi Louis. 283
XLIX. — Défaite des Suisses. 284
L. — Reprise du château et ville de Milan, et prise de Sforze. 285
LI. — Réconciliation du roi avec pape Léon, à Bologne, et accord de la Pragmatique. 286
LII. — Nouvelle armée de Maximilien à la duché de Milan. . . . . *Ibid.*
LIII. — Le traité de Maximilien. 287
LIV. — Le seigneur de Lautrec fait vice-roi de Milan. 288
LV. — Alliance et traité de mariage d'entre Charles d'Autriche et Madame Louise, fille du roi François, âgée d'un an. . . . . *Ibid.*
LVI. — Nativité de François, dauphin de France. 289
LVII. — Décès de Louise, fille du roi, et mariage de son fils avec la fille d'Angleterre. 290
LVIII. — Nativité du duc d'Orléans, et l'entrevue des rois de France et d'Angleterre. 291
LIX. — Nativité de Madame Madeleine. . . . . *Ibid.*
Notes. 293
Discours prononcé en 1507 pour le roi Louis XII, par Guillaume Briçonnet, devant Jules II et le sacré-collége. 303
Avertissement. 304
Remontrances faites au pape Jules II, pour le roi de France contre le roi des Romains. 305

FIN DE LA TABLE.

3-
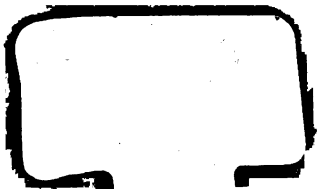
DEC 31 1929